



HAL
open science

Du Plan Monnet au Plan Bettencourt : comment ont évolué la politique charbonnière et la politique énergétique dans les Trente glorieuses ?

Keisuke Mamehara

► To cite this version:

Keisuke Mamehara. Du Plan Monnet au Plan Bettencourt : comment ont évolué la politique charbonnière et la politique énergétique dans les Trente glorieuses ?. Histoire. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2016. Français. NNT : 2016PA01H052 . tel-01842870

HAL Id: tel-01842870

<https://theses.hal.science/tel-01842870>

Submitted on 18 Jul 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



U - PANTHÉON - SORBONNE -
UNIVERSITÉ PARIS 1

Université Paris1 Panthéon-Sorbonne

École doctorale d'Histoire (ED113)

UFR d'Histoire (UFR 09)

Institut d'histoire économique et sociale (IHES)

IDHES-CNRS (UMR8533)

Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de docteur en histoire contemporaine par

Keisuke MAMEHARA

Du Plan Monnet au Plan Bettencourt : Comment ont évolué la politique charbonnière et la politique énergétique dans les trente glorieuses ?

Thèse dirigée par le Professeur Michel MARGAIRAZ

Soutenue novembre 2016

Membres du Jury :

M. Dominique BARJOT (Professeur de l'Université de Paris 4 Paris-Sorbonne)

M. Jean-Louis LOUBET (Professeur de l'Université Evry Val d'Ésonne)

M. Michel MARGAIRAZ (Professeur de l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Mme Régine PERRON (Maître de Conférence de l'Université de Cergy-Pontoise)

Titre de la thèse :

Du Plan Monnet au Plan Bettencourt : Comment ont évolué la politique charbonnière et la politique énergétique dans les trente glorieuse ?

Auteur :

Keisuke MAMEHARA

(Doctorant en Histoire à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Directeur de thèse :

Michel MARGAIRAZ

(Professeur à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Avec mes reconnaissances au Ministère de l'Éducation nationales de France, au Ministère de l'Éducation nationales du Japon, à la Fondation de l'EDF et à la Fondation culturelle de Suntry, qui m'ont financé mes études doctorales en France.

Houillères nationales en France



Source) HOLTER, Darryl, The battle for coal : Miners and the politics of nationalization in France 1940-1950, Northern Illinois University Presse, 1992.p.2.

Sigles

CCPCM	Caisse de Compensation des Prix des Combustibles Minéraux Solide
CDF	Charbonnages de France
CEA	Commissariat de l'Énergie Atomique
CECA	Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier
CNR	Conseil National de Résistance
CNR	Compagnie Nationale de la Rhône
CO	Comité d'Organisation
COVESAR	Comptoir de Vente des Charbons Sarrois
DGEN	Délégation Générale à l'Équipement Nationale
ECA	European Cooperation Agency
ECO	European Coal Organisation
FDES	Fonds de Développement Économique et Social
FDPI	Foyers Domestiques et Petite Industrie
FME	Fonds de Modernisation et d'Équipement
MEN	Ministère de l'Économie Nationale
OCRPI	Office Central de Répartition des Produits Industriels
OCSE	Office des Charbons des Secteurs Électriques
ORCHAR	Office de Répartition du Charbon
ORCIS	Office de Répartition des Combustibles pour l'Industrie Sidérurgique

Introduction

Le secteur énergétique a toujours constitué un des secteurs-clés à l'époque contemporaine de l'Europe occidentale. Chaque fois qu'ont émergé de nouvelles industries énergétiques, d'abord le charbonnage, et ensuite les industries électrique, gazière, pétrolière, celles-ci sont devenues en peu de temps des industries essentielles pour les activités économiques du pays, en fournissant les ressources d'énergie à l'industrie générale. Bien entendu, leur contribution ne s'est pas limitée strictement au domaine industriel. En effet, le développement d'un secteur énergétique contribue, dans le même temps, à l'amélioration du niveau de vie de la population. Le développement des industries énergétiques, la croissance de l'économie générale et le niveau de vie des particuliers s'avèrent étroitement reliés. La contribution du secteur énergétique à la croissance économique, à l'amélioration du niveau de vie apparaît tellement considérable que l'on ne saurait imaginer notre existence aujourd'hui sans le développement du secteur énergétique. Par ailleurs, le secteur énergétique ne s'est pas développé de manière purement autonome. Le point remarquable des industries énergétiques réside dans le fait que l'État a rédigé le plus souvent les orientations à suivre pour leur développement,

même lorsque certaines d'entre elles appartenaient au secteur privé. En raison de son caractère d'intérêt général ce secteur concerne tout autant le domaine politique qu'économique, il exerce une influence décisive sur la balance des comptes internationaux et constitue un enjeu important en termes sécuritaire.

Cette particularité du secteur énergétique a intéressé les spécialistes non seulement de l'histoire économique, mais tout autant ceux de l'histoire politique. En France, la particularité du secteur énergétique en tant que secteur industriel ne se borne pas à son caractère interdisciplinaire, elle peut aussi s'expliquer à travers l'expérience de la nationalisation en 1946. Cette nationalisation à laquelle l'État a procédé pour l'ensemble des industries énergétiques, à l'exception notable de l'industrie pétrolière, a suscité l'intérêt de nombreux historiens travaillant sur l'histoire contemporaine de la France pour plusieurs raisons. La nationalisation marque un revirement majeur pour le secteur énergétique, essentiellement privé avant 1946. Dans le même temps, la nationalisation du secteur énergétique pourrait être considérée comme un exemple typique de ce qui représenterait une caractéristique de l'économie française, que l'on qualifie de « dirigisme »¹. En outre, les historiens ont envisagé la politique énergétique française dans le contexte de la « planification », notamment le premier Plan de

¹ BARJOT, Dominique et MORSEL, Henri, « La nationalisation de l'électricité : nécessité technique ou logique politique ? » dans BADEL, Laurence (dir.), *La nationalisation de l'électricité : nécessité technique ou logique politique ?* Presses Universitaires de la France, Paris, 1996, pp.7-22. LACROIX-RIZ, Annie, « La nationalisation de l'électricité et du gaz », *Cahier d'Histoire de l'Institut Maurice Thorez*, vol. 6, n°34, janvier 1974, Paris, Institut Maurice Thorez, pp.81-104. BREMOND, Janine, *Les nationalisations*, Paris, Hatier, 1977. BOUITHILLIER, Guy, « La nationalisation du gaz et de l'électricité en France : Contribution à l'étude des décisions politiques », Thèses de Doctorat, Université de Paris, 1968.

modernisation conçu par le gouvernement français, qui constitue une autre représentation des idées économiques de l'après-guerre². En revanche, la préoccupation centrale des ouvrages travaillant sur la nationalisation et la planification du secteur énergétique porte sur le processus politique de ces élaborations dans les années qui suivirent la Libération. Ils ne focalisent, pour la plupart, que sur les années ayant succédé la Libération et ne décrivent pas forcément avec précision la situation du marché des ressources énergétiques, ni la situation globale de l'exploitation des industries liées à ce secteur à cette époque.

En fait, s'il existe de nombreux ouvrages portant sur l'histoire des industries énergétiques et sur la politique énergétique de la France, la plupart d'entre eux abordent, en principe, une industrie énergétique unique : charbon, électricité, gaz ou pétrole. Les ouvrages consacrés à ces industries tournent essentiellement autour des thématiques de l'industrie électrique et la politique en matière d'électricité. Les sujets des études sur l'électricité s'avèrent tellement diversifiés que ces ouvrages portent tant sur le processus politique de la nationalisation de l'industrie électrique que sur l'histoire de la gestion de l'EDF, l'histoire sociale, l'histoire des techniques de l'électricité, etc.³ Cette richesse

² MIOCHE, Philippe, *Le Plan Monnet : Genèse et Élaboration 1941-1947*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1987.

³ Parmi les travaux sur l'histoire générale de l'exploitation de l'EDF, on peut citer par exemple, PICARD, Jean-François, BELTRAN, Alain, BUNGENER, Martine, *Histoire(s) de l'EDF : Comment se sont prises les décisions de 1946 à nos jours*, Paris, DUNOD, 1985. FROST, Robert. L, *Alternative Currents: Nationalized Power in France, 1946-1970*, New York, Cornell University Press, 1991. Concernant les recherches sur les mouvements sociaux de l'EDF, voir DREYFUS, Michel, « Les luttes sociales à l'E.D.F. – G.D.F. de la libération à nos jours » dans MORSEL, Henri (dir.), *Histoire générale de l'électricité de France. Une œuvre nationale : l'équipement, la croissance de la demande, le nucléaire : 1946-1987*, Paris, Fayard, 1996. Pour ce qui est des travaux sur l'histoire des techniques dans le domaine de l'électricité, consulter LARROQUE, Dominique, *Histoire du service de la production thermique d'Électricité de France : tome premier*

dont font preuve les études consacrées à l'histoire de l'industrie électrique et la politique en matière d'électricité tiendraient, bien évidemment, au rôle primordial qu'elle a joué dans le développement économique. Néanmoins, il n'est pas inutile de rappeler que l'EDF dispose de son propre centre d'archives et a déposé ses archives pour les communiquer au public depuis longtemps. De même, l'EDF a apporté un soutien significatif aux recherches portant sur l'histoire de l'électricité, en fondant, en 1982, l'Association pour l'histoire de l'électricité en France (AHEF), qui a publié de nombreux ouvrages sur la question⁴. Par ailleurs, ces dernières années, il existe de plus en plus de publications consacrées tant à l'industrie gazière qu'à l'industrie pétrolière. Cet engouement tient possiblement à la diversification des intérêts des historiens travaillant sur les industries énergétiques⁵.

Or, en comparaison de la richesse des études sur l'histoire de l'industrie électrique et le dynamisme de la recherche historique sur l'industrie du gaz et du pétrole, la recherche sur le charbonnage ne semble pas avoir forcément suscité un enthousiasme identique auprès des historiens. Bien qu'il représente une industrie aussi importante que d'autres industries énergétiques, au moins jusqu'aux « Trente glorieuses », on n'observe pas une richesse comparable dans les études historiques s'intéressant à l'industrie charbonnière française. Malgré tout, il existe des travaux mentionnant l'histoire du

1946-73, Paris, Association pour l'histoire de l'électricité en France, 1997.

⁴ La Collection de l'Histoire de l'Électricité de la France de 10 volumes, est une publication représentative, dont BADEL, Laurence (dir.), *La nationalisation...*, L'AHEF a été reprise en 2001 par un nouveau Comité d'histoire de l'électricité.

⁵ NOUSHI, André, *La France et le pétrole de 1924 de nos jours*, Picard, 2013. ROCHE, François, *Total Fina Elf : une major française*, Paris, Cherche Midi, 2003. BELTRAN, Alain, *Gaz de France, deux siècles de culture gazière*, Paris, Cherche Midi, 2009. BELTRAN, Alain, WILLIOT, Jean-Pierre, *Suez l'histoire*, Paris, Édition PC, 2008.

charbonnage de la France de l'après-guerre. On peut distinguer deux catégories de travaux historiques abordant les charbonnages en France, en dehors des ouvrages sur la nationalisation et la planification des industries énergétiques. La première recouvre des études concentrées sur les mouvements sociaux et les questions sociales des mineurs⁶. Cet intérêt semble naturel en tenant compte du fait que l'industrie charbonnière s'avère celle qui a connu le plus des d'évènements touchant les mouvements sociaux et aux questions sociales. En effet, les grèves minières ont affecté l'ensemble de la nation en 1948 et 1963, la question de la reconversion des effectifs sur une vaste échelle, lors de la réduction de la production de charbon, amorcée au début des années soixante. L'autre catégorie d'études historiques attachées à l'industrie charbonnière française consiste en des recherches consacrées à l'histoire de la CECA⁷. Ces travaux émanent notamment d'historiens spécialisés sur la politique internationale qui se sont intéressés à la CECA, car elle a constitué le premier organisme international disposant d'un organisme supranational, à savoir la Haute Autorité. En outre, le fait que la CECA apparaisse comme une étape directement à l'origine de l'Union Européenne actuelle a constitué également une des raisons expliquant pourquoi de nombreux historiens spécialisés sur les questions de politique internationale aient porté leur intérêt sur l'histoire de la CECA. Les études sur les mouvements sociaux et la CECA nous fournissent un aperçu sur la situation de l'industrie du charbon et la politique charbonnière de la France durant la période qu'ils

⁶ TREMPÉ, Roland, *Les trois batailles du charbon : 1936-1947*, Édition la Découverte, 1989. MUNIGA, Jacques, « De l'aménagement assisté à l'aménagement concerté : les bassins houillers français en quête d'une reconversion économique », Thèse de Doctorat, Université de Lyon 2, 1995.

⁷ SPIERENBURG, Dirk, POIDEVIN, Raymond, *Histoire de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier*, Bruxelles, Bruyant, 1993.

étudiant. Cependant, elles ne nous permettent pas de saisir avec précision l'évolution historique de la politique et l'industrie charbonnière sur le moyen ou le long terme, ni l'évolution du charbonnage en tant qu'industrie. Ces carences paraissent logiques, dans la mesure où il ne s'agit pas des préoccupations centrales de ces travaux.

Certes, l'accès des archives des Charbonnages de France (CDF) demeurait impossible jusqu'à ce que le Centre des Archives du Monde de Travail à Roubaix les rende accessibles au public, vers le milieu des années 2000, les archives confiées par les CDF, dissous par le décret du 21 décembre 2007. Pourtant, on ne saurait expliquer le volume relativement réduit des recherches sur l'histoire du charbonnage simplement par la communication tardive des archives des Charbonnages de France. En effet, les archives concernant la politique charbonnière de la France, telles que celles de la Commission de l'Énergie et de la Direction des Mines, n'ont pas été consultées non plus, alors qu'elles étaient aisément accessibles au public depuis longtemps. En fait, ce qui est particulier dans le cas des charbonnages français, c'est que ces derniers n'existent plus de nos jours. En contraste avec les industries électrique, gazière et pétrolière, les activités du charbonnage français n'ont fait que se rétrécir dès le début des années soixante, même si l'État a ralenti le rythme de ce déclin en 1973 face à la crise du pétrole. Le manque d'actualité que semble comporter ce sujet pourrait se révéler responsable du retard dont ont fait preuve les recherches historiques consacrées au charbonnage, alors que ce secteur représentait autrefois une des industries de premier plan, en France, et qui engageait un effectif supérieur à 300 000 au cours des années quarante. En tenant compte de ces éléments, le manque de recherches traitant l'histoire du charbonnage constitue une lacune non négligeable dans les études sur l'histoire des industries énergétiques et de la politique énergétique de la France.

L'objectif principal de cette thèse vise à appréhender l'évolution de l'industrie charbonnière et de la politique charbonnière française de l'après-guerre jusqu'à la fin des années soixante. La thèse se focalisera notamment sur les programmes de modernisation des Houillères nationales à partir du premier plan jusqu'au cinquième plan élaboré par la Commission de l'Électricité et ensuite, par la Commission de l'Énergie, qui se trouvait au sein du Commissariat Général du Plan, parce que les CDF ont été tout le temps exploités conformément à ces programmes de modernisation. Cette thèse tentera de saisir comment l'État a pu envisager le charbonnage au cours des « Trente Glorieuses ». Un tel travail permettrait de replacer la politique charbonnière française en l'inscrivant dans le contexte de l'économie nationale, bien qu'elle ait été considérée à partir du point de vue de la politique internationale pour la période postérieure à l'institution de la CECA.

L'objectif de la thèse ne se limite pourtant pas simplement à l'histoire générale de l'industrie charbonnière et de la politique charbonnière. Les industries énergétiques ne fonctionnent pas de manière indépendante les unes par rapport aux autres, l'étude de l'histoire d'une industrie énergétique particulière implique souvent d'aborder d'autres industries énergétiques. Le charbonnage, quant à lui, entretenait historiquement d'étroites relations commerciales avec l'industrie électrique et l'industrie gazière, en leur fournissant le charbon dont ces dernières avaient besoin, tandis que l'industrie pétrolière était devenue un concurrent sérieux pour le charbonnage sur le marché des combustibles. Divers ouvrages historiques se sont intéressés à la relation concurrentielle entre les produits pétroliers et le charbon dans les années cinquante, provoquant les méventes et la surproduction des charbons français⁸. Cette thèse se propose, quant à elle, d'examiner les

⁸ VILAIN, Michel, *La politique de l'énergie en France de la Seconde Guerre mondiale à l'horizon 1985*, Paris, Cujas, 1969. SPIERENBURG, Dirk, POIDEVIN, Raymond,

problèmes survenant entre le charbonnage et l'industrie électrique, notamment pour ce qui concernait l'approvisionnement et la consommation de charbon français dans les centrales thermiques. Si la question de l'élaboration de la politique charbonnière par l'État et son exécution par les CDF nous aide à mieux cerner la nature de la relation verticale entre l'État et l'entreprise nationalisée, celle des rapports entre les CDF et l'EDF laisse entrevoir les liens de type horizontal qu'entretiennent les entreprises nationalisées. Dans le même temps, ces questions éclairent sur le mode d'intervention de l'État au cœur des grosses entreprises nationalisées.

La thèse se compose de trois parties. La première partie travaille sur la politique énergétique du pays face à la pénurie absolue. Cette partie relatara simultanément les programmes de modernisation dans le domaine des houillères et de l'électricité au cours du premier Plan et l'évolution réelle de la production charbonnière durant cette période. Dans un second temps, cette même partie examinera la situation du marché charbonnier et le processus d'élaboration des programmes de modernisation des houillères et de l'électricité. La deuxième partie se propose d'analyser les prévisions du gouvernement touchant les besoins français en charbon à moyen terme, au moment où la pénurie absolue était déjà achevée et où l'on n'avait pas prévu de récession structurelle du charbonnage. La troisième partie portera, de manière plus spécifique, sur les programmes de production de charbon élaborés par l'État, après que ce dernier ait reconnu que la surproduction apparaissait comme le résultat des méventes structurelles. Par ailleurs, cette partie se penchera sur l'intervention de l'État dans les relations entre l'EDF et les CDF au cours des années soixante.

Histoire de la Haute Autorité...

Première Partie

Politique charbonnière et politique électrique d'après-guerre (1946-50)

Cette partie abordera la politique énergétique de la France, notamment la politique charbonnière et électrique dans la dernière moitié des années quarante. Dès la Libération, l'État a adopté à deux mesures qui ont marqué profondément l'histoire de la politique énergétique française : d'abord, la nationalisation des industries charbonnière, électrique et gazière, et ensuite la planification de l'économie portant sur les secteurs de base, notamment le charbonnage et l'électricité. Cette partie débutera sur la nationalisation et la planification du secteur énergétique, en faisant état des ouvrages existants qui se sont intéressés au processus de la nationalisation et de rédaction de la planification, ainsi que sur des publications gouvernementales. Néanmoins, cette partie ne se focalisera pas uniquement sur ces sujets. Notre travail s'efforcera de suivre l'évolution de la politique électrique et la politique charbonnière tout au long de la

seconde moitié des années quarante, pendant lesquelles les programmes de modernisation de l'électricité et des mines ont connu diverses modifications par le gouvernement pour différents motifs. Par ailleurs, elle abordera la question de la répartition du charbon à cette époque, cette question n'a effectivement guère été traitée par les historiens jusqu'à présent, alors qu'elle relevait typiquement de l'économie d'après-guerre.

Chapitre 1

Pénurie en charbon d'après-guerre en France et Planification de la production du charbon

1-1 Nationalisation des mines et planification du charbonnage

La question de la nationalisation des houillères représentait un des ordres du jour majeurs auxquels l'État devait faire face dès la Libération. Ce qui est déjà connu des historiens, cette question constitue un des aboutissements du programme adopté à l'unanimité par le Conseil National de la Résistance français, en mars 1944. Comme mesure économique à prendre dès la Libération, celui-ci comportait, « le retour à la Nation des grands moyens de production monopolisés fruits du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol... » (II -5-a). Le 12 septembre 1944, Charles de Gaulle a reconfirmé sa position par rapport à la nationalisation, dans un discours où il

observait que les ressources issues des richesses communes ne devaient plus être exploitées et dirigées au profit de quelques-uns, mais servir à l'intérêt de tous, affirmation qu'il réitéra dans le discours prononcé, à Lille, le 1^{er} octobre 1944⁹.

D'autre part, une lecture attentive des documents parlementaires permettent de mesurer que l'idée de nationalisation des mines ne s'expliquait pas simplement par l'idéologie politico-économique de la résistance, hostile au monopole des grands moyens de production, qui avaient produit le charbon et exploité les mineurs au profit de l'Allemagne.

« Par cupidité, les compagnies minières laissent les exploitations, l'outillage, loin en arrière de progrès technique. De ce fait, la nation se trouve devant un lourd handicap lorsque cessent ou se ralentissent les importations. La guerre 1939-45 démontra plus lumineusement encore ce rôle néfaste des trusts miniers ; elle prouva leur trahison qui fut moins flagrante en 1914-1918 car du fait que l'ennemi avait fait sauter toutes nos installations, l'inondation cacha une partie de charbon et de minerai au profit de l'envahisseur ; du fait également que la majorité de nos bassins ne furent point envahis en 1914-1918. La guerre 1939-45, durant laquelle néfaste, l'antipatriotisme des propriétaires des mines. Combustibles, bauxite, minerais ferreux ou non ferreux, ardoises, phosphates et potasse, toutes ces richesses ont été exploitées au maximum pour l'ennemi. Nos couches les plus riches, les gisements les plus productifs mis au pillage, l'outillage désuet, n'offrent aujourd'hui que des possibilités très affaiblies de rendement. »¹⁰

⁹ HOLTER, Darryl, *The battle...*, p.61.

¹⁰ *Journal Officiel de l'Assemblée nationale constituante, Documents de l'Assemblée nationale,*

« Pour la France, le problème est deux fois aigu ; d'une part, nous devions, avant la guerre, importer déjà en moyenne plus de deux millions de tonnes de charbon chaque mois, 25 millions de tonnes par an; d'autre part, nos mines comptent parmi celles dont l'équipement et l'outillage sont les plus désuets et les plus usés. < ... > Le problème est donc de produire le plus possible, de produire dans les meilleures conditions. <...> Il faut dire, toutefois, que le rendement individuel n'atteint pas encore les niveaux d'avant-guerre. <...> Il faut transformer les conditions de travail dans les mines si nous voulons obtenir que la classe ouvrière envoie ses fils œuvrer dans les entrailles de la terre. <...> Le pays ne peut faire l'effort financier qui s'impose pour ce rééquipement que dans la mesure où il est redevenu le propriétaire et ainsi le gestionnaire directement intéressé de cette richesse nationale naturelle »¹¹

« La guerre de 1914-1918, celle que nous venons de subir de 1939 à 1945, ont ouvert les yeux de millions de gens hier encore sceptiques, quant à la nocivité des trusts miniers. Leurs collaborations avec l'ennemi ; l'exploitation des couches les plus faciles ; nos couches les plus riches, nos gisements les plus productifs mis au pillage ; l'état de délabrement des deux tiers de nos mines ; l'outillage désuet considérablement en retard sur les grands pays producteurs, sont autant d'obstacles à un relèvement substantiel de notre production, de rendement individuel des ouvriers, à la modernisation des exploitations. »¹²

Annexe n°84 au procès-verbal de la séance du 11 décembre 1945.

¹¹ *Journal Officiel de l'Assemblée nationale constituante, Documents de l'Assemblée nationale, Annexe n° 779 au procès-verbal de la séance du 27 mars 1946.*

¹² *Journal Officiel de l'Assemblée nationale constituante, Documents de l'Assemblée nationale,*

Aux yeux des parlementaires partisans de la nationalisation des mines, elle remplissait un double rôle : d'une part, elle constituait une mesure punitive à l'encontre des patrons des entreprises « néfastes » et « nocives » ayant échoué à défendre les houillères françaises, mais d'autre part, elle représentait la condition *sine qua non* pour effectuer les investissements et les recrutements indispensables à l'accroissement de la production charbonnière, ainsi que pour l'amélioration du rendement des équipements et des mineurs.

En fait, ce qui est souligné ici, en matière d'investissement des entreprises privées minières, n'était pas sans fondement. Tout au long des années trente, le charbon a figuré, en valeur, en tête dans les statistiques des importations de matières premières. La régression de la production de charbon au milieu de la décennie a obligé la France à importer annuellement plus de 20 millions de tonnes de charbon, situation qui pesait dangereusement sur la balance commerciale, dans la mesure où les paiements s'effectuaient en livres sterling¹³. Devant cette situation, Paul Ramadier, sous-secrétaire d'État aux Mines, à l'Électricité et aux Combustibles liquides, dans les gouvernements Léon Blum et Camille Chautemps, a fait procéder à une enquête sur le marché charbonnier, par la loi du 17 août 1936. L'année suivante, il a réclamé une enquête particulière comportant l'examen de la situation jusqu'aux fosses mêmes, où la baisse était apparue la plus spectaculaire face à la diminution du rendement des mines. Ainsi, dès le milieu

Annexe n° 945 au procès-verbal de la séance du 9 avril 1946.

¹³ MARGAIRAZ, Michel, *État, les finances et l'économie : histoire d'une conversion 1932-1952*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1991, pp. 394-397.

En 1938, les importations de la houille crue, carbonisée, et agglomérée des pays étrangers se sont élevées à 218,4 milliers de tonnes pour un coût de 3 808 027 milliers de francs. INSEE, *Annuaire statistique de la France*, Paris, Imprimerie nationale, 1938, p.160.

des années trente, les problèmes de la production charbonnière s'étaient révélés comme un véritable goulot national. Cependant, l'important est qu'en dépit de la problématisation du manque de charbon, les entreprises charbonnières privées ne manifestaient pas, pour autant, l'intention de réaliser les investissements nécessaires pour l'accroissement de la production, en raison du coût énorme que ces derniers représentaient¹⁴. Certes, le gouvernement se montrait conscient des problèmes d'investissement et d'insuffisance de main-d'œuvre, la production était assurée, de toute façon, par les entreprises privées, de ce fait, il lui semblait délicat d'intervenir directement dans leur exploitation¹⁵. C'est devant ce fait historique que les parlementaires d'après-guerre ont envisagé la nationalisation comme un moyen de surmonter le « malthusianisme » de l'initiative privée et les « rigidités structurelles » de l'industrie minière.

En fait, contrairement à l'industrie électrique ou gazière, dont les nationalisations se sont accomplies d'un seul coup, par le biais de la loi du 6 avril 1946, celle des mines s'est réalisée étape par étape. La nationalisation des mines françaises a d'abord concerné les houillères des bassins du Nord et du Pas-de-Calais, celles-ci avaient été occupées par les mineurs, dès leur libération, en août 1944. Ils réclamèrent la nationalisation comme une mesure de sanctions à l'encontre des patrons, les dirigeants et les cadres des mines. Elle s'inscrivait dans le cadre de la mise en application du programme du CNR sur « le retour à la Nation » des ressources en énergie. Deux mois plus tard, le gouvernement provisoire a décidé que les anciens exploitants devaient cesser d'exercer leurs

¹⁴ TREMPÉ, Rolande, *Les trois batailles du...*, p.54.

¹⁵ Cette situation contraste avec l'industrie électrique qui a investi massivement dans des aménagements hydro-électriques et dans le même temps, pour l'interconnexion, sur l'initiative de l'État, presque sans aucune subvention, ni financement de ce dernier.

responsabilités et leur autorité. Dans le même temps, il suspendit, par ordonnance du 11 octobre, et par décret du 15 octobre 1944, toutes les sociétés houillères du Nord et du Pas-de-Calais et en désigna des administrateurs provisoires. Ensuite, il institua une ordonnance, en date du 13 décembre 1944, qui créait les Houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais, établissement de caractère industriel et commercial, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Cet établissement était chargé, dans l'intérêt exclusif de la nation, l'ensemble des exploitations houillères du Bassin. Quant aux houillères du Centre-Midi, situées dans la zone libérée, des arrêtés des Commissaires régionaux de la République, installés à Montpellier, ainsi qu'à Toulouse, ont été pris à la fin du mois de septembre 1944. Ces arrêtés ont soumis à la réquisition, à dater du 1^{er} octobre 1944, en vertu la loi du 11 juillet 1938, sur l'organisation de la nation en temps de guerre, les entreprises exploitantes des concessions de mines de houille ou de lignite dans le Gard-Hérault et le Tarn-Aveyron, ainsi que le personnel de ces entreprises, ce qui signifiait la nationalisation de fait de ces houillères¹⁶. Ainsi, même avant la nationalisation de toutes les mines françaises, pratiquement les trois quarts de la production charbonnière française (les houillères de la Lorraine exclues dont l'extraction n'avait repris que récemment), se trouvaient soustraits à la responsabilité des dirigeants antérieurs¹⁷. Après de longs débats sur la procédure de l'indemnité pour les actionnaires des anciennes entreprises minières, l'Assemblée nationale a finalement voté, le 17 mai

¹⁶ VARASHIN, Denis, « Pas de veine pour le charbon français (1944-1960) », dans BELTRAN, Alain et al (dir.), *État et Énergie XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, p.130.

¹⁷ Fondation nationale de Science-Po, noté *infra* FNSP, FRANCE/531/664, FABRE, Robert, « La France manque de charbon », extrait de la *Revue de Paris* du 1^{er} août 1945.

1946, la nationalisation de l'ensemble des houillères françaises¹⁸.

Dans l'histoire du charbonnage d'après-guerre en France, la planification de l'économie constituait un événement aussi essentiel que la nationalisation des houillères. Or, ces deux événements n'en étaient moins autant reliés étroitement. Après avoir nationalisé l'industrie charbonnière et préparé l'appareil, en collaboration avec les représentants des syndicats et des consommateurs, en vue de réaliser ses idées en matière d'exploitation minières, le gouvernement éprouvait le besoin d'un organisme élaborant et proposant un programme d'exploitation, concernant notamment la production et l'investissement. La remarque de Denis Woronoff selon laquelle « Plan et nationalisation se soutenaient mutuellement » s'appliquait alors au charbonnage, dans la mesure où celui-ci a été désigné en tant qu'« un des secteurs de base » majeurs de modernisation¹⁹.

Par contre, la planification de l'économie n'était pas un concept totalement inédit qu'aurait créé Jean Monnet. Il est à remarquer qu'en France, le concept de « plan » et de planification de l'économie possédait déjà une longue histoire. À partir de l'entre-deux-guerres, différentes organisations ou groupements, formés de syndicalistes, hauts fonctionnaires et divers hommes politiques avaient conçu et proposé divers projets de planification de l'économie. Un des plus fameux projets était le plan de la CGT, il s'agissait effectivement d'un plan d'économie exhaustif montrant une certaine continuité par rapport au Plan Monnet²⁰. Les technocrates de Vichy avaient également repris l'idée

¹⁸ Il a été institué un conseil de direction comme organisme de l'administration réunissant dix-huit membres en trois tiers égaux composés de représentants de l'État, du personnel et des consommateurs.

¹⁹ WORONOFF, Denis, *Histoire de l'industrie en France du siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 1994, p.500.

²⁰ Le Plan CGT correspondait à celui que les « planistes » de la CGT rédigèrent à l'automne 1934.

de planification de l'économie et même entrepris des actions pour la réaliser. Après le choc de la défaite contre l'Allemagne et considérant que celle-ci était due au sous-développement de l'économie et l'industrie du pays, les technocrates français avaient rédigé plusieurs projets afin de renforcer la productivité et la compétitivité de l'industrie nationale. Tel était notamment le cas de la Délégation Générale à l'Équipement Nationale (DGEN), instituée par les lois du 23 février et 6 avril 1941. Cette dernière s'était occupée de la rédaction de plans dès son instruction, d'abord le Plan d'équipement national et ensuite la « Tranche de Démarrage ». Après avoir fait avorter le Plan d'équipement national, sans la collaboration des Comités d'Organisation (CO), en mai 1944, la DGEN a rédigé un nouveau plan économique intitulé « La Tranche de démarrage »²¹. Il pourrait se révéler le plus proche du Plan d'Équipement national, car ce plan a esquissé une politique d'investissements, plaçant la priorité aux secteurs du Plan Monnet, et cela, au détriment des investissements destinés aux Territoires d'Outre-Mer.

Devant la nécessité de faire face à la crise, il envisageait les moyens de mener une réforme des structures sociales. Le Plan CGT se caractérisait par la proposition d'une économie contrôlée, dans le cadre du rebond de la conjoncture et pour la prévention de la récurrence de la crise. Il critiquait la politique économique basée sur le libéralisme classique et estimait que la crise était due au désordre du développement de la production, à cause d'un crédit non-contrôlé. Pour la réalisation concrète de ces idées, les planistes suggérèrent divers projets dans ce plan : nationalisation du crédit, nationalisation de diverses industries clés (armement, mines, énergie, transports) qui devaient être gérées grâce à un comité tripartite (État, producteurs, consommateurs), le contrôle des investissements, etc. De plus, le plan proposa un contrôle de ces entreprises nationalisées par le Conseil Supérieur de l'Économie (CSE). En outre, les planistes préconisaient que le contrôle de ces entreprises s'effectue sur la base du programme de développement de l'économie nationale annuelle que le CSE devait rédiger, ce qui tendait à indiquer une certaine continuité entre le Plan CGT et le Plan Monnet, bien que ce soit n'ait pu aboutir sans le soutien de la part du parti communiste, ni du parti socialiste. En matière de processus de rédaction du Plan CGT, se reporter à BAUCHUD, Philippe, *Les technocrates et le pouvoir : X-Crise, Synarchie, C.G.T., Clubs*, Paris, Arthaud, 1966, pp.52-57.

²¹ MIOCHE, Philippe, *Le Plan Monnet...*, pp.23-24.

D'autre part, l'idée d'une planification visant à rétablir et développer l'économie française puisait, de même, son origine dans la réflexion menée la résistance, notamment avec Pierre Mendès-France. Longtemps partisan de la planification économique, il accéda au poste de Ministre de l'Économie Nationale (MEN), institué par le décret du 10 septembre 1944. Il proposa un nouveau plan dit le plan MEN (Ministère de l'Économie Nationale), adopté par le gouvernement, en novembre 1944, calqué sur la « Tranche de Démarrage ». Son intention consistait à faire du ministère de l'Économie nationale, jusque-là simplement chargé de la distribution des matières premières et du contrôle des prix, un ministère supra-ministériel s'occupant de la planification de l'économie, tant au long terme qu'au court terme. Néanmoins, ce plan MEN n'a pas été réalisé, parce que l'idée de Mendès France n'a pas obtenu le concours d'autres ministres, tels que Robert Lacoste (ministre de la Production industrielle) ²². En mars 1945, Mendès France a démissionné de sa fonction, suite à l'échec du projet de réforme monétaire. Cette démission a signifié également l'échec du schéma d'intégration des organismes d'État, sous un ministère, en vue de la mise en œuvre de la planification de l'économie.

Ainsi, plusieurs plans économiques ont été élaborés antérieurement au plan Monnet, bien qu'ils n'aient finalement pas été réalisés. Comme l'indique Philippe Mioche, on ignore si les planificateurs de 1946 ont effectivement consulté les documents de la période antérieure. Toutefois, en considérant la continuité d'un certain nombre d'hommes chargés à la fois de l'élaboration du plan de Vichy et du Plan, il n'est pas absurde d'avancer que les tentatives de Vichy ont directement influencé la rédaction du Plan Monnet²³.

²² *Ibid.*, p. 43.

²³ Il cite comme exemple Frédéric Surleau et Roger Bouteville, ingénieur des ponts et chaussées, qui

1-2 Situation du charbon disponible dès la Libération

Avant d'aborder le programme de modernisation du secteur énergétique conçu par le Plan Monnet, nous envisagerons la situation du marché charbonnier français entre la Libération et la rédaction du Plan Monnet. Les disponibilités de la France en charbon (houille, anthracite, et lignite) ont connu un effondrement sensible par rapport à l'avant-guerre, et cela, dès la Libération, en raison du fort recul de la production nationale et des importations (Tableau 1). La chute du volume des charbons disponibles s'est manifestée avec d'autant plus d'acuité qu'à cette époque, le charbon a occupé une place prépondérante, et par voie de conséquence, il ne pouvait être substitué par d'autres sources d'énergie²⁴. Dans une telle situation, la pénurie de charbon a entraîné non seulement une limitation considérable des activités pour les industries consommatrices de charbon, telles que la sidérurgie, l'électricité, les chemins de fer, le gaz, mais elle a, dans le même temps, gravement détérioré le niveau de vie de la population française, notamment durant l'hiver où l'on recourait de manière massive au chauffage à charbon. Pour tous les Français, il semblait tout à fait évident que la reprise de la production charbonnière constituait un des impératifs pour le pays.

a travaillé comme directeur général de la DGEN et a participé, en octobre 1947, à la Commission des Investissements après avoir prononcé l'avis du Conseil d'État sur la création du Commissariat du Plan. Roger Bouteville était également un ingénieur ayant travaillé en tant que Directeur de l'Électricité durant la période de Vichy et a été nommé président de la Commission de l'Électricité en 1946. *Ibid.*, pp.71-72.

²⁴ En 1946, le charbon a représenté 85,9% des ressources d'énergie primaire consommées en France en 1946. CDF, *Statistiques annuelles*, 1963, p.22.

Tableau 1**Situation des disponibilités du charbon en France (1938-48)**

Unité) 1 000 tonnes

	Production (A)	Importation (B)	Exportation (C)	Disponible (A+B-C)
1938	47 562	22 724	1 215	69 071
1939	50 249	18 078	1 185	67 142
1940	40 984	8 020	304	48 700
1941	43 857	700	700	45 277
1942	43 828	3 137	702	46 263
1943	42 427	4 758	19	47 166
1944	26 577	3 682	56	30 203
1945	35 017	5 326	53	40 290
1946	46 289	10 973	409	59 853
1947	47 309	17 195	460	64 044
1948	45 136	21 020	415	65 741

*Les importations et les exportation incluent le coke.

Source) INSEE, *Annuaire Statistique de la France 1946, 1947*, p.257.

Toutefois, la France souffrait d'une multitude d'éléments l'empêchant de récupérer à brève échéance ses disponibilités en combustibles. Tout d'abord, la reprise tardive de l'extraction dans les houillères de Lorraine a participé à la baisse du volume total de charbon disponible dans le pays. La libération relativement tardive par rapport aux houillères du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que les sérieux dégâts sur les mines causées par les combats, les ont empêchés de reprendre, de façon prématurée, l'exploitation des mines. En janvier 1945, la production ne s'est ainsi élevée qu'à 39 900

tonnes en janvier 1945, alors que la production mensuelle de 1938 atteignait, en moyenne, 561 000 tonnes²⁵. La vive reprise de l'exploitation des mines de Lorraine, au cours de l'été, de 1945 a contribué à l'accroissement de sa production²⁶. Malgré cela, la production des houillères de Lorraine est restée stable, avec, au cours du deuxième semestre de l'année 1945, une production mensuelle tournant autour de 60% de celle de l'année 1938²⁷.

Tableau 2
Évolution de la production mensuelle de charbon en France entre 1945-46

	Production (1 000 tonnes)	Niveau de la production (1938=100)
Janvier 1945	2 734	69
Avril 1945	2 403	61
Juillet 1945	2 369	68
Octobre 1945	3 752	95
Janvier 1946	3 966	100
Avril 1946	4 036	102
Juillet 1946	4 110	104
Octobre 1946	4 682	118

Source) INSEE, *Bulletin de la statistique générale de la France, 1947-1948*.

²⁵ Archives Nationale (site de Pierrefitte-sur-Seine), noté *infra* AN(PIERRE), 19771434/2, Le bilan charbonnier de la France, ORCHAR, Le 27 décembre 1945. La Libération s'est faite, en novembre 1944, pour les mines de Faulquemont, Forschwilliers, et Merlebach et en février 1945 pour les mines de Forbach et Petite-Rosselle.

²⁶ FNSP, FRANCE/531/664, FABRE, Robert, « La France manque de charbon », extrait de la *Revue de Paris* du 1^{er} août 1945.

²⁷ Sur la même période, la production charbonnière des houillères du Nord et du Pas-de-Calais représentait environ 90% de celle de l'année 1938 et les houillères de Centre-Midi l'ont même dépassé. AN(PIERRE), 19771434/2, Le bilan charbonnier de la France, ORCHAR, le 27 décembre 1945.

Pour ce qui était de la récupération de la production charbonnière, la première tâche a consisté à surmonter la pénurie en main-d'œuvre. Dès la Libération, les effectifs sont passés de 162 milliers à la fin de 1938 à 137 milliers vers la fin de 1944, la réduction des effectifs travaillant dans les mines par rapport à l'avant-guerre a été considérée comme un des obstacles les plus sérieux pour la reprise de la production de charbon²⁸. Or, contrairement à la production de charbon qui a stagné au même niveau, tout au long de l'année 1945, les effectifs des mines inscrites au fond connaissait une hausse stable. En 1945, les houillères sont parvenues à rattraper et même, à dépasser le niveau de la fin de l'année 1938 (soit 203 199 tonnes), en partie grâce à l'envoi des prisonniers de guerre dans les mines, ainsi qu'au recrutement d'une main-d'œuvre étrangère²⁹. Néanmoins, cette progression des effectifs ne s'était pas accompagnée d'un accroissement corrélatif de la production de charbon et la production de charbon a même stagné, après la hausse des effectifs inscrits au fond. En effet, le rendement est demeuré toujours inférieur au niveau d'avant-guerre et l'absentéisme s'est révélé excessif tout au long de l'année 1945, voire au-delà, comme le montrent Tableau 3. Les éléments matériels tels que la fatigue du matériel – cause d'incidents techniques la plus fréquente – la pénurie de petit outillage, ainsi que l'insalubrité des logements, ont retardé dans de larges proportions l'amélioration du rendement des mines. Les dédommagements des logements miniers avaient contribué à une détérioration de l'état sanitaire et moral des mineurs. La sous-alimentation résultant

²⁸ Au même moment, l'effectif total du fond et par jour est passé de 238 950 à la fin de 1938 à 304 224 à la fin de 1945. AN(PIERRE), 19771434/2, Le problème du charbon en France, Groupe français du Conseil du Contrôle, mai 1946.

²⁹ Par exemple, vers la fin de janvier 1946, une mission française chargée de recruter les mineurs italiens a été dépêchée à Rome avec M. Auffray, directeur de l'Office d'immigration. *Le combat*, 1^{er} février 1946.

de la pénurie en nourriture, en France, a dégradé l'état physique général des mineurs. Il en résultait des maladies et une baisse du moral des ouvriers des mines. Le gouvernement avait pourtant considéré comme prioritaire leur ravitaillement, en raison du caractère pénible de leur travail. Que ce soit dans les Houillères du Nord et du Pas-de-Calais ou dans les Houillères du Centre-Midi, les ouvriers professionnels figuraient parmi ceux qui s'absentaient le plus, ce qui avait pour conséquence, la désorganisation des chantiers et un manque d'ouvriers directement productifs, et de ce fait, une perte d'extraction particulièrement lourde³⁰. Il est à noter que la spécificité des recrutements dans l'après-guerre a constitué une des raisons expliquant la lenteur de l'amélioration des rendements. Dès la Libération, ce sont les prisonniers de guerre allemands qui ont contribué au renforcement des effectifs des mines françaises. Ne s'élevant qu'à 6 662 individus, en avril 1945, leur nombre atteignit son maximum en octobre 1946, à savoir 54 222, bien qu'ils devaient être libérés progressivement d'après le conseil humanitaire des États-Unis, ce qui signifiait qu'une partie, devait être transformée en mineurs libres³¹. Les mineurs recrutés dans les pays méditerranéens, Italie et Espagne, semblaient, en général, mal adaptés au travail des mines, ce qui a participé au déclin des rendements³². En outre, les prisonniers de guerre allemands ne ressentaient plus de réelle motivation pour élever la production de charbon, dans le sens où ils ne touchaient que la moitié du salaire des

³⁰ Dans les houillères du Nord et du Pas-de-Calais, l'absentéisme atteignait 22,96% pendant la deuxième quinzaine d'avril 1945 : 10,33% pour maladie et 7,02% pour blessures et 3% sans justifications. FNSP, FRANCE/531/664, FABRE, Robert, « La France manque de charbon », extrait de la *Revue de Paris* du 1^{er} août 1945.

³¹ HOLTER, Darryl, *The battle for coal: miners and the politics of nationalization in France; 1940-1950*, DeKalb, Northern Illinois University Press, 1992, p.109.

³² *Ibid.*, p.109.

mineurs normaux³³.

Tableau 3

Évolution du rendement du fond des mines (production par mineur et par poste) et de l'absentéisme pendant la période d'après-guerre

	1938	1944	1945	1946
Rendement du fond	991 kg	856 kg	895 kg	921 kg
Absentéisme	8,3 jours	N/A	19,3 jours	20 jours

Source) AN (PIERRE), 19771434/2, ORCHAR, Note relative à la situation charbonnière en France, le 25 avril 1946. CDF, *Rapport de Gestion, Exercice 1947*, p.14.

Tableau 4 Répartition du personnel par nationalité en 1946 et en 1947

	Fin 1946	Fin 1947
Français	225 400	223 068
Français d'outre-mer	7 600	12 197
Polonais	46 700	43 290
Italiens	6 300	8 765
Espagnols	5 100	4 313
Allemands libres	2 200	17 353
Allemands prisonniers de guerre	54 400	32 977
Divers	6 100	6 277
Total	353 800	358 240

Source) CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1947*, p.13.

³³ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1947*, p.17.

Les mouvements sociaux constituent un autre facteur essentiel ayant contribué encore à soutenir un niveau anormalement élevé d'absentéisme. Des grèves sauvages ont ainsi perturbé l'exploitation des mines situées hors de la portée des syndicats. En réalité, tant que l'Allemagne n'avait pas capitulé et que le territoire français n'avait pas été entièrement libéré, la CGT et le parti communiste français considéraient le renforcement de la production comme un moyen indispensable pour vaincre le fascisme. Ils se sont alors tous les deux efforcés d'encourager la production charbonnière nationale. Pour ce faire, leur action consista à inciter les mineurs à travailler avec le plus d'ardeur possible, comme tend à le montrer la remarque de Benoît Franchon, secrétaire général de la CGT. Le 10 septembre 1944, lors d'une réunion tenue à Paris, ce dernier déclara aux cadres du parti communiste, qu'il soutenait la campagne de production de charbon afin de rendre la France indépendante, tant sur le plan politique qu'économique³⁴. De son côté, Maurice Thorez a prononcé un discours fameux, à Waziers, en juillet 1945, aux miniers communistes syndiqués. Dans le but d'accroître la production, il a tenté de relever le moral des miniers, en appelant à « La bataille du charbon ». Il insista sur rôle crucial des efforts en faveur du relèvement de la production charbonnière, ces efforts devaient contribuer au renforcement de l'alliance entre la classe ouvrière, la classe moyenne et les paysans, tout en stimulant le patriotisme³⁵.

Malgré les discours des leaders syndicalistes adressés aux mineurs, les mines ont connu une succession de grèves au moment de la Libération jusqu'en septembre 1945. Les premières grèves sauvages à l'échelle nationale ont été déclenchées en mars 1944, à la suite d'un mouvement de mineurs travaillant dans les mines de Lens, qui protestaient

³⁴ HOLTER, Darryl, *The battle for coal...*, p.83.

³⁵ *Ibid.*, p.73.

contre la pénurie en nourriture. Les grèves se sont répandues à Bruay, puis dans les environs de Valenciennes, au mois d'avril et dans les mines de Drocourt, Crespin et Anzin, et ensuite, des grèves ont éclaté, en mai, dans de nombreux bassins miniers, tels qu'à Anzin, Bruay, Carbolux. Face à ces perturbations, Paul Ramadier, ministre du Ravitaillement, a décidé d'améliorer et d'unifier les rations de nourriture des mineurs du fond³⁶. D'autre part, Robert Lacoste, ministre de la Production Industrielle prononça, le 1^{er} juin, l'augmentation du salaire minier en le fixant légèrement au-dessus de celui des ouvriers métallurgistes de la région parisienne³⁷. En effet, malgré ces mesures et les efforts des leaders syndicalistes pour empêcher les grèves sauvages, les mineurs ont continué de déclencher des grèves sauvages sporadiques tout au long de l'été 1945. Les mines sont parvenues finalement à obtenir une certaine stabilité sociale avec l'arrêt des mouvements de grèves déclenchés, le 13 septembre 1945, à Lens, par des mineurs protestant contre la pénurie en nourriture et l'élévation des prix, grèves qui se sont répandues dans d'autres mines, comme Bruay, Courrière et Liévin et qui ont terminé vers la fin du mois³⁸. C'est à partir de l'arrêt de ces grèves, à la fin de septembre, que les mouvements sociaux dans les mines se sont interrompus, pour la première fois après la

³⁶ Par exemple, il a été décidé que les mineurs du fond touchent 475 grammes par jour, plus 150 grammes par « poste », 400 grammes de viande par semaine, plus 45 grammes par « poste ». En outre, les rations ont inclus diverses denrées, à l'instar du savon et le tabac. FNSP, FRANCE/531/664, FABRE, Robert, « La France manque de charbon », extrait de la *Revue de Paris* du 1^{er} août 1945.

³⁷ HOLTER, Darryl, *The battle for coal...*, pp.71-72.

Le gouvernement avait déjà accru les salaires des mineurs de 40%, afin de bénéficier de soutiens en faveur du renforcement de la production charbonnière. Ces augmentations des salaires des mineurs avaient pour conséquence que le coût de la main-d'œuvre représentait 93% des prix du charbon. *Ibid.*, p.86, p.125.

³⁸ *Ibid.*, pp.71-80.

Libération, sur une longue durée (plus de 18 mois)³⁹. En fin de compte, les mines françaises sont ainsi arrivées à produire le charbon dans une situation socialement stable.

Les statistiques indiquent qu'en avril 1946, les tonnages de la production mensuelle de charbon ont excédé ceux de 1938. Cependant, ce rattrapage des tonnages de la production charbonnière ne signifiait pas pour autant le retour à l'état des disponibilités de combustibles d'avant-guerre. Tout d'abord, il faut noter que les moyens de mesurer les tonnages de la production de charbon ont été modifiés après la guerre. Si les statistiques rédigées après la guerre incluaient les charbons de basse qualité appelés « bas-produit », celles antérieures au conflit ne les comprenaient pas : mixtes ou schlamms... Les débouchés de ces derniers se bornaient, pour l'essentiel, aux centrales minières. En avril 1946, l'Office de Répartition du Charbon (ORCHAR), organisme chargé de la répartition du charbon, évaluait la production moyenne mensuelle, pour l'année 1946, à près de 4 000 milliers de tonnes. Néanmoins, elle estimait également que la production allait tomber à 3 760 tonnes, après déduction de la production des bas-produits⁴⁰. En réalité, face à la pénurie de charbon, une part non négligeable de ces charbons de basse qualité, consommés avant la guerre exclusivement par les centrales électriques installées dans les mines (centrales minières), a été distribuée par le répartiteur et consommée par les demandeurs en charbon⁴¹. Certes, ces charbons ont atténué jusqu'à un certain degré la pénurie de charbon, mais leur utilisation avait pour corolaire diverses difficultés liées à

³⁹ Se reporter au Tableau 60 de l'Annexe concernant l'évolution de l'absentéisme.

⁴⁰ PIERRE, 19771434/2, ORCHAR, Note relative à la situation charbonnière en France, le 25 avril 1946.

⁴¹ Ibid.

un emploi inadapté du combustible dans l'équipement et une détérioration de l'efficacité énergétique.

Au-delà même des bas-produits, la qualité moyenne des charbons disponibles a, de façon globale, décliné de façon manifeste, du fait des destructions survenues dans le bassin de Lorraine produisant un charbon de bonne qualité. D'après le rapport sur la situation de la production de charbon, paru en avril 1946, les houillères de Lorraine produisaient mensuellement environ 130 000 tonnes de moins qu'en 1938. Cette diminution se trouvait compensée par une hausse de la production mensuelle d'environ 170 000 tonnes pour l'ensemble des bassins du Centre et du Midi. Cela avait été rendu possible par la mise en exploitation de nombreuses petites mines abandonnées depuis la guerre et à l'augmentation de la production dans les bassins principaux comme la Loire⁴². Au point de vue comptable, il y avait, en quelque sorte, une substitution qualitative des combustibles lorrains par des lignites ou des charbons dont la qualité se révélait sensiblement inférieure. À cela, s'est ajouté le problème de la vétusté des équipements des mines. La capacité de lavage des mines, par suite des destructions, s'était notablement dégradée par rapport à celle de 1938, alors que l'on constatait une augmentation manifeste de la production des produits bruts, soit 20/25% de cendres et parfois davantage encore. Ce phénomène, particulièrement marqué dans la Loire, ainsi que dans le Nord et le Pas-de-Calais, résultait de la multiplication des fronts de tailles et d'une exploitation intensive de toutes les veines. Pour toutes ces raisons, la teneur moyenne en cendres des charbons français, en 1946, apparaissait donc très nettement supérieure à celle de 1938 jusqu'à ce qu'elle progresse de 6 à 10 points⁴³. Pour un tonnage identique, il en résulte, un recul très

⁴² Ibid.

⁴³ Ibid.

visible de l'énergie disponible. Proportionnellement, cette dégradation énergétique excédait d'ailleurs à l'augmentation de la teneur en cendres⁴⁴. Dans ces conditions, même si les statistiques semblent montrer que la production nationale de charbon a dépassé le niveau de 1938, l'énergie disponible est demeurée encore très inférieure, en avril 1946. Pour résoudre le problème de la qualité du charbon, la modernisation de l'équipement des mines apparaissait comme la condition *sine qua non*, malgré les hésitations des compagnies minières à investir dans les mines, par crainte d'une nationalisation de ces dernières⁴⁵.

Le recul des importations de charbon et de coke a tout autant contribué à la pénurie de dans le pays. La France était la plus grosse importatrice de charbon en Europe, son économie devait effectivement se procurer le tiers de sa consommation à l'étranger. Le rétrécissement du marché intra-européen des charbons durant la période d'après-guerre ne pouvait que restreindre les disponibilités en charbon. En 1945, celles-ci s'effondrèrent jusqu'à 23,4%, par rapport à l'année 1938 (532,6 milliers de tonnes des importations contre 2,272 milliers tonnes)⁴⁶. Si, en 1946, les importations se sont élevées à 11 millions, elles ne parvenaient pas pour autant à satisfaire les besoins nationaux⁴⁷. En 1945, le désordre politique et les dégâts de guerre sur les infrastructures de transports ont contribué à l'effondrement de la production charbonnière allemande, à moins d'un

⁴⁴ Par exemple, une étude réalisée dans une chaudière sur du charbon de Bosmoreau à environ 30% de cendres et 5 100 de pouvoir calorifique montrait que pour obtenir la même quantité de vapeur qu'avec du charbon normal à 7 500 calories, il fallait dépenser trois fois plus de charbon brut. Ibid.

⁴⁵ HOLTER, Darryl, *The battle for coal...*, p.83.

⁴⁶ PIERRE, 19771434/2, ORCHAR, Note relative à la situation charbonnière en France, le 25 avril 1946.

⁴⁷ Ibid.

cinquième de celle de 1938 (36,7 millions de tonnes contre 186,1 millions)⁴⁸. De plus, le charbon allemand se trouvait placé sous le contrôle du répartiteur des alliés *European Coal Organisation* (ECO), qui établissait le programme de répartition. Non seulement les revendications du gouvernement français pour allouer davantage de charbon se sont heurtées aux points de vue de la Grande-Bretagne et des États-Unis, qui accordaient une importance particulière à la reconstruction économique de l'Allemagne, le recul des livraisons durant l'hiver 1945, par rapport aux prévisions Byrnes-Truman de juillet 1945, représentaient une gêne considérable pour l'économie française. L'autre fournisseur habituel, la Grande-Bretagne, dont la production de charbon avait reculé de 19,6%, en 1945, par rapport à 1938 (182,4 millions de tonnes contre 227 millions), avait, quant à elle, réduit de plus en plus ses exportations tout au long de l'année 1946, au point même de retirer presque totalement ses charbons du marché international à partir de 1945, ce qui aggrava d'autant plus la pénurie de charbon dans l'hexagone⁴⁹.

⁴⁸ Sarre non comprise pour l'année 1945. PERRON, Régine, *Le marché du charbon, un enjeu entre l'Europe et les États-Unis de 1945 à 1958*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, p.314.

⁴⁹ INSEE, *Mouvement économique en France en France de 1938 à 1948*, Paris, Imprimerie nationale, p.219 : AN(PIERRE), 19771434/2, Groupe français du Conseil du contrôle, *Le problème du charbon en France*, mai 1946.

Tableau 5**Importations mensuelles de charbon durant la période d'après-guerre par pays**

Unité) 1 000 tonnes

	1938	1944	1945	1946
Allemagne	571	N/A	179	292
Pays-Bas et Belgique	554	N/A	20	54
Grande-Bretagne	540	N/A	166	60
États-Unis	0	N/A	252	431
Divers	177	N/A	67	50
Total	1 842	56	684	887

Source) CDF, *Statistiques annuelles*, 1963, pp.26-27 : AN(PIERRE), 19771434/2, ORCHAR, Note relative à la situation charbonnière en France, le 25 avril 1946.

Tableau 6**Production de charbon des pays exportateurs de charbons vers la France**

Unité) millions de tonnes

	Allemagne	Belgique	Pays-Bas	Grande-Bretagne	États-Unis
1938	18,6	29,6	13,5	23,1	39,5
1944	11,8	13,5	8,3	19,6	68,3
1945	36,7	15,8	5,1	18,6	63,3
1946	55,3	22,9	8,3	19,3	59,4

Source) PERRON, Régine, *Le marché du charbon : un enjeu entre l'Europe et les États-Unis de 1945 à 1958*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, p.314 : <http://www.nber.org/databases/macroeconomy/contents/chapter01.html> : <https://www.gov.uk/government/statistical-data-sets/historical-coal-data-coal-production-availability-and-consumption-1853-to-2011>

Dans un tel contexte, seuls les États-Unis disposaient de la capacité d'exporter du charbon à l'étranger. Comme le montrent les statistiques ci-dessous, la France n'avait effectué aucune importation de charbons américains, en 1938. Au contraire, après la guerre, les États-Unis sont devenus le plus important exportateur de charbon pour les pays d'Europe occidentale. En effet, leur production de charbon s'était même accrue par rapport à l'avant-guerre, profitant de la prospérité générée, pour eux, par la Deuxième Guerre mondiale. Pourtant, les importations de charbons américains ne se révélaient pas suffisantes pour atténuer la pénurie aiguë que connaissait la France. Face à cette situation, Jean Monnet, qui travaillait à l'ambassade française à Washington, pour le ravitaillement de son pays, sollicita, en juillet 1945, auprès des États-Unis, des exportations mensuelles de 600 000 tonnes. Il invoqua la nécessité de couvrir tous les besoins en charbon des armées des Alliés stationnant sur le territoire français, qui consommaient, en moyenne, 60 000 tonnes par mois, à cette époque. Néanmoins, le gouvernement américain ne donna aucune suite à cette requête⁵⁰. Dans le même temps, les importations de charbons américains provoquaient des problèmes non négligeables. Tout d'abord, ils coûtaient, en général, beaucoup plus cher que les charbons en provenance des pays européens, à cause des frets, ce qui aggravait les sorties en dollars. De plus, la qualité du charbon américain n'apparaissait pas non plus satisfaisante pour les Français. Les Américains livraient, en majeure partie, des charbons plus ou moins oxydés et à forte teneur en soufre, ce qui ne résolvait pas la question charbonnière sur le plan qualitatif, et cela, malgré l'emploi des précieuses devises⁵¹. Avant la guerre, c'était, entre autres, l'Allemagne qui exportait les

⁵⁰ HOLTER, Darryl, *The battle for coal...*, p.116.

⁵¹ AN(PIERRE), 19771434/2, ORCHAR, Note relative à la situation charbonnière en France, le 25 avril 1946, p.3 : LEFÈVRE, Sylvie, *Les relations économiques franco-allemandes de 1945 à 1995 De*

charbons de qualité manquante, en direction de la France, ainsi que les charbons à coke voués à la fabrication de l'acier. La France avait, en permanence, insisté auprès de l'Angleterre et des États-Unis sur la nécessité de modifications de la répartition des charbons allemands à son profit, mais sans succès.

La stagnation de la production charbonnière a freiné considérablement l'activité des industries clés, ainsi que la poursuite de la répartition des matières premières. Au cours de l'été 1945, le niveau des stocks semblait fort inquiétant : la SNCF avec un volant moyen de cinq jours de marche, les usines à gaz de Paris disposant de six jours de stocks, les secteurs électriques prélevant sur leurs réserves pour le prochain hiver... Les cimenteries et les verreries étaient alimentées dans des conditions fort précaires, c'est-à-dire à moins du sixième de leur taux de marche en temps de paix : cuirs et fabriques de chaussures entretenus à 15% de leur taux de marche de 1938. La production de la sidérurgie se trouvait limitée à 20% de son niveau d'activité normale. Quant aux livraisons au profit des foyers domestiques de l'année 1945, alors que les distributions, qui s'étalaient sur six à sept mois, auraient dû débiter en mai, les livraisons se sont révélées quasi nulles, de telle sorte que la distribution presque nulle de cette période de l'année précédente, a entraîné des problèmes sanitaires et aggravé le taux de mortalité des nouveau-nés⁵². Face à une telle situation, hommes politiques, hauts fonctionnaires, leaders syndicalistes, patrons d'entreprise s'accordaient tous sur le fait que l'accélération du rythme de la production charbonnière constituait un des impératifs pour le relèvement

l'occupation à la coopération, Paris, Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, 1998, p.57.

⁵² FNSP, FRANCE/531/664, FABRE, Robert, « La France manque de charbon », extrait de la *Revue de Paris* du 1^{er} août 1945.

économique de la France et l'amélioration générale du niveau de vie de la population.

Penchons-nous, à présent, sur les programmes de modernisation du secteur énergétique dans le Premier Plan de modernisation conçues pour remédier au problème de la pénurie en ressources énergétiques.

1-3 Rédaction du Plan Monnet et Programme de Modernisation des Houillères et de l'Électricité

Quelque temps après la démission de Pierre Mendès-France au poste ministre de l'Économie nationale, le gouvernement français entreprit les démarches pour la réalisation de la planification de l'économie française. De façon paradoxale, ce ne fut pas un homme politique tel que Pierre Mendès-France qui est finalement parvenu à réaliser la planification de l'économie française, mais un homme d'affaires à l'origine, Jean Monnet, qui a contribué le plus à la mise en œuvre de la planification de l'économie. Ayant travaillé pour le ravitaillement des alliés au cours des deux conflits mondiaux, Monnet est apparu comme un des responsables les plus influents dans les négociations franco-américaines sur le prêt-bail d'après-guerre. Il s'est consacré à cette tâche dès l'automne 1943, avec le désir que la reconstruction française s'accomplît grâce au prêt-bail américain. En fait, Jean Monnet avait déjà réclamé, en juin 1944, au gouvernement français la réalisation de la « planification » en matière d'importations pour que la France puisse bénéficier des crédits accordés par le prêt-bail :

« Si nous signons un accord de prêt-bail sans plan annexe nous serons obligés de discuter ensuite avec l'administration américaine sur chaque catégorie de matériel demandé, pour savoir si ce matériel rentre bien dans l'application de l'accord. Le seul moyen d'écartier cette difficulté essentielle ou pratiquement insurmontable est que l'accord prêt-bail et le plan d'importation soient approuvés en même temps par

le Président Roosevelt »⁵³

C'est dans ce contexte qu'a été créé le Comité des importations, sur la proposition de Monnet du 1^{er} août 1944. Cet organisme devait être chargé de la planification des importations, bien qu'il n'ait joué aucun rôle en réalité et ait été rattaché au ministère de l'Économie nationale, en novembre 1944.

Or, d'autres négociations sur le prêt-bail entre la France et les États-Unis ont amorcé l'annonce, en août 1945, par le président Truman de la cessation des opérations de prêt-bail pour le mois suivant⁵⁴. Devant cette situation, Monnet est arrivé à proposer au général de Gaulle, vers la fin d'août 1945, un programme de rééquipement et de modernisation, en jugeant qu'il pouvait servir d'instrument efficace de convaincre sur la nécessité de l'aide financière. En fin de compte, le Général approuva cette proposition.

« Le gouvernement français présentera lorsque les négociations s'ouvriront dans quelques mois, un plan qui traitera de la position fondamentale de la France et indiquera quels sont les besoins français pour une vie immédiate, la reconstruction et la modernisation. Ceci signifiera que des décisions extrêmement importantes devront être prises en France et signifiera également la présentation d'un programme qui comportera des demandes substantielles adressées aux États-Unis. Nous voulons faire ce plan avec l'idée de créer en France des conditions donnant à notre pays la

⁵³ MIOCHE, Philippe, *Le Plan Monnet...*, p.19.

⁵⁴ Le président Truman remet en cause, sur la base des engagements de l'article sur la liberté du commerce, la réduction des barrières douanières et la suppression de toutes les mesures discriminatoires, inclus dans l'accord du prêt-bail franco-américain, signé le 28 février 1945.

possibilité de devenir une unité active de l'économie mondiale »⁵⁵

Monnet prépara une note « au sujet du Plan de modernisation et d'équipement » qu'il remit au général de Gaulle, le 4 décembre. Ce document a été adopté par le Conseil des ministres du 21 décembre 1945. Le décret du 3 janvier 1946 a institué officiellement le Commissariat du Plan et la rédaction d'un premier plan d'ensemble pour la modernisation et l'équipement économique de la France.

Le décret stipule que le Commissariat général du Plan se compose d'un petit groupe de collaborateurs de moins de 39 chargés de mission autour du Commissaire. Celui-ci devait s'efforcer d'aider les autres administrations à faire sortir leurs projets et à leur procurer les moyens d'exécution. Parmi ses attributions, le Commissaire au Plan agissait en tant que délégué permanent du président du gouvernement auprès des départements ministériels. Il disposait des pouvoirs d'enquête considérables, du concours de tous les services ministériels et notamment des institutions de statistiques. D'autre part, il disposait du droit de créer les commissions de modernisation par grande branche d'activité, auxquelles il confiait la première élaboration du plan de modernisation de chaque branche⁵⁶. Chaque commission réunissait des hommes représentatifs du monde du travail, des syndicats ouvriers, du monde patronal, les experts les plus qualifiés de la branche, les représentants de l'administration et le représentant du Commissariat qui assurait le rôle de rapporteur. Par ailleurs, le décret a institué le Conseil du Plan en tant qu'organisme chargé d'examiner les travaux qui lui sont présentés par le Commissariat, d'en adopter les propositions ou de les rejeter, d'émettre ses propositions et de les

⁵⁵ MIOCHE, Philippe, *Le Plan Monnet...*, p.81.

⁵⁶ MONNET, Jean, *Mémoire*, Fayard, Paris, 1976, p.284.

présenter au gouvernement. Au sein de cet organisme, on compte dix ou onze ministres et une quinzaine de personnalités extérieures. Celles-ci étaient prises dans les mêmes milieux que les membres des Commissions de modernisation surveillant les décisions du Commissariat du Plan, présidé par le chef du gouvernement et assisté de douze ministres et douze personnalités choisies en raison de leur compétence.

La première tâche pour le Commissariat du Plan a consisté en la rédaction d'un rapport publiant les objectifs et les mesures de modernisation, ainsi que les besoins et moyens en matière d'investissement pour les six secteurs de base désignés par le Commissariat comme secteurs à moderniser en priorité : charbon, électricité, sidérurgie, transports, ciment et machinisme agricole. Le Commissariat a fait paraître son *Rapport général sur le premier plan de modernisation et d'équipement*, en novembre 1946, fruit du travail de 1 200 techniciens, fonctionnaire, experts, industriels, agriculteurs et représentants des ouvriers. La lettre adressée aux membres du Conseil du Plan expose bien ses idées sur le plan.

« Ces propositions devraient permettre à la France, en utilisant à plein ses richesses en hommes et en ressources naturelles, de devenir un pays « moderne » à niveau de vie participant largement à la vie du monde, tout en assurant son indépendance par le développement de ses productions essentielles et l'abaissement de ses prix de revient. [...] La France ne dispose que d'un court répit. Le rapport qui vous est soumis montre combien sa vie quotidienne dépend de ses importations de matières premières et que le moment est proche où elle devra pour les payer, compter uniquement sur ses exportations. Il est indispensable qu'elle mette à profit pour

développer ses productions essentielles et pour se moderniser les quelques années pendant lesquelles elle peut utiliser à cet effet ses réserves et les crédits obtenus à l'extérieur ; autrement le retard, que deux guerres lui ont infligé sur un monde en progrès, se transformerait en une décadence irrémédiable »⁵⁷

Ainsi, le Plan se fixait pour objectif ultime de faire de la France un pays indépendant : ne plus être un pays gros importateurs de matières premières et ne plus dépendre d'une aide financière de l'étranger. Et si le Commissariat du Plan a désigné six secteurs de base, c'était parce que le développement et la modernisation de ces industries étaient considérés comme des éléments clés pour remplir l'objectif ultime du Plan.

Toutefois, le Rapport général de modernisation de novembre ne consacrait que quelques pages sur les ressources financières liées aux investissements nécessaires pour la réalisation du Plan de modernisation, bien que cette question dût logiquement constituer une des clés. En la matière, si le rapport paru en avril, antérieurement à la publication du rapport officiel, en novembre, fournissait quelques éléments, il n'apportait guère plus de détails⁵⁸. Ce rapport prévoyait ainsi que pour ce qui concernait des devises nécessaires aux importations, la France devait les obtenir par le biais des crédits extérieurs. Sur ce point, on pourrait affirmer que le Plan s'est montré plutôt optimiste, dans la mesure où l'obtention de devises suffisantes n'avait pas été confirmée au moment de la rédaction des rapports. Si les États-Unis décidèrent d'octroyer à la France une aide financière (300 millions de dollars), remboursable sur 35 ans, ainsi qu'un prêt bancaire (300 millions de

⁵⁷ Commissariat Général du Plan, noté *infra* CGP, *Rapport général sur le Premier Plan de Modernisation et d'Équipement*, novembre 1946.

⁵⁸ L'original de ce rapport n'ayant pas été retrouvé, l'explication de ce rapport s'appuie sur l'article « Voici le Plan », *la vie française*, le 29 avril 1946.

dollars) d'après l'accord Blum-Byrnes, conclu le 28 mai 1946, ce montant se révélait bien inférieur à celui espéré par le gouvernement français pour financer ses investissements. Par contre, le rapport d'avril estimait également que la France avait besoin de 440 milliards francs, et cela, uniquement pour l'année 1947. Il observait que la France disposait de la possibilité de profiter des ressources propres des agriculteurs et des entreprises industrielles (70 milliards de francs), la contrepartie, en francs, des crédits extérieurs (140 milliards) et l'épargne (240 milliards)⁵⁹. C'est en raison de l'importance de l'épargne que Jean Monnet souligna la nécessité d'une stabilité monétaire pour la réalisation du Plan :

« La hausse continue des prix crée une inquiétude qui, si elle n'était pas rapidement dissipée, rendrait tout redressement impossible. De toutes les conditions nécessaires à la réalisation du plan, il n'en est pas de plus fondamentale que la stabilité des prix et de la monnaie. Cette stabilité est indissolublement liée à l'équilibre du budget des dépenses courantes de l'État. »

Autrement dit, le Plan présentait dès le début, le risque de s'effondrer, une fois l'inflation suscitée, ce qui allait devenir une réalité dès l'année 1947.

Penchons-nous ensuite sur le programme de la production et de la modernisation du charbonnage, secteur auquel Jean Monnet accorda le plus d'importance, conscient des critiques résultant de la pénurie en ressources énergétiques. En effet, cette question

⁵⁹ Le rapport a estimé que 240 milliards représentait 9% des revenus distribués en 1947, estimés à 2 700 milliards.

conditionnait tout le développement économique⁶⁰. Si Monnet a institué la Commission des Houillères avant toutes les autres commissions, le 5 février 1946, c'est qu'il considérait ce secteur comme primordial au rétablissement économique du pays. La rédaction du programme de modernisation des mines devait s'accomplir le plus promptement possible, Monnet remarquant que l'ordre d'urgence correspondait, en fait, à l'ordre des priorités qu'il avait lui-même arrêté⁶¹. Ainsi, Jean Monnet a concentré parallèlement ses efforts, en 1945-46, pour accroître les quantités de charbon disponibles. Son action s'articulait à deux niveaux : d'une part, sur le plan diplomatique, il s'agissait de lancer des négociations avec les États-Unis en vue d'obtenir davantage de charbons afin de satisfaire aux besoins à court terme, et d'autre part, au niveau national et à moyen terme, mettre la priorité sur la modernisation des charbonnages, même par rapport aux autres secteurs de base.

Les membres de la Commission des Houillères se composaient de représentants des syndicats, du gouvernement, des entreprises des mines et d'experts. En tant que membre de la Commission des Houillères, Victorin Duguet, secrétaire général de la Fédération des Travailleurs du sous-sol et président du conseil d'administration des Charbonnages de France a été nommé président de la Commission des Houillères. George

⁶⁰ CGP, *Rapport général sur le Premier Plan de Modernisation et d'Équipement*, novembre 1946, p.139.

⁶¹ À la suite de la création de la Commission des Houillères, il a été créé la Commission de l'Électricité le 12 février. À la constitution de ces commissions du secteur énergétique ont succédé celle de la Commission de l'agriculture au 4 mars, celle des matériaux de construction du 8 mars. En réalité, dès la Libération, il était évident, pour Monnet, que les déficits du secteur de l'énergie et de la sidérurgie allaient paralyser le relèvement du pays et tous ses collègues se montraient également d'accord que le développement des sources d'énergie constituait une priorité absolue. MONNET, Jean, *Mémoire*, Fayard, Paris, 1976, p.292.

Charles Perrineau, directeur des Mines au ministère de la Production industrielle nommé Vice-Président ; Jean Armanet, professeur d'exploitation des Mines à l'École nationale supérieure des mines de Paris. À eux, s'ajoutaient cinq membres dont deux issus des pouvoirs publics, trois en tant que représentants des entreprises minières et un issu des syndicats. La première séance a eu lieu le 8 février⁶². Depuis, la Commission des Houillères a tenu des réunions aussi fréquentes qu'il était nécessaire, dans l'objectif de rédiger des rapports, en recourant aux statistiques de renseignements de l'Office Professionnel des Houillères, qui a mis sa documentation au service de la Commission, ainsi que les rapports fournis à la demande de la Commission par les directeurs des houillères, et ceci avec le concours des directeurs des mines, des bassins houillers, des délégués syndicaux, des techniciens de l'Office Professionnel, des représentants des ministères intéressés à la question de la production de charbon : ministère de l'Économie Nationale, ministère de la Production Industrielle et ministère des Finances.

Par contre, lors de la première session du Conseil du Plan des 16 et 19 mars 1946, le Conseil du Plan invita la Commission de Modernisation des Houillères à fixer comme objectifs de porter la production française à 50 millions de tonnes en 1946 et à étudier les moyens pour atteindre 65 millions de tonnes en 1950, et d'envisager les possibilités d'obtenir des économies dans l'emploi du charbon par les divers utilisateurs⁶³. Huit mois après la résolution du Conseil du Plan, la Commission des Houillères a exposé sa politique générale dans son premier rapport selon la résolution du Conseil du Plan. Dans le cadre de la modernisation des installations de l'équipement et de l'outillage, elle expliquait avoir étudié les propositions des directions des bassins en vue d'un progrès décennal.

⁶² CGP, *Premier Rapport de la Commission de Modernisation des Houillères*, novembre 1946, p.13.

⁶³ *Ibid.*, p.9.

L'objectif de la production y est apparu plus ambitieux que la résolution du Conseil du Plan de mars : porter la production de charbon à 55 millions de tonnes, contre 50 millions. D'autre part, il est également à noter que la Commission des Houillères a conçu un programme de production et de modernisation étalé sur 10 ans (1946-1955), alors que le premier Plan de modernisation lui-même était un programme quinquennal, du fait de la durée relativement longue pour la réalisation des investissements nécessaires à la modernisation des mines qui s'étalent sur plus de cinq années pour les travaux à grande échelle, à l'instar des *grands ensembles*, mentionnés ci-dessous⁶⁴.

Il ne s'avère guère possible de connaître le processus précis de la fixation de ces objectifs à partir des archives, en raison du mauvais état de conservation des documents relatifs aux Commissions du premier plan. Néanmoins, il ne fait pas de doute qu'il a été fixé sans examens, dépouillés de l'évolution des besoins, ceci non seulement pour le charbon, mais aussi pour d'autres activités de base. Selon Charles Rist, économiste célèbre et président de la banque ottomane, le plan se montrait excessivement ambitieux et il risquait de développer la production de façon démesurée, sans se soucier de la consommation, critique que Jean Monnet semblait ne pas avoir tenu compte⁶⁵. À un moment où la France avait tant souffert de la pénurie absolue en matières premières, l'important, pour lui, consistait à pousser la production au maximum, non pas à établir un programme harmonisant les besoins et la production. C'est pour cette raison que le Plan Monnet est souvent qualifié de plan du « productivisme », si elle visait, dans le même temps, à améliorer le « rendement » ou bien la productivité de la main-d'œuvre au moyen de divers travaux et modernisations.

⁶⁴ *Ibid.*, p.20.

⁶⁵ « Voici le Plan », *la vie française*, le 29 avril 1946.

Tableau 7

Programme décennal de la production de charbon des Houillères nationales de 1946

Unité) million de tonne

1946	1947	1948	1949
55	55,5	59	62
1950	1952	1955	
65	66	71	

Source) CGP, *Rapport général sur le Premier Plan de Modernisation et d'équipement*, novembre 1946, p.41 : CDF, *Rapport de Gestion, exercice 1950*, p.40.

L'action concernant le charbon se révélait elle-même triple et portait sur les points suivants :

- 1) Des opérations d'équipement à long terme, dénommées *grands ensembles*, tendant à rénover et à accroître la capacité d'extraction ;
- 2) L'exécution de *travaux neufs à moyen terme*, tendant à assurer le maintien du potentiel d'extraction ;
- 3) La construction d'*habitations* pour le personnel.

Les travaux des *grands ensembles* correspondaient typiquement à une concentration de l'exploitation sur des quartiers à grosse production unitaire et de l'extraction sur des puits à forte capacité, ce qui devait contribuer à l'obtention d'économie de personnels et par conséquent, à l'amélioration des rendements⁶⁶. Tout aussi crucial, le fonçage de nouveaux puits visait à accroître la capacité de la production, dont le nombre devait atteindre 35. D'un autre côté, la Commission des Houillères pouvait dénombrer bien des choses, en ce qui concernait les travaux neufs à moyen terme : essais des méthodes américaines d'exploitation du type « chambre et pilier »⁶⁷, électrification du fond des mines, développement du soutènement métallique en taille et en galeries de taille, mécanisation de l'abattage du charbon par gavage à la haveuse à chaîne, amélioration de l'éclairage dans les chantiers par l'emploi de lampes portatives, amélioration de l'ossature des étages, développement de la traction par des locomotives rapides et puissantes, développement des convoyeurs à bande, augmentation de la capacité des berlines, suppression du remblayage à main, remplacé par le remblayage pneumatique, renforcement de la capacité de l'installation du lavage et sa modernisation, etc.⁶⁸. Dans ce cadre de travaux neufs à moyen terme, la Commission des Houillères envisagea de résoudre le problème de la baisse du rendement de la main-d'œuvre par rapport à d'autres pays développés, dont le rendement s'est avéré plutôt élevé, à l'instar des États-Unis et de l'Angleterre.

⁶⁶ CGP, *Premier Rapport de la Commission de Modernisation des Houillères*, novembre 1946, p.29.

⁶⁷ La méthode des chambres et piliers est utilisée dans les exploitations minières où les gisements s'avèrent relativement plats et étroits. Ceux-ci sont creusés de façon à former en alternance des chambres vides et des piliers, lesquels servent à soutenir le toit.

⁶⁸ CGP, *Premier Rapport de la Commission de Modernisation des Houillères*, novembre 1946, pp.27-30.

Un examen de la répartition des objectifs d'accroissement de la production pour les années 1950 et 1955, assignés à chaque bassin et réalisés grâce au Plan fait ressortir que la Commission des Houillères a privilégié le développement du bassin de la Lorraine (Tableau 8). Elle semblait avoir tenu compte d'une réserve plus riche en charbon comparativement à tous les bassins français, malgré une certaine imprécision, susceptible d'atteindre 5 300 millions de tonnes, voire de dépasser les réserves du bassin du Nord et du Pas-de-Calais de 3 500 millions. D'après les objectifs fixés par la Commission, la production journalière nette moyenne de l'année des Houillères de Lorraine était censée progresser au même rythme tout au long du plan décennal, de 21 mille en 1946 à 41 mille en 1950 et à 66 mille tonnes en 1955. Cela contrastait avec d'autres bassins, dont la production s'était stabilisée une fois l'année 1950 passée. Même les Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais, le plus important en France et le deuxième en Europe, après la Ruhr, devait passer de 100 mille tonnes en 1946 à 124 mille en 1950, et 125 mille en 1955⁶⁹. Ainsi, la Commission des Houillères a prévu d'une part, un accroissement stable des effectifs dans le bassin de Lorraine, malgré les prévisions d'un recul graduel dans tous les autres bassins, du fait de la mécanisation des mines, et d'autre part, des investissements dont le montant allait devenir presque identique à celui des bassins du Nord et du Pas-de-Calais.

⁶⁹ *Ibid.*, p.20 ; CDF, *Statistiques annuelles*, 1963, pp.8-9.

Tableau 8**Objectif de la production charbonnière par bassin fixé en 1946**

Unité) 1 000 tonnes

	1938 (réalisation)	1946	1950	1955
Nord et Pas-de-Calais	28 238	28 500	35 340	35 625
Lorraine	6 739	5 985	11 771	18 810
Loire	3 274	3 848	3 990	4 133
Blanzly	2 511	2 343	3 249	3 406
Aquitaine	1 534	1 756	2 138	2 138
Cévennes	2 438	2 423	2 423	2 423
Auvergne	955	1 194	1 359	1 368
Provence	633	1 083	1 397	1 596
Dauphiné	375	413	485	570
Petites mines non nationalisées	865	1 881	2565	3 705

Source) CDF, *Statistiques annuelles*, 1963, pp.8-9 : CGP, *Premier Rapport de la Commission de Modernisation des Houillères*, novembre 1946, p.20.

La construction de logements a constitué également une des tâches centrales dans la modernisation de l'équipement des mines. Ces dernières se situaient loin des villes et souffraient de ce fait, d'une accessibilité médiocre, déjà avant la guerre, les entreprises minières avaient installé dans les mines des logements pour les mineurs et leur famille. Toutefois, en 1946, 30% des logements miniers ayant été détruits par rapport à l'année 1939, à cause de bombardements, et la même année, seulement 51% des effectifs ont été logés par les mines⁷⁰. Plus de 43 milliers de logements miniers étaient en cours de construction. Le taux était amélioré jusqu'à 70%, mais ces efforts se révélaient insuffisants. Dans cette situation, la Commission des Houillères estimant de concert avec les directions des mines, qu'il y avait lieu de consentir à des efforts très significatifs pour étendre le nombre de logements mis à la disposition du personnel des mines. En fait, la question du logement minier est allée au-delà de l'offre de logements pour les mineurs travaillant loin de ville. La réalisation du programme de production et de modernisation quinquadécennale présupposait évidemment une certaine stabilité du personnel, ainsi que des conditions psychologiques favorables. La Commission des Houillères et le gouvernement estimèrent l'aménagement du logement minier comme une des clés pour attirer les gens vers les mines et ainsi d'accroître les effectifs des mines, malgré les difficiles conditions de travail des mineurs, dans un contexte où presque toutes les industries souffraient d'une pénurie de main-d'œuvre. Le recrutement des mineurs français semblait d'autant plus urgent pour les mines que le rendement des mineurs recrutés dans les pays méditerranéens et les prisonniers de guerre allemands s'est révélé plus faible que ce qui avait été escompté. C'est dans ce contexte que le gouvernement a

⁷⁰ AN(PIERRE), 19771434/2, ORCHAR, Note relative à la situation charbonnière en France, le 25 avril 1946.

prévu une législation autorisant les ouvriers retraités à conserver leur logement, ce qui a amplifié la nécessité de construire des logements à la fois plus vastes et dotés de plusieurs pièces. Par ailleurs, la Commission des Houillères avait l'intention d'améliorer la qualité du logement, ainsi que d'étendre le nombre de logements en faisant observer que « Ces logements doivent être conçus suivant les techniques de l'urbanisme moderne et, si possible, construits sur les procédés de construction modernes »⁷¹. Les Charbonnages de France devaient ainsi consentir à autant d'efforts pour investir dans les logements miniers (40 milliards de francs) que pour les grands ensembles (30 milliards) et les travaux neufs à moyen terme (45 milliards)⁷².

Le projet du programme du premier plan de modernisation et d'équipement a été adopté par le gouvernement et annoncé par le décret du 7 janvier 1947. L'État est ainsi arrivé à achever les préparatifs pour exploiter les mines d'après le programme rédigé par le gouvernement, grâce à la réalisation de la planification et de la nationalisation. Avant d'aborder l'évolution de l'avancement et du plan de modernisation des mines, penchons-nous sur d'autres secteurs, notamment le secteur électrique dont le Commissariat considérait que la modernisation était susceptible de répondre à l'impératif économique du temps : accroître les quantités de charbons.

⁷¹ CGP, *Premier Rapport de la Commission de Modernisation des Houillères*, novembre 1946, p.32.

⁷² CGP, *Rapport général sur le Premier Plan de Modernisation et d'Équipement*, novembre 1946, p.141.

Chapitre 2

Programme de l'aménagement de l'électricité du Plan Monnet

2-1 Programme de l'aménagement de l'hydro-électricité dans le Plan Monnet et programme de 1938

Dès lors que la pénurie en charbon est apparue comme un des problèmes les plus sévères en France, la rationalisation de l'usage du charbon a constitué au sein du gouvernement une question pas moins vitale que celle de l'accroissement de la production nationale et des importations de charbon. Normalement, on disposait de deux moyens pour limiter la consommation de charbon, sans brider la production industrielle : remplacement d'un combustible solide par un autre combustible et amélioration des rendements. Si le dernier point avait été prévu par le biais de la modernisation de l'équipement dans toutes les industries consommant du charbon, la substitution ne

paraissait applicable que sur des secteurs restreints de l'industrie appartenant aux secteurs de base, comme les chemins de fer et l'électricité et le gaz... Dans le cas des chemins de fer, la Commission des Transports intérieurs a établi et soumis à l'Administration Supérieure, un programme d'électrification qui, sur une décennie, devait porter à 5 600 km, tandis que la SNCF exploitait 3 531 km en 1946. En effet, ce programme impliquait de lourds investissements en matériaux : ciment, métaux ferreux, cuivre, aluminium dont la fabrication elle-même consommait d'énormes quantités de charbon. Malgré les difficultés, les économies de combustible furent entreprises, dès la première année. Elle a prévu que si le programme d'électrification était réalisé, il pouvait générer des économies annuelles de 1 400 000 tonnes de charbon, quantités supérieures pour la fabrication des matières premières nécessaires à l'électrification⁷³.

Néanmoins, c'est plutôt la modernisation du secteur électrique que celle des chemins de fer qui revêtait le plus d'importance pour le Premier Plan de Modernisation. Cette préoccupation s'inscrivait dans la recherche d'un emploi plus rationnel des combustibles solides. Le plan envisageait les aménagements hydro-électriques comme un moyen décisif afin de renforcer l'autosuffisance énergétique, ce qui semblait logique, compte tenu du fait que la production hydro-électrique ne nécessitait aucune matière première pour son fonctionnement. La Commission de l'Électricité a décidé comme prioritaires les aménagements liés à l'hydro-électricité, en prévoyant que l'évolution de la consommation allait atteindre jusqu'à 39,5 milliards de kWh, en 1951, soit 16 milliards de plus qu'en 1946, dont 10 milliards pour l'énergie hydro-électrique et 6 milliards pour

⁷³ CGP, *Premier rapport de la Commission de Modernisation des Transports intérieurs*, septembre 1946, p.25.

l'énergie thermique⁷⁴.

Par contre, il est à noter qu'à la différence du charbonnage, dont le programme d'accroissement et de modernisation de la production avait été conçu et réalisé par l'État durant l'après-guerre, le programme d'aménagement hydro-électrique du Plan Monnet s'inscrivait dans la continuité historique par rapport au programme rédigé avant la guerre : « le programme de 1938 ». Il s'agissait du premier programme d'aménagement électrique à l'échelle nationale établi par l'État. Celui-ci s'était fixé pour objectif de doubler la production hydro-électrique d'ici cinq ans et d'aménager le réseau d'interconnexion pour que l'électricité produite loin des centres de consommation puisse être transportée⁷⁵. Comme le prouve le texte du décret-loi, les pénuries prévues en production électrique et celle de charbon arrivaient en tête en tant que motivation pour la rédaction de ce programme⁷⁶. En réalité, tout au long des années trente, un tiers de la consommation de charbon en France provenaient de l'étranger⁷⁷ et ces importations figuraient toujours en

⁷⁴ CGP, *Rapport général sur le Premier Plan de la Commission de Modernisation*, novembre 1946, p.24, p.42.

⁷⁵ En 1938, la production hydro-électrique française s'est élevée à 10 026kWh. INSEE, *Annuaire statistique de la France de 1946, 1947*, Paris, Imprimerie nationale, p.156.

⁷⁶ « le problème principal à résoudre en ce qui concerne l'industrie hydroélectrique est celui de l'alimentation du pays, qui risque de se trouver défaillante si des mesures immédiates ne sont pas prises. Les besoins s'élèvent à 18 milliards de kilowatts-heures par an. Nos moyens de production ne peuvent dépasser 20 milliards qu'en remettant en marche de vieilles usines thermiques à mauvais rendement. La nécessité de parer à l'insuffisance de notre production charbonnière vis-à-vis des besoins en énergie du pays, la nécessite, d'une manière générale, de réduire au minimum l'emploi de l'énergie produite avec des combustibles importés, impose que l'augmentation de la production soit obtenue par la construction d'usines hydro-électrique », *Journal Officiel, lois et décrets*, juin 1938, p.93.

⁷⁷ Par exemple, en 1938, la France a importé 22 millions de tonnes de charbon, tandis qu'elle a consommé 47,5 millions. INSEE, *Annuaire statistique de la France 1946*, Paris, Imprimerie nationale,

tête des matières premières importées dans les années trente ⁷⁸. Par contre, l'industrie électrique, qui appartenait au secteur privé, a presque complètement suspendu les nouveaux investissements liés aux aménagements de centrales hydroélectriques. Dans un contexte de récession, il s'agissait d'éviter d'avoir à faire face à des charges financières trop lourdes qu'aurait occasionnées ce type d'investissements. Cette timidité poussa Édouard Daladier, ministre des Travaux publics, à relancer l'aménagement de centrales hydrauliques sur l'initiative de l'État⁷⁹. À ces raisons économiques, s'ajoutait le désir de M. Daladier, qui assura la fonction de ministre de la Défense, en 1937 et ensuite celle de président du Conseil des ministres, de renforcer la sécurité nationale face à la menace d'une guerre prochaine, dont la possibilité devenait de plus en plus probable, notamment après l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne de mars 1938⁸⁰.

Le programme de 1938 s'est annoncé sous de beaux augures, grâce au concours de l'industrie électrique, qui a bien mesuré l'importance que revêtaient les aménagements électriques pour le pays. Il fallait ajouter le succès des émissions d'obligations par le Groupement d'Électricité, créé par 250 entreprises électriques, dans l'objectif de financer les travaux projetés par le programme de 1938⁸¹. Toutefois, ce dernier a buté contre de nombreux obstacles, dès le lancement des projets des travaux, à cause de la Seconde

1947.

⁷⁸ À l'exception de l'année 1936, où le charbon occupa le deuxième rang après le minerai de fer.

⁷⁹ Se reporter pour le programme de 1938, sur LACOSTE, Philippe, « Le programme d'équipement hydro-électrique et d'interconnexion en France à la fin des années trente : Aboutissement d'un mouvement de longue durée et prélude à la nationalisation de l'industrie électrique? », mémoire de maîtrise d'Histoire, Université de Paris X (Nanterre), juin 1985.

⁸⁰ PAULÉ, Patrice, « De l'électricité en France durant la seconde guerre mondiale », mémoire de maîtrise d'Histoire, Université de Paris-IV Sorbonne, juin 1991, p.21.

⁸¹ *Ibid.*, p.29.

Guerre mondiale déclenchée, en septembre 1939. Il en a résulté une pénurie en matières premières, en mains-d'œuvre et un désordre dans le domaine des transports. Malgré tout, les projets des travaux d'aménagements hydro-électriques ont été poursuivis sous le gouvernement de Vichy, il s'agit du « programme de 1941 », même s'ils ont été finalement suspendus, faute de main-d'œuvre, de matières premières, de moyens financiers, et du désir exprimé de la part des entreprises électriques de suspendre le programme⁸².

Si la guerre a empêché la réalisation du programme, ces projets n'en ont pas moins été maintenus et poursuivis sous le régime de Vichy, contrairement à certains historiens qui estiment que le programme de 1938 avait bel et bien disparu à cause du déclenchement de la guerre⁸³. Or, la plupart des projets du programme de 1938 ont été maintenus tout au long du conflit. En janvier 1944, la France comportait de nombreux sites dont les travaux se trouvaient en cours ou suspendus, ou devaient être relancés. Par conséquent, c'est le redémarrage de ces travaux retardés, ou même suspendus, qu'Électricité de France devait considérer comme sa tâche prioritaire, dès son institution, en avril 1946, comme elle l'indique dans son premier rapport de gestion⁸⁴. Indéniablement, le programme d'aménagement des centrales hydroélectriques du Premier Plan s'inscrivait, en partie, dans la continuité des travaux amorcés avant ou pendant la Seconde Guerre mondiale⁸⁵. Conséquence logique, si l'on considère que la recherche

⁸² Ibid.

⁸³ PICARD, Jean-François, BELTRAN, Alain, BUNGENER, Martine, *Histoire(s) de...*, p.19. FROST, Robert L, *Alternating currents : Nationalized Power in France, 1946-1970*, New York, Cornell University Press, p.164.

⁸⁴ *Ibid.* p.31.

⁸⁵ Il est difficile de déterminer exactement combien des projets de travaux de centrales hydroélectriques du programme de 1946 remontent jusqu'avant et au cours de la guerre. Néanmoins, on peut estimer, qu'environ 17% des travaux du programme de 1946 ont été amorcés avant la

d'économies de charbon n'a eu de cesse de préoccuper les haut-fonctionnaires et les hommes politiques concernant la politique énergétique et qu'une part significative des membres de la Commission de l'Électricité sont ceux ayant participé à l'élaboration du programme de 1938 ou de 1941, à l'instar de Roger Bouteville, président de la Commission de l'Électricité et ex-Président du Comité d'Organisation de l'Électricité du gouvernement de Vichy, Roger Gaspard, vice-Président de la Commission et Directeur de l'Électricité du gouvernement de Vichy. En réalité, si l'on considère les résultats obtenus par les travaux hydroélectriques d'après-guerre, l'essentiel de la production annuelle attendue par les centrales hydrauliques, entrant en service entre le début du Plan Monnet et la fin 1949, avait été conçu avant la fin de la guerre. Il est à noter que la part importante des années 1936-37 est due aux aménagements de la Loire et de la Dordogne, assurés par des sociétés mixtes, à savoir la Compagnie Nationale du Rhône et la Société électrique de la Moyenne Dordogne, aménagements ralentis dès le lancement des travaux décidés par le programme de 1938, et freinés encore après le déclenchement de la guerre. En effet, c'est avant tout les centrales hydrauliques, dont les travaux ont été amorcés avant ou durant la guerre, qui devaient satisfaire la demande accrue en électricité, pendant la période de reconstruction d'après-guerre.

Libération en tenant compte du fait que le programme de 1946 a comporté, au total, 13 403 millions de kWh annuels productibles et que sur tous les équipements hydrauliques dont l'installation a été achevée à la fin des années quarante, les travaux d'équipements productibles annuels de 3 125 millions de kWh ont été amorcés avant 1945 (Tableau 9). CGP. *Premier Rapport de la Commission de Modernisation de l'Électricité*, novembre 1946, pp.37-38 : CGP, *État des opérations du plan et d'équipement*, Imprimerie Nationale, Paris, 1949, pp.27-29,34.

Tableau 9

Production électrique annuelle productible des centrales mises en service entre le début du Plan Monnet et la fin 1949

Unité) million de kWh

Années du début des travaux	Hydraulique	Thermique	Total
1936-37	1 860 (21)	0	1 860
1938-44	1 265 (199)	712,5	1 977,5
1945-49	611(50)	2 722,5	3 333,5
Total	3 736 (270)	3 435	7 171

*Les chiffres entre parenthèses correspondent à l'énergie en réserve.

Source) CGP, *État des opérations du plan et d'équipement*, Imprimerie Nationale, Paris, 1949, pp.27-29,34.

2-2 Programme de l'aménagement des centrales thermiques dans le Plan Monnet

La Commission de l'Électricité a encadré non seulement les aménagements hydro-électriques comme moyen d'atténuer la consommation de charbon, mais également ceux liés aux équipements électriques thermiques. La Commission de l'Électricité rangea les centrales thermiques dans trois catégories : centrales minières, centrales sidérurgiques et centrales de régularisation. Les centrales minières correspondaient à celles rattachées aux mines, elles pouvaient produire de l'énergie électrique en brûlant des « bas-produits » du charbon, tels que le « schlamm » (charbon ayant l'aspect d'une boue noire de granulométrie inférieure à 0,1mm), qui se fabrique dans le processus du traitement du charbon comme le lavage.⁸⁶ La Commission des Houillères, dans son premier rapport, a estimé qu'environ 21% de la production de charbon serait classée parmi les « bas-produits », en 1955, même après avoir achevé l'amélioration des installations de lavage, qui ne pourraient pas supporter des frais de transport⁸⁷. D'habitudes, ces « bas-produits » étaient simplement rejetés dans le terril. Cependant, la Commission de l'Électricité les considéra justement comme le moyen idéal de rationaliser l'emploi du combustible, les centrales minières pouvant les consommer en tant que combustibles. Dans le premier rapport, la Commission de l'Électricité fixa comme objectif de porter la puissance des centrales minières à 1 251 000 kW, et les centrales sidérurgiques à 640 000 kW et 661 000 kW pour les centrales EDF. En 1938, la production électrique des centrales minières, sidérurgiques

⁸⁶ Les centrales sidérurgiques concernaient un type de centrales se rattachant aux usines sidérurgiques et générant de l'énergie électrique en brûlant du gaz issu du processus de fabrication.

⁸⁷ CGP, *Premier Rapport de la Commission de Modernisation des Houillères*, novembre 1946, p.25.

et de régularisation s'étaient élevées respectivement à 2,5 milliards de kWh, 2,5 kWh, 4,7kWh. La faveur accordée aux centrales minières et aux centrales sidérurgiques, notamment les centrales minières, s'expliquait par la volonté de la Commission de l'Électricité de réaliser des économies substantielles de charbons marchands, la priorité aux aménagements l'hydro-électrique répondait à la même préoccupation.

Tableau 10
Puissances totales des installations devant entrer en service entre mars 1947 et 1951
d'après l'objectif de la Commission de Modernisation de l'Électricité en 1946

Types de centrales	Puissance totale kW
Centrales minières	1 251 000
Centrales sidérurgiques	640 000
Centrales consommant des charbons marchands	661 000
Total	2 552 000

Source) CGP, *Premier Rapport de la Commission de Modernisation de l'Électricité*, novembre 1946, pp. 41-43.

En fait, de la même façon que les origines du programme d'aménagement hydro-électrique remontaient au programme de 1938, l'aménagement de centrales minières ne représentait pas non plus une nouveauté de la Commission de l'Électricité. Le programme

de 1941 avait décidé de nouvelles installations de centrales minières, le directeur de l'Électricité au ministère de la Production industriel, Robert Gibrat, désirait mettre au point un programme de travaux prévoyant une pénurie de combustibles solides pendant de nombreuses années et visant de ce fait, une économie maximale des charbons de qualité⁸⁸. C'est ainsi que le programme de 1941 a fixé comme objectif de porter à 325 000 kW à 600 000 kW la puissance installée des centrales minières⁸⁹. Entre 1941 et la naissance des Charbonnages de France, les mines avaient amorcé des travaux d'installations de nouvelles centrales minières dont la puissance totale était censée s'élever à 140 000 MW, mais aucun de ces projets n'a été achevé. Les Charbonnages de France ont alors poursuivi ces travaux.

Tableau 11
Distribution des investissements dans l'industrie électrique fixée en 1946 par le Commissariat Général du Plan pour le Premier Plan

Unité) milliards de francs (évaluation de juin 1946)

Aménagements hydrauliques	72
Centrales minières	16
Centrales sidérurgiques et centrales de régularisation	15
Lignes de transport et postes de transformation	15
Ouvrage de distribution	80
Total	198

Source) CGP, *Rapport général sur le premier plan de modernisation et d'équipement*, novembre 1946, p.43.

⁸⁸ PAULÉ, Patrice, « De l'électricité en France... », p.167.

⁸⁹ *Ibid.*, p.168.

Par contre, le programme de 1946 présentait des spécificités en termes d'aménagement, tant sur le plan du concept que sur celui des travaux, à savoir les centrales de régularisation (centrales EDF). La Commission de l'Électricité s'était fixée comme objectif de les moderniser ou les renouveler en vue d'améliorer leur rendement énergétique. Il s'agissait ainsi d'accroître la puissance de 661 000kW des centrales de régularisation afin de pallier en tout dernier lieu, aux insuffisances des autres moyens de production, notamment l'hydraulique, durant les périodes sèches et permettre un ajustement permanent par rapport aux besoins de la consommation⁹⁰. Ces mesures devaient compléter la production hydro-électrique, ainsi que celle des centrales minières et sidérurgiques⁹¹. D'après les prévisions de la Commission de l'Électricité, en 1946, en France, à cette époque, quasiment aucun groupe électrique détenu par EDF n'était postérieur à 1934, ce qui a contribué à la détérioration des rendements⁹². Si la Commission de l'Électricité exprimait son intention de couvrir les besoins en l'électricité grâce à l'hydroélectricité, et aux centrales minières et sidérurgiques, la modernisation des centrales EDF semblait des plus pressantes. En effet, ces moyens de production électrique ne pouvaient pas entièrement couvrir la demande et que les centrales vétustes étaient génératrices de gaspillages de combustible.

Au sujet du choix de l'emploi du combustible pour les centrales de régularisation, à savoir le fuel ou le charbon, les rapports de la Commission de l'Électricité de 1946 mentionnent que « dans la phase finale réalisée au terme de la période quinquennale, il ne semble pas devoir être envisagé l'utilisation systématique de fuel, sauf pour la centrale

⁹⁰ CGP, *Premier rapport de la Commission de Modernisation de l'Électricité*, novembre 1946, p.17.

⁹¹ *Ibid.*

⁹² EDF, *Rapport de Gestion des exercices 1946-47, 1948, 1949*, p.25.

de Brest, centrale mixte (centrale fonctionnant avec le fuel et le charbon), commune avec la marine »⁹³. D'autre part, elle indique, dans un autre rapport, qu'« en raison du développement du raffinage en France, prévu par la Commission des Carburants, certaines de ces centrales situées à proximité des raffineries de la Basse-Seine, à Yainville et à Dieppe, elles pourraient fonctionner à la fois au fuel et au charbon [...]. Ces installations nouvelles ne devront fonctionner qu'à titre d'appoint et, en dernier lieu, pour pallier l'insuffisance des autres usines afin d'économiser au maximum le charbon marchand. En outre, elles permettront l'arrêt des centrales existantes à mauvais rendement »⁹⁴. Un examen de ces rapports fait ressortir l'intention qu'exprimait la Commission de l'Énergie d'installer en principe les centrales thermiques fonctionnant exclusivement au charbon, sauf dans des cas particuliers. En outre, la même commission expliquait que « le problème de l'utilisation du fuel est une question délicate qui ferait l'objet d'un examen particulier »⁹⁵. Toutefois, aucun des rapports de la Commission publiés ultérieurement ne mentionnent cette étude.

En matière d'investissement, elle prévoyait également de porter la priorité sur l'aménagement d'équipements hydrauliques et de centrales minières. Sur l'ensemble de la dépense des 118 milliards de francs qui devaient être investis, de 1947 à 1950, pour l'aménagement d'équipements de production électrique, le montant se décomposait de la façon suivante : 72 milliards pour les aménagements hydrauliques, 16 milliards pour les centrales minières, 15 milliards pour chacune des centrales sidérurgiques et centrales classiques. Si ce programme d'aménagement s'était réalisé entièrement, il avait été prévu

⁹³ CGP, *Premier rapport de la Commission de Modernisation de l'Électricité*, novembre 1946, p.17.

⁹⁴ Fondation Jean Monnet pour l'Europe, noté *infra* FJME, Fonds AMF9/3/4, Les travaux des Commissions de Modernisation, 1946(?).

⁹⁵ CGP, *Premier rapport de la Commission de Modernisation de l'Électricité*, novembre 1946, p.18.

que la production électrique en France soit assurée à 90% par les centrales hydrauliques, minières et sidérurgiques, dans l'hypothèse d'une pluviosité normale, alors qu'elle n'atteignit dans la réalité, que 78% de celle de 1938-39⁹⁶. Or, il faut prêter attention au fait que l'installation et la gestion des centrales minières et des centrales sidérurgiques devaient être assurées par l'industrie minière ou les entreprises sidérurgiques. L'article 8 de la loi du 6 avril 1946 sur la nationalisation de l'industrie électrique a exclu la nationalisation de l'autoproduction électrique et a laissé aux Houillères, la propriété de leurs centrales rattachées aux mines, ainsi que les centrales hydrauliques installées par la SNCF⁹⁷. Dans ces conditions, les investissements à destination des centrales minières et sidérurgiques devaient de même, être effectués par les Charbonnages de France et les entreprises sidérurgiques, ce qui aurait eu pour conséquent de retarder l'aménagement des centrales minières par rapport au programme d'installation rédigé en 1946, comme on peut le constater ci-après.

En conséquence, on pourrait considérer que le programme de modernisation des Houillères et celui de l'Électricité dans le Premier Plan s'était fixé pour objectif commun de renforcer les disponibilités en combustibles. La réalisation de cet objectif passait d'une part par l'accroissement de la production charbonnière et à la fois par des économies de charbon grâce à des aménagements hydro-électriques et la conception de centrales non consommatrices de charbons marchands. Par contre, l'exécution des programmes de modernisation des Houillères et d'Électricité semblaient devoir s'étaler sur plusieurs années. De ce fait, en attendant que les disponibilités de charbon deviennent suffisantes, la rationalisation de la distribution a représenté une tâche non moins

⁹⁶ *Ibid.*, p.51.

⁹⁷ Il est prévu que l'électricité non consommée pas par les Houillères serait vendue à EDF.

négligeable que celle de la rédaction des programmes de modernisation pour remédier à la pénurie immédiate. Dans le prochain passage, on abordera l'historique du système de répartition du charbon d'après-guerre, en France, et son évolution dans la dernière moitié des années cinquante, évolution qui se trouve étroitement liée à l'évolution du programme de production et de modernisation.

Chapitre 3

Répartition du charbon d'après-guerre par l'ORCHAR et évolution du Programme du Plan Monnet

3-1 Décision du maintien de la répartition du charbon et les problèmes là-dessus

Peu après l'institution du Commissariat du Plan, l'Assemblée Constituante supprima, le 23 avril 1946, le contrôle sur la distribution par l'État, en votant la loi sur la dissolution des Offices Professionnels (successeurs des Comités d'Organisation), et des Sections de Répartition en vue de passer du régime économique de guerre à celui de paix⁹⁸. Au terme de ce texte, les Offices Professionnels, l'Office Central de Répartition des Produits Industriels (OCRPI) et ses sections, furent dissous par décrets pris par branches d'activité, décrets devant intervenir dans un délai maximum de six mois après la date de

⁹⁸ *Journal Officiel, lois et décrets*, 28 avril 1946, p.3534.

promulgation de la loi. Toutefois, Marcel Paul, ministre de la Production Industrielle insista sur la nécessité de maintenir la répartition pendant la période transitoire où la pénurie de matières premières freinait encore la production⁹⁹. En dépit du vote de la loi du 23 avril 1946, Marcel Paul prolongea *de facto* l'existence de l'ORCPI et de ses sections, à l'instar de l'Office de la Répartition du Charbon (ORCHAR).

L'origine de la répartition du charbon remontait à l'instruction générale provisoire du 8 septembre 1938, par laquelle le ministère des Travaux publics avait fixé les règles de répartition générale en temps de guerre. Le gouvernement de Vichy avait rendu à nouveau opérationnelle la répartition du charbon dans le cadre du nouveau système de répartition¹⁰⁰. Il institua d'abord un appareil de direction commerciale et industrielle à même de répondre à des contraintes matérielles et politiques de court terme : guerre et présence de l'occupant. Ainsi, ils ont été créés le CO, OCRPI, et le ministère de la Production Industrielle comme trois piliers pour le contrôle de l'économie¹⁰¹. Tandis que les CO comportaient plus de 110 comités, chacun étant formé d'entreprises appartenant à une même branche, comme par exemple le comité de

⁹⁹ AN(PIERRE), 19771434/35, Marcel PAUL (Ministre de la Production Industrielle), Note pour Messieurs les Directeurs et Chef de service, le 7 mai 1946.

¹⁰⁰ AN(PIERRE), 19771434/1, ORCHAR, Au sujet de l'organisation des Comités d'Organisations, se reporter à ROUSSO, Henri, « L'organisation industrielle de Vichy », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, n°120, octobre 1979, Paris, Presse universitaire e France, pp.27-44.

¹⁰¹ MARGAIRAZ, Michel, *État, finances ...*, p.511.

Les CO et l'OCRPI ont tous deux été placés sous la tutelle du ministère de la Production Industrielle et institués pour l'organisation de l'économie et l'industrie par la loi du 16 août 1940 pour les CO et par la loi du 10 septembre 1940, pour l'ORCPI. La loi du 27 septembre 1940 fixa l'organisation effective du Ministère de la Production industrielle.

l'automobile, afin d'assurer le bon fonctionnement et l'organisation des branches. L'OCRPI se composait d'une douzaine de sections de répartition, chacune s'étant vue confiée le rôle de répartir une matière première spécifique : charbon, pétrole, textiles, métaux non ferreux, fers, fontes et aciers, bois, cuir, coton, etc. D'après l'article 3 de la loi du 10 septembre 1940, le répartiteur de chaque matière première pouvait ainsi : 1) Obliger les producteurs à vendre à tels acheteurs et les consommateurs à acheter à tels fournisseurs. 2) Interdire ou prescrire l'emploi de certaines matières pour certains usagers 3) Ordonner la mise en vente des stocks préalablement constitués. En effet, l'article 2 de la loi du 16 août attribuant aux CO le pouvoir de répartition, n'a jamais été appliqué et c'est ainsi que l'ORCPI a été créé dans l'objectif de combler une lacune de la loi du 16 août¹⁰². D'un autre côté, c'était en vertu de l'article 2 de la loi obligeant les CO d'établir une statistique professionnelle rigoureuse au moyen du recensement des entreprises, que le répartiteur d'une matière première déterminée, pouvait exiger que des déclarations réelles et sincères des stocks et de la consommation, soient formulées par les entreprises, ce qui s'avérait nécessaire pour établir son programme de répartition¹⁰³. Dans ces conditions, les lois du 16 août et du 10 septembre s'avèrent complémentaires.

L'ORCHAR a été formé en tant que section de l'OCPRI par arrêté du 17 novembre 1940. Jacques Thibault, ingénieur des Mines, en a été nommé directeur¹⁰⁴. Sa tâche consistait à établir un programme mensuel détaillé de la répartition du charbon disponible pour la consommation française et contrôler son exécution prise en charge par

¹⁰² *Ibid.*, p.514.

¹⁰³ AN(PIERRE), 19771434/2, ORCHAR, le 15 janvier 1941, Instructions générales aux directions régionales, secrétariat général.

¹⁰⁴ *Journal Officiel : décrets et lois*, le 20 novembre 1940.

les organisations professionnelles de producteurs, d'importateurs et de négociants à qui les intéressés devaient s'adresser en premier ressort pour la réalisation¹⁰⁵. Par cet arrêté, la totalité du charbon produit par le secteur charbonnier, dont le produit était assuré par entreprises privées, passa sous le contrôle de l'État. L'Office se trouvait en contact direct avec les organisations professionnelles de producteurs, d'importateurs et de négociants pour coordonner l'offre et la demande. Nonobstant, il devait contacter, dans le même temps, les autorités allemandes, celles-ci fixant le tonnage à mettre chaque mois à la disposition de la France¹⁰⁶. Dans ces conditions, ce sont elles qui exercèrent l'influence la plus notable sur la répartition du charbon sous l'Occupation.

En revanche, l'ORCHAR ne constituait pas l'unique répartiteur de charbon, car il existait des sous-répartiteurs pour pour les trois principaux consommateurs de charbon (Électricité, Sidérurgie et Gaz) ; Office des Charbons des Secteurs Électriques (OCSE), Office de Répartition des Combustibles pour l'Industrie Sidérurgique (ORCIS), Société Gazière d'Achats en commun des Charbons (SGACC)¹⁰⁷. La SNCF figurait comme une exception parmi les gros consommateurs de charbon, elle pouvait contacter directement l'ORCHAR. Les chemins de fer avaient effectivement été nationalisés dès 1937, et bénéficiaient de ce fait, d'un monopole déjà avant la guerre. En conséquence, le secteur du transport ferroviaire n'avait pas besoin de répartir le charbon. Une fois le programme de répartition du charbon établi par l'ORCHAR, secteur par secteur, la tâche de répartir

¹⁰⁵ AN(PIERRE), 19771434/35, ORCHAR, Note sur l'organisation de la répartition du charbon, le 26 décembre 1940.

¹⁰⁶ Ibid.

¹⁰⁷ AN(PIERRE), 19771434/35, ORCHAR, Note pour Monsieur de la Production Industrielle, le 13 décembre 1945.

pour chaque entreprise a été confiée à ces sous-répartiteurs. Pour la catégorie « Industrie », formée d'entreprises, dont la consommation mensuelle s'élevait à plus de vingt tonnes, chaque entreprise obtenait le charbon par l'intermédiaire d'une des vingt directions régionales. L'individu et les entreprises dont la consommation en charbon mensuelle s'avérait inférieure à 20 tonnes, rangés dans la catégorie « Foyers Domestiques et Petite Industrie » (FDPI), devait acheter, en échange, la carte distribuée par un des Bureaux Départementaux du Charbon. Les nationalisations opérées le printemps 1947 ont supprimé la sous-répartition pour les secteurs électrique et gazier, dans la mesure où il n'existait qu'une seule entreprise monopolistique pour Électricité de France et Gaz de France. En réalité, l'OCSE n'a pas été supprimée, mais s'est transformé en Service du Combustible de l'EDF. La fonction de prise de contact avec l'ORCHAR lui a ainsi été confiée. La nationalisation de l'électricité et du gaz a contribué à simplifier la répartition en supprimant leur sous-répartition. De façon étonnante, pour ce qui était de la sidérurgie, secteur non nationalisé, le sous-répartiteur, l'ORCIS a été maintenu jusqu'au-delà des années soixante.

Le rôle essentiel de l'ORCHAR a consisté à dresser un programme mensuel de répartition des charbons, fondé sur les besoins de chaque catégorie de consommateurs. Il lui fallait alors sélectionner les secteurs prioritaires, suivant les circonstances économiques et politiques. Sur ce point, comment l'ORCHAR et le gouvernement français ont-ils réagi face à la pénurie de charbon d'après-guerre ? La réponse se formule très clairement : la priorité portait sur le service public, et cela, au détriment de l'industrie générale et des foyers domestiques. Ainsi, F. Michel, directeur de l'ORCHAR, mentionna, en décembre 1945, que « Le déficit constaté sur les quantités de combustibles disponibles pour la vente par rapport à 1938, ne peut être réparti proportionnellement aux besoins des

différentes catégories de consommateurs, car les besoins des Services Publics ; Chemins de fer, Usines à gaz et Centrales électriques ne peuvent être réduits sans de graves conséquences. À défaut d'attributions suffisantes de combustibles, les usagers domestiques et industriels utilisent davantage de gaz d'éclairage et de courant électrique »¹⁰⁸.

En fait, les statistiques portant sur la consommation des charbons confirment cette politique. En 1945, si la consommation totale des charbons sur le territoire français s'élevait à 60,3% par rapport à 1938, la consommation par catégorie de consommateurs n'a pas reculé dans des proportions identiques. Alors que la consommation des services publics (Chemins de fer, Usines à gaz et Centrales électriques) ne diminua que de 12% par rapport au niveau de consommation de 1938, celle des Foyers Domestiques et la Petite Industrie (FDPI) reflua de 61,3% et l'Industrie (sidérurgie, industrie mécanique, industries chimiques, textiles et cuirs, reconstruction, autres industries) de 61,3%¹⁰⁹. Le secteur électrique en a notamment profité de façon prioritaire, même au sein des services publics, en constituant l'unique catégorie à avoir dépassé, dès 1945, le niveau de consommation de 1938. Ainsi, le gouvernement privilégia les services publics, et cela, au détriment d'autres consommateurs. De même, les services publics ont été favorisés sur le plan des contacts avec le répartiteur. En effet, les services publics pouvaient directement prendre contact avec ce dernier, alors que les autres industries n'avaient d'autres moyens à leur disposition que de déclarer leurs besoins en charbon auprès des bureaux régionaux

¹⁰⁸ AN(PIERRE), 19771434/2, F. Michel (directeur de l'ORCHAR), Le bilan charbonnier de la France, p.2, le 27 décembre 1945.

¹⁰⁹ AN(PIERRE), 19771434/2, Groupe Français du Conseil du Contrôle, Le problème du charbon en France, mai 1946.

de l'ORCHAR, qui les rassemblaient et transmettaient leurs demandes au bureau central de Paris¹¹⁰.

Le programme de répartition de l'ORCHAR n'a pas été établi exclusivement pour répondre à la consommation immédiate, mais aussi pour maintenir à un niveau satisfaisant les stocks du service public. En ce qui concerne le gaz et l'électricité, l'ORCHAR estimait nécessaire la formation de stocks pour une quinzaine de jours, de manière à ne pas entraîner de désordres économiques¹¹¹. Les stocks s'avéraient d'autant plus indispensables en hiver, saison durant laquelle le gel se montrait susceptible d'interrompre la navigation et provoquer un ralentissement très sensible du trafic ferroviaire, ce qui s'avéra d'ailleurs le cas de l'hiver de 1944¹¹². À part cela, les stocks de charbon remplissaient un autre rôle primordial dans le secteur électrique, car ses besoins en charbon s'accroissaient de façon imprévisible. Ces variations résultaient de l'augmentation de la production des centrales thermiques, conséquemment à une médiocre hydraulité¹¹³. C'est pour ces raisons qu'en décembre 1945, au moment où les centrales thermiques consommaient davantage de charbon, pour cause de sécheresse, le ministre de la Production Industrielle, Marcel Paul et François Billoux, ministre de l'Économie Nationale, ont décidé d'accéder à la demande de l'Office des Charbons des Secteurs Électriques, le sous-répartiteur du charbon pour le secteur électrique, en lui

¹¹⁰ AN(PIERRE), 19771434/1, Organisation générale de l'Office de Répartition du Charbon, le 17 avril 1945.

¹¹¹ AN(PIERRE), 19771434/35, Note de l'EDF à l'Office de Répartition du Charbon, le 2 septembre 1946.

¹¹² AN(PIERRE), 19771434/2, ORCHAR(?), Situation charbonnière, le 13 août 1945.

¹¹³ AN(PIERRE), 19771434/35, ORCHAR, Note pour Monsieur le Ministre de la Production Industrielle, le 23 novembre 1946.

attribuant un tonnage supplémentaire 26 000 tonnes, en plus des livraisons effectuées dans le cadre du programme. Le but visait à reconstituer une partie des stocks, en prélevant sur la dernière tranche qui serait expédiée vers l'industrie¹¹⁴.

La priorité portée aux services publics, notamment le secteur électrique, n'a pas varié, même devant la grave menace qui a bouleversé le marché charbonnier français, à savoir les retards que subirent les importations de charbons américains, causés par les nombreuses grèves ayant éclaté aux États-Unis, lors du deuxième semestre de 1946. Le déficit provoqué par la succession de trois grèves, grève des équipages, en septembre 1946, des cadres d'équipages, en octobre, et des charbonnages, déclenchée en novembre, a atteint 1,6 millions de tonnes vers la fin de la même année¹¹⁵. Toutefois, cette crise n'a étonnamment pas empêché F. Michel, directeur de l'ORCHAR, d'accorder des attributions supplémentaires de plus de 20% des tonnages (120 000 tonnes par mois), répartis dans le cadre du programme pour le secteur électrique, entre octobre et décembre. Il s'agissait d'éviter un recul dangereux des stocks, et dans le même temps, de tenir compte de la consommation, qui avait largement excédé les prévisions du secteur électrique. tout en reprenant sur les stocks d'autres secteurs, y compris les autres services

¹¹⁴ Tandis que le programme pour le 4^{ème} trimestre fixait la consommation à 1 165 tonnes, on prévoyait que la consommation réelle devait atteindre 1 610 tonnes. AN(PIERRE), 19771434/2, ORCHAR, Note sur la situation charbonnière, le 22 novembre 1945. AN(PIERRE), 19771434/2, ORCHAR, Note pour Monsieur le Ministre de la Production Industrielle, le 13 décembre 1945 ; AN(PIERRE), 19771434/2, ORCHAR, Note pour Monsieur le Ministre sur la situation charbonnière, le 7 novembre 1946.

¹¹⁵ AN(PIERRE), 19771434/2, ORCHAR, Note sur la situation charbonnière, le 27 novembre 1946 ; AN(PIERRE), 19771434/2, ORCHAR, Note sur la situation charbonnière, le 17 décembre 1946.

publics comme la SNCF et le Gaz¹¹⁶. Vers la fin de l'année 1946, la situation du marché charbonnier, sans être encore catastrophique, comme juste après la Libération, demeurait extrêmement tendue, comme l'exprimait F. Michel : « Toute possibilité de reprise sur les stocks est maintenant pratiquement épuisée, aussi toute diminution de nos ressources – tant sur les importations que sur la production française – aurait des répercussions particulièrement graves puisqu'elle nous obligerait à réduire le taux de marche de l'Industrie et à ralentir encore la satisfaction du plan de chauffage ».¹¹⁷

Le risque de réduction des exportations américaines vers la France, conséquence des grèves, a persisté au-delà de l'hiver 1946-47. Face à cette situation, l'ORCHAR a confirmé, en mai 1947, que « L'expérience des dernières années prouve que les réductions sur les services publics [...] ont un caractère très pénible pour le Public, ne rapportent presque rien. La seule véritable économie ne peut être obtenue que par un arrêt prolongé de l'industrie. C'est à un arrêt de cette sorte, bloqué avec les congés payés, qu'il faudra sûrement en arriver dès cet été en cas de grève américaine»¹¹⁸. Dans le même temps, il a établi deux bilans des prévisions des stocks de charbon, entre août et octobre 1947. Ces bilans se fondaient sur deux hypothèses : l'un en cas de grèves américaines et l'autre sans grève dans ce même pays. Le secteur électrique se présentait comme l'unique consommateur qui ne réduisait pas les tonnages stockés, malgré les grèves américaines¹¹⁹.

¹¹⁶ AN(PIERRE), 19771434/2, ORCHAR, Note pour Monsieur le Ministre sur la situation charbonnière, le 7 novembre 1946.

¹¹⁷ Ibid.

¹¹⁸ AN(PIERRE), 19771434/2, ORCHAR, Projet de note au comité économique interministériel, le 31 mai 1947.

¹¹⁹ AN(PIERRE), 19771434/2, ORCHAR, Évaluation des stocks de produits marchands au 1^{er} septembre 1947, le 31 mai 1947.

Sur le plan des livraisons, l'industrie électrique demeurait la seule catégorie de consommateurs dont la réception de charbon avait dépassé le niveau de 1929 en 1947¹²⁰.

La répartition des charbons plutôt favorable au secteur électrique n'a pas forcément signifié l'absence de difficultés dans l'approvisionnement en combustibles des centrales thermiques. Face à une consommation, en croissance constante, l'industrie électrique ne disposait pas toujours de livraisons de charbon suffisantes, surtout en 1945, à un moment où le niveau des importations s'avérait très réduit, et où sévissait une sécheresse, du printemps jusqu'à l'été¹²¹. La qualité des charbons livrés posa également des problèmes. La puissance des centrales thermiques parisiennes s'est révélée de 16 à 18% inférieure, en 1947, à ce qu'elle aurait pu être avec les qualités appropriées. Cette contreperformance résultait de l'humidité ou/et de la teneur en cendre élevée, en dépit des efforts du répartiteur pour distribuer prioritairement des charbons de bonne qualité au service public¹²². Comme cela a déjà été mentionné ci-dessus, le dépassement de la production charbonnière en 1946, par rapport à celle de 1938, ne signifiait pas le retour à la situation charbonnière d'avant-guerre, car la qualité moyenne des charbons s'était sensiblement détériorée. Or, l'approvisionnement, en charbon, d'EDF et de GDF s'est

¹²⁰ AN(PIERRE), 19771434/2, ORCHAR, Répartition sommaire des ressources, le 18 octobre 1947.

¹²¹ AN(PIERRE), 19771434/2, ORCHAR, Note sur la situation des combustibles en France, le 23 mai 1945 ; AN(PIERRE), 19771434/2, ORCHAR, Note sur la situation charbonnière, le 22 novembre 1945.

¹²² AN(PIERRE), 19771434/35, ORCHAR, Service Charbon et Brai du Direction des Mines au Ministère de l'Industrie et du Commerce, Procès-Verbal de la réunion du 10 juin 1948 sur l'approvisionnement en fines maigres ; AN(PIERRE), 19771434/2, ORCHAR, Note sur la situation charbonnière en France, le 27 décembre 1945.

trouvé depuis la création de l'ORCHAR, soustrait au jeu de la concurrence, tant en ce qui concernait l'origine et les qualités, que des cadences de livraisons. C'est en vue de soulager cette concurrence qu'au début de 1947, Électricité de France avait envisagé de constituer, en accord avec Gaz de France, une société à responsabilité limitée, dans laquelle les deux auraient été majoritaires. Celle-ci se serait fixée pour but de réceptionner les charbons livrés par les Charbonnages de France et d'exercer un contrôle des quantités, qualités, prix, etc., projet qui n'a pas connu de suite pour « diverses raisons »¹²³.

Il ne faudrait pas omettre non plus de souligner les problèmes qu'entraînait la priorité accordée au service public : aggravation de la pénurie de charbon pour les autres catégories de consommateurs. Les foyers domestiques qui employaient principalement du charbon pour le chauffage individuel furent les principaux sacrifiés. Il n'avait rien été attribué pour eux pendant l'hiver 1944-45 et il leur a été attribué, pendant l'hiver 1945-46, des tonnages de l'ordre de 15 à 30% par rapport au niveau de l'avant-guerre¹²⁴. Même durant la période hivernale 1946-47, les attributions de charbons au chauffage des particuliers ne se sont élevées qu'en deçà de la moitié de celles d'avant-guerre¹²⁵. Dans le même temps, le niveau de vie des Français s'est considérablement détérioré, ce qui a attisé le mécontentement, non seulement de la part du public, mais aussi des détaillants de charbon. En effet, ces derniers ont effectué les distributions pour le compte des FDPI¹²⁶.

¹²³ Archives d'EDF, noté *infra* EDF, 891252, EDF, Note sur l'achat de combustibles, le 9 janvier 1948.

¹²⁴ Ibid.

¹²⁵ AN(PIERRE), 19771434/2, ORCHAR, Comparaison des attributions au chauffage des particuliers en 1946-1947 et avant-guerre, le 19 mai 1947.

¹²⁶ Les détaillants agréés recevaient les tonnages fixés par le Bureau Départemental des Charbons (sous-répartiteur dépendant de l'ORCHAR), après que les tonnages des contingents

La lettre de pétition de février 1947 de la Fédération Nationale du Commerce Charbonnier de la région du Nord à monsieur Christiaens, député du Nord, illustre bien le mécontentement des FDPI à l'égard de leur position défavorable dans la répartition. La Fédération en question sollicita au député du Nord son intervention auprès du ministère de la Production Industrielle pour faire aboutir sa demande de contingent complémentaire. Les représentants de la Fédération insistèrent sur le fait que « sans méconnaître les besoins de l'industrie, il faut pourtant admettre que les souffrances imposées à la population ont des limites et qu'il est indispensable de lui donner un minimum vital de combustible sous peine de voir l'état sanitaire gravement compromis et des incidents regrettables se produire par suite du mécontentement justifié des masses laborieuses [...] il nous apparaît que cette question a dépassé le plan purement technique de la répartition et qu'elle est une question sociale. »¹²⁷

Pour sa part, l'EDF, qui aurait dû bénéficier de la répartition au profit du service public, a également demandé, de concert, avec les Charbonnages de France, à F. Michel, directeur de l'ORCHAR d'étendre les attributions de charbon aux foyers domestiques, après que celui-ci ait établi les plans pour l'hiver 1947-48, dans lesquels les attributions aux FDPI apparaissaient toujours les plus faibles¹²⁸. Conséquemment à la pénurie de charbon, l'EDF mit en cause l'extension du recours au chauffage électrique par les foyers

départementaux (attributions aux Foyer Domestique et Petite Industrie) aient été fixés par le bureau central de l'ORCHAR. AN(PIERRE), 19771434/1, ORCHAR, Organisation générale de l'Office de Répartition du Charbon, le 17 avril 1945.

¹²⁷ AN(PIERRE), 19771434/2, ORCHAR, Lettre de la Fédération Nationale du Commerce Charbonnier de la Région du Nord à M. Christiaens, le 11 février 1947.

¹²⁸ AN(PIERRE), 19771434/35, lettre du directeur général de CDF et du directeur général adjoint d'EDF au directeur de l'ORCHAR, le 30 mai 1947.

domestiques : d'une part, parce que cela signifiait une pointe de consommation en électricité au moment le plus délicat de l'année et d'autre part, son rendement global se révélait à cette époque trois fois plus médiocre que celui du chauffage direct au charbon. De leur côté, les CDF estimaient cette répartition moins favorable aux foyers domestiques, et comme une source de difficultés financières, car les livraisons de fines (charbon au calibre inférieur à 1 mm) effectuées aux centrales thermiques, au détriment des usines d'agglomération avaient entraîné un déficit de l'ordre de 400 millions de francs pour les Houillères. Or, l'agglomération des fines se révélait bien plus rentable que leur transformation en énergie électrique. De plus, le sacrifice des foyers domestiques ne lui paraissait guère désirable à un moment où les Houillères du Bassin projetaient de lancer auprès du public des emprunts qui leur promettaient de réaliser la modernisation¹²⁹. Devant ces vœux, l'ORCHAR ne semblait aucune intention de formuler une réponse immédiate, tout en admettant que la politique de l'ORCHAR, pouvait produire pour les Houillères des inconvénients financiers parfois regrettables¹³⁰.

Le secteur « Industrie » constituait l'autre catégorie de consommateurs sacrifiée, il regroupait l'ensemble des industries qui achetaient mensuellement plus de 20 tonnes de charbon, à l'exception notable de la SNCF et de Gaz et Électricité. En 1945, sa consommation ne représentait que 33,8% du niveau de 1938, et 45,5% en 1947. En mai 1946, l'ORCHAR estimait que les attributions pour cette catégorie allaient être

¹²⁹ Idem ; AN(PIERRE), 19771434/35, lettre de Y. Guiguet (Président des Charbonnages de France) au Ministre de la Production Industrielle, le 20 mai 1947.

¹³⁰ AN(PIERRE), 19771434/35, ORCHAR, Note pour Monsieur le Ministre de la Production Industrielle sur la lettre des Charbonnages de France du 20 mai 1947, concernant le chauffage domestique, le 31 mai 1947.

inférieures de 37,2% à ses besoins, du fait des attributions prioritaires au service public¹³¹. Plus encore, lorsque les importations de charbons américains baissèrent à cause des grèves successives aux États-Unis durant l'hiver 1946, le ministre de la Production Industrielle a même lancé un ordre d'arrêt à l'industrie, pendant la période du 26 décembre 1946 au 5 janvier 1947, et cela afin d'éviter les désordres économiques résultant de la rupture des stocks de charbon¹³². Par contre, il est à remarquer que la sidérurgie constitue un cas un peu particulier dans le secteur «Industrie», car le gouvernement avait « donné à la sidérurgie tout le charbon qu'il était possible de lui allouer comme quantité et qualité », car « les industries mécaniques, la reconstitution de nos moyens de transport, et la reconstruction, pour lesquelles l'acier est une matière première fondamentale »¹³³. Le répartiteur a ainsi canalisé les disponibilités de charbons en direction des quatre secteurs suivants : électricité, gaz, SNCF et sidérurgie, secteurs constituant également les « secteurs de base » du premier Plan, hormis le gaz. L'État a concentré à la fois les matières premières et les ressources financières vers les secteurs fabricant les moyens de production, même si cette politique se trouvait susceptible d'induire une stagnation du développement des secteurs tournés vers les produits de consommation.

¹³¹ AN(PIERRE), 19771434/2, ORCHAR, Note sur la consommation probable de charbon pendant les 12 mois à venir, le 22 mai 1946.

¹³² Cependant, dans l'ensemble de la France, peu d'industries ont subi l'ordre d'arrêt, et cela en recourant à des stocks réalisés de manière clandestine. AN(PIERRE), 19771434/35, F. Michel (Directeur de l'ORCHAR), Note pour le Ministre de la Production Industrielle.

¹³³ AN(PIERRE), 19771434/2, Direction des Mines au Ministère de la Production Industrielle, Note sur la situation charbonnière française pendant le 3^{ème} trimestre 1946.

3-2 Stagnation de la production charbonnière entre 1947 et 1948

Malgré les objectifs fixés en 1946, la production de charbon, en France était loin de l'accroissement escompté et enregistrait même une diminution pour les années 1947 et 1948. Si les quantités disponibles enregistraient, au global, une légère augmentation, cela tenait à l'accroissement des importations de charbons étrangers, notamment le charbon allemand, en provenance de la Ruhr et de la Sarre (Tableau 1). Ce furent avant tout les mouvements sociaux qui ont provoqué une instabilité dans la production charbonnière, événement qui n'a pas du tout été tenu compte par la Commission des Houillères, lors de l'établissement du programme en 1946.

Pour la première fois après la fin des mouvements sociaux de septembre 1946, la France a connu des grèves minières, en juin 1947. Ces dernières ont été déclenchées par des mineurs réclamant l'amélioration des rations de pain, comme cela avait été le cas des mouvements ayant éclaté immédiatement après la guerre. Cette fois-ci, il s'agissait de grèves syndicales, et non plus de grèves sauvages. À partir du printemps 1947, les relations entre le gouvernement et les syndicats des mineurs se sont détériorées en raison de la dégradation du climat politique, marqué par l'exclusion du Parti Communiste au gouvernement, en mai 1947¹³⁴. L'exclusion des Communistes à des postes essentiels ne s'était pas cantonnée au niveau gouvernemental, mais avait entraîné la révocation par le gouvernement de Léon Delfosse, vice-président des Houillères du Bassin de Nord et du Pas-de-Calais, le 14 novembre. Cette éviction avait provoqué des mouvements de grève réclamant à la fois l'annulation de la révocation de Léon Delfosse et une hausse des

¹³⁴ HOLTER, Darryl, *The battle...*, pp.137-144.

salaires et plus largement, l'amélioration du niveau de vie, notamment les conditions de logements. Plus de 18 000 mineurs du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais ont ainsi participé à cette grève¹³⁵. Face à cette chute de la production de 3 400 000 tonnes, suite à ces mouvements sociaux (dont une perte de 2 800 000 tonnes causée par les grèves de novembre et décembre), s'ajoutait des pertes dues à la faiblesse des rendements (diminution de la ration de pain, irrégularité des congés payés, mouvements importants de mains-d'œuvre). C'est la raison pour laquelle la production nationale du charbon de l'année 1947 n'avait atteint que 47,3 millions de tonnes, alors que l'objectif fixé pour cette même année s'élevait à 55,5 millions¹³⁶. La résolution des problèmes sociaux constituait une question de premier ordre pour la sécurité et la stabilisation de la production de charbon, ainsi que pour le gouvernement, le financement du plan de modernisation représentait un problème plus crucial à cette époque. En fait, il fallut attendre encore une année pour que les mouvements sociaux s'apaisassent et que la sécurité de la production fussent enfin assurée.

Deux événements contradictoires caractérisèrent l'année 1948, qui faisait suite à des années de pénurie des matières premières : progression des importations de charbon et chute de la production nationale à cause des grèves de la fin d'année. En matière d'importation, il apparaît notamment que les charbons allemands ont contribué à atténuer la pénurie de charbon, en France, au cours des années 1948-49. Ceci résultait d'une part d'une victoire partielle de la diplomatie française, lors de la Conférence de Moscou du 10

¹³⁵ KAUFER, Rémy, « Cheminot, mineurs, métallos... : Les grèves insurrectionnelles de 1947 », *Historia*, n°733, janvier 2008, Sophia publication, p.32.

¹³⁶ CDF, *Rapport de Gestion ; Exercice 1947*, p.11, p.14 : CGP, *Deuxième rapport semestriel sur la réalisation du plan de modernisation et d'équipement, Résultats au 31 décembre 1947 : Deuxième partie Comptes rendus technique*, 1948, pp.27-31.

mars 1947. Le président français Vincent Auriol et le diplomate français Hervé Alphand avaient insisté, respectivement auprès du secrétaire d'État Georges Marshall et du *Foreign Office*, sur l'importance du charbon allemand pour la France. Au cours de la conférence, Marshall et George Bidault donnèrent leur accord, à Ernest Bevin, sur le fait de déterminer la part exportable des charbons allemands, celle-ci devant dépendre du niveau de production des bassins de la Ruhr et d'Aix-la-Chapelle¹³⁷. Heureusement, la production ouest-allemande de charbon connaissait une progression stable (Tableau12), ce qui favorisa les exportations de charbon vers la France. Quant aux Mines de la Sarre, les gouvernements américain et britannique ont accepté, lors de cette même conférence, le principe d'une exclusion graduelle de la répartition internationale de la production de charbon sarrois et l'intégration complète dans l'économie française des mines de la Sarre au printemps 1949¹³⁸.

Bien évidemment, on ne saurait négliger non plus le rôle joué par les charbons américains, entre autres, ceux offerts à la France dans le cadre du Plan Marshall, grâce auquel la France s'est procurée à des conditions exceptionnellement favorables d'énormes quantités de combustibles¹³⁹. Les exportations ont diminué constamment entre 1948 et 1949, de 8 950 milliers de tonnes à 4 581 milliers, mais elles représentaient quand

¹³⁷ Lorsque la production totale atteindra 280 000 tonnes par jour, le pourcentage exportable sera de 21%, puis il passera à 25% quand elle atteindra 370 000 tonnes par jour. LEFÈVRE, Sylvie, *Les relations...*, pp.57-59.

¹³⁸ AN(PIERRE), 19771434/35, Lettre d'Y. Guiguet (Président des Charbonnages de France) au Ministre de la Production Industrielle, le 20 mai 1947. CGP, *Deuxième rapport semestriel...*, p.28.

¹³⁹ AN(PIERRE), 19771434/47, Discours et allocutions prononcés du Jacques Dupuis (Président du Syndicat central des négociants importateurs de charbons en France) au dîner de clôture du vendredi 28 mai 1948.

même 45,5% et 21,8% de l'ensemble des importations. Elles ont ainsi participé à l'atténuation de la pénurie en charbon en France, de la même façon qu'ont pu le faire les charbons allemands. Aussi, doit-on apprécier les doubles contributions de l'aide Marshall pour le marché charbonnier français : l'une directe par le biais du renforcement des disponibilités françaises en combustibles, via l'extension des importations de charbons américains ; et l'autre indirecte, par le biais du financement de la modernisation des charbonnages, sous la forme d'avances consenties par le Fonds de Modernisation et d'Équipement (FME), dont les ressources se composaient pour la plupart de la contre-valeur en francs issue de l'aide américaine, que comme on peut le constater ci-après.

Tableau 12
Production de charbon en Allemagne de l'Ouest entre 1945 et 1950

Unité) milliers de tonne					
1945	1946	1947	1948	1949	1950
36 696	55 260	75 234	88 594	103 200	125 700

Source) PERRON, Régine, *Le marché du charbon : un enjeu entre l'Europe et les États-Unis de 1945 à 1958*, Publication de la Sorbonne, Paris, 1996, p.314.

Tableau 13**Évolution de la production de charbon dans les Houillères nationales en 1948**

Unité) tonne

Année 1948	Prévision	Réalisation	Taux de réalisation
1 ^{er} trimestre	13 570	13 010	95,6%
2 ^e trimestre	12 970	12 080	93,1%
3 ^e trimestre	11 977	11 164	93,2%
4 ^e trimestre	13 632	7 303	53,6%
Total	52 147	43 557	83,5%

Source) CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1948* ; CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1949*.

En 1948, la pénurie absolue de charbon en France a connu peu à peu une certaine détente, à la fois en raison de l'accroissement de la quantité de charbon disponible et de la généralisation du fioul, situation dont le programme de modernisation des mines de 1946 n'avait pas tenu compte¹⁴⁰. Au début de 1948, les Charbonnages de France ont fait observer au ministre de l'Industrie et du Commerce, Robert Lacoste, que les Houillères nationalisées commençaient à rencontrer des difficultés dans le placement des charbons secondaires ou à forte teneur en cendres, ainsi que pour les combustibles à faible pouvoir

¹⁴⁰ La consommation de fioul qui s'élevait à 2 millions de tonnes en 1938, avait atteint 3,1 millions en 1948 et les facteurs de production, en 1949, montraient une capacité de plus de 4 millions de tonnes. CDF, *Rapport de Gestion ; Exercice 1949*, p.20.

calorifique, à l'instar du lignite, alors que les Français allaient manquer probablement encore de charbons à coke et de fines maigres¹⁴¹. De toute évidence, sans considération de l'évolution de la consommation des divers combustibles, le simple accroissement de la production charbonnière d'après les objectifs fixés en 1946, ne représentait plus un objectif majeur pour les charbonnages. Marin Guillaume, directeur général des CDF, s'est même inquiété du fait que les 15 millions de tonnes de charbon envoyées depuis les États-Unis, dans le cadre du Plan Marshall, pour l'année 1948, pouvaient excéder très rapidement les besoins et allaient peser de façon inutile sur le marché charbonnier¹⁴². Si les charbons à coke ou les fines maigres, allaient encore faire défaut, ni les charbons importés des États-Unis ni les charbons nationaux n'ont pas satisfait les besoins pour ces charbons. Par ailleurs, dans le marché charbonnier de la France, il existe la possibilité qu'il surviendrait une concurrence entre le charbon national et le charbon américain. Pour ces raisons, les dirigeants des CDF avaient décidé de réviser le niveau des paliers annuels de production fixé en 1946¹⁴³. Le terme assigné à la réalisation de cet objectif paraissait trop rapproché, eu égard à un rythme de développement normal de l'économie charbonnière et le degré du développement des besoins. Au début de 1948, sur proposition des Houillères du Bassin, les Charbonnages de France retinrent ainsi 52 147 000 tonnes au lieu de 59 millions de tonnes, comme objectif de production pour l'année 1948. La proposition fut approuvée le 2 avril 1948, par le ministre de l'Industrie et du Commerce, Robert Lacoste et le ministre des Finances et des Affaires économiques, René Mayer,

¹⁴¹ AN(PIERRE), 19771434/46, Note sur l'écoulement de la production au Ministre de l'Industrie et du Commerce, Directeur général des Charbonnages de France, le 23 mars 1948.

¹⁴² AN(PIERRE), 19771434/46, Note sur les programmes d'importation au Ministre de l'industrie et du Commerce, Directeur du Charbonnages de France, le 9 janvier 1948.

¹⁴³ CDF, *Rapport de gestion ; exercice 1949*, p.16.

alors que le programme de production de novembre 1946 envisageait de porter à 59 millions de tonnes la production de charbon en 1948¹⁴⁴.

Cependant, la détente relative du marché du charbon de l'année 1948 s'est trouvée renversée, de manière temporaire, à la suite du déclenchement des grèves du début novembre. Si les deuxième et troisième trimestres de l'année 1948 connurent des grèves sporadiques et ont pu ralentir médiocrement la production de charbon par rapport aux prévisions, les grèves minières les plus sévères de l'après-guerre, entre octobre et décembre, se sont révélées remarquables, en raison de leur ampleur. Orchestrées par la CGT, le 4 octobre, ces grèves ont éclaté dans les Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais, en guise de protestation contre l'institution du décret, par Lacoste le mois précédent, visant à renforcer le pouvoir d'encadrement et remédier à l'absentéisme des mineurs¹⁴⁵. Bien qu'achevée en décembre, par la victoire gouvernementale, qui ordonna à l'armée l'occupation des mines, la production nette des Houillères de Bassin s'est élevée, en 1948, à seulement 43 518 000 tonnes, soit une régression de 1 920 000 tonnes sur l'année 1947 et de 3 940 000 tonnes sur l'année 1946. Cette diminution progressive de l'extraction tenait uniquement à l'aggravation des difficultés sociales qu'ont rencontrées les bassins miniers. Pendant ce temps, ce furent encore les FDPI qui ont été sacrifiés au profit des secteurs publics, conformément à la circulaire du 23 octobre de Louis Boucheny, chef de l'ORCHAR qui suspendit les autorisations de livraisons aux FDPI¹⁴⁶. Du point de vue du répartiteur, l'impératif a toujours consisté à distribuer aux secteurs publics et

¹⁴⁴ *Ibid.* : CGP, *Rapport général sur le Premier Plan de Modernisation et d'Équipement*, novembre 1946, p.37.

¹⁴⁵ HOLTER, Darryl, *The battle...*, pp.158-159.

¹⁴⁶ AN(PIERRE), 19771434/46, Note à Monsieur le Ministre de l'Industrie et du Commerce, ORCHAR, le 13 novembre 1948.

reconstituer leurs stocks de 15 jours de consommation. Or, la défaite des syndicats miniers a contribué à la stabilisation de la production française de charbon, ce qui ne pouvait qu'influer sur l'évolution de ce marché.

À présent, penchons-nous sur l'évolution des relations entre les services publics, notamment le secteur électrique, les pouvoirs publics et les Houillères du Bassin qui allaient se trouver modifiées après l'évolution du marché charbonnier.

3-3 Détente rapide du marché charbonnier et fin de la répartition du charbon

Au lendemain des grèves du dernier trimestre 1948, services publics, industriels et négociants cherchèrent tous à recomposer au plus vite leurs stocks affaiblis. Il en a résulté, pendant les premiers mois de 1949, une intensification des ventes. Les besoins de l'EDF se révélèrent particulièrement pressants et délicats à satisfaire, même si celle-ci bénéficiait d'une priorité dans la répartition de ce combustible¹⁴⁷. En revanche, la situation s'est détendue de manière graduelle et les symptômes d'excès de la production du marché charbonnier en France qui étaient plus évidents que ceux de l'année dernière se sont manifestés au cours du deuxième semestre de l'année 1949. Cette situation poussa le gouvernement français à atténuer de façon progressive la répartition des charbons. La suspension de l'établissement de titres et cartes d'approvisionnement pour les foyers domestiques et la petite industrie, le 31 mai 1949, ont précédé la suppression de la répartition autoritaire pour l'industrie le 1^{er} juillet, et ensuite la suppression de l'OCRPI et ses sections, y compris l'ORCHAR, le 1^{er} août 1949¹⁴⁸. Toutefois, il faut prêter attention au fait qu'il restait, en réalité, un service de répartition, même après le 1^{er} août au sein du ministère de la Production Industrielle et que celui-ci a poursuivi son action d'établir un programme de répartition nationale pour chaque catégorie de consommateurs. En outre, le libre accès au charbon des FDPI et « Industries » s'est effectué dans le cadre des contingents régionaux pour cinq ou six départements¹⁴⁹. La série des mesures de l'été

¹⁴⁷ CDF, *Rapport de Gestion ; Exercice 1949*, p.36.

¹⁴⁸ AN(PIERRE), 19771434/1, Directeur régional de l'ORCHAR de Nancy, Rapport sur la situation actuelle de la répartition du charbon, le 3 janvier 1950.

¹⁴⁹ Ibid.

1949 signifiait plutôt la suppression de la sous-répartition qu'une véritable abrogation de la répartition. En la matière, il ne faudrait pas négliger la généralisation durable de l'emploi des produits pétroliers¹⁵⁰. À cela s'ajoutait l'amélioration des rendements dans la consommation de combustible d'une manière générale, par suite de la modernisation des installations consommatrices d'énergie, accélérée par la reconstruction. Dans le domaine de l'électricité, par exemple, la consommation spécifique moyenne en calories par kWh a reculé de 1,6% par rapport à 1948 (4 880 contre 4 960 calories), alors qu'en 1949, malgré la marche très poussée exigée au matériel, du fait de la mauvaise pluviosité¹⁵¹.

Quant à la production nationale du charbon, la victoire gouvernementale face aux grèves de la fin de l'année 1948, eut pour conséquence d'éteindre les mouvements sociaux et de ce fait, de réduire de manière drastique l'absentéisme, ce qui a participé à la stabilisation de la production du charbon¹⁵². À cela ajoutaient les effets de la modernisation des mines grâce à l'aide financière américaine proposée dans le cadre du Plan Marshall. En 1947, les investissements ont été financés à hauteur de 63,2% par le crédit bancaire, à 22,3% par l'autofinancement et à 19,6% par l'émission d'obligations (pour un montant total de 33 213 millions)¹⁵³. Cependant, le crédit bancaire ne semblait guère adapté pour les investissements à long terme, l'échéance du crédit bancaire attribué en 1948 n'était effectivement que d'un an pour la moitié et de seulement cinq ans pour l'autre moitié. En outre, ce procédé risquait d'aggraver l'inflation contre laquelle se

¹⁵⁰ Se reporter au tableau 63 de l'Annexe concernant l'évolution de la consommation d'énergies paimaires.

¹⁵¹ *Ibid.*

¹⁵² Se reporter au tableau 60 de l'Annexe concernant l'évolution de l'absentéisme.

¹⁵³ CDF, *Rapport de Gestion ; Exercice 1947*, p.25.

trouvaient confrontés les gouvernements d'après-guerre. Dans ces conditions, l'autorisation du prêt du FME aux CDF et aux Houillères du Bassin par les lois du 7 janvier et du 21 mars 1948 apparaissait comme une nouvelle aussi positive qu'inespérée pour eux. Comme montre Tableau 14, en tant que société nationalisée représentant une industrie clef, les CDF touchèrent le second plus important montant issu de la contrevaletur après Électricité de France, ce qui favorisa la modernisation de l'équipement des mines et l'accroissement de la production nationale de charbon¹⁵⁴. En effet, le prêt du FME comme mode de financement des travaux neufs des Houillères, s'est élevé à 94%, en 1948, et à 87%, en 1949 (le montant total étant respectivement de 49 356 millions, de 65 580 millions)¹⁵⁵. La modernisation des mines a contribué à améliorer le rendement, ce qui a compensé la diminution du nombre des mineurs résultant du départ, en 1948, de tous les prisonniers de guerre allemands restants et travaillant dans les mines¹⁵⁶.

La situation semblait plus favorable, la production de charbon de l'année excéda celle de 1939 pour la première fois après la guerre, avec une production de 52,5 millions de tonnes contre 50,2 millions. C'était dans ce contexte que la séance du 1^{er} février de 1949 des CDF adopta le programme décidant une réduction des effectifs du fond des mines d'environ 6 000 personnes jusqu'à la fin de l'année, par rapport à la fin de l'année

¹⁵⁴ CDF, EDF et SNCF bénéficiaient de nombreux avantages dans la distribution non seulement dans le montant de l'avance du FME, mais également dans les moyens de distribution, car les avances étaient versées directement par la Banque de France, alors que d'autres entreprises devaient les recevoir par l'entremise d'établissements de crédit spécialisés : Crédit National, Crédit Foncier, Caisse Nationale de Crédit Agricole. FJME, Fonds AMF 12/3/1i, Organisation et Fonctionnement de la Caisse autonome de la Reconstruction et du Fonds de Modernisation et d'Équipement.

¹⁵⁵ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1948*, p.55 : CDF, *Rapport de Gestion ; Exercice 1949*, p.51.

¹⁵⁶ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1948*, p.22.

précédente (190 786 personnes), programme qui reçut, par suite, l'approbation des ministres de tutelle ci-dessus¹⁵⁷. Cela représentait un véritable revirement à l'égard de la politique relative à l'embauche, car le programme de 1946 avait fixé pour objectif de porter les effectifs miniers du fond jusqu'à 204 310 personnes à la fin de l'année 1949¹⁵⁸. Par contre, soucieux de favoriser une production nationale, dès le mois d'avril, les Charbonnages de France ont attiré l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de limiter les importations au strict minimum et de ne prendre aucun engagement à long terme avec les exportateurs étrangers¹⁵⁹. Ainsi, une concurrence se manifestait déjà entre le charbon national d'une part, et le pétrole et les charbons étrangers d'autre part, situation qui allait perdurer jusqu'à la fermeture des mines françaises...

¹⁵⁷ *Ibid.*

¹⁵⁸ CGP, *Premier rapport de la Commission de Modernisation des Houillères*, novembre 1946, p.62.

¹⁵⁹ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1949*, p.38.

Tableau 14 Affectation de la contre-valeur de l'aide américaine**1. Contre-valeur des dons**

Unité) million de francs courants

	1948	1949	1950	1951	Total
CDF	30 470	45 891	26 090	1 645	104 090
EDF	36 435	83 400	42 359	-	162 194
GDF	-	4 000	2 110	-	6 110
CNR	4 000	-	7 830	700	12 530
SNCF	19 865	10 820	-	-	30 686
Sidérurgie	-	7 926	23 216	19 393	50 585
Autres industries	-	2 607	5 762	2 156	10 525
Agriculture et azote	2 000	13 951	21 087	16 743	53 781
Algérie	2 230	8 952	8 977	2 030	22 189
Tunisie	-	4 700	1 154	-	5 854
Maroc	-	3 848	5 931	1 501	11 280
CCFOM	-	-	3 000	2 300	5 300
Sarre	-	1 980	3 018	2 277	7 275
Total	95 000	188 075	150 534	48 745	482 354

2. Contre-valeur des prêts

Unité) million de francs courants

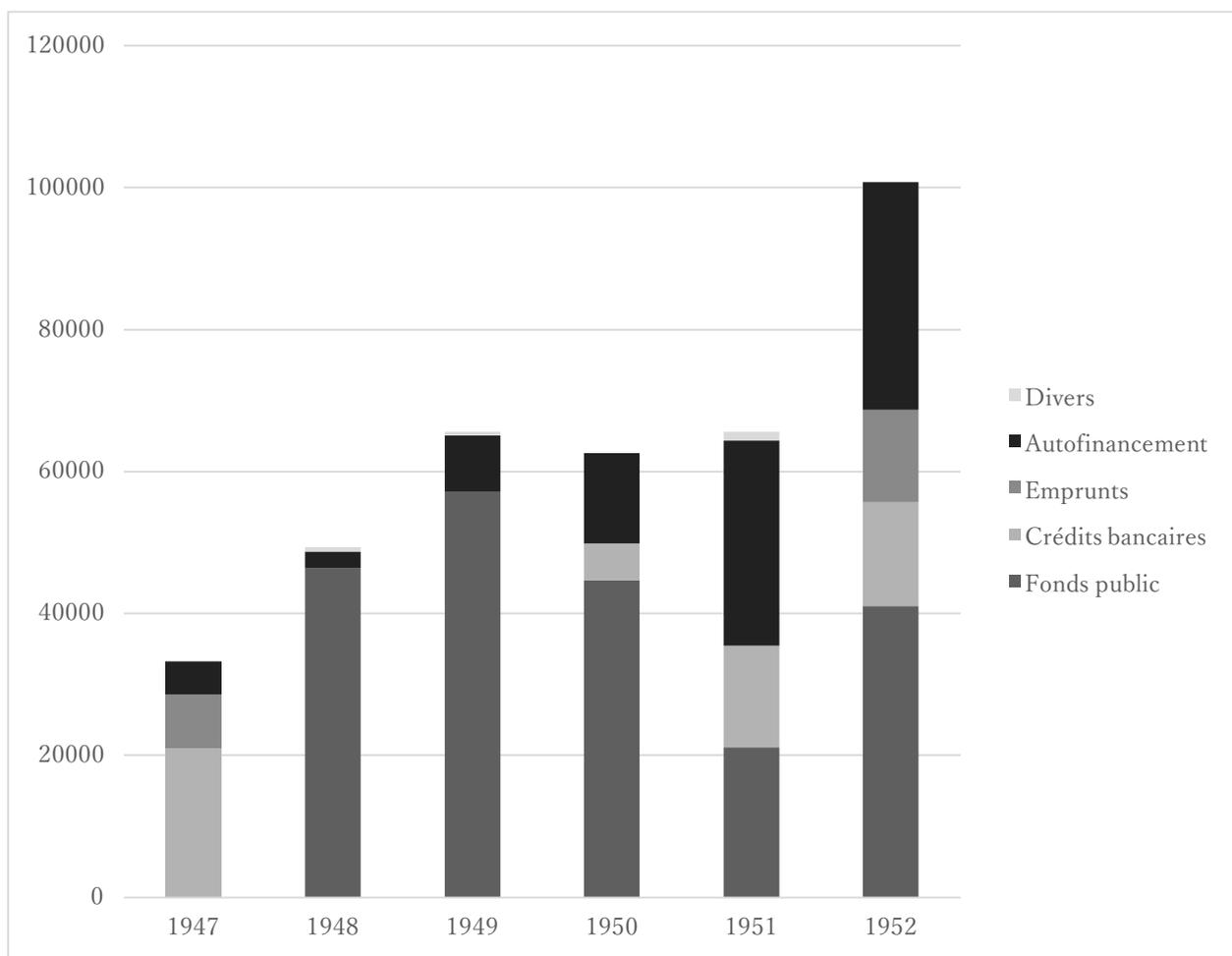
	1948	1949	1950	1951	Total
CDF	5 652	10 180	-	-	15 832
EDF	-	13 720	-	-	13 720
SNCF	-	10 385	-	-	10 385
Algérie	2 870	-	-	-	2 370
Total	8 522	34 285	-	-	42 307

Source) MARGAIRAZ, Michel, « Les finances, le Plan Monnet et le Plan Marshall : Entre contraintes, controverses et convergences », dans GIRAULT, René et LÉVE-LEBOYER, Maurice (dir.), *Le Plan Marshall et le relèvement économique de l'Europe*, Paris, Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, 1993, p.167.

Grappe 1

Constitution du financement des investissements des CDF entre 1947 et 1951

Unité) millions de francs courants



Source) CDF, *Rapport de Gestion*, 1947-1951.

*Les chiffres exactes se trouvent dans le tableau 68 de l'Annexe.

En fait, dans ce contexte, le programme décennal fixé en 1946 pour la production de charbon a été révisé en 1949 de façon radicale, et cela en conformité avec la loi du 8 avril prévoyant le dépôt par le gouvernement, d'un plan de modernisation et d'équipement définissant pour quatre ans les objectifs pour développer la production nationale et assurer l'équilibre de la balance des comptes¹⁶⁰. Afin de répondre à ses prescriptions, le Commissariat Général du Plan et les Charbonnages de France ont mené en commun des études en vue d'établir un projet de plan quadriennal, s'attachant notamment à dégager les possibilités d'écoulement de la production et fixer, en conséquence, le montant des travaux¹⁶¹. Le plan quadriennal substitua l'année finale du programme de modernisation des Houillères de 1955, à 1952, pour le faire correspondre à l'année finale du Plan Marshall. Ce dernier proposait effectivement des moyens de financement basiques pour la réalisation des investissements nécessaires pour la modernisation¹⁶². La notion de capacité de production se voyait donc substituée à celle de production, ce qui signifiait une relativisation concernant les objectifs de la production de charbon¹⁶³. Ainsi, il assigna à la capacité de la production charbonnière nationale un objectif de 60 millions de tonnes pour l'année 1952, dont 58,7 millions de tonnes pour les houillères nationalisées à la place des 66 millions de tonnes que le programme de 1946 avait fixées comme objectif pour

¹⁶⁰ *Ibid.*, p.58.

¹⁶¹ *Ibid* : CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1952*, p.55.

¹⁶² En 1948, à la suite de l'intervention du plan Marshall, les pays membres de l'organisation européenne de coopération économique furent conviés à présenter des programmes de développement à long terme prenant fin en 1952/53. Afin de pouvoir inscrire le plan français dans un tel cadre, le terme en a été reporté à cette date, et les objectifs ajustés en conséquence. CGP, *Projet de deuxième plan de modernisation et d'équipement (1954-1957)*, 1954, Paris, p.2.

¹⁶³ Toutefois, la Commission des Houillères continua d'utiliser couramment le mot « l'objectif de la production », non « l'objectif de la capacité de la production » dans les rapports publiés depuis. Ces deux notions étaient confondues au sein de la Commission des Houillères.

l'année 1955. Cette limitation s'expliquait par une surestimation des besoins en ce combustible dans le programme initial et par l'intégration complète des mines de la Sarre en France, ce qui devait contribuer à un apport en charbon de 6 millions de tonnes chaque année¹⁶⁴. C'est ainsi que la politique nationale charbonnière est passée naturellement du simple productivisme de l'après-guerre à un certain retour à la normale du marché.

L'hiver 1949-50 s'est avéré le premier hiver d'après-guerre où la question de la distribution du charbon n'a pas suscité autant de critiques auprès du public que les années précédentes. Si le niveau de la distribution des charbons aux FDPI et à l'industrie restait inférieur à celui de 1938, la généralisation de l'emploi du mazout, de l'électricité a relativement soulagé les besoins en charbon. Malgré l'aggravation des besoins de l'EDF, par suite de la sécheresse de cette année, les stocks de produits marchands, stables pendant les trois premiers mois de 1949 commencèrent à s'accumuler sensiblement à partir d'avril¹⁶⁵. Tel était notamment le cas des charbons catégorisés au titre de « flambant » contenant une forte teneur en matière gazière. Ils étaient employés dans la sidérurgie, les foyers domestiques et la SNCF, mais les Houillères peinaient à trouver des débouchés¹⁶⁶. Cette saturation s'expliquait par le fait qu'il s'agissait de charbons substituables par du fioul. En dépit de cet état de chose, le gouvernement a tardé à fermer l'ORCHAR en 1949.

¹⁶⁴ La Commission des Houillères espérait également que l'apport du charbon sarrois aurait pour conséquence d'éviter de coûteuses hausses dans des bassins à faibles réserves et à prix de revient élevé. CGP, *Deux ans d'exécution du plan de modernisation et d'équipement*, 1949, p.60 : CGP, *État des opérations du plan de modernisation et d'équipement* : France métropolitaine, décembre 1949, p.12.

¹⁶⁵ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1949*, p.36.

¹⁶⁶ Centre des Archives Diplomatiques, noté *infra* CAD, P6871, Direction d'Europe au Ministère des Affaires étrangères, Principales questions soulevées actuellement par la production charbonnière sarroise, janvier 1950.

En réalité, ce n'était pas tant la pénurie en charbon que la nécessité d'éviter des licenciements subits du personnel engagé par l'ORCHAR¹⁶⁷. Le gouvernement a graduellement réduit le personnel du Service de la Répartition du Charbon jusqu'au 1^{er} mai 1950, où celui-ci fut intégré aux Services et aux effectifs de la Direction des Mines et de la Sidérurgie¹⁶⁸. Le gouvernement a ainsi maintenu la répartition, non dans le cadre d'une recherche de rationalisation de la distribution des matières premières face à un contexte de pénurie, mais pour des problèmes d'effectifs. En réalité, la détente du marché charbonnier n'a exercé aucune influence sur la situation de l'approvisionnement des consommateurs de charbon, notamment pour ce qui était de l'EDF. Les stocks charbonniers de cette dernière ont, en effet, atteint 935 milliers de tonnes vers la fin 1949. Ils représentaient un mois et demi de fonctionnement de l'ensemble du secteur thermique, soit à peu près la capacité totale de son parc. Néanmoins, l'année précédente, les stocks de l'EDF s'étaient révélés inférieurs à la sécurité minimale (ce qui correspondait à une consommation de 15 jours)¹⁶⁹.

Face à cette accumulation des stocks, les services d'Exploitation de l'EDF,

¹⁶⁷ L'évaluation des effectifs de l'ORCHAR, en 1949, présentait des difficultés, mais ceux des Sections de Répartition se sont élevés à un total de 6 610 au 1^{er} juin 1945. MARGAIRAZ. Michel, *État, Finances, et...*, p.779.

¹⁶⁸ AN(PIERRE), 19771434/1, M. Wattaire (Chef du Cabinet du Ministre de l'Industrie et du Commerce), Décision sur le Service de la Répartition du Charbon, le 20 mars 1950.

¹⁶⁹ La consommation moyenne journalière de décembre 1949 s'élevant à 20 000 tonnes. EDF, 891252, Service de la Production Thermique de la Direction de l'Exploitation à EDF, Note concernant l'approvisionnement en charbon des centrales thermiques Électricité de France au cours du 1^{er} trimestre 1950, le 10 février 1950. EDF, 891252, Service de la Production Thermique de la Direction de l'Exploitation à EDF, Note sur le stockage du charbon dans les centrales thermiques EDF, le 2 mars 1950.

depuis la fin de décembre, se sont précisément fixés pour objectif de réaliser, au 1^{er} avril 1950, un stock total qui ne devait pas dépasser 500 à 600 milliers de tonnes. Cependant, ils n'y sont pas parvenus en raison du brusque relèvement de l'hydraulicité à partir du début de février et de la demande pressante formulée par les CDF auprès de l'EDF, afin d'étaler davantage encore les annulations de commandes¹⁷⁰. La mévente des charbons des CDF pouvait expliquer ce type de sollicitation, celle-ci résultait de la baisse de la demande de la part des consommateurs privés (usagers domestiques et industriels) et du maintien pendant assez longtemps d'une température très clémente¹⁷¹. En outre, la SNCF et le GDF ont cherché à réduire leurs stocks de charbons, faute de trésorerie et parfois sur instruction des Finances¹⁷². La requête des CDF d'étaler les annulations de commandes à l'EDF s'inscrivait dans ce contexte. Toutefois, son acceptation a fait peser sur l'EDF de lourdes charges, dans la mesure où le potentiel de son parc de centrales avait atteint presque ses limites et que leur maintien à leur capacité maximale entraînait l'immobilisation d'un fonds de roulement de 4 500 000 milliers de francs¹⁷³. EDF a dû ainsi rejeter pour ces raisons 450 000 tonnes de charbon, soit 4,5% des ventes des Houillères nationales au premier trimestre 1950¹⁷⁴.

¹⁷⁰ Ibid.

¹⁷¹ EDF, 891252, Service de la Production Thermique de la Direction de l'Exploitation à EDF, Note sur les approvisionnements et stocks de charbon des centrales thermiques au cours du 1^{er} trimestre 1950, le 2 février 1950.

¹⁷² Ibid.

¹⁷³ EDF, 891252, Service de la Production Thermique de la Direction de l'Exploitation à EDF, Note sur le stockage du charbon dans les centrales thermiques EDF, le 2 mars 1950.

¹⁷⁴ EDF, 891252, Service de la Production Thermique de la Direction de l'Exploitation à EDF, Note sur les approvisionnements et stocks de charbon des centrales thermiques au cours du 1^{er} trimestre 1950, le 2 février 1950.

Le marché du charbon hexagonal est parvenu à un état de saturation après une période de pénurie. Le ministère de l'Industrie et du Commerce a demandé au directeur général de l'EDF d'examiner la possibilité d'étendre les capacités de stockage par une extension des parcs à charbon les plus défavorisés. Compte tenu de la répartition inégale des parcs entre différentes centrales, la capacité maximale de stockage lui semblait insuffisante pour pallier d'éventuelles ruptures d'approvisionnement, dues à des grèves de longue durée dans les charbonnages¹⁷⁵. Néanmoins, cette demande ne s'expliquait sans doute pas que par la seule possibilité de rupture des stocks, mais également par le souhait du ministère concerné de réserver des débouchés pour les Houillères nationales. En effet, le ministère avait proposé au directeur général de l'EDF pour l'étude des questions des stocks de charbons des CDF, accumulés pour cause de méventes, de prendre en compte l'importance de la sécurité qu'exigeait un stockage conséquent, en cas de difficultés sociales¹⁷⁶, avant même de réclamer l'extension des parcs à charbon. C'est ainsi que le ministère chargé de la répartition des charbons devait s'efforcer de résoudre les problèmes provoqués par la mévente et que le secteur électrique, qui avait longtemps bénéficié de mesures de faveur dans la répartition du charbon, devait faire face à la demande gouvernementale de devenir un débouché stable pour les charbons nationaux, et cela ironiquement, dès que l'accroissement de la production de charbon était finalement devenue une réalité.

¹⁷⁵ EDF, 891252, Lettre du Cabinet du Ministre au Ministère de l'Industrie et du Commerce au Directeur général de l'Électricité de France, 24 février 1950.

¹⁷⁶ EDF, 891252, Service de la Production Thermique de la Direction de l'Exploitation à EDF, Note sur les approvisionnements et stocks de charbon des centrales thermiques au cours du 1^{er} trimestre 1950, le 2 février 1950.

Conclusion de la première partie

Cette partie s'est penchée sur la pénurie de charbon durant la période d'après-guerre. Elle s'est également intéressée à la répartition de ce combustible et au programme de modernisation des mines et d'électricité. La nationalisation du secteur énergétique et la planification de l'économie ont complètement bouleversé la politique énergétique de l'après-guerre. L'État est intervenu directement dans l'exploitation de l'industrie charbonnière et électrique avec une marge de manœuvre dont il n'avait jamais disposé avant le conflit. Ce revirement avait des répercussions considérables dans l'industrie charbonnière. La production des houillères françaises a connu un accroissement remarquable, après avoir surmonté de graves problèmes sociaux. Les conséquences n'ont pas été uniquement quantitatives, puisque le rendement a fortement progressé par suite de la modernisation des équipements réalisés grâce à l'aide financière américaine, modernisation qui n'avait pas été accomplie par les entreprises privées charbonnières d'avant-guerre. Du côté de l'industrie électrique, l'intervention de l'État s'est trouvée facilitée par la nationalisation et la priorité de la distribution de la contre-valeur de l'aide américaine accordée à l'industrie électrique. Ces dispositions ont eu pour résultat de faire avancer à grands pas le programme d'aménagement des centrales hydroélectriques. Celui-ci avait été préfiguré par le programme de 1938, mais s'était trouvé retardé avec l'éclatement du second conflit mondial. Les aménagements hydroélectriques se sont révélés d'autant plus importants pour la France qu'ils contribuèrent non seulement à l'essor de la production électrique, mais tout autant à la réalisation d'économies sur les ressources énergétiques, qui constituait l'impératif de l'époque. En vue d'atteindre cet

objectif, l'État a toutefois maintenu la répartition qui représentait une des concrétisations de l'économie de guerre. Il s'agissait de distribuer de manière arbitraire les matières premières stratégiques, notamment les ressources énergétiques, dans une démarche de rationalisation de l'emploi de ces dernières. Le commerce entre les CDF et l'EDF devait donc passer par l'intermédiaire d'un répartiteur. L'État a ainsi exercé tout son pouvoir afin d'étendre les disponibilités en combustibles minéraux solides d'une part dans la production, et d'autre part dans la distribution, tout en concentrant les ressources financières dans les secteurs de base. Les méthodes typiquement dirigistes pourraient être appréciées de manière positive, car vers 1948, la France est sortie de la pénurie absolue. Par contre, vers la fin des années quarante, à la faveur du retour à la normale du marché, le gouvernement devait modifier le programme de production charbonnière et celui de modernisation de l'électricité. Dans le prochain chapitre, penchons-nous sur la politique énergétique, notamment les programmes de modernisation des Houillères et de l'Électricité des deuxième et troisième Plans de modernisation, en consultant les archives de la Commission de l'Énergie.

Deuxième Partie

Politiques énergétiques du Commissariat du Plan du deuxième plan jusqu'à la veille de la crise du charbon (1950-1958)

Ce chapitre examinera les politiques menées dans les domaines du charbon et de l'électricité entre 1950 et 1957. Sur le plan chronologique, l'époque s'étalant du début des années cinquante jusqu'en 1957 correspondit au passage d'une époque pénurie absolue à une ère de récession structurelle pour les charbonnages. Ce chapitre s'intéressera notamment au processus de rédaction des programmes de modernisation des Houillères et de l'Électricité dans le cadre des deuxième et troisième plans. Comme cela a été mentionné dans l'introduction, en ce qui concernait la politique charbonnière française, les historiens ont porté principalement leur intérêt sur la construction européenne et de ce fait, ils se sont focalisés sur la politique française au sein de l'institution de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA). Ce chapitre s'efforcera alors d'insérer dans son contexte national la politique charbonnière

conduite en France durant cette période, tout en considérant l'influence de l'institution de la CECA sur la rédaction de la politique charbonnière française.

À travers l'examen de la politique charbonnière des deuxième et troisième plans, ce chapitre s'efforcera de dégager les facteurs formant les prémisses de la crise charbonnière qui éclata en 1958. Les ouvrages existants expliquent la surproduction et l'accumulation d'énormes stocks de charbon de la fin des années cinquante essentiellement sous le prisme de la généralisation du pétrole qui se serait accomplie au détriment du charbon, en raison des prix avantageux qu'il offrait¹⁷⁷. Certes, la substitution de la consommation de charbon par le pétrole constituait un facteur explicatif important, mais en réalité, la généralisation du pétrole et la menace qu'il faisait peser sur le marché charbonnier s'est manifestée dès la fin des années quarante. En examinant les programmes de production élaborés par la Commission de l'Énergie, ce chapitre se propose de fournir des éclairages sur les raisons de la surproduction structurelle du charbon, non seulement du point de vue de l'évolution de la demande que de celui de l'offre.

¹⁷⁷ VILAN, Michel, *La politique...*, pp.85-126 : KOCHER-MARBOEUF, Éric, *Le Patricien et le Général : Jean-Marcel Jeanneney et Charles de Gaulle 1958-1969*, Paris, Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, 2003, pp.114-115 : PERRON, Régine, *Le marché du charbon...*, p.111.

Chapitre 4

Programme de modernisation des mines et de l'Électricité dans le deuxième Plan

4-1 Objectifs généraux du deuxième plan de modernisation et du Programme de modernisation de l'Énergie

Il demeure délicat de fixer avec précision la période à laquelle correspondait exactement le deuxième plan de modernisation. Le décret du 11 décembre 1951 prescrivit que le deuxième plan de modernisation devait couvrir les années 1952-56. Cependant, le premier plan a été poursuivi jusqu'à la fin de 1952, et même 1953. Si le deuxième plan couvrait les années 1952-56, les deux premières années devraient logiquement être incluses à la fois dans le premier plan et le deuxième plan. Le premier rapport d'exécution du deuxième plan concernait les années 1953 et 1954 groupées et les années 1955, 1956,

et 1957, ce qui représentait cinq années¹⁷⁸. En revanche, le *Projet de deuxième plan de modernisation et d'équipement*, publié en 1954, portait sur les années 1954-57. La loi portant approbation du deuxième plan ne fut promulguée que le 27 mars 1956, elle indiquait également la période 1954-1957. Si l'on se conforme à de ces deux documents, le deuxième plan était censé recouvrir les années 1954-1957¹⁷⁹.

Le Commissariat avait fixé pour objectif général du deuxième Plan de relever de 25% le revenu national de 1954 à 1957, grâce à une augmentation de 20% de la production agricole, de 25 à 30% de la production industrielle et de 60% de l'activité du bâtiment¹⁸⁰. Maintenant que la France était sortie de la pénurie *absolue*, grâce à la réalisation des objectifs du premier plan (Tableau 15), la préoccupation majeure du deuxième plan résidait dans le niveau de vie relativement faible par rapport à d'autres pays occidentaux. En réalité, la production française se situait à un niveau à peine supérieur à celui de 1929, alors qu'entre 1929 et 1954, la production américaine avait sensiblement doublé, et les productions anglaise et allemande avaient progressé de plus de la moitié¹⁸¹. L'objectif du Commissariat du Plan ne visait plus tant le développement

¹⁷⁸ Ce rapport ne se trouve nulle part. Cette description du premier rapport du deuxième plan de modernisation fait état de l'explication de l'inventaire du dossier du Commissariat du Plan.

¹⁷⁹ En ce qui concerne l'année 1953, le Commissariat Général au Plan faisait remarquer qu'il s'agissait année de transition entre le premier plan et le deuxième plan. AN(PIERRE), 80AJ/37, Extrait du procès-verbal de la séance du Jeudi 11 décembre 1952, Commission de la Production Industrielle.

¹⁸⁰ CGP, *Projet de deuxième plan de modernisation et d'équipement*, 1954, p. II.

¹⁸¹ *Ibid.*, p.8. Les 14 pays en question étaient, par ordre décroissant, les États-Unis, le Canada, la Suisse, la Suède, le Royaume-Uni, le Danemark, la Belgique, les Pays-Bas, la France, l'Allemagne de l'Ouest, l'U.R.S.S., le Portugal, l'Italie e la Turquie.

des « secteurs de base » que celui des « actions de base », cette translation sémantique exprimait les nouvelles orientations choisies : améliorer le niveau de vie des Français, assurer le plein emploi des ressources humaines et faire progresser la productivité nationale. Plus précisément, les « actions de base » consistaient dans les points suivants :

- 1) le développement de la recherche scientifique et technique et la diffusion des méthodes modernes de production tout spécialement par la vulgarisation agricole ;
- 2) la spécialisation des entreprises industrielles et le groupement des efforts, tant pour améliorer les conditions d'approvisionnement et de production que pour étendre les débouchés, notamment à l'exportation ;
- 3) la normalisation, la standardisation et l'établissement du programme de longue durée pour abaisser les prix de revient et le coût des investissements, spécialement celui de la construction ;
- 4) l'organisation des marchés pour les produits agricoles de la métropole et de l'Union française et la modernisation des circuits de distribution ;
- 5) la reconversion des entreprises et la réadaptation de la main-d'œuvre, notamment via le développement de la formation professionnelle. Il s'agissait de remplacer des activités sans utiliser des activités nouvelles et répondant aux besoins de la collectivité¹⁸².

¹⁸² CGP, *Projet de deuxième plan de modernisation et d'équipement (1954-1957) : Exposé de la situation et Exposé du Plan*, 1954, p.27.

Tableau 15 Résultats de la production des secteurs de base entre le Premier Plan

	Unité	1938	1946	1952	Capacité prévue pour 1952/1953	Pourcentage de réalisation de l'objectif 1952/1953
Charbon	Millions de tonnes	47,6	49,3	57,4	60	96%
Électricité dont hydraulique	Milliards de kWh	20,8	23	40,8	43	95%
	Milliards de kWh	10,4	11,3	22,4	22,5	100%
Carburants	Millions de tonnes de brut traité	7	2,8	21,5	18,7	115%
Acier	Millions de tonnes	6,2	4,4	10,9	12,5	87%
Ciment	Millions de tonnes	3,6	3,4	8,6	8,5	101%
Tracteurs production parc	Milliers	1,7	1,9	25,3	40	63%
	Milliers	30	50	200	200	100%
Engrais azotés	Milliers de tonnes d'azote	177	127	300	300	95%

Source) CGP, *Rapport sur la réalisation du plan de modernisation et d'équipement de l'Union française : Année 1952, 1953*, p.13.

Le Commissariat du Plan a mis l'accent sur le développement de la construction et de la production agricole, parce que ces secteurs se trouvaient fortement imbriqués dans la vie des nations. La priorité accordée au secteur agricole était d'autre part étroitement liée à la question de l'équilibre des paiements extérieurs, question qui a constitué un des déterminants des programmes de modernisation du deuxième plan. Tout au long du premier Plan, le solde général de la balance des paiements de la zone franc

avec l'étranger a accusé un déficit, à cause de celui de la balance commerciale que seule l'aide extérieure, notamment l'aide américaine, pouvait combler (Tableau 16). Cependant, le gouvernement français semblait bien conscient de cette dépendance économique des États-Unis, en remarquant que

« Il va de soi qu'un équilibre ainsi caractérisé est dangereux et, à la longue, intolérable. La relative abondance de dollars dont bénéficie actuellement la France assure cet équilibre ; mais, du même coup, toute notre économie se fonde sur des courants d'importation qui ne pourraient certainement pas être maintenus si nos ressources en dollars devaient être limitées aux produits des exportations possibles en toutes circonstances. Ainsi, l'économie française s'oriente dans le sens d'une dépendance essentielle. »¹⁸³

« Nous ne le [déficit de la balance des paiements] couvrons que par une aide étrangère qui, bien qu'assurément indispensable à l'origine, ne saurait se poursuivre sans fausser tout la structure de notre économie en l'orientant dans le sens d'une dépendance permanente. La nécessité pour notre pays de se libérer d'un régime de déficits et de subventions lui impose de redresser rapidement la situation de sa balance des comptes, dont l'élément prépondérant est la balance commerciale »¹⁸⁴.

¹⁸³ CGP, *Rapport sur la réalisation du plan de modernisation et d'équipement de l'Union française : Année 1952, 1953*, p.65.

¹⁸⁴ CGP, *Projet de deuxième plan de modernisation et d'équipement (1954-1957) : Exposé de la situation et Exposé du plan*, 1954, p.13.

En fait, l'aide américaine accordée par le Plan Marshall devant prendre fin, au plus tard, le 30 juin 1952, la permanence de l'aide extérieure elle-même se trouvait compromise, même si les États-Unis continuaient temporairement à accorder leur aide financière à partir de 1952, sous forme d'une participation aux dépenses liées au conflit indochinois, par l'intermédiaire de la MSA (*Mutual Security Agency*)¹⁸⁵. Il apparaissait donc urgent, pour la France, de contenir le déficit par ses propres efforts, notamment en amplifiant les exportations vers l'étranger, car c'était notamment la balance commerciale qui se trouvait responsable du déficit du solde général au cours du premier Plan. Si l'équilibre des échanges commerciaux n'était pas réalisé, les objectifs de production prévus par le Plan ne pouvaient guère être atteints, faute de pouvoir importer les matières premières indispensables que le pays produisait insuffisamment, à l'instar du charbon à coke et du pétrole.

¹⁸⁵ Depuis le 1^{er} janvier 1952, la MSA a succédé à l'ECA. Ainsi, l'aide américaine a pris un caractère militaire. Pour l'année fiscale 1952-1953, l'aide américaine se montait à environ 425 millions de dollars. TERTRAIS, Hugues, *La piastre et le fusil : le coût de la guerre d'Indochine, 1945-1954*, Paris, Ministère de l'Économie, des Finances, et de l'Industrie, Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, 2002, pp.129-133.

Tableau 16 Balance des paiements de la zone franc avec l'étranger (1946-1952)

Unité) millions de dollars courants

	Solde général	dont solde de la balance commerciale	Aide extérieure	dont aide américaine
1946	-2.285,1	-1.772,7	980,3	849,1
1947	-1.708,6	-1.762,4	1.157,1	1.101,3
1948	-1.768,5	-1.701,0	1.242,4	754
1949	-1.128,6	-676,4	1.111	885,4
1950	-589,8	-219,5	583,4	563,7
1951	-1.061,8	-984,3	761,4	501,3
1952	-910,7	-795,2	772,1	522,2

Source) CGP, *Rapport sur la réalisation du plan de modernisation et d'équipement de l'Union française : Année 1952*, 1953, pp.62-63.

C'est dans l'optique de consolider la balance commerciale que le Commissariat du Plan a considéré comme essentiel l'accroissement de la production des produits agricoles et alimentaires et l'amélioration de la productivité de l'agriculture qui devait permettre le rééquilibre de la balance des paiements. La France avait effectivement longtemps été importatrice nette de produits agricoles et alimentaires. Le Commissariat du Plan escomptait qu'au bout du deuxième Plan, une réduction des importations de produits agricoles et alimentaires de l'ordre de 40% par rapport au niveau que celles-ci avaient atteint en 1952, soit environ 70 milliards de francs¹⁸⁶. Dans le même temps, elle escomptait devenir un pays exportateur de produits agricoles dans le cas où elle parvenait à accroître la production de blé, viande, lait et à améliorer la productivité de manière à

¹⁸⁶ CGP, *Projet de deuxième plan de modernisation et d'équipement (1954-1957) : Exposé de la situation et Exposé du plan*, 1954, pp.198-199.

rendre les prix des produits agricoles français suffisamment compétitifs sur le marché européen, car on prévoyait pour longtemps un déficit alimentaire sur l'ensemble du continent européen¹⁸⁷. D'après les estimations du Commissariat du Plan, si la France parvenait à accroître la production et la productivité agricoles, la balance agricole avec l'étranger, déficitaire de 80 milliards, en 1952, pouvait devenir excédentaire de 120 milliards en 1957¹⁸⁸.

Tableau 17

Répartition des investissements à réaliser prévus par le Commissariat du Plan pour le deuxième plan

Unité) milliards de francs

	1953	1954	1955	1956	1957	Total
Agriculture et pêche	220	232	270	300	333	1 355
Logement et activités annexes	375	417	455	490	534	2 271
Industrie de transformation	115	140	175	210	250	890
Énergie et mines	271	302	310	325	325	1 533
Sidérurgie et mines de fer	99	91	65	60	51	366
Chimie	39	42	40	40	43	204
Transports, télécommunications et tourisme	186	195	200	225	250	1 056
Équipement scolaire et sanitaire	60	82	85	90	95	412
Total	1 365	1 501	1 600	1 740	1 881	8 087

Source) CGP, *Projet de deuxième plan de modernisation et d'équipement (1954-1957) : Exposé de la situation et Exposé du plan*, 1954, p.162.

¹⁸⁷ L'amélioration des conditions de production devait passer par la vulgarisation des techniques modernes agricoles, ainsi que par l'amélioration des conditions d'exploitation, notamment grâce au remembrement, aux améliorations foncières (aménagement de la voirie rurale et agricole, de l'irrigation, etc.), et aux constructions rurales *Ibid.*, pp.34-36.

¹⁸⁸ *Ibid.*, p.38.

D'un autre côté, comme le montrent les statistiques sur la répartition des investissements, le deuxième Plan accorda une place qui n'était pas moins significative à l'« Énergie et Mines » qu'à l'agriculture. Or, le deuxième Plan admettait l'importance des investissements à destination du secteur des Houillères, comme c'était le cas du premier plan, car « le deuxième Plan de modernisation et d'équipement ne pourrait donc pas réussir à augmenter de 25% la production finale française, tout en cherchant à atteindre l'équilibre global de la balance des comptes, s'il ne prévoyait pas la mise à disposition de l'énergie nécessaire au développement du pays »¹⁸⁹. À présent, penchons-nous plus en détails sur les concepts généraux des programmes de modernisation du secteur énergétique en faisant état du *Rapport général de la Commission de l'Énergie* (novembre 1953), adopté par le gouvernement le 27 novembre 1953.

Les objectifs généraux du deuxième Plan du secteur énergétique visaient à répondre aux besoins de la consommation, en 1957, ainsi qu'à préparer les moyens de production nécessaires autour des années 1960-1961. La Commission de l'Énergie a souligné l'importance de renforcer les disponibilités en énergie nationale afin de faire face aux prévisions de l'essor des ressources énergétiques et la question de la balance des comptes extérieurs. De ce fait, elle a mis l'accent sur l'accroissement de la production hydraulique et charbonnière, l'utilisation rationnelle de l'énergie disponible en France, de poursuivre les efforts dans la recherche pétrolière et dans le domaine atomique, etc.¹⁹⁰ À la différence du programme de 1946, la croissance de la production énergétique semblait

¹⁸⁹ CGP, *Rapport général de la Commission de l'Énergie*, 1953, p.3.

¹⁹⁰ Dans cette optique, la Commission de l'Énergie a conseillé d'avancer la suppression des locomotives à vapeur, le déclassement des centrales thermiques vétustes, la limitation des pertes dans les réseaux de distribution électrique et gazier, l'amélioration des qualités de charbon, l'extension des utilisateurs du gaz. *Ibid.*, p.62.

moins prioritaire, car elle aurait conduit « à une stérilisation de capitaux indispensables à la modernisation de secteurs dont dépend l'augmentation de la consommation énergétique elle-même »¹⁹¹. La Commission de l'Énergie a donc établi les programmes de modernisation de telle sorte qu'ils soient « les plus rentables possible »¹⁹².

De même, une autre caractéristique notable des programmes de modernisation du deuxième Plan par rapport à celui de 1946 résidait dans l'importance accordée à « une saine concurrence » des diverses formes d'énergie sur le marché, expression absente dans tous les rapports de modernisation du secteur énergétique¹⁹³. Dans ce cas, si la Commission de l'Énergie a souligné l'importance d'une saine concurrence, ce n'était pas pour des raisons morales, mais avant tout économiques. La Commission de l'Énergie considéra les prix élevés de l'énergie comme un facteur de frein à la consommation française en énergie, ce qui ralentissait l'essor économique du pays. La concurrence des diverses formes d'énergie apparaissait pour elle comme un moyen d'atténuer les prix de l'énergie et de favoriser la consommation d'énergie. Dans cette optique, elle a proposé de prendre des mesures garantissant une saine concurrence telles que la correction de la disparité des taxes supportées par les différents combustibles¹⁹⁴. C'est également dans le même dessein qu'elle a préconisé la suppression du contrôle sur les prix de l'énergie par les pouvoirs publics et qu'elle a noté que « toute tarification doit être modulée sur les prix

¹⁹¹ *Ibid.*, p.5.

¹⁹² Cependant, la rentabilité adoptée par la Commission de l'Énergie pour comparer différents investissements différait de la rentabilité que l'on définissait habituellement (le rapport entre un revenu obtenu ou prévu et les ressources employées pour l'obtenir), car d'après elle, la rentabilité était le taux maximum d'intérêt que pouvait supporter l'opération supposée effectuée intégralement par emprunt. *Ibid*, p.65.

¹⁹³ *Ibid.*, p.3.

¹⁹⁴ *Ibid.*, pp.69-70.

de revient, compte tenu de la qualité de l'énergie et du lieu de consommation », tandis que les prix du charbon, de l'électricité et du gaz ont été fixés par le gouvernement à un niveau inférieur aux prix de revient. Par ailleurs, elle ajoutait que « la tarification uniforme, supprimant ce lien entre les prix de vente et les prix de revient, ne peut aboutir qu'à des choix mal orientés, et par conséquent à des distorsions nuisibles à l'intérêt général »¹⁹⁵. On pourrait juger de toutes ces recommandations que les programmes du deuxième Plan se fondaient sur le libéralisme économique, s'il émettait des réserves sur le fait que le choix de l'énergie primaire devait s'accomplir en tenant compte de l'équilibre de la balance des comptes, des charges résultant pour la collectivité du recul de l'activité d'une industrie provoquée par l'expansion d'une industrie concurrente et de la sécurité¹⁹⁶. En ce sens, la conception du deuxième Plan se conformait à l'esprit du Traité de Paris, qui avait institué la CECA, et qui interdisait, en principe, toute forme d'interventions de la part des autorités publiques dans la fixation des prix et cela, en vue de garantir la libre concurrence sur le marché.

Lors de l'élaboration du programme de modernisation et de production des Houillères, les démarches menées par la Commission de l'Énergie, se montraient prudentes par rapport à celles de l'élaboration du programme de production et de modernisation du Premier Plan réalisées par la Commission des Houillères qui n'avait pas effectué d'examen précis sur l'évolution des besoins en charbon de la France. En 1952, le groupe de travail « Charbon » de la Commission de l'Énergie lança des travaux préparatoires par les instructions séparées aux CDF et à la Direction des Mines, de procéder aux enquêtes sur l'évolution des besoins en charbon par catégorie de

¹⁹⁵ *Ibid.*, p.74.

¹⁹⁶ *Ibid.*, pp.65-66.

consommateurs pour la période allant de 1953 jusqu'aux années 1960/61¹⁹⁷. À la différence du moment où la Commission des Houillères rédigea un programme de modernisation pour le premier plan, il devenait nécessaire de fixer un programme de modernisation et de production après avoir procédé aux prévisions des besoins, car le marché charbonnier est retourné à la normale et il fallait éviter tout risque de surproduction. Après avoir revu les résultats des enquêtes, la Commission de l'Énergie publia ses prévisions sur l'évolution des besoins en charbon, de 1953 jusqu'en 1961, dans le *Rapport Général de la Commission de l'Énergie*¹⁹⁸.

Selon la prévision du groupe de travail « Électricité », le secteur électrique et la sidérurgie constituaient les deux secteurs qui participaient à l'accentuation des besoins en charbon. La production électrique devait atteindre vers 1960/61, 75 milliards de kWh, selon l'hypothèse que la production électrique doublât en dix ans, comme dans le passé¹⁹⁹. De surcroît, la priorité accordée à l'aménagement de centrales thermiques dans le

¹⁹⁷ L'étude de la direction des Mines se basait sur les résultats statistiques des années récentes, tandis que celle des CDF se fondait sur une enquête directe auprès de certains consommateurs et sur l'expérience des services commerciaux. AN(PIERRE), 80AJ/37, Commission de la Production Industrielle, Extrait du procès-verbal de la séance du jeudi 11 décembre 1952 : Audition de M. Beullac (rapporteur général de la Commission de l'Énergie).

¹⁹⁸ Se reporter au tableau 37 pour les prévisions du deuxième Plan sur les besoins nationaux pour 1957 et 1961.

¹⁹⁹ Cette prévision reposait sur la simple hypothèse que la consommation en électricité allait doubler en dix ans, conformément à son évolution dans le passé. En fait, le groupe « Électricité » essaya d'effectuer une prévision des besoins en électricité, en calculant les besoins estimés de chaque secteur de consommateur. Cette méthode semblait plus logique. Néanmoins, la Commission a rencontré des difficultés avec ce mode de prévision. En effet, les prévisions faites par les industries elles-mêmes, lorsque la Commission les avait consultés, conduisaient, en général, à des consommations qui se révélaient trop faibles. AN(PIERRE), 80AJ/38, Note sur le choix des équipements dans le secteur de l'énergie électrique ; note présentée par Électricité de France à la Commission de l'Énergie, le 24 janvier 1956.

deuxième plan, était destinée à étendre la consommation de charbon par le secteur électrique. L'avancement technique en termes d'équipement en chaudières pour les centrales thermiques réduisait la quantité de charbon nécessaire pour produire un kWh. Toutefois, le groupe du charbon croyait en un fort accroissement des besoins en charbon dans ce secteur portant la consommation de charbon à 16 millions de tonnes en 1960/1961, tandis que la moitié aurait été consommée par les centrales minières²⁰⁰.

Quant à la sidérurgie, l'accroissement de sa consommation en charbon semblait d'autant plus certain qu'aucun autre produit ne semblait capable de remplacer le coke pour la fabrication de l'acier. Dans le cadre du deuxième plan, les études portant sur l'évolution de la demande dans les marchés intérieur et extérieurs considéraient le développement de la production comme stable. La Commission de l'Énergie avait prévu que la sidérurgie allait demander, à propos de la carbonisation, si l'objectif du deuxième plan concernant la sidérurgie était atteint, 15 millions de tonnes de charbon en 1957 et 19 millions contre 11 millions en 1952²⁰¹. Avec l'ouverture de la CECA, les besoins en fer étaient censés se développer plus dynamiquement à la condition que la modernisation des équipements d'industrie sidérurgique renforçât la compétitivité sur le marché commun. Cette modernisation devait permettre d'abaisser les prix de revient et d'améliorer la qualité des produits, en particulier, pour ce qui était du procédé Thomas, consistant à déphosphorer la fonte pour la convertir en acier²⁰². Malgré la baisse de la quantité de charbon nécessaire pour fabriquer une unité d'acier, au total, la consommation de la

²⁰⁰ AN(PIERRE), 80AJ/39, Commission de l'Énergie, Évolution des consommations de charbon, Évolution des consommations de charbon, le 9 mars 1953.

²⁰¹ CGP, *Deuxième plan de modernisation et d'équipement, Rapport général de la Commission de l'Énergie*, novembre 1953, p.15.

²⁰² *Ibid.*, p.70.

sidérurgie ne devait pas diminuer autant. En outre, l'amélioration du pouvoir calorifique dans les chaudières des centrales thermiques les rendaient moins gourmandes en combustibles.

La Commission de l'Énergie prévoyait une réduction des besoins de la SNCF, diminution qui s'expliquait par le développement de l'électrification des lignes principales, telles que celle entre Paris et Lyon de 1952. Dans le même temps, la SNCF encouragea le remplacement de la traction à moteur vapeur par le diesel pour les lignes secondaires. Ces deux modes de reconversion ont été adoptés afin d'améliorer le bilan énergétique du pays et le rendement des grandes artères ferroviaires. En réalité, grâce à l'électrification et au développement du moteur diesel, la consommation d'énergie pour remorquer une tonne sur un kilomètre tomba d'environ 400 calories jusqu'à moins de 300 calories entre 1948 et 1953²⁰³. En outre, l'électrification et la généralisation de la traction diesel offrait d'autres avantages, comme l'économie de personnel, d'entretien, l'amélioration de l'exploitation, etc. Face aux avantages évidents de l'électrification et du moteur diesel, il semblait inévitable que la SNCF poursuivît encore une politique de reconversion et que sa consommation en charbon reculât d'environ 1,5 millions de tonnes jusqu'en 1961²⁰⁴.

Pour ce qui est du GDF, la Commission de l'Énergie prévoyait que ses besoins ne devaient pas notablement varier jusqu'en 1961 (5 millions de tonnes environ). D'après les prévisions, la hausse de la consommation de charbon des cokeries gazières pouvait être compensée par le déclin de la consommation de ce même combustible des usines à

²⁰³ SNCF, *Activité et productivité de la SNCF en 1952*, février 1953, p.7.

²⁰⁴ CGP, *Deuxième plan de modernisation et d'équipement, Rapport général de la Commission de l'Énergie*, novembre 1953, p.15.

gaz. Celui-ci résultait de la généralisation d'autres combustibles, tels que les produits pétroliers et le gaz naturel²⁰⁵. En outre, elle estimait que les besoins de l'industrie générale et des FDPI allaient connaître un léger recul entre 1953 et 1961, s'élevant à environ un million de tonnes par rapport aux consommations annuelles de 27,5 millions de tonnes en 1952. Selon la Commission de l'Énergie, le ralentissement des besoins en charbon à cause de l'amélioration des rendements dans l'emploi du combustible, la concurrence des produits pétroliers ne pouvait être compensée par une tendance à la hausse par suite d'une croissance soutenue de l'activité industrielle et du revenu national²⁰⁶. Le groupe du charbon évalua les besoins en houilles et en lignites crus à 66,7 millions de tonnes en 1957 et 71,4 millions en 1961, c'est-à-dire une hausse par rapport à 1952, d'environ 7 millions de tonnes en 1957 et 10 à 11 millions de tonnes en 1961. En outre, elle estimait que la part relative de la carbonisation et des centrales électriques dans la consommation globale de charbon allait passer d'un tiers de 1953 jusqu'à 40-50% à plus de la moitié vers 1961 à cause du fort accroissement de ces secteurs et du recul des besoins de la SNCF²⁰⁷. Ces prévisions sur l'évolution des besoins en charbon servirent à justifier la poursuite des travaux de modernisation des mines, qui visaient non seulement l'amélioration de leur rendement, mais aussi l'élévation de leur production absolue.

Lors de la rédaction du deuxième plan, le marché charbonnier était déjà retourné à la normale, tant en France qu'à l'échelle européenne. La France avait alors l'option de combler l'insuffisance des charbons par le biais d'importations de charbon depuis l'étranger. Les importations de charbons européens, notamment en provenance de

²⁰⁵ *Ibid.*

²⁰⁶ *Ibid.*

²⁰⁷ *Ibid.*

la RFA, se trouvaient d'autant plus favorisées par l'ouverture de la CECA, en février 1953. Les États-Unis, de leur côté, disposaient toujours de la capacité d'exporter leurs charbons vers l'étranger. Pourtant, la progression des importations contredisait l'objectif essentiel du deuxième plan, à savoir amélioration de la balance commerciale, la Commission de l'Énergie écarta l'idée de satisfaire les besoins nationaux par le biais d'importations et adopta un programme de modernisation des mines susceptible d'améliorer la situation de la balance commerciale, tout en tenant compte du fait qu'en 1952, l'énergie (charbon, coke et produits pétroliers) représentait un quart des valeurs des importations²⁰⁸. En réalité, l'ouverture de la CECA renforça même la poursuite des investissements en faveur de la modernisation des mines françaises. D'après les notes de juin 1954, la différence des prix de revient moyens entre la France et l'Allemagne dépassait 1 200 francs par tonne, et il paraissait impossible aux houillères françaises de demeurer concurrentielles sur de telles bases²⁰⁹. Face à cette situation, la Commission de l'Énergie s'inquiétait donc que le charbon allemand représentât une menace pour charbon français sur le marché national. Par exemple, Christian Beullac, rapporteur général de la Commission de l'Énergie et ingénieur des ponts et chaussées, s'inquiéta sur le fait qu'en raison de la vétusté des installations trouvées au moment de la nationalisation et de couches extrêmement faibles, les potentialités du rendement des houillères françaises semblaient singulièrement médiocres par rapport aux charbons de la Ruhr (Tableau 18)²¹⁰. En outre, l'amélioration

²⁰⁸ CGP, *Projet de deuxième plan de modernisation et d'équipement (1954-1957) : Exposé de la situation et Exposé du plan*, 1954, p.199.

²⁰⁹ AN(PIERRE), 80AJ/37, Notes par secteur présentées par les rapporteurs particuliers, Commission de l'Énergie, Juin 1954.

²¹⁰ AN(PIERRE), 80AJ/37, Commission de la Production Industrielle, Extrait du procès-verbal de la séance du Jeudi 11 décembre 1952, Audition de M. Beullac.

du rendement des houillères françaises paraissait d'autant plus cruciale que les charges sociales s'avéraient plus lourdes en France qu'Allemagne²¹¹. D'après C. Beullac, la seule méthode envisageable pour affronter la concurrence du charbon allemand consistait à améliorer les prix de revient, le rendement, accélérer des concentrations des sièges²¹². La Commission de l'Énergie envisageait même d'exporter les charbons français dont les houillères ne trouvaient guère de débouchés, lors de la récession, grâce à une amélioration de la compétitivité des prix²¹³.

Dans le cadre du deuxième Plan, la Commission de l'Énergie ne visait pas un strict accroissement de la production nationale ou exclusivement l'amélioration des rendements. Elle envisageait les deux. Il fallait faire face à la nécessité de satisfaire des besoins nationaux en plein essor et d'améliorer la balance des comptes extérieurs. En fait, la Commission de l'Énergie a même apprécié de manière positive la mise en concurrence internationale du charbonnage français. Celle-ci pouvait effectivement lui fournir l'occasion d'inciter à des efforts afin de réduire les prix de revient, diminution qui, non seulement pouvait améliorer la compétitivité du charbon français sur le marché de la CECA, mais également permettait aux Français de se procurer de l'énergie à des prix raisonnables. Par conséquent, la concurrence contribuait au développement industriel, ainsi qu'à l'amélioration du niveau de vie de la population française²¹⁴. La Commission de l'Énergie a envisagé une élévation des rendements comme un moyen de résoudre à la

²¹¹ Ibid. : CDF, *Statistiques annuelle*, pp.8-9.

²¹² AN(PIERRE), 80AJ/37, Commission de la Production Industrielle, Extrait du procès-verbal de la séance du Jeudi 11 décembre 1952, Audition de M. Beullac.

²¹³ AN(PIERRE), 80AJ/36, Projet de rapport du Groupe de Travail « Niveau de la production charbonnière », le 26 mars 1953.

²¹⁴ CGP, *Rapport Général de la Commission de l'Énergie*, novembre 1953, p.69.

fois le déficit de la balance commerciale et la relative faiblesse de la consommation française en énergie. Le renforcement de la production, combiné à une amélioration des rendements et une réduction des prix de revient, apparaissait comme le scénario idéal pour la Commission de l'Énergie du programme de modernisation du charbon dans le deuxième Plan.

Tableau 18
Rendements des Houillères européennes et française en 1953

Rendement des Houillères européennes

France	1 361
Sarre	1 623
Belgique	1 047
Pays-Bas	1 609
RFA (la Ruhr)	1 475
Royaume-Uni	1 610

Rendements des Houillères françaises

Unité) kg

Nord et Pas-de-Calais	1 228
Lorraine	2 018
Loire	1 287
Cévennes	1 135
Blanzzy	1 578
Aquitaine	1 246
Provence	1 798
Auvergne	1 149
Dauphiné	1 112

Source) CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1952*, p.16 : CDF, *Annuelles statistiques*, pp.8-9.

Par contre, les stratégies proposées par la Commission de l'Énergie pour l'améliorer les rendements différaient selon les bassins. Les Houillères de Bassin de Lorraine constituaient les seules dont le renforcement de la capacité productive avait été décidé. La Commission de l'Énergie envisageait d'atteindre 17 millions de tonnes d'extraction en 1960, grâce à une hausse de la production de 2 millions de tonnes²¹⁵. Le rendement de la production dans les bassins lorrains s'avérait supérieur à celui de la Ruhr, et cela, grâce aux conditions naturelles de leurs gisements. C'est pourquoi l'on misait sur ces bassins pour accroître la production globale. En revanche, pour les bassins du Nord et du Pas-de-Calais, dont le rendement apparaissait bien inférieur à celui de la Ruhr, la Commission de l'Énergie décida de maintenir leur capacité productive par le biais de la concentration des sièges. Le rendement de ces houillères pouvait difficilement excéder celui de la Ruhr à cause des conditions naturelles de leurs gisements, comme c'était le cas des bassins de Lorraine. L'achèvement de l'ensemble des travaux lancés dans le cadre du Premier Plan était censé ramener le nombre de sièges de 109 à 73. C'est la raison pour laquelle le programme de modernisation des houillères dans le cadre du deuxième plan a décidé de le diminuer encore jusqu'à 55.

Au sujet des houillères du Centre-Midi, qui comportaient sept bassins, la Commission de l'Énergie n'a prévu qu'un programme d'investissement assez limité. L'extension de la production de ces houillères n'a pas été déterminée, parce que la Commission prévoyait le déclin de leurs débouchés. La qualité relativement médiocre des charbons extraits dans ces houillères constituait un désavantage pour écouler leur production²¹⁶. En 1953, les houillères françaises nationales ont connu un recul des ventes

²¹⁵ *Ibid.*, p.19.

²¹⁶ *Ibid.* : CGP, *Rapport général de la Commission de l'Énergie*, novembre 1953, p.19.

de leurs produits en France de 2 094 milliers de tonnes (5%) par rapport à l'année précédente. Le bassin du Centre-Midi était celui qui avait rencontré le plus de difficultés dans l'écoulement de sa production. Dans leurs négociations avec les services publics (SNCF, GDF, EDF), les Charbonnages de France s'efforcèrent de placer des tonnages aussi élevés que possible, en provenance du Centre-Midi, au prix d'ailleurs de sacrifices notables dans les prix, pour compenser la différence en termes de frais de transport²¹⁷. Face aux méventes, au cours du 1^{er} trimestre 1954, les bassins du Centre-Midi ont consenti sur l'ensemble de leurs ventes aux tiers des rabais atteignant en moyenne de 1,4% à 7,6% du prix de barème, le pourcentage variant selon les bassins²¹⁸. Devant une telle situation, la Commission de l'Énergie n'avait pas non plus envisagé la modernisation des mines du Centre-Midi, car ces dernières avaient achevé leur modernisation lancée dans le cadre du premier plan, portant sur 70% de leur capacité productive. Seul le Bassin des Cévennes, dont le programme comportait des opérations s'étalant sur de longs délais, conserva pendant quelques années un volume important de travaux²¹⁹.

Au global, la Commission de l'Énergie jugeait possible de porter la capacité de production des Houillères des Bassins nationales à 64 millions de tonnes vers 1961²²⁰. À l'égard de ce programme ambitieux de modernisation des mines, Jacques Desrousseaux, directeur des Mines et de la Sidérurgie et vice-président de la Commission de l'Énergie, apparaissait fort isolé lorsqu'il exprima ses inquiétudes quant aux prévisions de

²¹⁷ AN(PIERRE), 80AJ/37, Notes par secteur présentées par les rapporteurs particuliers, juin 1954.

²¹⁸ AN(PIERRE), 80AJ/37, Évolution récente du Centre-Midi, Commission de l'Énergie, le 23 mars 1955.

²¹⁹ AN(PIERRE), 80AJ/39, Exposé d'ensemble sur le programme d'investissements des charbonnages de France, Charbonnages de France, n.d.

²²⁰ CGP, *Rapport général de la Commission de l'Énergie*, novembre 1953, p.19.

l'évolution en charbon à Pierre Dreyfus, président de la Commission de l'Énergie. En effet, il observait qu'« ils (les chiffres globaux en consommation de 1957 et ceux de 1961) correspondent à des accroissements annuels de 5% de la production industrielle pour l'hypothèse faible, 10% pour les hypothèses élevées, comme ordre de grandeur. De telles hypothèses sont évidemment sans aucune probabilité, surtout en partant de la conjoncture forte de 1952. Au demeurant, elles dépassent les données très optimistes, [...] les chiffres sont fortement gonflés par rapport aux probabilités ». De même, il critiqua le fait que l'étude de la Commission de l'Électricité sous-estimait l'incidence du pétrole sur le marché charbonnier²²¹. Les enquêtes effectuées par les CDF et par la direction des Mines proposaient deux hypothèses de prévisions des besoins en charbon pour l'année 1957 et trois hypothèses sur l'évolution des besoins. Ces derniers prenaient en compte les différents rythmes de développement de l'activité industrielle et ceux de la généralisation des produits pétroliers en France²²². Selon les hypothèses les plus pessimistes, les niveaux de consommation de charbon de 1957 et de 1961 demeuraient voisins de ceux de 1952²²³. Et pourtant, la Commission de l'Énergie a rédigé des programmes de modernisation pour les houillères d'après les hypothèses les plus optimistes quant à l'évolution des besoins en charbon, sans pour autant disposer de prévisions exactes. Toutefois, cette critique de

²²¹ AN(PIERRE), 80AJ/39, Note pour Monsieur Dreyfus, Président de la Commission de l'énergie, J. Desrousseaux (Directeur des Mines et de la Sidérurgie), Ministère de l'Industrie et de l'Énergie, le 10 avril 1953.

²²² AN(PIERRE), 80AJ/39, Commission de l'Énergie, Évolution des consommations de charbon, Évolution des consommations de charbon, le 9 mars 1953.

²²³ CGP, *Rapport général de la Commission de l'Énergie*, novembre 1953, p.15. Le rythme de développement des ventes de produits pétroliers allait exercer également une influence considérable sur la consommation charbonnière, influence susceptible d'entraîner des variations de 2 millions de tonnes en 1957 et 5 millions en 1961.

Pierre Dreyfus ne parut guère convaincre les autres membres de la Commission de l'Énergie, celle-ci finalisa effectivement le programme de modernisation des houillères à travers la publication du *Rapport Général de la Commission de l'Énergie*, adopté le 27 novembre 1953, par le gouvernement²²⁴.

À présent, on abordera le programme de modernisation dans le secteur de l'électricité, et de manière plus spécifique, le programme d'aménagement des centrales électriques, question étroitement liée à la politique charbonnière.

²²⁴ AN(PIERRE), 80AJ/39, Commission de l'Énergie, Évolution des consommations de charbon, Évolution des consommations de charbon, le 9 mars 1953.

4-2 Programme complémentaire de 1949 et programme de modernisation de l'électricité dans le deuxième Plan

Lorsque le gouvernement révisa le programme de production de charbon de 1946 à la fin des années quarante, il s'est également intéressé au programme d'aménagement électrique de 1946. Toutefois, les objectifs des aménagements électriques entraient en contradiction avec ceux de la production charbonnière. Autorisé par décision ministérielle du ministère de l'Industrie et du Commerce du 17 novembre 1949, le programme de l'aménagement électrique s'était fixé comme objectif d'accélérer les capacités de la production électrique française²²⁵. Si les besoins en charbon avaient été réduits par rapport aux prévisions de 1946 de la Commission des Houillères, en raison de la concurrence avec d'autres formes d'énergie, ainsi que l'amélioration du pouvoir calorifique, l'essor rapide de l'électrification au cours de la dernière moitié des années quarante n'avait fait qu'accroître les besoins en production électrique. Malgré tout, le retard dans la modernisation de l'aménagement électrique apparaissait manifeste. En 1946, la Commission de l'Électricité fixa comme objectif prioritaire, sur le long terme, de porter jusqu'à 24 milliards de kWh hydrauliques en 1950/51, dans l'hypothèse d'une hydraulité moyenne. En 1951, elle n'a cependant atteint que 21,3 milliards, et cela en dépit d'une hydraulité très satisfaisante cette année²²⁶. En revanche, la pression de la demande en énergie électrique devenait de plus en plus vive, suite au débridement récent

²²⁵ *Ibid.*, pp.1-2. : CDF, *Rapport de gestion : Exercice 1948, 1949*, p.51 : CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1950*, p.49. : FJME, Fonds AMF 17/5/4, Projet de loi des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (Prêts et Garanties), Assemblée nationale, p.29.

²²⁶ EDF, *Statistique annuelle*, Centre de Documentation EDF, 1974, pp.56-57.

de la plupart des principaux goulots d'étranglement en matières premières et en main-d'œuvre. Dans une certaine mesure, ce débridement masquait la demande énergétique potentielle. Si la pression de la demande en électricité poursuivait cette progression, en 1952, elle se trouvait même susceptible d'excéder, de façon notable, l'objectif dit des 40 milliards par kWh²²⁷. C'est la raison pour laquelle la Commission de l'Électricité proposa une révision du programme d'aménagement des équipements électriques au mois d'avril 1949, après avoir mené des études l'année précédente. Cette proposition s'expliquait par le retard enregistré dans les équipements électriques. Au nom du « programme complémentaire », cette révision fut autorisée par décision du ministère de l'Industrie et du Commerce du 17 novembre 1949²²⁸.

L'importance accordée par le gouvernement à ce programme se comprend aisément, dans la mesure s'agissait de l'unique opération nouvelle d'envergure dans l'ensemble des investissements décidés par le gouvernement pour 1950²²⁹. En 1949, la valeur réelle des prêts contractés par le FME, s'était élevée à 264 542 millions de francs courants) et en 1950, à 339 825 millions de francs courants. Si l'on tenait compte de la dévaluation du franc, de 22,7%, le 28 septembre 1949, la presque totalité des prêts avait

²²⁷ FJME, Fonds AMF 9/3/6, Note relative au caractère dommageable, pour l'économie française, des mesures restrictives FJME, Fonds AMF 9/3/6, Note relative au caractère dommageable, pour l'économie française, des mesures restrictives appliquées au cours de l'hiver 1948-49, le 17 avril 1949, p.1.

²²⁸ Ibid., pp.1-2. : CDF, *Rapport de gestion : Exercice 1948*, 1949, p.51 : CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1950*, p.49. : FJME, Fonds AMF 17/5/4, Projet de loi des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (Prêts et Garanties), Assemblée nationale, p.29.

²²⁹ FJME, Fonds AMF 17/5/8, P. Delfortrie, Contribution à l'étude des dépenses d'investissement pour l'année 1950 : Rappel des auditions effectuées devant la Commission de la Production Industrielle du Conseil de la République, le 12 avril 1950, p.10.

été versée pour les opérations en cours²³⁰. L'Assemblée nationale autorisa une dépense de 21 000 millions de francs pour l'aménagement de centrales minières, en 1950, ce qui représentait une véritable augmentation, car en 1948, elle n'atteignait que 8 900 millions de francs courants de l'année 1948²³¹.

Du point de vue de la puissance installée, le programme complémentaire thermique n'occupait pas une position prépondérante, dans la mesure où la puissance totale du programme complémentaire ne s'élevait qu'à près de 820 000 kW²³². Le plus remarquable dans le programme complémentaire résidait dans le fait qu'il ne comportait aucun équipement hydro-électrique. Le Commissariat du Plan expliquait ce revirement par la sécheresse qui avait sévi entre l'hiver 1948 et l'été 1949 ainsi que par les délais des travaux relativement plus courts de l'installation des centrales thermiques (en moyenne deux-trois ans) que les centrales hydroélectriques (en moyenne cinq ans)²³³. Par contre, il est à remarquer que les nouvelles installations des centrales hydro-électrique ont été suspendu tout au cours de l'année 1948, avant la rédaction du programme complémentaire de 1949. Cela signifie que l'engagement de nouvelles installations de centrales hydro-électriques avait été déjà suspendu dès avant la sécheresse qui avait sévi de l'hiver 1948

²³⁰ MARGAIRAZ, Michel, *L'État, les finances...*, p.1232.

²³¹ *Ibid.*, p.1048 : FJME, Fonds AMF 17/5/4, Projet de loi des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (Prêts et Garanties), Assemblée nationale, p.21.

²³² La puissance totale des centrales thermiques dont les travaux d'installation avaient été lancés avant le programme complémentaire lancé dans le cadre du Plan Monnet, se montait à 2 026 000 kW. Chiffres calculés à partir des tableaux de CGP, *État des opérations du plan de modernisation et d'équipement : France métropolitaine*, Paris, décembre 1949, pp.34-37.

²³³ CGP, *État des opérations du plan de modernisation et d'équipement : France métropolitaine*, Paris, décembre 1949, pp.4-5 : FJME, Fonds AMF 9/3/6, Note relative au caractère dommageable, pour l'économie française, des mesures restrictives appliquées au cours de l'hiver 1948-49, le 17 avril 1949, p.1.

à l'été 1949. Sur ce point, l'observation de Michel Banal, ancien ingénieur de l'EDF semble éclairante. Tout en admettant la difficulté de déterminer le véritable poids, celui-ci avance la possibilité d'un revirement quant au choix de la filière sous la pression du gouvernement américain par l'intermédiaire de l'European Cooperation Agency (ECA), organisme institué, en avril 1948, et chargé de la gestion de l'aide Marshall ²³⁴. D'après Banal, le gouvernement américain avait incité régulièrement le gouvernement français à assurer l'équilibre de son budget et à accroître les dépenses sociales, il ne pouvait donc que se montrer favorable aux propositions de réduction des dépenses d'équipement électrique qui absorbait une part significative de leur aide. De même, il souligne les propos de Gabriel Taïx, conseiller du ministre de l'Industrie et principal avocat d'un programme thermique complémentaire, que l'administration américaine redoutait une crise énergétique qui aurait rendu vaine l'utilisation de tout ou partie des équipements livrés par les États-Unis à destination des industries de transformation.

Que ce soit à cause de la sécheresse ou de la pression des États-Unis, le gouvernement français a décidé, dans le cadre du programme complémentaire, d'ouvrir sept chantiers pour construire des centrales minières et trois chantiers pour des centrales thermiques EDF et un chantier pour les centrales sidérurgiques. La puissance totale installée devait atteindre 460 000 kW pour les centrales minières, 260 000 kW pour les centrales de l'EDF et 100 000 kW pour les centrales sidérurgiques. Les travaux étaient censés être achevés avant la fin de 1952, année terminale du premier Plan²³⁵. La

²³⁴ BANAL, Michel, « Le Plan Marshall et l'électricité en France », Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget (dir.), *Le Plan Marshall et le relèvement économique de l'Europe*, Paris, Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, p.257.

²³⁵ CGP, *État des opérations du plan de modernisation et d'équipement : France métropolitaine*, Paris, décembre 1949, p.37.

Commission de l'Électricité justifia la priorité accordée aux centrales minières par le retard enregistré dans leur réalisation par rapport au programme fixé 1946²³⁶. En réalité, l'aménagement des centrales minières avait connu un certain retard par rapport au planning, dès le début du Premier Plan, alors que le programme de 1946 avait fixé pour objectif d'aménager des centrales minières prioritairement dans un souci d'économiser du charbon. Par exemple, la centrale de Thiers aurait dû être mise en service, à l'instar des centrales minières des Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais, au premier semestre de 1947, mais en réalité, elle ne l'a été qu'en 1952. On pourrait encore citer les cas du groupe de centrales minières de Choques dans les bassins du Nord et du Pas-de-Calais et de la centrale de La Mure dans celui du Centre-Midi. Selon le programme de 1946, les deux centrales auraient dû entrer en service, au plus tard, en 1951. Pourtant, les travaux n'avaient même pas été amorcés à l'automne 1949²³⁷ ... Le retard dans l'aménagement des centrales appartenant aux CDF contrastait avec celui des centrales de l'EDF, qui avait totalement engagé son programme d'aménagement thermiques de 1946. L'électricien a même décidé d'ajouter aux centrales de Lourches et de Comines, un second groupe, dès 1947, qui ne figurait pas dans le programme d'aménagement de la Commission de l'Électricité, par crainte d'un retard dans les travaux concernant les centrales minières, sidérurgiques et hydro-électriques²³⁸.

²³⁶ FJME, Fonds AMF 17/5/8, P. Delfortrie, Contribution à l'étude des dépenses d'investissement pour l'année 1950 : Rappel des auditions effectuées devant la Commission de la Production Industrielle du Conseil de la République, le 12 avril 1950, p.29, p.38.

²³⁷ CGP, *Premier Rapport de la Commission de l'Électricité*, octobre 1946, Paris, p.42 : CGP, *État des opérations du plan de modernisation et d'équipement : France métropolitaine*, Paris, décembre 1949, p.36.

²³⁸ CGP, *Deuxième rapport semestriel sur la réalisation du Plan de Modernisation et d'Équipement, Résultats au 31 décembre 1947, Deuxième partie : Comptes rendus techniques*,

Ce retard dans l'aménagement des centrales minières avait pour conséquence de freiner sa production électrique par rapport au programme de 1946. Il avait prévu de la pousser jusqu'à 7 742 GWh pour l'année 1950 et que les centrales minières deviennent la filière principale, en assurant une part prépondérante de la production électrique parmi les trois types de centrales thermiques. Cependant, depuis la rédaction du programme de 1946, les centrales thermiques de l'EDF ont toujours assuré l'essentiel de la production thermique. En 1950, la production des centrales minières ne s'est élevée qu'à 4 674 GWh, alors que la production des centrales thermiques de l'EDF s'est élevée à 8 577 GWh (Tableau 69 de l'Annexe). Cet état de choses contredisait les objectifs du programme de 1946, car celui-ci avait prévu d'attribuer seulement un rôle d'appoint aux centrales d'EDF et qu'elles n'étaient censées fonctionner de manière intensive qu'en cas de pluviosité médiocre. Or, la consultation des archives n'éclaire guère sur les raisons du retard dans l'aménagement des centrales minières. Leur construction devait obtenir chaque année l'autorisation du gouvernement pour leur programme annuel de dépenses d'investissement. Les CDF ont probablement concentré leurs ressources financières limitées prioritairement en faveur des travaux, avec l'accord gouvernemental. Il s'agissait d'accroître la production charbonnière le plus vite possible, même si cette mesure risquait de retarder l'aménagement de centrales minières par rapport au planning. Les centrales sidérurgiques constituaient l'autre pilier pour économiser du charbon. Or, la sidérurgie semble avoir presque complètement négligé le programme de modernisation de l'électricité, sans doute, en raison de son statut relevant du secteur privé.

p.91. 1948. Se reporter au tableau 71 de l'Annexe pour l'évolution de la puissance des nouvelles centrales thermiques par filière.

Tableau 19 Évolution de la production électrique selon le type de centrale

	1947	1948	1949	1950	1951	Unité) GWh Objectif du programme de 1946 pour 1950
Hydroélectrique	13 045	14 841	11 156	16 250	21 200	24 243
Centrales minières	3 479	3 469	4 723	4 674	5 014	7 744
Centrales sidérurgiques	1 167	1 653	1 994	2 019	2 241	3 872
Centrales diverses (*1)	599	1 373	1 777	1 703	2 113	-
Centrales EDF	7 729	7 689	10 456	8 557	7 770	2 901
Total	26 019	29 025	30 106	33 203	38 338	38 790

*1) Le terme « Centrales diverses » incluait les centrales des régions, et les centrales autonomes (papeteries, textiles, transformation des métaux, industries mécaniques et électriques, électrochimie, sucreries, etc.)

Source) Direction de l'Exploitation d'EDF, *Statistiques de la production et de la consommation pour les années 1947-1953*.

Le programme de redémarrage des travaux de construction des centrales minières joua également un rôle crucial dans l'exploitation des Houillères nationales, car celles-ci souhaitaient trouver un emploi pour les bas-produits d'extraction. En effet, d'importantes disponibilités en combustibles inférieurs risquaient de demeurer inemployées pour les années 1952-53, ce qui empêchait la rationalisation de l'emploi du

charbon et pouvait provoquer des problèmes quant aux frais de stockage²³⁹. Le rattrapage du retard dans l'aménagement des centrales minières devait profiter globalement à l'économie française, en assurant une fourniture stable en électricité et en réservant aux Houillères des Bassins des débouchés pour leurs bas-produits.

Dès l'autorisation gouvernementale pour le programme complémentaire, le groupe de travail de l'électricité devait entamer des travaux préparatoires en vue de rédiger pour le deuxième Plan, un programme de modernisation de l'électricité. Le Groupe de l'Électricité a lancé ses travaux en calculant l'évolution des besoins en électricité, le Groupe du Charbon avait procédé de même pour le charbon. À la différence du groupe de travail des houillères, qui bénéficiait des résultats des enquêtes sur la prévision des besoins en charbon, le Groupe de Travail de l'Électricité avait établi son calcul sur la base de la simple hypothèse selon laquelle la consommation d'électricité connaissait une croissance annuelle de 7%, à savoir le taux de croissance moyen dans différents pays²⁴⁰. Après avoir effectué les calculs, le Groupe de Travail de l'Électricité fixa comme objectif de porter la capacité de la production électrique, pour les années 1960/61, à 70 milliards de kWh²⁴¹. Si la consommation en électricité se développait moins vite, la Commission envisageait de rectifier le tir en cours d'exécution du Plan et de mettre en réserve froide les équipements thermiques les plus vétustes, en attendant la résorption

²³⁹ FJME, Fonds AMF 17/5/8, P. Delfortrie, Contribution à l'étude des dépenses d'investissement pour l'année 1950 : Rappel des auditions effectuées devant la Commission de la Production Industrielle du Conseil de la République, le 12 avril 1950, p.36 : FJME, Fonds AMF 9/3/6, Note relative au caractère dommageable, pour l'économie française, des mesures restrictives appliquées au cours de l'hiver 1948-49, le 17 avril 1949, p.1.

²⁴⁰ *Ibid.*, p.148.

²⁴¹ CGP, *Rapport général de la Commission de l'Énergie*, p.23. AN(PIERRE), 80AJ/39, Procès-verbal de la réunion du 12 janvier du Groupe de Travail Électricité, le 21 janvier 1953.

du suréquipement. En revanche, pour répondre à un développement plus rapide de la consommation électrique, la Commission de l'Énergie souhaitait répondre aux besoins, en réservant un certain nombre de centrales déclassées, ainsi qu'en faisant progresser plus rapidement les travaux préparatoires de plusieurs aménagements hydroélectriques²⁴².

La Commission de l'Énergie établit la répartition des filières de production électrique de la manière suivante : 65% pour le thermique et 35% pour l'hydraulique, autrement dit, un type de répartition opposé au premier Plan²⁴³. On pourrait observer une certaine continuité entre le programme complémentaire fixé en 1949 et celui du deuxième plan de modernisation. Les deux programmes accordaient, en effet, une priorité marquée aux équipements thermiques. Or, plusieurs accidents météorologiques, le développement des besoins en électricité à un rythme soutenu, et possiblement, la pression des États-Unis, ont pesé lourdement sur la préférence au thermique dans le programme complémentaire. Plusieurs historiens ont déjà indiqué que la priorité au thermique du deuxième Plan avait été décidée à partir des «nombreuses études qui avaient été réalisées dans l'objectif de la combinaison optimum»²⁴⁴.

²⁴² CGP, *Rapport général de la Commission de l'Énergie*, 1954, pp.23-24.

²⁴³ *Ibid.*, p.25.

²⁴⁴ *Ibid.*

Tableau 20**Répartition des investissements consacrés aux houillères en 1948 et 1949**

Unité) millions de francs courants

	Dépenses effectuées en 1948	Dépenses effectuées en 1949
Grands ensembles	12 237	27 314
Travaux neufs à moyen terme	13 701	14 280
Habitations et œuvres sociales	12 507	6 417
Industries de la houille	11 973	20 741
dont centrales minières	8 900	?
Total	50 786	68 752
	Dépenses autorisées pour les investissements de 1950	
Grands ensembles	22 500	
Travaux neufs à moyen terme	13 000	
Habitations et œuvres sociales	4 500	
Industries houillères	28 000	
dont centrales minières	21 000	
Total	68 000	

Source) FJME, Fonds AMF 17/5/4, Projet de loi des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (Prêts et Garanties), Assemblée nationale, p.29 : CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1949*, p.48.

Les ouvrages existants font ressortir que ces « nombreuses études » ont été fortement influencés par une suite de rapports et publications portant sur le choix entre l'hydraulique et le thermique, ainsi le rapport Taïx et la « note Bleue »²⁴⁵. Après la fin de l'ère hydroélectrique par le programme complémentaire, le modèle mathématique permettant de calculer la répartition optimale des divers projets de construction de centrales électriques, a été développé, en 1950, sur l'initiative de Pierre Massé, assistant directeur-général d'EDF et Raymond Giguet, directeur de l'Équipement. Il s'agissait également de répondre aux exigences inhérentes à la mission de service public et de satisfaire à l'obligation de fournir même aux heures de pointe, mais avec un financement limité. Esquissé et proposé dans un document intitulé *Essai de détermination d'un critérium de valeur des équipements*, en 1950, ce modèle mathématique avait pour but de valoriser l'énergie produite par diverses solutions alternatives, d'opérer la sélection des projets hydrauliques et thermiques. Ce document cherchait à déterminer l'ordre par lequel réaliser ces projets et comparer la rentabilité de plusieurs projets publics à l'aide de formules mathématiques²⁴⁶.

À la publication de l'*Essai de détermination d'un critérium de valeur des équipements* a succédé le rapport Taïx, étude publiée dans la *Revue Française de l'Énergie* en 1952. Son auteur, Gabriel Taïx, était administrateur d'Électricité de France et ancien conseiller technique du ministre Robert Lacoste, et à la fois membre au Conseil

²⁴⁵ La description suivante sur la « note bleue » et le rapport Taïx s'est appuyée sur les ouvrages suivants : LARROQUE, Dominique, *Histoire du service de la production thermique d'électricité de France : Tome premier 1946-1973*, Association pour l'Histoire de l'Électricité en France, Paris, pp.71-75 : FROST, Robert L, *Alternating currents ...*, pp.116-127 : PICARD, Jean-François, BELTRAN, Alain, BUNGERNER, Martin, *Histoire(s) de l'EDF...*, pp.72-73.

²⁴⁶ Se reporter à l'annexe 2 au sujet du concept de taux d'actualisation, ainsi que sur la méthode utilisée pour le modèle de la « note bleue ».

économique. À la différence de la « note bleue », le rapport Taïx se focalisait moins sur la répartition optimale entre le thermique et l'hydraulique, que sur les quantités de charbon économisées grâce à l'investissement d'un franc. En partant du postulat qu'il valait mieux une tonne de charbon économisée importée, qu'une tonne de charbon extraite, il aboutissait au constat suivant : « Je prenais un franc de l'époque (1952). Si ce franc était investi dans l'amélioration et le développement de la production charbonnière, on obtenait l'équivalent d'une économie de 80 à 100 grammes de charbon. Si ce même franc était investi dans le développement de l'industrie pétrolière, on obtenait l'équivalent de l'économie de 45 grammes de charbon. Enfin, si ce franc était investi dans un programme d'équipement hydroélectrique, on n'obtenait plus que l'équivalent de 5 grammes de charbon. » Le rapport en arrivait aux conclusions sur les priorités à accorder en termes d'investissements pour le programme quinquennal à venir :

- 1) pétrole (250 milliards de francs) ;
- 2) diésélisation de la SNCF (200 milliards de francs) ;
- 3) centrales thermiques fioul-charbon d'EDF (100 milliards de francs) ;
- 4) gaz (85 milliards de francs) ;
- 5) centrales thermiques et cokeries sidérurgiques (50 milliards de francs) ;
- 6) industries diverses (40 milliards de francs) ;
- 7) centrales minières (30 milliards de francs) ;
- 8) foyers domestiques (10 milliards de francs) ;
- 9) hydroélectricité (0 milliard de francs)²⁴⁷.

²⁴⁷ LARROQUE, Dominique, *Histoire du service...*, p.73.

De ces résultats, Taïx en déduisait que les investissements pour l'aménagement de centrales hydroélectriques devaient être interrompus, car il s'agissait des investissements publics les moins rentables parmi tous les secteurs produisant et consommant de l'énergie. Il remarquait que « Les animateurs de l'Équipement hydroélectrique font preuve d'un dynamisme remarquable : il est dommage que l'accélération qu'ils impriment à leur technique ne soit pas mise au service d'une cause offrant beaucoup plus d'avenir pour l'économie française ». Il a insisté sur le fait que les investissements consentis pour le programme hydraulique de l'EDF auraient été mieux employés à alimenter les industries de transformation si demandereses en cette période de reconstruction²⁴⁸. Aussi, il a critiqué les partisans de l'hydroélectricité, tels que le Parti Communiste, la CGT, mais également les grands corps comme celui des Ponts et Chaussées. Il bénéficia, tout de même, de quelques soutiens discrets, celui d'Ambroise Roux au ministère, celui de Pierre Grézel, directeur de l'exploitation à l'EDF²⁴⁹... En cette période de pénurie financière, l'hydroélectricité engouffrait des milliards qu'il aurait été plus pertinent d'investir dans les autres secteurs d'activités. Cette analyse a été vivement dénoncée par les syndicats qui constituaient un des principaux partisans de l'hydroélectricité.

Lorsque les travaux des nouvelles centrales hydrauliques ont été relancés, après leur suspension en 1950, le rapport Taïx apparaissait comme une attaque évidente aux yeux des partisans de l'hydroélectricité au sein de l'EDF, notamment la plupart des

²⁴⁸ PICARD, Jean-François, BELTRAN, Alain, BUNGENER, Martin, *Histoire(s) de l'EDF...*, p.71 : Historiquement, tandis que la direction de l'Exploitation se montrait partisane de l'aménagement de centrales thermiques pour des raisons financières, la Direction de l'Équipement se penchait en faveur des aménagements de centrales hydroélectriques. *Ibid.*, p.68.

²⁴⁹ *Ibid.*, p.71.

dirigeants appartenant au Corps des Ponts et Chaussées. Par exemple, Pierre Massé, directeur de l'Équipement de l'EDF, a défendu la pertinence des aménagements hydroélectriques. La consommation d'électricité suivait la « loi du doublement en dix ans », ce qui requérait inévitablement une diversification des moyens de production. Il en résultait la nécessité de maintenir une certaine importance aux investissements en faveur des aménagements hydroélectriques. De plus, Gabriel Taïx semblait n'avoir pas tenu compte des promesses technologiques à attendre de la hausse des pressions et des températures permises par une métallurgie en évolution rapide. Il négligeait ainsi l'intérêt de reporter le passage au thermique, il fallait attendre jusqu'à ce que les progrès des techniques soient accomplis avant d'envisager toute modification des priorités en termes de filières²⁵⁰. Ingénieur des Ponts et Chaussées, Albert Caquot a également défendu ce vaste programme d'aménagements hydroélectriques. Il présenta une estimation optimiste des réserves hydrauliques et affirma que le véritable coût de l'énergie hydraulique était inférieur à ce qu'on prétendait²⁵¹. Pour le Corps des Ponts et Chaussées qui s'était toujours chargé, dès l'avant-guerre, des grands projets de barrages, le renversement de priorité était considéré comme une atteinte à leurs prérogatives par rapport à la politique énergétique.

Cependant, les partisans de l'hydroélectricité ne pouvaient pas non plus négliger la question du rendement. À la publication du rapport Taïx, Roger Gaspard, directeur général de l'EDF et Pierre Passé ont récusé les thèses défendues dans ce document, qui prétendait classer les investissements énergétiques en fonction des économies de charbons importés par franc investi. Par contre, les dirigeants de l'EDF plaidaient pour

²⁵⁰ *Ibid.*, p.72.

²⁵¹ *Ibid.*, p.70.

une comparaison économique globale modifiant l'ordre de classement. En désaccord avec le Rapport Taïx, Pierre Massé admettait que la part de l'hydraulique dans le programme d'équipements devait décliner au fil des années. Les dirigeants de l'EDF estimaient que l'important consistait dans la sélection des projets hydrauliques et l'ordre par lequel les réaliser. Il ne s'agissait donc pas tant de comparer les quantités de charbon économisées entre le thermique et l'hydraulique²⁵². C'est dans ce contexte que l'EDF a publié comme réponse officielle au rapport Taïx une nouvelle version de l'*Essai de détermination d'un critérium de valeur des équipements* (1950). Cette publication visait à confirmer sa doctrine quant au choix des équipements, son contenu a fortement influencé la décision d'une répartition des investissements entre hydroélectrique et thermique dans le programme d'aménagement électrique du deuxième Plan²⁵³.

Un examen de ces procédés ferait ressortir à priori que le Commissariat général du Plan était parvenu à une répartition objective des investissements entre le thermique et l'hydroélectrique, dénuée de préjugés politiques. Toutefois, il faudrait émettre des réserves sur la réalité de l'objectivité de la méthode comparative des projets, car le « taux d'actualisation », une des variables clés du calcul de la « note bleue », pouvait avoir été fixée de manière arbitraire. En général, le taux d'actualisation fixe le plus élevé s'avère le moins avantageux pour les investissements nécessitant d'énormes financements, comme c'était le cas pour la construction des centrales hydroélectriques. Les économistes avaient à leur disposition plusieurs possibilités comme référence du taux d'actualisation :

²⁵² *Ibid.*, p.151.

²⁵³ La couverture bleue de cette publication lui a conféré l'appellation de « Note Bleue ».

- 1) le taux d'intérêt réel que l'EDF payait pour son capital (près de - 6%)
- 2) le taux d'intérêt nominal que l'EDF versait pour son capital (autour de +3,5%)
- 3) le taux réel moyen du marché financier (environ -5%)
- 4) le taux nominal moyen du marché financier (entre +4 et 4,5%)

D'après Robert Frost, qui a travaillé sur le problème du choix du taux d'actualisation de l'EDF, les deux taux nominaux paraissent les options les plus pratiques et les plus crédibles, dans la mesure où ils ignoraient l'inflation²⁵⁴. Pourtant, Pierre Massé préféra ne pas tenir compte de l'inflation pour évaluer le rendement d'un projet. Dans un entretien, il explique qu'il semblait « illégitime, surtout pour une entreprise nationale, de tirer avantage dans ses arbitrages entre hydroélectrique et thermique, des préjudices subis par ses créanciers du fait de l'inflation »²⁵⁵.

Inquiète des inconvénients que générait l'inflation, la Commission de l'Énergie a par ailleurs conseillé de rejeter le taux moyen des emprunts. Ses membres insistent sur le fait que même si « l'inflation entraînait pour la collectivité un allègement véritable de ses charges financières, en fait, ces charges restent à la charge de quelqu'un ». Par contre, ni le témoignage de Pierre Massé, ni les archives de la Commission de l'Énergie, ne nous laissent entrevoir pour quelle raison la « note Bleue » n'avait pas choisi entre les quatre possibilités suivantes : le taux d'intérêt nominal que l'EDF versait pour son capital, alors qu'il devait constituer l'option compromise (autour de +3,5%) entre le taux réel que l'EDF payait pour son capital (près de -6%) et le taux nominal moyen du marché financier

²⁵⁴ FROST, Robert L, *Alternating currents ...*, p.138.

²⁵⁵ PICARD, Jean-François, BELTRAN, Alain, BUNGENER, Martin, *Histoire(s) de l'EDF...*, p.71.

(entre +4 et 4,5%). Sur ce point, Robert Frost constate l'attachement de Pierre Massé au néoclassicisme économique et aux forces politiques, tous ces éléments l'ont amené à pencher en faveur du taux nominal du marché financier²⁵⁶.

Les complications rencontrées par le modèle de la « note Bleue » ne se limitaient pas simplement à la question de la fixation du taux d'actualisation, car les difficultés que présentait la prévision des dépenses, empêchaient de procéder correctement au calcul. Dans le développement du modèle, les dépenses d'un projet ont été classées selon deux constituants : dépenses d'investissement et dépenses de frais d'exploitation, par exemple, le coût du charbon. Après avoir prévu la consommation en électricité sur le moyen terme à partir des données historiques, entraînent dans la formule les prévisions quant au coût du combustible, la durée de vie d'une centrale, le coût pour fournir les capacités supplémentaires suffisantes afin de protéger le système contre le dépannage et les bénéfices supplémentaires permis grâce aux économies de combustible dérivant de la puissance maximum des centrales hydroélectriques. Néanmoins, l'évolution des prix des combustibles et la durée de vie exacte des équipements paraissaient d'autant plus malaisées à prévoir qu'à cette époque, les ordinateurs susceptibles d'offrir les performances adéquates demeuraient encore fort rares²⁵⁷.

Si la Note Blue et le rapport Taïx constituaient une innovation, ont-ils exercé pour autant une influence décisive dans la détermination de la répartition entre l'hydroélectricité et le thermique, comme le font remarquer les historiens s'étant intéressés au programme d'aménagement électrique du deuxième Plan ? Ces interrogations conduisent à considérer le processus de détermination des objectifs de la

²⁵⁶ FROST, Robert L, *Alternating currents* ..., p.139.

²⁵⁷ *Ibid.*, p.136.

répartition entre les filières dans le deuxième Plan. D'après les archives, la Commission de l'Énergie commença à discuter sur cette question dès janvier 1953, sur proposition de Louis Saulgeot, président de la Commission et directeur du Gaz et de l'Électricité. Il proposa trois hypothèses de partage hydraulique-thermique dans le cadre d'un programme global de 70 milliards de kWh annuel : 30%, 45% et 60% pour l'hydraulique et d'étudier pour chacune, les répercussions et la consommation de combustible. Cette tâche a été confiée à Raymond Guiget, directeur de l'Équipement de l'EDF, qui effectua avec Pierre Massé, le calcul de la répartition optimale entre l'hydraulique et le thermique, qui allait être finalisées par la publication de la « note bleue ». Le Commissariat Général du Plan, de son côté, devait fournir à l'EDF les renseignements nécessaires sur l'évolution du prix de la calorie, afin de faciliter le calcul²⁵⁸.

Après avoir réalisé de nombreuses études, la meilleure répartition des investissements pour l'EDF semblait la suivante : 40% pour l'hydraulique et 60% pour le thermique, dans l'optique d'une rentabilité maximale. D'après l'EDF, ce pourcentage permettait d'inclure dans le plan uniquement des opérations hydroélectriques suffisamment étudiées, ce qui correspondait au transport Nord-Sud minimum. Cela devait contribuer à limiter les pertes en ligne d'électricité, qui représentaient une dépense d'énergie du même ordre de grandeur que l'ensemble des usages basse tension²⁵⁹. De plus, cette répartition thermique-hydroélectrique devait s'accompagner d'un emploi correct de la construction électromécanique et des entreprises de génie civil, ce qui pouvait atténuer pour certains bassins charbonniers le recul de la consommation de clients comme la

²⁵⁸ AN(PIERRE), 80AJ/38, Procès-verbal de la réunion du 12 janvier du Groupe de Travail Électricité, Commissariat général du Plan de Modernisation et d'équipement, le 21 janvier 1953.

²⁵⁹ AN(PIERRE), 80AJ/38, Les plans d'équipement, Commission de l'Énergie, mars 1953.

SNCF²⁶⁰.

Cette répartition s'est trouvée finalement modifiée. La Commission de l'Énergie a décidé que l'investissement allait être réparti à 35% pour l'hydroélectrique et 65% pour le thermique, par suite de difficultés de financement²⁶¹. Devant la masse globale des besoins d'investissements, le Commissariat Général du Plan s'est résolu à réduire les investissements aux aménagements hydroélectriques, en raison des coûts respectifs d'équipements (les dépenses d'investissements dans l'hydraulique se révélaient deux à trois fois plus lourdes)²⁶². Cette modification était due à la situation financière de l'État. En 1951, le solde des recettes et dépenses des administrations publiques étaient devenus déficitaires et, en 1952, il s'est même aggravé considérablement. Afin d'y remédier, Antoine Pinay, président des ministres, a adopté une politique d'austérité financière, ce qui avait pour conséquence de circonscrire les dépenses destinées aux investissements des programmes de modernisation du secteur électrique. Certes, le développement du modèle de la « note bleue » proposait une méthode innovatrice permettant de comparer les rentabilités entre plusieurs filières, toutefois, la décision finale sur la répartition de l'investissement résulta essentiellement du souci de remédier aux difficultés financières du moment. En effet, la Commission de l'Énergie faisait observer que le pourcentage de la répartition de l'investissement répondait « aux exigences particulières de la situation financière présente »²⁶³. Si l'on tient compte de ces faits historiques, la politique

²⁶⁰ AN(PIERRE), 80AJ/39, Projet de rapport sur les objectifs de la production charbonnière. Commission de l'Énergie(?), le 9 juin 1953.

²⁶¹ AN(PIERRE), 80AJ/38, Projet de décret relatif à la réalisation du deuxième plan de modernisation et d'équipement de l'énergie électrique (Période 1954-57) : CGP, *Rapport général de la Commission de l'Énergie*, novembre 1953, p.25.

²⁶² *Ibid.*

²⁶³ *Ibid.*, p.26.

financière de cette époque semble avoir prévalu davantage que la « note bleue » dans la répartition des investissements entre l'hydroélectrique et le thermique.

Tableau 21
Évolution des recettes et dépenses consolidées des administrations publiques (1949-1954)

Unité) millions de francs courants

	Recettes	Dépenses	Solde
1949	26 400	26 320	80
1950	30 950	30 720	230
1951	37 980	38 180	-200
1952	45 390	48 650	-3 260
1953	49 630	52 660	-3 030
1954	53 190	55 280	-2 090

Source) INSEE, *Le Mouvement économique en France 1949-1979 : Séries longues macroéconomiques*, 1981, p.24.

4-3 Question du choix du combustible pour les centrales thermiques de l'EDF

Si la Commission de l'Énergie a décidé d'accorder la priorité au thermique, qu'a-t-elle pensé de l'accroissement de la consommation de charbon que celle-ci impliquait? Comme cela a été déjà mentionné, le programme de modernisation de l'Électricité de 1946 s'était fixé comme impératif d'économiser les charbons marchands et de renforcer les disponibilités de ce combustible. Lors de la rédaction du deuxième Plan la Commission de l'Énergie n'a pourtant pas exprimé d'inquiétudes quant à l'accroissement de la consommation de charbon par le secteur électrique. Elle a toujours maintenu sa politique privilégiant l'aménagement de centrales minières équipées pour brûler des bas-produits, « afin d'utiliser rationnellement » les ressources énergétiques²⁶⁴. Dès l'institution du décret du 7 février 1953 sur l'investissement du deuxième Plan, elle a observé qu'en 1960, les tonnages de charbon allaient atteindre 63,8 millions de tonnes, les bas-produits s'élevant à 11,3 millions de tonnes, environ 8 millions pouvant être brûlées par les centrales minières²⁶⁵. Cette augmentation des bas-produits tenait non seulement de l'accroissement des tonnages extraits, mais également de la mécanisation progressive des mines, ainsi qu'à un lavage plus strict des qualités marchandes²⁶⁶. En tenant compte de l'évolution de la production des bas-produits et la consommation en

²⁶⁴ *Ibid.*, p.27 : AN(PIERRE), 80AJ/38, Projet de décret relatif à la réalisation du deuxième plan de modernisation et d'équipement de l'énergie électrique (Période 1954-57). En revanche, la Commission de l'Énergie ne mentionne pas l'aménagement des centrales sidérurgiques.

²⁶⁵ AN(PIERRE), 80AJ/38, Disponibilité en bas-produits : Nouveau programme d'équipement, Commission de l'Énergie, le 11 février 1953.

²⁶⁶ AN(PIERRE), 80AJ/37, Tarifs respectifs de deux produits concurrents : Réflexions sur la note de M. Sauvy du 27 septembre 1954, Commission de l'Énergie, n.d.

combustible des centrales minières, la Commission de l'Énergie estimait nécessaire d'ajouter une puissance de 2 400 MW avant la fin de l'année 1960, de manière à ce que les centrales minières puissent consommer tous les bas-produits. En 1952, la puissance des centrales minières en marche s'est élevée à 948 MW et celle des centrales minières en cours de travaux, à 743 MW. La Commission de l'Énergie a proposé d'installer de nouvelles centrales minières de 700 MW, dont 300 MW dans les Houillères du Bassin du Nord et Pas-de-Calais, 200 MW dans celles de la Lorraine, et 200 MW dans celles du Centre-Midi²⁶⁷.

D'autre part, le deuxième Plan envisageait l'installation de nombreuses centrales thermiques pour l'EDF de manière à satisfaire l'accroissement des besoins en électricité. Néanmoins, les centrales de l'EDF n'étaient pas monopolistiques en matière de combustibles, car elles pouvaient recourir soit au charbon, soit au fioul. Au cours du premier plan et programme complémentaire, l'EDF a installé de nouvelles centrales thermiques au fioul dont la puissance totale s'élevait à 458 MW, dont 258 MW de tranches exclusivement équipées au fioul (y compris les tranches à équipement mixte fioul-charbon réservé) et 200 MW pour les tranches à équipement fioul-charbon (Tableau 22)²⁶⁸. Au regard de ces données statistiques, l'EDF semblait n'avoir guère hésité à installer des

²⁶⁷ AN(PIERRE), 80AJ/38, Disponibilité en bas-produits : Nouveau programme d'équipement, Commission de l'Énergie, le 11 février 1953.

²⁶⁸ Calculé à partir des données suivantes : AN(PIERRE), 80AJ/38, Localisation des centrales à fuel et à l'équipement mixte et évaluation des consommations possible en 1960-61, EDF, novembre 1954 : CGP, *État des opérations d plan de modernisation et d'équipement : France métropolitaine*, décembre 1949, pp.34-37 : CGP, *Quatre ans d'exécution du plan de modernisation et d'équipement de l'Union française (Réalizations 1947-50 et programme 1951)*, 1951, p.90 : CGP, *Cinq ans d'exécution du plan de modernisation et d'équipement de l'Union française (Réalizations 1947-51 et programme 1952)*, p.33 : CGP, *Rapport sur la réalisation du plan de modernisation et d'équipement de l'Union française : Année 1952, 1953*, p.113.

tranches à équipement au fioul, qui étaient susceptibles d'accroître la consommation de ce combustible. À cette époque, presque toutes les centrales fonctionnant au fioul ont été installées à proximité des raffineries pour limiter le transport du combustible. Au contraire, la plupart des tranches éloignées des côtes correspondaient à celles marchant exclusivement au charbon. Par conséquent, dans le cadre du premier Plan, c'était davantage la localisation qui décidait du combustible à consommer pour les tranches thermiques de l'EDF.

En réalité, le choix des filières pour les nouvelles centrales était déterminé par l'EDF, par le biais des conseils de la Commission de l'Énergie. Dans ces conditions, pour savoir comment se sont déroulées les discussions autour du choix du combustible à employer principalement dans les centrales thermiques de l'EDF, la consultation des archives de l'EDF s'avérerait fort précieuse, mais malheureusement celles-ci ont disparu. Pour traiter cette question, il s'avère nécessaire de dépouiller les archives et les publications de la Commission de l'Énergie, ces documents éclairent utilement sur les relations entre le secteur électrique et le charbonnage.

Tableau 22**Liste des centrales d'EDF fonctionnant au fioul censées entrer en service avant 1960/61**

A) Tranches équipées au fioul seul

Période d'installation	Nom de la centrale	Puissance nette MW	Consommation probable ou possible 10 ³ t
Anciennes	Le Havre	35	20
	Saint-Ouen	50	25
	Grand Quevilly	50	25
Plan Monnet	Caen II	29	25
	Brest	30	25
Plan 1953/57	Nantes (3 ^{ème} tranche)	107	120
	Yainville (3 ^{ème} tranche)	107	120

B) Tranches à équipement mixte fioul-charbon réservées (la marche au charbon ne pouvant être envisagée qu'après adjonction d'équipements actuellement non réalisés, mais dont les emplacements ont été réservés)

Plan Monnet	Dieppedalle	92	120
Programme complémentaire	Nantes (2 ^{ème} tranche)	107	120
Plan 1953/57	Yainville (2 ^{ème} tranche)	107	120

C) Tranches à équipement fioul-charbon

Anciennes	Marseille	47	30
Plan Monnet	Yainville (1 ^{ère} tranche)	100	120
Programme complémentaire	Nantes (1 ^{ère} tranche)	100	120

Source) AN(PIERRE), 80AJ/38, Localisation des centrales au fuel et à équipement mixte et évaluation des consommations possible en 1960-61, EDF, novembre 1954.

Vers le début des années cinquante, la Commission de l'Énergie a institué le groupement de travail « charbon-fuel », en vue de comparer les rendements, les investissements et le coût d'exploitation des centrales à fioul et à charbon. Il s'agissait de travaux préparatoires pour la rédaction du programme d'aménagements électriques du deuxième plan. Concernant les investissements nécessaires pour l'installation d'une centrale thermique à deux tranches de 115/125MW, le groupe de travail estimait les centrales à charbon plus onéreuses que celles à fioul. L'installation des centrales à charbon à deux tranches de 115/125MW nécessitait 1 820/1 950 millions de francs d'investissement supplémentaires par rapport à celles au fioul²⁶⁹. Ce contraste s'expliquait par les investissements relativement plus lourds pour ce qui était de l'installation des centrales à charbon, tant pour les aménagements de terrains que les investissements en matériels : bâtiments annexes (logement du personnel, ateliers et magasin), appareils de combustion, générateurs de vapeur (Tableau 23), etc. En outre, le groupement estimait que les coûts des centrales à charbon pesaient plus lourdement que les centrales à fioul, en termes de dépenses d'exploitation d'entretien ou de fiscalité.

Les prix des combustibles afin de produire une même unité d'électricité constituaient le déterminant primordial. La Commission de l'Énergie n'a pas tranché quel combustible s'avérait le plus avantageux. Quant aux charges incorporées dans les prix de revient, une première analyse réalisée, en 1953, par la Commission de l'Énergie reconnut un avantage de 5% à 6% au fioul par rapport au charbon²⁷⁰. Sur la question des prix de ventes, la Commission de l'Énergie souligna plutôt les différentes caractéristiques en

²⁶⁹ AN(PIERRE), 80AJ/37, Comparaison fuel-charbon, Commission de l'Énergie, 1954(?).

²⁷⁰ Ibid. En 1952, le prix d'une tonne du charbon marchand s'est élevé à 5 504 francs dont 3 062 francs tenait au coût de la main-d'œuvre : salaires et charges sociales. CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1952*, p.18.

matière de souplesse des prix de chaque combustible. En période de demande soutenue, les prix élevés du fioul ne l'empêchaient pas vraiment de trouver des débouchés, alors qu'en période de méventes, ses prix bas lui permettent de se substituer au charbon et d'acquérir de nouveaux clients²⁷¹. Pour la Commission de l'Énergie, la divergence en termes de souplesse de prix des ventes était due à la différence de nature technique des industries pétrolière et charbonnière, ceci notamment en basse conjoncture. La part relativement élevée et la rigidité des dépenses de main-d'œuvre empêchaient les pouvoirs publics, à qui revenaient de déterminer les prix de vente du charbon, de modifier les barèmes en fonction de la conjoncture. À l'inverse, une intensité moins forte de la main-d'œuvre de l'industrie pétrolière se traduisait par une meilleure souplesse du prix des ventes du fioul et par des coûts marginaux sensiblement inférieurs à ceux du charbon²⁷². En revanche, en période d'expansion économique et d'accroissement de la consommation d'énergie, l'intervention des pouvoirs publics dans la fixation des barèmes tendait à enlever une partie de la souplesse du prix des ventes de charbon. Lors du boom économique, les prix du fioul progressèrent conformément aux règles du marché, de conserve avec l'augmentation des frets. Par contre, les pouvoirs publics maintenaient les barèmes sur les charbons et par conséquent, contribuaient à les faire baisser jusqu'à l'indice général, afin de freiner les hausses générales des prix de l'énergie et dans le même temps, à faciliter la fourniture de combustibles auprès des consommateurs. De ce fait, la pénurie de charbon se serait révélée bien plus sévère²⁷³.

²⁷¹ AN(PIERRE), 80AJ/39, Projet de Rapport sur les objectifs de la production charbonnière, Commission de l'Énergie, le 9 juin 1953.

²⁷² AN(PIERRE), 80AJ/37, Note sur la coordination énergétique en matière de fuel-charbon, Commission de l'Énergie, 1955.

²⁷³ AN(PIERRE), 80AJ/39, Projet de Rapport sur les objectifs de la production charbonnière,

Tableau 23

Coûts supplémentaires d'investissements pour l'installation d'une centrale au charbon à deux tranches de 115/125MW par rapport à une centrale au fioul

Unité) millions de francs

Nature des installations	Coût supplémentaire
Aménagement de terrains	30
Bâtiment annexes	
Logement du personnel	110/115
Ateliers, magasins	20
Manutention des combustibles	120/240
Évacuation des cendres	200
Bâtiments de chaufferie	240
Générateur de vapeur	300
Appareil de combustion	510
Installations électriques	120
Total	1650/1775

Source) AN(PIERRE), 80AJ/37, Comparaison fuel-charbon, Commission de l'Énergie, 1954 (?).

Commission de l'Énergie, le 9 juin 1953.

Au fait, la différence de souplesse des prix présupposait que les prix des ventes du charbon fussent déterminés par les pouvoirs publics. Cette intervention de l'État dans la détermination des prix du charbon était conforme aux termes de l'ordonnance n°45-1483 du 30 juin 1945. En reprenant et codifiant les dispositions de textes antérieurs, dont les plus anciens s'avéraient même antérieurs à la dernière guerre, les prix des combustibles solides se trouvaient déterminés par les pouvoirs publics, et plus spécifiquement, le ministre de l'Industrie et du Commerce et celui des Affaires économiques²⁷⁴. Désormais, les pouvoirs publics décidaient du niveau des prix moyens pour les différents bassins, à partir duquel les Charbonnages de France effectuaient leurs propres calculs²⁷⁵. En la matière, Gilbert Baroth qui a travaillé sur l'histoire des Charbonnages de France dans sa thèse, note que ces prix ont été fixés moins en fonction du prix de revient et de l'importance de la demande qu'en considération d'impératifs politiques. C'est dans ce contexte que la Commission de l'Énergie a conclu, en juin 1953, que des politiques de fixation des prix devaient être recherchées si le gouvernement ne souhaitait pas aboutir à des substitutions du fioul par le charbon sans fondement économique réel²⁷⁶.

L'ouverture du marché commun, en février 1953, devait mettre un terme à l'intervention de l'État dans la fixation des prix du charbon, pratique adoptée par tous les

²⁷⁴ BAROTH, Gilbert, « Les Charbonnages de France et les Houillères de Bassin dans leur rapports avec l'État et la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier », Thèse pour le Doctorat d'État, Faculté de droit et des sciences politiques à l'Université de Strasbourg, juin 1956, p.147.

²⁷⁵ Ibid., p.218 : Une sorte de charbon est définie dans chaque catégorie selon le calibre. Une catégorie de charbon est définie par la teneur de ce charbon en matières volatiles.

²⁷⁶ AN(PIERRE), 80AJ/39, Projet de Rapport sur les objectifs de la production charbonnière, Commission de l'Énergie, le 9 juin 1953.

pays membres de la CECA, en vue de garantir la pérennité d'un marché concurrentiel²⁷⁷. Or, la Haute Autorité a décidé de diriger le marché charbonnier vers une logique libéralisée, étape par étape. Elle jugeait irréaliste de s'adapter brusquement à un marché complètement libéralisé, dans la mesure où les prix du charbon avaient été longtemps placés sous le contrôle de l'État pour les pays membres. En tant que mesures transitoires, la Haute Autorité a réglé, en mars 1953, la décision n°6-53 du 5 mars relative aux principes de fixation des prix maxima pour le charbon, ainsi que la décision n°7-53 à 24-53 du 6 mars, relative à l'établissement des barèmes des prix. On fixait ainsi pour chaque catégorie de charbon des prix moyens qui ne pouvaient être dépassés. En outre, pour chacune de ces catégories, avaient été déterminés des maxima absolus pour toutes les catégories. Enfin, des prix maxima spécialement établis avaient été établis pour certaines sortes. Les prix moyens ne pouvant être dépassés et fixés dans chaque catégorie²⁷⁸.

Quant à la fixation des barèmes, chaque producteur de charbon devait désormais les soumettre à la Haute Autorité pour obtenir une autorisation. En mars 1954, la Haute Autorité avait décidé d'établir des prix maxima uniquement pour les charbons de la Ruhr, du Nord et du Pas-de-Calais, ce qui représentait plus de la moitié de la production communautaire. Par ailleurs, il avait été décidé de libérer les prix du charbon pour les petits bassins miniers de la Communauté afin de renforcer la libéralisation du marché²⁷⁹. Ces mesures laisseraient croire que l'ouverture du marché commun du charbon mît fin à l'intervention de l'État dans la fixation des prix du charbon. En réalité, l'intrusion des

²⁷⁷ BAROTH, Gilbert, « Les Charbonnages... », pp.216-223.

²⁷⁸ Ibid., p.219 : La Haute Autorité a introduit cette restriction pour éviter que les prix du combustible soient trop élevés, et par conséquent, que cette élévation des prix devienne nuisible à l'intérêt public.

²⁷⁹ Ibid., p.235.

pouvoirs publics s'est poursuivie dans ce domaine, mais de manière *officieuse*. Plus encore, l'ouverture du marché commun du charbon a même fourni une nouvelle justification au gouvernement pour contrôler les prix de ventes. Celui-ci est intervenu dans la détermination des prix non seulement en vue d'user de ce pouvoir comme un moyen de concrétiser sa politique concernant les prix généraux, mais également en vue de protéger le marché charbonnier national. Il s'agissait de maintenir, pour l'utilisateur français, les prix des charbons français à un ordre de grandeur comparable à ceux importés et en provenance des pays membres de la CECA²⁸⁰.

Une telle différence dans le mécanisme de détermination des prix de ventes entre le fioul et le charbon a encore complexifié les décisions sur la répartition des investissements à consentir pour ces deux types de centrales thermiques au cours du deuxième Plan. La Commission de l'Énergie ne sembla avoir tiré aucune conclusion sur ce point précis. À la place, devant la différence de souplesse des prix entre les deux combustibles, la Commission de l'Énergie préconisa d'installer de nouvelles centrales mixtes, dotées à la fois d'une chaudière à charbon et d'une autre à fioul. En matière de coordination énergétique, « la souplesse serait apportée par des chauffes mixtes, en particulier et partiellement par les centrales mixtes d'Électricité de France »²⁸¹. Lorsque fut rédigé le deuxième plan de modernisation, le programme envisageait d'aménager des centrales mixtes d'une puissance totale de 1 020 MW (huit nouveaux groupes de 115

²⁸⁰ AN (PIERRE), 19930277/73, Note sur l'incidence économique du règlement actuel de l'importation charbonnière et sur les modifications susceptibles d'être apportées à ce règlement, notamment par une adaptation du régime des prix de cession. Commissariat général du plan et d'équipement et de la productivité, octobre 1964.

²⁸¹ AN(PIERRE), 80AJ/37, Note sur la coordination énergétique en matière de fuel-charbon, Commission de l'Énergie, 1955(?).

MW), tandis que le premier Plan n'avait réalisé que quatre centrales mixtes de 346 MW²⁸². Toutefois, les dépenses d'installation pour les centrales équipées de chaudières à charbon et à fioul s'avéraient significatives par rapport à celles fonctionnant à un combustible unique²⁸³. L'EDF n'avait pas l'obligation de respecter les avis du conseil de la Commission de l'Énergie, elle n'a donc installé que peu de centrales mixtes au cours des années cinquante.

²⁸² AN(PIERRE), 80AJ/38, Programme de Production et de Transport, Commission de l'Énergie, 1953(?).

²⁸³ AN(PIERRE), 80AJ/37, Note « Électricité », Commission de l'Électricité, juillet 1955.

Chapitre 5

Évolution de la politique charbonnière au milieu des années cinquante

5-1 Évolution du marché durant la première moitié des années cinquante et perspectives des besoins en charbon de la Commission de l'Énergie

La situation du marché charbonnier au cours de la première moitié des années cinquante est marquée par une conjoncture cyclique : les méventes de 1950, une période de tension dans les années 1951/52 et à nouveau une période de méventes entre 1953 et 1955, à laquelle ont suivi des années de tension²⁸⁴. Les méventes de charbon amorcées en 1949 se sont poursuivies jusqu'au deuxième semestre de l'année 1950 à cause de la

²⁸⁴ Se reporter au Tableau 65 de l'Annexe concernant l'évolution des ventes des Houillères nationales.

stagnation économique, ainsi que d'une hydraulicité excellente et d'un hiver peu rigoureux²⁸⁵. Pourtant, cette tendance s'est retournée en août, cédant à la pression extérieure, avec l'éclatement de la guerre de Corée de juin 1950. Le rythme des enlèvements de charbon s'est accéléré grâce à la reprise de l'activité industrielle. Les ventes de charbon des Houillères nationales de 1951 ont augmenté de 6 000 milliers de tonnes par rapport à 1950, un mouvement de déstockage s'est esquissé au dernier trimestre de 1951. Dans cette ambiance inflationniste, les Houillères nationales avaient pu écouler avec facilité une production au demeurant croissante, les stocks en charbons marchands des Houillères nationales sont ainsi passés de 1 161 milliers de tonnes à 440 milliers au cours de l'année 1951 (Tableau 61 de l'Annexe). Devant cette situation, les CDF ont dû interrompre, en septembre 1950, leur politique de déflation des effectifs du fond qui avait été appliquée de manière systématique depuis 1948 afin de permettre aux mines de s'adapter au renversement de la situation commerciale²⁸⁶. Or, cette politique se révéla insuffisante pour atteindre ce but, et ce d'autant plus que l'appel sous les drapeaux de jeunes mineurs, ce qui n'avait pas eu lieu depuis la Libération, allait, en mars 1950, entrer pour la première fois en ligne de compte et abaisser sensiblement les effectifs. Pour remédier à ces difficultés, diverses mesures ont été prises : d'abord, tout en procédant sur le plan local à un recrutement intensif, les CDF ont eu recours à du personnel étranger par le canal de l'Office National de l'Immigration. Grâce à ces mesures, les effectifs du fond, qui s'élevaient à 167 697 ouvriers au 31 décembre 1950, ont pu progresser jusqu'à 168

²⁸⁵ Les écoulements ont reculé de 1 139 milliers de tonnes au cours du premier trimestre, de 1 180 milliers de tonnes au cours du second trimestre, et enfin de 240 milliers pour le troisième trimestre: CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1950*, p.17.

²⁸⁶ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1951*, p.23.

958 ouvriers vers la fin 1951²⁸⁷.

Cependant, la situation favorable à l'industrie charbonnière ne s'est pas longtemps maintenue. Le ralentissement du rythme de développement des besoins en charbon s'est fait sentir dès l'année suivante. En 1952, si l'indice général de l'activité industrielle a continué de progresser, il n'accusa plus qu'une hausse de 4%, comparaisons des quelque 13% de croissance en 1951. Au regard de cette conjoncture, les Houillères nationales ont connu un renversement progressif de la situation commerciale à partir du troisième trimestre, que traduisaient l'accumulation des stocks et l'essor du chômage imposé à certains bassins, surtout aux Houillères du Bassin du Centre et du Midi, localisées loin des centres de consommation majeurs. C'était notamment le cas du Bassin de Provence, qui a rencontré la plus d'embaras dans l'écoulement de ses produits²⁸⁸, car la qualité des charbons extraits était relativement médiocre. La stagnation de l'écoulement du charbon en France s'est aggravée au cours de l'année 1953 à la faveur de la récession économique : la production industrielle de l'année a régressé de 3%, évolution contraire à celle constatée dans les autres pays d'Europe occidentale. Cette situation a participé à une accumulation inquiétante des stocks des Houillères nationales, impliquant des frais de manutention et une dépréciation de la qualité (Tableau 61 de l'Annexe)²⁸⁹. En 1953, la consommation apparente de charbon n'a représenté que 65,6 million de tonnes, bien qu'elle se soit élevée à 71,4 millions l'année précédente et 72,8 millions pour 1951 (Tableau 63 de l'Annexe). C'est dans un tel contexte que les CDF ont décidé en 1953 de suspendre tout embauchage, à l'exception des ouvriers de retour du service militaire et

²⁸⁷ *Ibid.*

²⁸⁸ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1953*, p.9.

²⁸⁹ *Ibid.*

des apprentis de moins de 18 ans²⁹⁰.

L'année 1954 est marquée par un vigoureux développement économique à l'échelle de l'Europe occidentale. En France, la production industrielle a pris, mois après mois, une valeur supérieure à celle du mois correspondant de l'année précédente. Le pourcentage de ce dépassement s'est lui-même accru, passant de 5% au début de l'année à 15% pendant le dernier trimestre²⁹¹. Au cours du premier semestre, le marché charbonnier s'est caractérisé par des difficultés d'écoulement plus ou moins graves dans tous les pays de la Communauté. À partir du second trimestre, le marché charbonnier européen a connu un certain regain grâce à la vive reprise de l'activité sidérurgique, mais le marché français ne semblait pas avoir profité de cette embellie. Certes, la progression des commandes de l'industrie sidérurgique contribua à un léger relèvement des ventes, il en allait de même pour les demandes de l'Électricité de France. Cet accroissement a compensé en partie le déclin des enlèvements de la SNCF résultant des progrès de l'électrification²⁹². Toutefois, les Houillères nationales françaises n'avaient que très lentement bénéficié de ce contexte économique plus favorable. Alors que les autres pays de la CECA commençaient à déstocker dès la fin du mois d'août, la France a connu des difficultés jusque vers la fin de 1954. L'écoulement de l'année dans l'ensemble s'est avéré des plus médiocres. Le niveau des stocks des Houillères nationales de la fin d'année a renouvelé un record avec 7 957 milliers de tonnes à cause du décalage toujours aggravé entre les besoins en charbon et la production charbonnière (Tableau 61 de l'Annexe).

²⁹⁰ *Ibid.*, p.42.

²⁹¹ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1954*, p.8.

²⁹² *Ibid.*

Tableau 24**Journées chômées pour cause de méventes (non imputées sur les congés payés) entre 1952 et 1954**

	1952	1953	1954
Nord et Pas-de-Calais	0	0,8	4,8
Lorraine	2,3	5,2	2,3
Loire	0	13	14,8
Cévennes	1,2	12,2	34,2
Blanzey	0	inconnu	inconnu
Aquitaine	0	6,4	33,6
Provence	23	49	52,6
Auvergne	1,3	15,2	18,8
Dauphiné	0	2	13,8

Source) CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1954*, p.60 : CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1954*, p.60 : CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1954*, p.60.

Les graves problèmes résultant des méventes ne s'étaient pas été cantonnés au renouvellement du niveau des stocks et à la détérioration de la situation financière. Le problème de l'allongement des journées chômées constituait une complication supplémentaire. Les mines s'efforcèrent, dans toute la mesure possible, de privilégier le plein emploi de leur personnel, tout en appliquant une politique de stockage²⁹³. Cependant, à partir de 1952, les méventes ont plongé les Houillères nationales dans l'impossibilité de

²⁹³ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1950*, p.17.

plus en plus marquée d'assurer le plein emploi de leur personnel et d'éviter les journées chômées non imputées sur les congés payés. Le volume de l'effectif lui-même s'est constamment réduit tout au long de la première moitié des années cinquante (Tableau 59 de l'Annexe). Les contrecoups de la réduction des effectifs sur la production s'avérèrent tout de même relativement limités et la modernisation des mines améliora les rendements, les Houillères ne disposaient guère d'autres moyens que de recourir aux journées chômées pour alléger l'accumulation des stocks des mines. Dès 1953, le nombre des journées chômées était en forte augmentation par rapport à l'année précédente (Talbeau²⁵). Les Houillères nationales les ont imputées sur les congés payés. Cependant, cette mesure ne paraissait pas suffisante tant que le nombre des journées chômées ne représentait qu'entre 0,1 et 2 jours pour chaque bassin²⁹⁴. Le problème des journées chômées paraissait relativement léger pour les deux grandes Houillères du Bassin : celles du Nord et du Pas-de-Calais et celle de Lorraine, où les journées chômées étaient respectivement de 4,8 (dont 3,2 jours de congés payés) et de 2,9 (dont 3,2 jours de congés payés). En revanche, le problème semblait plus inquiétant pour les Houillères du Bassin du Centre-Midi, notamment pour celles de Provence. En effet, la qualité du charbon de ces dernières se révélait inférieure. En 1954, les mineurs avaient chômé 53,6 jours dont deux jours de congés payés. Les mesures prises par les CDF pour leurs effectifs ne se cantonnèrent pas aux journées chômées. En Provence, les mutations à destination des autres bassins français avaient concerné 150 ouvriers en 1952 et 56 en 1953. De son côté, le bassin des Cévennes organisa des mutations en direction de la Lorraine, qui ont contribué au départ de 116 mineurs, en décembre 1953. Il a été suivi d'un deuxième groupe de 60 ouvriers en février 1954. Ainsi, en comparaison à 1947, les effectifs des ouvriers du fond à la fin 1954

²⁹⁴ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1954*, p.60.

s'avéraient inférieurs de 32% pour l'ensemble des bassins²⁹⁵.

Face à cette situation commerciale délicate pour le charbonnage, les CDF ont indiqué à plusieurs reprises dans leurs rapports de gestion, que la concurrence avec le fioul constituait une des raisons majeures des méventes du charbon. Il est remarquable que même pendant la récession économique de 1953, la consommation apparente de fioul a effectivement enregistré une progression de 575 000 tonnes par rapport à l'année précédente, contrairement au charbon, dont la consommation avait reculé de 5,8 millions de tonnes, situation suggérant la possibilité de difficultés sensiblement plus sérieuses pour l'écoulement du charbon, que pouvaient rencontrer les houillères françaises dans l'avenir par rapport aux hypothèses du deuxième Plan²⁹⁶. Dans leur *Rapport de Gestion* de 1953, les CDF indiquèrent, comme raison expliquant la généralisation rapide des produits pétroliers, une souplesse dans les prix de ventes, qui rendait envisageable une réduction rapide des prix face au ralentissement de la croissance économique. Les CDF ont insisté sur la capacité des produits pétroliers d'atténuer l'amplitude des variations des prix et sur la souplesse de ceux du charbon, qui se trouvaient placés sous le contrôle officieux de l'État, même après l'institution de la CECA. En réalité, les prix du charbon national ont été abaissés en plusieurs étapes à la demande des CDF²⁹⁷. Malgré ces mesures, les ventes de charbon français ont stagné encore en 1954 et au premier semestre de 1955 et les stocks

²⁹⁵ La baisse s'avéra toutefois moins marquée pour le bassin de Lorraine (15%), qui a dû faire face aux besoins d'une production en constante progression, en raison de la bonne qualité de son charbon et de sa localisation proche du centre des importants centres de consommation. En revanche, la baisse se révéla la plus brutale dans le bassin de Provence (40%). CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1953*, p.50.

²⁹⁶ CDF, *Statistiques Annuelles*, pp.22-23, 1963 : CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1953*, p.18.

²⁹⁷ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1954*, p.33.

des mines ont enregistré un record en mars 1955 (8,8 millions de tonnes)²⁹⁸. Cela conduit à s'interroger sur les analyses qui ont pu être formulées face à cette situation et sur les mesures que l'État a proposées pour résoudre ces difficultés.

²⁹⁸ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1955*, p.29.

5-2 Évaluation des méventes du charbon et mesures de la protection du charbon face aux méventes

Les méventes entre 1953-1955 n'ont pas empêché les CDF de poursuivre la modernisation des mines. L'important résidait dans le fait que les Houillères nationales aient engagé et poursuivi les travaux des Grands Ensembles (travaux ayant renforcé la capacité productive), ainsi que les travaux neufs à moyen terme, la construction des logements miniers, la modernisation des industries connexes (centrales minières, agglomération, carbonisation, synthèses). En fait, jusqu'au milieu des années cinquante, les travaux de Grands Ensembles que les CDF ont engagés, ne consistaient pas un des travaux conçus par le programme du deuxième Plan. Comme cela a déjà été mentionné, en 1949, le Commissariat du Plan et les CDF se mirent d'accord sur une évaluation de la capacité de production globale à atteindre de 60 millions de tonnes, objectif à réaliser avant l'année 1952. Néanmoins, les CDF ont dû dès juillet 1950, procéder au ralentissement et à l'étalement de nombreux travaux, notamment ceux des « Grands Ensembles », à cause de restrictions de crédit jointes à des difficultés passagères d'écoulement. Les CDF ont ainsi ramené leur objectif à 54/55 millions de tonnes pour la fin du premier Plan²⁹⁹. Par ailleurs, bien que ralentis, ces travaux n'en était pas pour autant supprimés, les CDF les ont poursuivis après la fin du premier Plan, en nommant ces travaux « Tranche A ». De leur côté, les travaux des Grands Ensembles, conçus afin de réaliser les objectifs fixés par le deuxième Plan (64 millions de tonnes vers 1961) ont été baptisés « Tranche B ». Les travaux liés aux « Grands Ensembles » dans le cadre de

²⁹⁹ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1950*, p.41.

la « Tranche A » s'élevaient à 60, dont 2 ont été mis en service en 1949, 5 en 1950, 14 en 1951, 5 en 1952, 12 en 1953, 10 en 1954, 4 en 1955 et le reste s'étalant jusqu'à la fin des années cinquante³⁰⁰.

Pour engager les travaux des Grands Ensembles dans le cadre du deuxième Plan, demeuraient nécessaires l'examen de la Commission des Investissements et les approbations des autorités de la tutelle, procédures suivies par l'autorisation législative sur les dépenses des travaux neufs. Le démarrage des travaux de la « Tranche B » était prévu pour l'année 1953, ceux-ci ont été bloqués du fait de la politique d'austérité financière, mais non pas à cause des méventes. Dès 1954, les autorités de tutelles ont apporté au cas par cas leur approbation aux travaux, ceux-ci correspondaient aux opérations de « Tranche B », malgré le fait que les méventes n'aient pas vraiment régressé. Au total, on comptait 17 opérations de Grands Ensembles pour la « Tranche B » : 8 opérations avaient reçu l'approbation des autorités de tutelle et avaient été engagées avant la fin de l'année 1955 ; leur nombre était passé à 13 avant la fin de 1956³⁰¹. De même, il est à remarquer que la diversification des ressources financières a contribué à la poursuite des travaux des « Grands Ensembles ». Si le fonds public continua à jouer un rôle important pour les investissements à destination des « Grands Ensembles », l'autofinancement, l'émission d'emprunts et de crédits bancaires auxquels les CDF pouvaient recourir avec la garantie de l'État, sont devenus des sources de financement majeures dans la première moitié des années cinquante, et ont permis de stabiliser

³⁰⁰ *Ibid.*, p.55 : CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1952*, p.61 : CDF., *Rapport de Gestion : Exercice 1953*, p.64 : CDF., *Rapport de Gestion : Exercice 1954*, p.79 : CDF., *Rapport de Gestion : Exercice 1955*, p.83.

³⁰¹ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1955*, p.85 : CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1956*, p.82.

l'avancement des travaux (Tableau 68 de l'Annexe)³⁰².

Pourquoi les méventes n'ont-elles pas encouragé la Commission des Investissements à ne pas autoriser les CDF à engager des travaux des Grands Ensembles ? Pourquoi encore les CDF et la Commission de l'Énergie n'ont-ils pas essayé de réviser le programme d'investissements et de restreindre la capacité productive face aux méventes ? La réponse pourrait être formulée simplement : les dirigeants des CDF jugeaient convenable l'objectif fixé, car les méventes n'étaient que conjoncturelles et les besoins allaient se développer conformément aux prévisions présentées par le ministère de l'Industrie et les CDF lors de la rédaction du programme de modernisation du deuxième Plan. Lorsque l'industrie charbonnière se trouva confrontée aux méventes en 1954, les CDF consignèrent dans leur *Rapport de Gestion* de 1954 qu'« on est même en droit de craindre une certaine difficulté à couvrir les besoins dans l'hypothèse d'une progression confirmée de la consommation », « optimisme justifié par la large part que le deuxième plan national de modernisation réserve au développement des centrales thermiques », ainsi que par une possibilité très faible que l'énergie atomique se trouvât en mesure, dans les vingt ans à venir, d'occuper une place prépondérante parmi les ressources énergétiques³⁰³. En matière d'énergie nucléaire, la recherche française a connu un essor

³⁰² Les émissions d'emprunts que les CDF avaient suspendues à cause de la situation délicate du marché financier, après y avoir recouru en 1947, représentaient le second nouveau principal moyen à partir de 1952. Concernant le fonds public, le Fonds de construction d'Équipement rural et d'expansion économique (FEX) que le gouvernement a créé en 1953, en fusionnant quatre comptes spéciaux du Trésor, dont le FME, destinés à financer les secteurs public et privé, a financé les travaux des « Grands Ensembles ». En juin 1955, le gouvernement a regroupé le FEX et deux autres fonds publics dans le « Fonds de développement économique et social (FDES) », qui finança les Houillères nationales depuis.

³⁰³ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1954*, p.8.

considérable depuis la création du Commissariat de l'Énergie Atomique (CEA), sur l'initiative de Charles de Gaulle dès 1945. En 1954, on avait prévu la mise en service en 1956, à Marcoule dans le Gard, de la première centrale de récupération de chaleur émise par une pile atomique G1 fournissant 5 000 kW de puissance électrique³⁰⁴. La Commission de l'Énergie a fixé comme un des objectifs du deuxième Plan de modernisation la poursuite des recherches dans ce domaine, ainsi que d'une rationalisation renforcée de l'énergie et qu'un effort accru dans les recherches pétrolières³⁰⁵. Toutefois, il semblait évident que l'on devait attendre encore au moins jusqu'au début des années soixante-dix pour que les centrales nucléaires puissent assurer une part significative de la production électrique totale de la France³⁰⁶.

Même face aux méventes de charbon national, la plupart des membres de la Commission de l'Énergie et même du Commissaire du Plan, se rangeaient à l'avis que la concurrence entre le charbon et le pétrole ne représentait qu'un phénomène temporaire et qu'elle allait s'estomper avec le temps. Lors de la réunion de la Commission de l'Énergie, tenue juillet 1955, pour discuter sur l'exécution du deuxième Plan et à la fois dans la perspective de la rédaction du troisième Plan, Étienne Hirsch, Commissaire du Plan a remarqué que « les besoins de charbon énormes qui apparaissent conduisent à penser que le problème de la concurrence fioul-charbon sera rapidement dépassé ». À cette remarque, Jean Blancard, directeur des Carburants ajouta, partageant l'avis d'Étienne Hirsch, qu'il

³⁰⁴ EDF, *Rapport d'activité : Exercice 1954*, p.16.

³⁰⁵ CGP, *Rapport général de la Commission de l'Énergie*, novembre 1953, p.6, p.10.

³⁰⁶ Concernant l'historique du développement des recherches atomiques, se reporter à DURRÛ, Michel, « Le tournant nucléaire d'Électricité de France », dans MORSEL, Henri (dir.), *Histoire générale de l'électricité de France : Tome troisième, Une œuvre nationale : l'équipement, la croissance de la demande, le nucléaire : 1946-1987*, Paris, Fayard, 1996, pp.693-781.

s'agissait d'un problème à brève échéance, qui pouvait être résolu à l'aide d'accords de limitation sur les ventes de fiouls semblables à ceux conclus en 1955³⁰⁷.

Paul Gardent, membre du Corps des Mines et État-major de CDF, semblait l'unique personne à ne pas se montrer aussi optimiste quant à l'évolution des besoins en charbon. Il insista sur le fait que la concurrence du fioul représentait pour le charbon un sérieux problème au moins jusqu'en 1960. Il a également souligné que les besoins en charbon semblaient devoir passer par un maximum pour décroître ensuite, en raison du développement des centrales nucléaires. En outre, il ajouta que les investissements prévus par les programmes de modernisation des charbonnages exigeaient un amortissement rapide des investissements qui ne paraissait pas correspondre à la nature de l'industrie minière³⁰⁸. À posteriori, on pourrait considérer les remarques de Paul Gardent comme pleines de perspicacité, en tenant compte du fait que la situation s'est déroulée exactement comme il l'avait prévu. Pourtant, presque personne n'accorda de valeur à son opinion au milieu des années cinquante.

Devant l'hypothèse selon laquelle les méventes du charbon national n'étaient que conjoncturelles, ceux qui étaient concernés par la politique énergétique du gouvernement n'étaient pas d'avis d'adopter des mesures radicales, mais se montraient seulement partisans de mesures temporaires. C'est dans cette optique que le gouvernement a persuadé la Chambre syndicale des Industries du Pétrole d'accepter la conclusion d'un accord limitant les ventes de fioul à l'EDF et la SNCF³⁰⁹. La démarche de l'État ne transparaît clairement à partir des archives. Néanmoins, un document rédigé

³⁰⁷ AN(PIERRE), 80AJ/37, Compte rendu de la réunion du 6 juillet 1955, Commission de l'Énergie.

³⁰⁸ Ibid.

³⁰⁹ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1955*, p.19.

par Jacques Desrousseaux, directeur des Mines et de la Sidérurgie, en avril 1953 éclaire sur l'intervention menée auprès des industries pétrolière et charbonnière. Dans cette note destinée à Pierre Dreyfus, il observait que l'incidence du pétrole sur le marché charbonnier était sous-estimée dans les prévisions réalisées par le Commission de l'Énergie. De même, il a insisté pour que des efforts fussent consentis par les industries charbonnière et pétrolière afin d'éviter une crise nationale du charbon³¹⁰. Nous pouvons ainsi confirmer le fait que les hauts-fonctionnaires aient conçu une mesure de coordination du marché énergétique. En fait, l'industrie pétrolière et les CDF ont conclu dès 1950 un accord de limitation des ventes à destination du secteur électrique pour une période de trois années. Les deux industries ont conclu ce dernier en vue d'atténuer la généralisation du pétrole et de ne pas aggraver les méventes de charbon. Ces dernières se manifestèrent dès le deuxième trimestre de 1949, de telle sorte que le revirement du marché en 1951 retira toute signification à cet accord³¹¹. En revanche, l'accord signé en 1954 avait pour effet réel de contraindre la profession pétrolière à limiter, pour 1955, les ventes de fioul à un tonnage maximum fixé d'un commun accord avec les CDF et la SNCF³¹². En 1955, les ventes de fioul à l'EDF ont été limitées à 590 000 tonnes (Tableau 25), tonnage consommé par les centrales de l'EDF en 1954. Dans ces conditions, l'accord visait à ne pas accroître les ventes de fioul à destination du secteur électrique et de les maintenir à un niveau identique. Les archives de la Commission de l'Énergie ne nous laissent guère entrevoir comment les négociations se sont déroulées entre deux parties et ne permettent pas non plus de préciser si les pouvoirs publics étaient intervenus dans la

³¹⁰ AN(PIERRE), 80AJ/39, Note pour Monsieur Dreyfus (Président de la Commission de l'Énergie), Ministère de l'Industrie et de l'Énergie, le 10 avril 1953.

³¹¹ AN(PIERRE), 80AJ/37, Note « Pétrole », Commission de l'Énergie(?), juin 1955.

³¹² Ibid.

conclusion des accords de limitation des ventes pour les années 1955 et 1956. L'unique élément que l'on puisse avancer est que les CDF et la profession du pétrole ont renouvelé, en 1955, l'accord de limitation des ventes pour l'année suivante, à la requête des pouvoirs publics³¹³.

Comment l'industrie pétrolière a-t-elle réagi par rapport à cette conclusion de l'accord ? Si cette requête émanait de l'État lui-même, étant donné que cette conclusion signifiait pour l'industrie pétrolière une sévère restriction de ses ventes, il semble naturel de penser que l'industrie pétrolière n'a pas consenti avec un réel enthousiasme cet accord. En la matière, la remarque formulée par Jean Blancard, vice-président de la Commission des Carburants, lors de la 38^{ème} séance de la Commission des Carburants du 15 mai 1953 semble éclairante. À propos des prévisions de consommation de l'EDF, il précisait que « la Profession du pétrole ne devrait point, dans les prochaines années, se porter demanderesse sur ce poste [le secteur électrique], puisque ce secteur est, avec la Sidérurgie, le principal secteur d'expansion charbonnière, et que le rendement du fioul y est au plus égal, par rapport au charbon, au rapport des pouvoirs calorifiques »³¹⁴. En fait, les besoins en pétrole brut et divers produits pétroliers n'avaient fait que s'accroître, malgré une conjoncture économique à priori moins favorable. Tel était notamment le cas des besoins en fioul lourd, appartenant aux types de produits pétroliers consommés dans les chaudières des centrales thermiques à fioul, a connu un essor remarquable : 200 000 tonnes en 1952, 570 000 en 1953 et 932 000 en 1954, c'est-à-dire un accroissement plus

³¹³ AN(PIERRE), 80AJ/39, Compte-rendu de la réunion du 18 novembre 1955, Commission des Carburants.

³¹⁴ AN(PIERRE), 80AJ/39, Compte-Rendu de la 38^{ème} séance de la Commission de modernisation des Carburants tenue le Vendredi 15 mai 1953 à 9 heures 15, Commission de l'Énergie, 22 mai 1953.

de cinq fois supérieur à la consommation de 1938³¹⁵. Les besoins en fioul semblaient si vigoureux que l'industrie pétrolière n'était pas parvenue à satisfaire la totalité des besoins nationaux. Devant une telle situation, il est probable que la limitation des ventes n'aurait pas un impact significatif sur la situation de l'exploitation des entreprises pétrolières. En fait, les CDF et l'industrie pétrolière ont renouvelé l'accord de limitation des ventes pour l'année 1956 au premier semestre de 1955, mesure qu'Étienne Hirsch (Commissaire du Plan) et Jean Blancard (directeur des Carburants) jugeaient comme efficace pour résoudre le problème des méventes du charbon conjoncturel. Toutefois, l'amélioration de la conjoncture du deuxième semestre a rendu superflu la validité de cet accord³¹⁶. En ce sens, les prévisions des acteurs concernés de la politique énergétique s'étaient révélées exactes, s'ils s'étaient rendus compte ultérieurement que leurs prévisions s'avéraient en réalité erronées sur le moyen et long terme.

³¹⁵ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1954*, p.8. En revanche, la consommation en essence n'a progressé que de 1,42 fois.

³¹⁶ AN(PIERRE), 80AJ/37, Compte rendu de la réunion du 6 juillet 1955, Commission de l'Énergie.

Tableau 25

Consommation de fioul et plafond des ventes de fioul à la SNCF et à l'EDF fixé par l'accord de 1955

Unité) 1 000 tonnes

	SNCF	EDF
Consommation de fioul de 1954	918	607
Plafond de l'accord pour l'année 1955	700	590

Source) AN (PIERRE), 80AJ/37, Note « pétrole », Commission de l'Énergie(?), juin 1955.

5-3 Question du choix de la filière pour les centrales thermiques de l'EDF

Les débats de la Commission de l'Énergie sur le choix entre les centrales à charbon et au fioul laissent entrevoir que la Commission de l'Énergie ne se montrait pas forcément aussi optimiste au sujet de l'écoulement du charbon national. À ce sujet, déjà en février 1953, elle avait mené des études en calculant les prix rendus de la calorie du fioul et du charbon national dans les centrales thermiques de l'EDF de la région parisienne³¹⁷. Elle en a conclu que, pour les centrales de la région parisienne, la calorie fioul était livrée à un prix plus élevé que la calorie des fines brutes (type de charbon le plus livré dans les centrales thermiques EDF de la région parisienne) du Nord et du Pas-de-Calais. Par contre, le fioul semblait plus avantageux qu'un autre type de charbon (grains lavés), les fines brutes ou bien que les charbons en provenance de la Lorraine, fréquemment consommés aussi dans les centrales thermiques. En outre, les prix rendus de la calorie des charbons originaires du Centre-Midi dans les centrales thermiques de la région parisienne coûtaient de même plus cher. Pour les centrales de la Basse-Seine et du Sud-Est, l'EDF avait avantage à recourir au fioul de préférence aux charbons du Nord, en raison des coûts du transport moins onéreux pour le fioul. Ce qui embrouillait davantage la question, c'est que les prix de vente du fioul se révélaient extrêmement variables, au point d'avoir été modifiés cinq fois pour la seule année 1952. Ces facteurs complexifiaient considérablement la comparaison des deux combustibles du point de vue économique³¹⁸.

³¹⁷ À cette époque, aucune des centrales thermiques de la région parisienne n'a employé du fioul. La Commission de l'Énergie avait réalisé cette prévision en tenant compte du cas d'une centrale de Marseille fonctionnant à fioul.

³¹⁸ AN(PIERRE), 80AJ/40, Évolution du prix rendu de la calorie-combustible dans les centrales

En juin 1954, la Commission de l'Énergie a préconisé, dans une note, que les nouvelles centrales ne devaient pas fonctionner exclusivement au fioul. Elle y observait que la capacité des raffineries françaises ne répondait que péniblement aux besoins en fioul lourd. En outre, elle remarquait que le pouvoir calorifique du fioul dans les chaudières des centrales thermiques n'était pas nécessairement supérieur à celui du charbon. Selon elle, il n'y aurait pas obligatoirement avantage à installer des centrales au fioul. La Commission de l'Énergie soulignait en revanche que l'aménagement de centrales au fioul à la place des centrales à charbon risquait d'empêcher la possibilité d'étendre les débouchés du charbonnage. Elle en conclut qu'il était souhaitable d'éviter l'installation de nouvelles centrales thermiques au fioul afin de protéger le marché charbonnier et dans le même temps, de ne pas aggraver la pénurie de fioul³¹⁹. Ces conseils suggèrent que la Commission de l'Énergie partageait jusqu'à un certain degré les inquiétudes de Paul Gardent concernant l'écoulement du charbon national. Si l'EDF installait en priorité des centrales à fioul et si l'accroissement des besoins en charbon ralentissait par rapport aux prévisions qui avaient justifié les programmes de modernisation, une telle évolution compromettrait l'exploitation des Houillères nationales et contribuait à la stagnation des ventes. Cette situation se trouvait susceptible d'entraîner, en outre, des difficultés sociales parce que la production charbonnière manquait de souplesse et qu'il fallait allonger les journées chômées ou même licencier un certain nombre de mineurs. Par ailleurs, les investissements pour renforcer la capacité de la production de charbons nécessitait du temps (de 5 ans à 10 ans) et d'énormes moyens

thermiques EDF, Commission de l'Énergie, février 1953.

³¹⁹ AN(PIERRE), 80AJ/37, Notes par secteur présentées par les rapporteurs particuliers, Commission de l'Énergie, juin 1954.

financiers. De ce fait, si l'on avait abandonné les travaux en cours à cause des méventes, il en aurait résulté de lourdes pertes financières pour les Houillères du Bassin. C'était probablement pour ces raisons que la Commission de l'Énergie préconisa le charbon comme combustible à privilégier pour les nouvelles centrales thermiques. Le conseil n'avait pas été strictement prodigué du point de vue purement économique, mais répondait tout autant au souci de faire face des problèmes sociaux qui se trouvaient en jeu.

Malheureusement, on n'a pas découvert d'archives permettant de mesurer l'influence finale de ces conclusions sur le choix du combustible à brûler dans les chaudières des centrales de l'EDF. Toutefois, la liste ci-dessous présentant les centrales thermiques de l'EDF dont l'installation a été décidée au cours du deuxième plan, montre que toutes celles installées dans la région parisienne fonctionnaient au charbon, tandis que celles recourant au fioul étaient situées en Basse-Seine et celles marchant au gaz naturel près de Lacq. Il est alors possible que le conseil de la Commission de l'Énergie ait fortement influé sur la décision du programme d'équipement électrique de l'EDF. L'électricien était ainsi demeuré le consommateur de charbon majeur, au moment où la SNCF et le Gaz consommaient de moins en moins de charbon.

Tableau 26**Liste des centrales dont l'installation a été décidée au cours du deuxième Plan**

Nom de la centrale		Programme	Année de mise en service	combustible utilisé lors de la mise en service	Puissance (MW)
Comines	Troisième tranche	1953	1957	charbon	125
Porcheville	Première tranche	1953	1956	charbon	125
	Deuxième tranche	1953	1956	charbon	125
	Troisième tranche	1953	1956	charbon	125
	Quatrième tranche	1953	1957	charbon	125
Strasbourg	Première tranche	1954	1959	charbon	125
	Deuxième tranche	1956	1959	charbon	125
Nantes	Quatrième tranche	1954	1958	fioul	87
Beautor	Première tranche	1954	1857	charbon	125
	Deuxième tranche	1954	1958	charbon	125
	Troisième tranche	1955	1958	charbon	125
Yainville	Troisième tranche	1954	1958	fioul	125
	Quatrième tranche	1955	1959	fioul	125
Ansereuilles	Première tranche	1955	1959	charbon	125
	Deuxième tranche	1955	1959	charbon	125
Ambès	Première tranche	1956	1959	fioul et gaz naturel	125
Chalon	Première tranche	1956	1959	charbon	125
Montereau	Première tranche	1956	1959	charbon	125
	Deuxième tranche	1956	1960	charbon	125
Arjuzanx	Première tranche	1956	1960	lignite	125
	Deuxième tranche	1956	1960	lignite	125
Artix	Première tranche	1957	1959	gaz naturel	125
	Deuxième tranche	1957	1960	gaz naturel	125
	Troisième tranche	1957	1961	gaz naturel	125

Source) LARROQUE, Dominique, *Histoire du service de la production thermique d'Électricité de France : Tome premier 1946-1973*, Association pour l'histoire de l'électricité en France, pp.158-161. Autorité de Sûreté Nucléaire, Dossier intitulé « Radioactivité Naturelle Technologiquement Renforcée », janvier 2009.

Chapitre 6

Troisième Plan de modernisation et déclenchement de la crise du charbon (1956-1960)

6-1 Objectifs généraux du troisième Plan de modernisation

Autour des années 1956-1957, chaque commission au sein du Commissariat du Plan s'est lancée dans la rédaction du troisième Plan de modernisation, institué par le décret du 19 mars 1959. Avant d'aborder le troisième Plan, nous devons confirmer les résultats généraux du deuxième Plan et les objectifs généraux du troisième Plan. La France est parvenue à atteindre les buts concernant la production : relever la production nationale de 25%, par le biais d'une amélioration des rendements. Au terme de la fin du deuxième Plan, en 1957, la production nationale dépassa de près de 30% celle de 1952. La production industrielle, quant à elle, se situait en 1957 à un niveau supérieur d'environ

45% à celui de 1952, alors que l'augmentation prévue s'élevait seulement de 25 à 30%³²⁰. Par ailleurs, la France a enregistré un accroissement de la production par travailleurs de 30%, entre 1952 et 1956, à savoir le plus fort taux parmi les principaux pays occidentaux. De même, elle a réussi à faire reculer le nombre des chômeurs en 1957, de plus de la moitié par rapport à 1954³²¹. En outre, l'industrie agricole et le logement, secteurs privilégiés par le deuxième Plan, ont enregistré un développement conforme aux objectifs du deuxième Plan. Tandis que la production des produits agricoles s'est accrue comme ci-dessous, le nombre de logements annuellement achevés a été porté à environ 160 000 en 1954, et 270 000 en 1957, c'est-à-dire davantage que l'objectif de 240 000 du fixé par le deuxième Plan³²². Ainsi, celui-ci avait rempli la plupart des objectifs : hausse du revenu national de 25%, amélioration du niveau de vie, développement des actions de base permettant d'améliorer la productivité et favorisant le plein emploi.

Pourtant, la France n'a pas pu obtenir l'équilibre de ses comptes extérieurs, qui avait représenté un des objectifs primordiaux du deuxième Plan avec l'amélioration de niveau de vie et l'expansion stable de la production industrielle. Le problème était que les besoins en matières premières, notamment les ressources en énergie par tête et les produits, ont progressé plus rapidement que la production nationale. En effet, les investissements et la consommation ont progressé à un rythme plus accéléré que les prévisions ne l'avaient escompté. Le Commissariat du Plan prévoyait que les investissements au cours du deuxième Plan devaient atteindre 6 722 milliards de francs, lors de la rédaction du deuxième Plan. Néanmoins, les investissements réalisés se sont

³²⁰ CGP, *Troisième plan de modernisation et d'équipement (1958-1961)*, 1959, p.12.

³²¹ L'Allemagne a connu une progression de 21%, l'Angleterre de 12%, les États-Unis de 12% et l'Italie de 24%. *Ibid.*, p.13.

³²² *Ibid.*, p.15.

élevés jusqu'à 7 365 milliards de francs (en francs de 1954). Cette progression tenait d'une part au lancement de vastes programmes dans les secteurs du logement et des constructions scolaires. En effet, les investissements entre 1954 et 1957 concernant cette catégorie se sont montés à 2 885 milliards de francs alors que le Commissariat du Plan avait prévu 2 248 milliards. D'autre part, les investissements dans le domaine de la recherche pétrolière et de l'énergie atomique ont contribué à la hausse des investissements, de même que les entrepreneurs privés des secteurs non couverts par le deuxième Plan, à l'instar de la distribution ou des services ont été incités par une demande soutenue à développer et moderniser leurs installations³²³. Le dynamisme des investissements a accentué les besoins en matières premières et produits industriels, que la production nationale ne parvenait pas à satisfaire à elle seule. Le dynamisme de la production des industries et l'élévation du niveau de vie des particuliers ont d'un autre côté stimulé les importations de combustibles, notamment le pétrole et le charbon au cours du deuxième Plan.

³²³ *Ibid.*, p.16.

Tableau 27

Évolution de la balance des paiements de la zone franc entre 1954 et 1957 et prévisions pour 1961

Unité) Milliards de francs – Millions de dollars

	1954		1955		1956	
	Francs	Dollars	Francs	Dollars	Francs	Dollars
1. Métropole						
Recettes courantes	1 346	3 841	1 626	4 646	1 644	4 699
Paiements courants	1 253	3 584	1 414	4 044	1 886	5 383
Solde des opérations courantes	93	257	212	602	-242	-684
Solde des opérations en capital	-78	-223	-63	-179	-35	-99
Ensemble métropole	15	34	149	423	-277	-783
2. Autres pays de la zone franc	-4	-11	-52	-149	-38	-107
Solde général	11	23	97	274	-315	-890
	1957		1961 (1)			
	Francs	Dollars	Francs	Dollars		
1. Métropole						
Recettes courantes	1 731	4 592	2 430	5 800		
Paiements courants	2 167	5 801	2 260	5 380		
Solde des opérations courantes	-436	-1 209	170	420		
Solde des opérations en capital	124	345	-40	-100		
Ensemble métropole	-312	-864	130	320		
2. Autres pays de la zone franc	-61	-160	20	50		
Solde général	-373	-1 024	150	370		

(1) Sur la base du dollar comme unité de compte au taux de 420 francs.

Source) CGP, *Troisième Plan de modernisation et d'équipement (1958-1961)*, 1959, p.73.

L'autre problème résidait dans le fait que le rythme de développement de la production variait selon les secteurs. Par exemple, le secteur agricole auquel le deuxième Plan avait accordé une importance particulière a enregistré un essor considérable pour la plupart des principaux produits agricoles, à l'instar du blé, de la viande, du lait... La production des produits agricoles a atteint ou même dépassé les prévisions du deuxième Plan pour l'année 1957³²⁴. Par ailleurs, les secteurs énergétiques n'ont pas forcément rempli l'objectif visant le recul des importations et apparaissait comme un des secteurs participant à l'aggravation de la balance des comptes extérieurs, les importations en ressources énergétiques étant effectivement passées de 780 milliards de dollars en 1954 à 831 milliards en 1955, 994 milliards en 1956 et 1 245 milliards en 1957. Or, bien que le deuxième Plan ait ambitionné l'amélioration de la balance des paiements en renforçant les exportations de produits agricoles vers l'étranger, cet aspect du plan n'a pas été accompli non plus, malgré la hausse conforme aux prévisions du deuxième Plan, à cause de l'essor plus vigoureux que prévu de la demande intérieure sous l'effet de la majoration des revenus, notamment pour la viande et les produits laitiers³²⁵. La spéculation venant aggraver, au cours des premiers mois de 1957, les effets de ce déséquilibre, les pouvoirs publics se trouvèrent dans l'obligation de revenir sur les mesures de libéralisation des échanges et de restreindre plus strictement les importations³²⁶. L'objectif du deuxième Plan d'équilibrer la balance des paiements en mettant les importations et les exportations au même niveau (1 230 milliards de francs), n'a pas été atteint, en partie ironiquement à cause de la réalisation de l'autre objectif du deuxième Plan à savoir l'amélioration du

³²⁴ *Ibid.*, p.14. Tableau 3.

³²⁵ *Ibid.*

³²⁶ CGP, *Troisième plan de modernisation et d'équipement (1958-1961)*, 1959, p.21.

niveau de vie³²⁷. Quant aux opérations du capital, elles se sont soldées d'un surplus 124 milliards de francs en 1957, tandis qu'elles étaient déficitaires de 223 milliards en 1954. Néanmoins, ce montant s'est révélé loin de couvrir le déficit des opérations courantes de 436 milliards (Tableau 27). S'ajoutait les difficultés des pays d'outre-mer, leur solde ayant enregistré 373 milliards de déficit. Au cours du deuxième Plan, une bonne part du déficit a été couverte par l'aide américaine sous forme d'aide au conflit en Indochine. Il était évident que ce genre d'aide extérieure ne pouvait perdurer et que la France devait améliorer en urgence la balance des comptes extérieurs par ses propres moyens.

Face au problème, il paraissait urgent de stimuler la production nationale. Toutefois, la pénurie de main-d'œuvre au cours du deuxième Plan a empêché d'accomplir cette tâche rapidement. Non seulement la conjoncture économique favorable a contribué à l'accroissement du nombre d'emploi dans divers secteurs, mais le développement spontané de la scolarisation a aggravé les tensions existantes³²⁸. Pour une part, cette diminution a pu être compensée grâce à une réduction du chômage, un recul spontané de l'âge moyen du départ à la retraite, un certain développement de l'activité féminine et le développement de l'immigration de travailleurs étrangers. Cependant, certains secteurs souffraient encore de la pénurie de main-d'œuvre, notamment la construction et les mines, ce qui a freiné le développement de ces secteurs. Cette situation de suremploi est devenue un des soucis majeurs pour l'économie française, car elle a conduit soit à un recours accru aux heures supplémentaires (au 1^{er} octobre 1957, près des trois-quarts des ouvriers des industries mécaniques et électriques travaillaient 48 heures et plus), à tarifs majorés, soit à une véritable surenchère des salaires entre les entreprises. Cela a contribué à la création

³²⁷ CGP, *Projet de deuxième plan de modernisation et d'équipement (1954-1957)*, 1954, p.199.

³²⁸ CGP, *Troisième plan de modernisation et d'équipement (1958-1961)*, 1959, p.19.

d'une forte poussée inflationniste (0,9% en 1955 à 4,3% en 1956 et à 3% en 1957) et à déstabiliser la valeur de la monnaie et par conséquent, à menacer l'équilibre intérieur. Néanmoins, il était prévu qu'au cours du troisième Plan, la population active (20 à 64 ans) allait demeurer stable (de 24,7 millions à 24,8 millions). Si la population française était normalement appelée à progresser de 1957 à 1961, cela tenait essentiellement à l'accroissement de des classes jeunes et des personnes âgées, des personnes non productives. Face à cette situation, il semblait logique que le Commissariat du Plan ait fixé comme objectif principal pour le troisième Plan d'améliorer la productivité. Par contre, le troisième Plan envisageait d'améliorer la productivité non seulement grâce à la modernisation de l'équipement à l'instar du deuxième Plan, mais également par la formation des personnes, qui constituait un des principaux objectifs du troisième Plan.

Tableau 28**Évolution du montant des importations entre 1954-1961**

Unité) milliards de francs – milliards de dollars

	1954		1955		1956	
	Francs courants	Dollars	Francs courants	Dollars	Francs courants	Dollars
Produits agricoles	140	400	151	431	218	623
Énergie	273	780	291	831	348	994
Métallurgie	78	223	128	366	158	451
Produits mécaniques	153	437	192	549	228	652
Textiles	217	620	202	577	213	609
Bois et papiers	54	155	73	209	89	254
Chimie et parachimie	81	232	106	303	116	331
Autres produits	68	104	89	254	111	317
Total	1 064	3 041	1 232	3 520	1 481	4 231

	1957		1961 (prévisions)	
	Francs courants	Dollars	Francs courants	Dollars
Produits agricoles	184	502	170	400
Énergie	452	1 245	500	1 200
Métallurgie	182	502	270	640
Produits mécaniques	290	784	340	800
Textiles	253	702	300	730
Bois et papiers	99	266	160	370
Chimie et parachimie	130	354	120	290
Autres produits	117	319	140	340
Total	1 707	4 670	2 000	4 770

Source) CGP, *Troisième Plan de modernisation et d'équipement (1958-1961)*, 1959, p.64.

6-2 Situation du marché du charbon au milieu des années cinquante et programme de modernisation des Houillères dans le troisième Plan

La situation du marché charbonnier a connu un revirement brutal à l'automne 1955 avec l'expansion accélérée et nette des activités industrielles. Les besoins français en charbon se sont accrus de manière considérable dans tous les secteurs. Il va de soi que la consommation en charbon des secteurs industriels comme la sidérurgie, l'électricité, l'industrie générale a fortement progressé. Si la consommation de la SNCF a constamment décliné à partir de la fin des années quarante à cause de l'électrification des lignes à grand trafic et la diésélisation des lignes secondaires, ses besoins en charbon s'étaient aggravés en 1956 par rapport à l'année précédente, par suite de l'accroissement du trafic. Pour répondre à cette hausse de la demande, les Houillères nationales se sont efforcées en premier lieu de porter la production nationale à un niveau plus élevé. Cependant, le renforcement rapide de la production ne s'est pas révélé aussi aisé que prévu. En 1956, malgré la hausse des besoins, la production est demeurée presque au même niveau que celle de 1955, à savoir 57,4 millions de tonnes. Les Houillères nationales ont réussi à faire avancer les travaux des « Grands Ensembles » durant le deuxième Plan, grâce auquel en 1957, presque ceux amorcés dans le cadre du premier plan, dits « Tranche A » étaient achevés³²⁹. Néanmoins, la production de charbon a stagné en 1955-56 à cause de la pénurie en main-d'œuvre, résultant de la suspension des embauches vers la fin 1952. Face à la recrudescence de la demande en charbon, au dernier trimestre de 1955, les CDF ont décidé de renforcer leurs effectifs. L'expansion

³²⁹ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1957*, p.84.

économique avait provoqué dans plusieurs industries une pénurie de main-d'œuvre et, il fallait ajouter dans les mines, le départ accéléré de certains mineurs vers d'autres activités³³⁰. Le maintien sous les drapeaux de soldats pour la guerre d'Algérie ont également aggravé la pénurie générale de main-d'œuvre. En 1956, le nombre d'ouvriers dans les mines a même reculé d'environ 3 300. La production française de charbon de 1956 n'a ainsi pas excédé celle de l'année de 1955 (57 389 milliers de tonnes en 1955 et 56 181 milliers en 1956).

Tableau 29 **Évolution de la situation du marché en France (1954-1957)**

Unité) 1 000 tonnes

	Ventes	Importations	Reprise des stocks de charbons marchands	Production nationale du charbon
1954	42 475	15 927	0	56 315
1955	46 804	16 710	1 922	57 389
1956	45 679	22 841	441	57 381
1957	45 270	25 061	0	59 089

*Les ventes et les importations incluent le coke.

Source) CDF, *Statistiques annuelles*, 1963, pp.8-9, pp.24-25, p.29.

³³⁰ 10 204 mineurs ont quitté le fond en 1956, contre 7 343 en 1955 et 6 627 en 1954. *Ibid.*, p.57.

Or, comme cela a été déjà mentionné, la pénurie en main-d'œuvre a constitué un phénomène global pour toutes les industries à cette époque et le gouvernement espérait que le travail féminin pouvait contribuer à atténuer les carences en main-d'œuvre. Par contre, du fait des spécificités de ses métiers, il ne semblait guère impossible pour l'industrie minière de remédier à cette pénurie grâce au travail féminin. Devant cette situation, les CDF ont essayé de recruter hors de France, ce qui s'est révélé plutôt décevant³³¹. Ces déboires ont amené le gouvernement à adopter de nouvelles mesures concernant la durée du service militaire réel des mineurs. Les Houillères nationales ont passé avec les autorités militaires des conventions les autorisant, à partir du 1^{er} mai 1957, à disposer des mineurs du fond à l'expiration de leur quatrième mois de service effectif. C'est ce gain de 8 000 mineurs qui a permis de porter les effectifs du fond de 141 819 au début de l'année à 144 641 au 31 décembre 1957, alors que depuis 1946, exception faite d'une légère remontée en 1951, le nombre de mineurs du fond n'avait cessé de décroître³³². À l'exception du bassin de la Loire, dont les effectifs sont demeurés stables, tous les autres bassins ont bénéficié de cette hausse. En 1957, la production nationale de charbon a réitéré son record avec 59 millions de tonnes, grâce à l'accroissement des effectifs. Cela veut dire que la production nationale de 1957 a atteint presque sa pleine capacité, à savoir

³³¹ Par exemple, dès le début de l'année 1957, les bassins du Nord et du Pas-de-Calais ont dû interrompre leur politique de recrutement au Maroc, en raison de l'instabilité des travailleurs en provenance de ce pays. Par ailleurs, le gouvernement italien, qui avait interrompu l'émigration en août 1956 à la suite de l'accident catastrophique des mines belges, à Marcinelle, n'a autorisé la reprise des embauches de mineurs qu'au cours du deuxième semestre 1957. Les recrutements en Espagne et dans les camps de réfugiés yougoslaves d'Italie et d'Autriche n'ont fourni que quelques centaines de travailleurs à la Lorraine. *Ibid.*, p.61.

³³² CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1957*, p.62.

60 millions de tonnes. Pourtant, ce tonnage était loin de satisfaire les besoins nationaux³³³. En outre, les stocks de charbons marchands, dont le tassement avait posé divers problèmes dans les années 1953-1954, étaient presque épuisés vers la fin de l'année 1956.

Face à cette stagnation de la production et au déclin rapide des stocks, les importations devaient couvrir les besoins nationaux en charbon. En 1956, l'augmentation des entrées en France par rapport à l'année précédente atteignait 6 131 milliers de tonnes en 1956 et 2 220 milliers en 1957³³⁴. Les livraisons des pays de la CECA au cours de ces années sont restées très voisines du niveau de 1955, car leurs marchés charbonniers respectifs étaient également tendus. Il s'est donc avéré nécessaire de rechercher des charbons en provenance des pays tiers, et principalement des États-Unis. Les conditions que présentaient ces importations de charbons américains n'étaient pas forcément favorables aux consommateurs français du fait de leur prix onéreux³³⁵. Néanmoins, la France ne disposait guère d'autre option que de recourir aux charbons américains. C'est pour cette raison que la majeure partie de la hausse des importations de charbon a été couverte par les États-Unis. Ces importations se sont élevées à 6 053 milliers de tonnes en 1956 et 6 905 milliers en 1957, ce qui a provoqué un épuisement rapide des ressources en devises³³⁶.

³³³ *Ibid.*, p.84.

³³⁴ Se reporter au tableau 66 de l'Annexe sur l'évolution des importations du charbon.

³³⁵ L'État a accordé des subventions en faveur des charbons importés des pays tiers par l'intermédiaire de la Caisse de Compensation des Prix des Combustibles Minéraux Solides (CCPCM), de manière à se procurer plus facilement les charbons étrangers. Cependant, il a fixé le montant de subvention de telle sorte que les prix subventionnés restent supérieurs aux charbons nationaux.

³³⁶ *Ibid.*, p.8.

Tableau 30 Valeurs des combustibles importés en France (1954-1957)

Unité) milliards de francs courants

	1954		1955	
	Étrangers hors zone francs	Zone franc	Étrangers hors zone franc	Zone franc
Charbon, coke et briquettes	81,44	1,94	90,44	1,37
Pétrole brut et semi raffiné	176,00	0,53	185,23	0,45

	1956		1957	
	Étrangers hors zone francs	Zone franc	Étrangers hors zone franc	Zone francs
Charbon, coke et briquettes	125,89	1,06	133,23	1,33
Pétrole brut et semi raffiné	199,27	0,28	121,68	1,15

Source) INSEE, *Annuaire statistiques de la France*, 1955-1958.

En fait, même avant ces années, la France devait recourir aux importations, y compris lorsque les CDF souffraient de méventes entre 1953 et 1955. L'enjeu consistait à se procurer des types de charbons insuffisamment produits sur le territoire national, notamment les charbons à coke et les cokes destinées à la sidérurgie et l'anhracite pour les foyers domestiques et les agglomérations. La SNCF, le GDF et l'EDF n'ont de leur côté, procédé à quasiment aucune importation, parce que les Houillères françaises produisaient davantage de charbons que la demande et que la SNCF, le GDF et l'EDF n'avaient pas besoin de charbons dont la qualité était relativement rare, à l'instar des charbons à coke ou des anthracites de bonne qualité. En outre, les prix des charbons nationaux étaient de manière officieuse placés sous le contrôle de l'État afin de fournir

des combustibles aux demandeurs à des prix avantageux. Concernant l'approvisionnement des centrales thermiques de l'EDF en charbon, l'EDF et les CDF ont conclu un protocole sur le programme annuel des livraisons de charbon en décembre 1951. Il avait permis à l'EDF d'obtenir les charbons extraits par les Houillères nationales avec un rabais, à condition de les enlever comme le prévoyait le programme annuel³³⁷. Dans de telles conditions sur les prix, la SNCF, le GDF et l'EDF n'avaient guère de raison de recourir aux charbons importés. Toutefois, la pénurie en charbon national a incité à relancer les importations pour toutes les catégories de consommateurs, ce qui eut pour conséquence d'aggraver la balance commerciale française. La Commission de l'Énergie avait prévu, lors de la rédaction du deuxième Plan, que les besoins totaux du pays allaient s'élever à environ 66,4 millions de tonnes en 1957, dans l'hypothèse où le rythme du développement économique de la France et celui de la généralisation de l'usage des produits pétroliers aurait été ni rapide, ni lent. En tenant compte du fait que la capacité de la production nationale était environ 60 million de tonnes, les importations devaient représenter d'environ 7 millions de tonnes. En réalité, les importations de charbon se sont élevées à plus de 20 millions en 1957, en dépit du fait que la production nationale n'ait pas tellement différé des prévisions.

En fait, les importations de pétrole brut ont également entraîné d'importantes sorties de devises. Les valeurs des importations de pétrole ont bien dépassé celles de charbon au milieu des années cinquante, même en 1956, lorsque la crise de Suez a affecté temporairement les importations de pétrole (195,3 milliards de francs contre 95,6

³³⁷ MAMEHARA, Keisuke, « Évolution historique des relations commerciales entre les CDF et l'EDF : problèmes d'approvisionnement des centrales thermiques en charbon (1946-58) », Mémoire de Master2 d'Histoire économique à l'Université de Paris1 Panthéon-Sorbonne, novembre 2010.

milliards en 1955)³³⁸. Néanmoins, la Commission de l'Énergie a prévu que les sorties de devises allaient reculer drastiquement. Tout d'abord, elle n'escomptait que l'accroissement de la production de pétrole brut dans l'Union française, prévision qu'elle avait effectuée en tenant compte du développement des gisements du Sahara. De même, elle estimait que les sorties de devises causées par les importations de produits pétroliers (pétrole brut et produits pétroliers finis) allaient reculer de 274 millions de dollars, en 1955, à 122 millions de dollars en 1965, malgré le dynamisme de la consommation. En effet les importations de produits pétroliers en dehors de la zone francs étaient censées diminuer au maximum de 24,5 millions de tonnes en 1955 à 11,3 millions en 1965, grâce à la découverte de gisements de pétrole au Sahara³³⁹. Alors, seul le charbon pouvait générer des sorties de devises au cours du troisième Plan en tant que les ressources énergétiques. Dans un contexte où l'amélioration de la balance des comptes était une des préoccupations centrales du troisième Plan et où tous les pays membres de la CECA souffraient d'une pénurie de charbon, la Commission de l'Énergie devait élaborer un programme de modernisation des Houillères permettant de réduire les sorties de devises causées par les importations de charbon des États-Unis.

La Commission de l'Énergie s'est lancée dans la rédaction du programme de modernisation des mines pour le troisième Plan vers 1956. La Commission de l'Énergie a entamé ses travaux préparatoires par l'élaboration de prévisions sur l'évolution des besoins en énergie, qu'elle a effectuées sur la base des « Perspectives de l'économie française en 1965 », document élaboré conjointement par le Commissariat du Plan et le

³³⁸ INSEE, *Statistique annuelle*, 1956, Paris, Imprimerie nationale, p.283.

³³⁹ CGP, *Troisième plan de modernisation et d'équipement (1958-1961)*, p.139, Tableau n°22 : CGP, *Rapport général de la Commission de l'Énergie*, 1957, pp.45-46.

Service des études économiques et financières du ministère des Finances et approuvées par le gouvernement, ainsi que des « commentaires des tableaux à remplir par les Commission de modernisation »³⁴⁰. Les prévisions des besoins ainsi estimées par secteur entre 1961 et 1965 se présentaient comme ci-dessous. En les comparant avec les prévisions pour 1961 estimées par la Commission de l'Énergie lors de la rédaction du deuxième Plan, on prend conscience que le troisième Plan a modifié les prévisions des besoins en hausse de 6,8 millions de tonnes pour 1961.

Si l'on regarde de près les modifications par catégorie de consommation, c'étaient, entre autres, le secteur électrique, l'industrie générale et les foyers domestiques qui semblaient consommer davantage de charbon que les prévisions du deuxième Plan pour l'année 1961 et au-delà. Quant au secteur électrique, cette modification des prévisions tenait d'une part à l'essor vigoureux de la consommation en électricité. La Commission de l'Énergie prévoyait que l'augmentation probable de la consommation électrique allait s'élever de l'ordre de 7% par an³⁴¹, bien qu'en réalité, elle atteignit en moyenne 8,5% par an entre 1954-57. De ce fait, la consommation devait croître, même si l'efficacité énergétique des équipements devait être améliorée grâce à la modernisation. En revanche, les prévisions sur les besoins en charbon de la SNCF pour 1961 dans le troisième Plan ont été remaniées de telle sorte qu'elles étaient inférieures à celles pour 1961 dans le deuxième Plan. La SNCF consommait de moins en moins de charbon en raison de l'accélération de l'électrification des lignes qui avait avancé plus rapidement que ne l'avaient escompté les prévisions établies au début des années cinquante.

³⁴⁰ CGP, *Rapport général de la Commission de l'Énergie*, 1954, p.1.

³⁴¹ CGP, *Rapport général de la Commission de l'Énergie*, 1954, p.23.

Tableau 31

Prévisions du deuxième Plan pour 1957 et 1961, prévisions du troisième Plan pour 1961 et 1965, et réalisation de 1957 sur les besoins nationaux en charbon

Unité) millions de tonnes

	Prévision pour 1957 dans le deuxième plan	Réalisation de 1957	Prévision pour 1961 dans le deuxième plan	Prévision pour 1961 dans le troisième plan	Perspective pour 1965 i (troisième Plan)	Perspective pour 1965 ii (troisième Plan)
SNCF	6,4	4,9	4,9	3,7	2,8	3,0
Secteur électrique	14	15	16	17,1	17,4	17,8
Gaz	5	4,8	5	22,6	22,4	24,6
Sidérurgie	15	16,1	19			
Industrie	27	18	26,5	14,7	14,5	15,7
Foyers domestiques		17,2		16,6	16	17,3
Exportations	-	0,2	-	2,5	2,5	2,5

Besoins totaux	66,7	76,1	71,4	77,2	75,6	80,9
Production	-	59	62	62	65	65
Importations	-	20,3	9,4	15,2	10,6	15,9

Source) CGP, *Rapport général de la Commission de l'Énergie*, 1957, p.119 ; CGP, *Rapport général de la Commission de l'Énergie*, novembre 1953, pp.14-15 ; CDF, *Statistiques annuelles*, 1963, p.33.

Face à l'essor des besoins en ressources énergétiques, il allait de soi que la Commission de l'Énergie devait adopter des mesures afin de ne pas aggraver encore la situation de la balance des comptes extérieurs qui constituait un des objectifs principaux du troisième Plan. Dans cette optique, la Commission de l'Énergie a bien sûr fait que la réalisation de la rationalisation de l'emploi des ressources d'énergie un des axes majeurs

des programmes de modernisation du secteur énergétique : l'électrification et la diésélisation des chemins de fer, le déclassement d'outils au rendement trop faible de l'EDF et du GDF, la diminution des pertes en énergie par le renforcement des réseaux de distribution d'énergie électrique et la remise en état des réseaux de distribution publics de gaz³⁴². Quant aux programmes de modernisation, il est à noter que la Commission de l'Énergie n'a apporté presque aucune modification sur les objectifs de la capacité de la production de charbon national par rapport au deuxième Plan (65 millions de tonnes vers 1965), malgré la révision à la hausse des besoins en charbon. Les travaux de « Grands Ensembles » que la Commission de l'Énergie avait nouvellement conçus pour le troisième Plan, dits de « Tranche C » est limitée aux travaux conçus simplement pour compenser la perte de l'amodiation de Warndt dans les Houillères de Lorraine, problème qui va être abordé ci-après³⁴³. Dans ces conditions, il apparaît que les travaux de « Tranche C » ne prévoyaient pas de renforcer les capacités de production. Le maintien des objectifs concernant la capacité productive d'une part, et la révision en hausse de la demande en charbon d'autre part, signifiaient logiquement une hausse des importations de charbon, ce qui se serait révélé contradictoire avec un des objectifs principaux du troisième Plan : l'amélioration de la balance des comptes commerciaux. Par contre, on pourrait trouver des éléments justifiant la décision de ne pas ajouter de nouveaux programmes de « Grands Ensembles » en vue d'accroître encore la capacité de production. En effet, les gisements de charbon rentables apparaissaient limités. Le programme de travaux des « Grands Ensembles » de la « Tranche B » a été rédigé de telle façon que la productivité s'avérât

³⁴² *Ibid.*, pp.19-20.

³⁴³ La Commission de l'Énergie avait nommé les travaux de « Grands Ensembles » dans le cadre du premier plan « Tranche A » et les travaux du deuxième Plan « Tranche B ».

suffisamment élevée pour affronter la concurrence au sein de la Communauté. Si les Houillères nationales devaient réaliser des travaux supplémentaires en vue d'étendre la capacité de la production, il en résultait une dégradation de la productivité et même une hausse des prix de revient. La Commission de l'Énergie remarqua, de surcroît, que « Mais au-delà d'une meilleure utilisation des investissements existants ou en cours de travaux selon le programme de modernisation entrepris par les Charbonnages de France, dont la réalisation a déjà permis aux houillères nationales d'atteindre les meilleurs rendements de la CECA, on peut s'interroger sur l'ouverture de nouveaux sièges »³⁴⁴.

Maintenant que la pénurie absolue et le temps du productivisme d'après-guerre étaient déjà passés, privilégier les travaux de « Grands Ensembles » aux dépens des rendements et au prix de lourdes dépenses d'investissements ne se justifiait pas forcément si la réalisation de ces travaux ne contribuait pas à l'amélioration de la balance des comptes. Concernant le troisième Plan, le Commissariat du Plan a fixé comme objectif pour le troisième Plan, d'améliorer la productivité en considérant celle-ci comme un moyen de surmonter la pénurie de main-d'œuvre, Toutefois, la particularité de l'industrie charbonnière, à savoir une productivité fortement limitée par les conditions naturelles, a empêché la Commission de l'Énergie de réviser à la hausse le programme de production nationale charbonnière.

La nouveauté du programme de modernisation du charbonnage du troisième Plan résidait plutôt dans le fait qu'il a préconisé de passer avec les États-Unis des contrats à long terme sur les importations de charbon. La Commission de l'Énergie estima que, dans l'hypothèse la plus probable, suivant le degré de généralisation des produits pétroliers, les importations de charbon devaient s'élever à 20,7 millions de tonnes, en

³⁴⁴ *Ibid.*, p.30.

1961, et entre 16,2/21,5 millions en 1965, tandis qu'elles avaient été de 22,9 millions en 1956³⁴⁵. La Commission de l'Énergie a jugé qu'en 1961, la France allait devoir importer 14 millions de tonnes en provenance des pays membres de la CECA (à savoir l'Allemagne et, pour des quantités moindres, la Belgique et les Pays-Bas), pour satisfaire les besoins nationaux. La Commission de l'Énergie évaluait les importations de charbons américains sur la base de l'hypothèse d'une consommation de produits pétroliers comme suit : en 1961, à 6 millions de tonnes dont 3 millions de charbon à coke ; en 1965, 3/8 millions de tonnes dont 2/4 millions pour le charbon à coke³⁴⁶. Face à ces prévisions, de la même façon que pour le deuxième Plan, la Commission de l'Énergie a préconisé l'aménagement de stockage, tant chez le producteur que chez le consommateur. Ses membres insistèrent sur le fait que la constitution de stocks en période méventes devait atténuer la pénurie en charbon au moment d'une conjoncture favorable et par conséquent, limiter les importations. Elle remarquait notamment l'importance de l'extension des stockages de l'EDF, dont les besoins en charbon apparaissaient extrêmement variables, selon la conjoncture et la pluviosité³⁴⁷. Toutefois, à la différence du deuxième Plan, qui avait proposé uniquement l'aménagement de stocks pour limiter les importations, la Commission de l'Énergie devait chercher d'autres moyens économiques de procéder à des importations, en admettant que la mise en application d'une politique de stockage ne pouvait alléger les importations dans des proportions considérables³⁴⁸. La Commission de l'Énergie a été ainsi amenée à élaborer une politique d'importations à long terme, notamment concernant les charbons américains, en considération di fait que les contrats

³⁴⁵ *Ibid.*, p.61.

³⁴⁶ *Ibid.*, p.62.

³⁴⁷ *Ibid.*, p.100.

³⁴⁸ *Ibid.*, p.62.

portant sur les importations à long terme devaient reculer et stabiliser les frets si sensibles à la conjoncture et par voie de conséquence, la baisse des sorties de dollars. Cette même commission a ainsi insisté sur la nécessité de s'engager dans des contrats à long terme (au moins de six ans) d'importations de charbons américains, portant sur un volume de 1,5 million de tonnes par an, tonnage qu'elle a envisagé comme un minimum.

D'un autre côté, le troisième Plan de modernisation ne mentionne pas dans son rapport la question de la libéralisation des prix du charbon, contrairement au deuxième Plan, qui insistait sur la nécessité de cette mesure susceptible de rendre plus compétitifs les charbons sur le marché énergétique et de couvrir les prix de revient par les prix de ventes. En ce sens, le troisième Plan du programme de modernisation des Houillères paraît ambiguë sur le plan économique. S'ils ont opté pour ne pas ajouter de nouveaux programmes de « Grands travaux », malgré la révision à la hausse des besoins en charbon, ceci en vue de maximiser le rendement ou la production par mineur et par poste, il négligeait la question financière des Houillères nationales. Cependant, il est probable que la Commission de l'Énergie n'avait guère d'autres choix à sa disposition, parce qu'au cours du deuxième Plan, l'État s'est gardé de toute libéralisation des prix du charbon, car il désirait pouvoir intervenir encore de façon officieux sur les prix. Même dans les années 1955-57 où le marché de l'énergie se révélait tellement serré et qu'il n'existait pas de concurrence entre le charbon français d'une part et le charbon allemand et les produits pétroliers d'autre part, l'État n'a pas autorisé de relèvement des prix du charbon, malgré le lourd déficit que connaissait l'ensemble des Houillères nationales. De même, il paraissait évident lors de la rédaction du troisième Plan, que l'amélioration des rendements réalisée au cours du deuxième Plan n'avait pas tellement contribué à réduire les prix de revient. En d'autres termes, les charbons français auraient sans doute perdu

leur marché domestique si les CDF avaient relevé les prix de ventes jusqu'au niveau où ils couvraient les prix de revient, sauf lorsque le marché d'énergie s'avérait tellement étrié. Il est possible que face à cette situation, la Commission de l'Énergie ait renoncé à la libéralisation des prix, ainsi qu'à la fixation des prix en fonction des prix de revient. Toutefois, ce désintérêt de l'État à l'égard de la situation financière du charbonnage avait pour résultat de détériorer la situation financière des Houillères nationales, qui devait être réglée en fin de compte par l'État.

Tableau 32**Prévision de l'évolution de la production électrique entre 1955 et 1965**

Unité) TWh

	1955	1956	1957	1961	1965
Production électrique	49,5	54	58	76	95/102
dont l'hydro-électricité	27	27,5	29	34	43/45
Part de la production hydraulique	55%	51%	50%	45%	44%/45%

Source) CGP, *Rapport général de la Commission de l'Énergie*, 1957, p.36, p.38.

Tableau 33**Prévisions de l'évolution des importations de charbon et de coke en France de 1961 et 1965**

Unité) millions de tonne

	1961	1965
1. Hypothèse la plus probable sur la consommation de produits pétroliers	20,7 (12,4)	16,2/21,5 (12,4/14,5)
2. Hypothèse maximum de produits pétroliers	17,7 (12,4)	14,2/16,5 (12,4/14,5)
3. Hypothèse minimum de produits pétroliers	23,7 (12,4)	21,2/26,5 (12,4/14,5)

*Les chiffres entre parenthèses correspondent aux tonnages importés de coke et coke à charbon.

Source) CGP, *Rapport général de la Commission de l'Énergie*, p.61.

6-3 Programme de modernisation de l'Électricité dans le troisième Plan

Concernant le programme de modernisation de l'électricité, l'objectif retenu par le deuxième Plan, soit 70 TWh pour l'hiver, a dû être révisé à la hausse lors de la rédaction du troisième Plan³⁴⁹. De la même façon que pour le charbon, les besoins en électricité ont progressé plus rapidement que les prévisions effectuées lors de la rédaction du deuxième Plan. La Commission de l'Énergie prévoyait que la hausse probable de la consommation électrique allait s'avérer de l'ordre de 7% par an, bien qu'en réalité, elle se soit élevée en moyenne à 8,5% par an entre 1954-57 à cause de la vigueur de l'activité au milieu des années cinquante³⁵⁰. Pour la Commission de l'Énergie, la consommation en énergie électrique était censée atteindre 76 TWh en 1961 et 95/102 TWh en 1965. À la différence du charbon, les révisions des besoins en hausse ont directement entraîné la révision des objectifs de croissance de la capacité productive nationale. Contrairement au charbonnage, le renforcement de la capacité productive ne constituait pas une tâche insurmontable pour l'industrie électrique. En effet, la hausse des besoins en énergie s'avérait assez stable, tandis que le rendement de la production électrique, notamment d'origine thermique, n'était pas limité par les conditions naturelles. En ce qui concernait la répartition entre l'hydro-électrique et le thermique, le troisième Plan n'avait pas forcément accordé la priorité à l'installation de centrales hydro-électriques, en dépit du fait que la pénurie en charbon et en dollars constituait parmi les problèmes économiques les plus aigus pour le

³⁴⁹ Lors de la rédaction du deuxième Plan, la Commission de l'Énergie a prévu une augmentation probable de la consommation électrique l'ordre de 7% par an. Toutefois, entre 1954-1956, la progression moyenne annuelle s'est révélée de 9% pour ces années. *Ibid.*, p.36.

³⁵⁰ *Ibid.*, p.23.

pays. La Commission de l'Énergie avait l'intention de continuer d'installer de nouvelles centrales hydro-électriques, dont la rentabilité se trouvait justifiée par les résultats des analyses mathématiques. La Commission de l'Énergie jugea que la production hydro-électrique annuelle allait s'élever à 34 TWh en 1961 et 43/45 TWh en 1965. Il ressort que plus de la moitié des besoins en électricité devaient être assurés par d'autres modes de production que l'hydro-électricité. Quant à la production électrique d'origine nucléaire, la Commission de l'Énergie prévoyait un essor des techniques de l'énergie atomique durant le troisième Plan. Parmi les différentes activités du CEA, certaines se trouvaient directement rattachées à la production d'énergie électrique : il s'agissait d'un programme de construction de centrales nucléaires s'élevant à 800 MW en 1965, étroitement complémentaire au programme EDF. Toutefois, le programme de développement de l'énergie atomique demeurait au stade de la recherche. Le CEA a consacré des efforts considérables pour la formation des techniciens, l'extension des laboratoires, l'expérimentation sur le plutonium, etc.³⁵¹. D'après les estimations de la Commission de l'Énergie, la production de centrales nucléaires ne pouvait se révéler décisive qu'au-delà de 1965. En effet, jusqu'au milieu des années soixante, les centrales nucléaires n'étaient susceptibles de fournir que 0,5 TWh en 1961 et 5 TWh en 1965³⁵².

D'autre côté, les programmes du troisième Plan n'a pas donné un rôle important aux centrales minières contrairement aux programmes précédents. En fait, selon les rapports de Gestion des CDF, à partir du milieu des années 50, les centrales minières ont été envisagées comme complémentaires à la production hydraulique. Les raisons en ne semblent pas évidentes à partir des archives. Néanmoins, il importe d'indiquer que d'une

³⁵¹ CGP, *Troisième plan de modernisation et d'équipement (1958-1961)*, 1959, p.44.

³⁵² *Ibid.*, pp.36-37.

part, au cours du premier Plan, les débouchés pour la production électrique des Houillères se trouvaient dans les mines elles-mêmes, ce qui participa à l'avancement de l'électrification et d'autre part que le développement de la production électrique minière avait excédé les besoins propres des mines après la levée de la répartition de l'électricité à la fin des années quarante. Face à une telle situation, si les Houillères nationales fonctionnaient pleinement, les centrales minières des Houillères nationales devaient vendre leur électricité à l'EDF, unique distributeur d'électricité en France. Néanmoins, le problème résidait dans le fait que les prix de cession de l'électricité des Houillères excédaient les charges que l'EDF devait supporter par ses propres centrales thermiques à charbon. C'est dans ce contexte que le décret de 20 mai 1955, prévoyant que la construction de toute tranche thermique minière nouvelle devait être subordonnée à une entente préalable des deux sur le prix de cession de l'électricité et accordait un pouvoir d'arbitrage au ministre de tutelle commun en cas de désaccord³⁵³. Dans la mesure où le principe de ce décret était respecté, il n'y avait pas de perte pour l'EDF dans l'achat de l'électricité des Houillères nationales. Pourtant, la référence au prix de barème des charbons nationaux ou au prix moyen de la thermie payée par l'EDF pour déterminer les prix de cession de l'électricité des Houillères, induisait, au contraire, un transfert systématique dès lors que ce prix se révélait supérieur au prix normal du marché³⁵⁴. L'EDF avait sans doute continué à acheter l'électricité des centrales minières uniquement dans le cas où la production hydraulique se trouvait réduite, car l'électricien n'avait pas l'intention d'acheter systématiquement l'électricité des Houillères nationales, et cela, au

³⁵³ ANMT, 2002/056/4709, Charges exceptionnelles supportées par Électricité de France pour ses approvisionnements en énergie, le 4 juillet 1968, Commission de l'Exploitation de l'EDF.

³⁵⁴ Ibid.

prix de pertes financières. Il est possible que la Commission de l'Énergie ne pouvait plus accorder la priorité à l'aménagement de centrales minières. Malgré les espoirs qu'elle avait placés sur elles, les centrales minières ne jouaient toujours qu'un rôle complémentaire.

Les innovations techniques enregistrées dans la combustion des charbons non marchands ne se révélaient pas forcément économiques. Au milieu des années cinquante, la Commission de l'Énergie a travaillé sur les tranches unitaires de 230/250 MW, susceptibles d'être installées à partir du début du troisième Plan et qui devaient permettre d'améliorer les rendements, en atténuant les pertes à l'échappement des turbines et en obtenant une ventilation plus énergique. Par ailleurs, la construction de chaudières de tranche 230/250 MW ne pouvait s'accomplir qu'à condition de brûler les charbons marchands, au risque d'une dégradation des rendements³⁵⁵. En 1957, les CDF estimaient que les centrales thermiques à mettre en service au cours du quatrième Plan étaient censées offrir un meilleur rendement que les centrales minières, de sorte qu'il semblait plus avantageux d'exploiter en priorité les centrales thermiques de l'EDF modernes qui allaient être construites³⁵⁶. Devant cette perspective, la priorité accordée à l'aménagement des centrales minières ne paraissait désormais guère justifiée.

En tout état de cause, dans un contexte où les centrales thermiques de l'EDF est devenue la filière principale dans la production électrique, le choix des combustibles est devenu une question d'autant plus préoccupante. Le cas des nouvelles centrales thermiques à installer dans la région parisienne posait cette question, l'enjeu était de taille,

³⁵⁵ 80AJ/40, Note de l'Électricité de France sur les commandes de tranches unitaires de 230/250 MW thermiques, Commission de l'Énergie, le 15 juin 1955.

³⁵⁶ 80AJ/123, Utilisation du gisement charbonnier de l'Aumance pour la production d'électricité, le 29 janvier 1957.

car il s'agissait de fournir en électricité le plus important centre de consommation du pays. Ces centrales étant installées loin à la fois des ports et des mines, la priorité quant au le choix des combustibles n'était pas des plus évidentes, à la différence des centrales thermiques situées à côtés des raffineries. Par exemple, pour produire un million de calories rendues sur le parc des centrales thermiques d'EDF de la région parisienne à celle-ci, en juin 1956, il coûtait

avec du charbon français	environ 800 francs
avec du fioul lourd n°2	environ 950 francs
avec du charbon américain après subvention	environ 1 050 francs
avec du charbon américain sans subvention	environ 1 252 francs ³⁵⁷

On pourrait en conclure que le charbon national semblait le combustible le plus économique. Pourtant, à cette époque, il paraissait difficile de déterminer lequel entre le fioul et le charbon était réellement le plus profitable, et cela, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les prix du fioul variaient sensiblement en fonction de la conjoncture économique. En période de récession, les prix du fioul pouvaient diminuer par rapport à ceux du charbon national. Dans le même temps, on ne pouvait pas pour autant affirmer qu'en haute conjoncture, les centrales à charbon étaient nécessairement rentables, car il pouvait survenir que l'EDF se trouvât dans l'obligation d'importer des charbons américains afin de satisfaire des besoins ponctuels et que ces importations se révèlent plus

³⁵⁷ AN(PIERRE), 80AJ/127, Essai de prévision d'une évolution des prix de l'Énergie dans le cadre des travaux du 3^{ème} Plan, Ministères des Affaires Économiques et Financières, le 16 juin 1956.

onéreuses que le fioul, comme ce fut le cas en 1956. Ainsi, il semblait malaisé de trancher quel type de centrales était le plus profitable. Cette question s'avérait d'autant plus délicate qu'elle ne se bornait pas au domaine économique, mais relevait tout autant de la sécurité nationale. En réalité, même avant l'éclatement de la crise de Suez, en octobre 1956, à cause des tensions entre l'Égypte et Israël, la Commission de l'Énergie avait souligné la nécessité d'éviter d'installer des centrales fonctionnant exclusivement au fioul, pour des raisons de sécurité, à part celles situées à côté de raffineries en raison des économies de frais de transport et de stockage qu'elles permettent de réaliser³⁵⁸.

C'est dans ce contexte que la Commission de l'Énergie a vivement recommandé l'installation de centrales équipées à la fois de chaudière à fioul et de chaudières, centrales « mixtes ». En la matière, le programme de modernisation de l'énergie du deuxième Plan a également insisté sur l'importance d'installer des centrales mixtes comme moyen permettant la rationalisation des sources d'énergie. En réalité, cet objectif n'a pas du tout été réalisé, car aucune centrale mixte n'a été installée durant le deuxième Plan, car l'installation des centrales mixtes coûtait plus cher que celle des centrales fonctionnant exclusivement au charbon de 6/7% et au fioul de 20%. Au final, c'est l'EDF qui décida l'orientation des filières des centrales thermiques à installer³⁵⁹. Pourtant, la Commission de l'Énergie a toujours recommandé l'installation de centrales mixtes, en justifiant que « les aléas de conjoncture sont palliés par le jeu des centrales mixte ». En outre, elle considérait préférable les centrales mixtes du fait qu'en basse conjoncture, elles

³⁵⁸ AN(PIERRE), 80AJ/123, Réunion de la Commission de l'Énergie du 17 juillet 1956, Commission de l'Énergie, le 12 juillet 1956.

³⁵⁹ AN(PIERRE), 80AJ/123, Programme d'équipement électrique pour le 3^{ème} plan, Commission de l'Énergie, n.d.

représentaient un débouché pour les houillères³⁶⁰. L'État espérait ainsi toujours faire du secteur électrique le régulateur du marché charbonnier. Afin d'encourager EDF à procéder à de nouvelles installations de centrales mixtes, la Commission de l'Énergie a proposé de fournir une aide financière³⁶¹. Avant de concrétiser cette idée, la politique énergétique de la France était entrée dans une nouvelle phase avec le déclenchement de la crise du charbon.

³⁶⁰ AN(PIERRE), 80AJ/127, Essai de prévision d'une évolution des prix de l'Énergie dans le cadre des travaux du 3^{ème} Plan, Ministères des Affaires Économiques et Financières, le 16 juin 1956.

³⁶¹ CGP, *Rapport Général de la Commission de l'Énergie*, 1957, p.19.

Conclusion de la deuxième partie

Dans cette partie, il est ressorti que les investissements en faveur des Houillères nationales durant les deuxième et troisième plans ont été effectués, en principe, conformément aux programmes de production élaborés par la Commission de l'Énergie. Si l'influence du Commissariat du Plan a reculé dans l'ensemble après la sortie de la pénurie absolue, la Commission de l'Énergie n'en a pas moins continué à élaborer des programmes de modernisation et de production des houillères, qui jouèrent un rôle central dans l'exploitation du charbonnage. Par ailleurs, nous avons pu observer que c'est, entre autres, la balance des comptes commerciaux qui a déterminé la politique charbonnière du deuxième Plan et du troisième Plan. La Commission de l'Énergie a préféré poursuivre la politique de renforcement de la capacité productive des mines nationales en les modernisant, au lieu de recourir davantage aux importations. D'autre part, l'événement politico-économique particulier au début des années cinquante, à savoir l'ouverture du marché commun du charbon justifiait aussi la modernisation des mines pour renforcer la compétitivité des charbons français dans le marché communautaire.

Si les Houillères nationales se trouvèrent confrontées au problème des méventes, le gouvernement n'en a pas moins poursuivi les investissements en vue de conforter la production charbonnière : il demeurait persuadé que les méventes ne constituaient qu'un phénomène conjoncturel. En réalité, cette prévision est devenu une réalité en 1956-57. En 1957, la production charbonnière de la France a atteint un record grâce à la politique du deuxième Plan. Un des objectifs du deuxième Plan des Houillères consistant à faire progresser la production nationale afin de limiter les importations a été

ainsi réalisé. D'autre part, un autre objectif visant à renforcer la compétitivité contre les charbons de la Ruhr. Pour protéger le charbon national d'une part et d'autre part, pour continuer de s'appuyer sur les prix du charbon comme moyen de réaliser la politique de prix généraux, l'État français a maintenu *de manière officieuse* son intervention dans la fixation de barèmes des prix du charbon. C'est ainsi que l'idée de la CECA fondée sur la libre concurrence et le refus de toute intervention publique, a été aisément contournée. Néanmoins, cette politique visant à la fois le développement de la capacité de la production nationale, la protection du charbon français contre le charbon allemand et la limitation de la hausse des prix de ce combustible, avaient pour conséquence d'obliger l'État à un soutien financier direct et indirect.

Troisième Partie

Temps de l'assainissement du charbonnage

Après une phase de dynamisme favorisée par la croissance industrielle et économique des années 1955-57, la situation du marché charbonnier s'est brusquement refroidie dès 1957. Les pays producteurs de charbon de l'Europe occidentale éprouvaient des difficultés à s'adapter rapidement et correctement à la surproduction, au gonflement des stocks de charbon, phénomène que l'on a nommé « crise du charbon » dans les pays producteurs dans l'Europe occidentale. Cette situation a obligé les rédacteurs des politiques énergétiques de ces pays, y compris la France, de reconnaître que les méventes de charbon ne constituaient plus un phénomène conjoncturel, mais avant tout structurel, ce qui obligeait à réviser de fond en comble la politique énergétique.

Il n'existe aucune recherche travaillant sur la politique énergétique européenne de la fin des années cinquante qui ne mentionne la crise du charbon, du fait de la portée

considérable qu'elle a eue. De la même façon, en s'appuyant sur les ouvrages historiques existants, cette partie se proposera de se pencher sur cette crise et sur les mesures qui ont été adoptées par le gouvernement français, notamment le Plan Jeanneney. Cependant, s'il avait décidé une réduction de la production de sept millions de tonnes dans la première moitié des années soixante afin de faire face à la crise du charbon, ce qui représentait un revirement radical de la politique énergétique française, le Plan Jeanneney n'en avait pas encore pour autant formulé l'orientation de la politique charbonnière au-delà de 1965. Il demeurait encore la possibilité, tout au moins vers le début des années soixante, que la France maintînt le niveau de production envisagé pour 1965 au-delà de la fin du Plan Jeanneney. Fondée sur la consultation des archives de la Commission de l'Énergie, cette partie examinera les facteurs qui ont déterminé la politique charbonnière et énergétique tout au long des années soixante.

Par ailleurs, cette partie s'intéressera aux mesures prises par le gouvernement en vue d'atténuer les effets des méventes de charbon français, notamment en examinant les contrats conclus entre l'EDF et les CDF concernant l'approvisionnement en charbon des centrales thermiques de l'électricien. En la matière, elle abordera pareillement la question du choix entre le fioul et le charbon. Ces considérations permettront de relier la politique charbonnière avec la politique de l'électricité.

Chapitre 7

Crise du charbon en France et démarches de l'État pour y remédier

7-1 Politique charbonnière de la France face au revirement du marché du charbon en 1958

En 1958, la situation économique de la France demeurait relativement favorable : l'expansion économique s'est poursuivie pendant presque toute l'année, même si la progression du produit national brut était moins rapide. Quant au marché charbonnier, il accusait une régression très marquée : la consommation apparente en charbon est passée de 79 millions de tonnes en 1956, à 81,7 millions en 1957, à 74,3 millions de tonnes, soit un recul de 9% sur l'année précédente³⁶². En France, la diminution

³⁶² CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1958*, p.9.

de la réception des charbons nationaux par le secteur « Industrie » (-0,5 millions par rapport à 1957) – qui ne comprenait ni la sidérurgie, ni les producteurs d'énergie – ainsi que le secteur « Foyers Domestiques et Petite Industrie » (1,2 million de tonnes) ont contribué à la baisse des ventes totales des houillères nationales. Cette dégradation n'était pas forcément due au tassement de l'expansion économique, parce que la consommation de fioul avait enregistré un accroissement durant la même période, que ce soit pour l'industrie (1,3 million) que pour les FDPI (0,5 million)³⁶³.

Or, en 1958, les CDF et l'État semblaient ne pas savoir si ces méventes étaient de nature structurelle ou conjoncturelle. Dans leur rapport de gestion, les CDF les expliquaient autant par des facteurs conjoncturels, comme la température que par des facteurs structurels, tels que la généralisation des produits pétroliers. En 1958, du moins, aucun des acteurs majeurs concernés par la politique énergétique ne proposa de réforme radicale pour l'exploitation du charbonnage. Les mesures ont été prises d'abord à partir de méthodes traditionnelles, telles que la restriction des importations de charbons étrangers³⁶⁴. Les pouvoirs publics français ont maintenu leur politique consistant à régulariser le marché charbonnier à travers la modulation des importations en provenance des pays tiers. À la fin juin de 1957, lorsque la pénurie de charbon en Europe occidentale a commencé à s'apaiser, la direction des Mines a été amenée à réviser le programme d'importation des charbons américains en cours d'exécution pour deux raisons. D'une part, le retour du marché à une stabilisation laissait présager un recul des besoins, compte tenu des résultats acquis au cours des six premiers mois de l'année, et d'autre part, le

³⁶³ *Ibid.*, p.25.

³⁶⁴ Avec l'ouverture du marché commun du charbon, le contrôle des importations en provenance des pays membre de la CECA a été supprimé. Mais le contrôle sur les importations en provenance des pays-tiers ont été maintenu.

déficit de la balance des comptes exigeait d'atténuer les sorties de devises. Les importations de charbons américains sont ainsi passées de 2 164 milliers de tonnes au premier trimestre à 1 078 milliers de tonnes au quatrième trimestre³⁶⁵. Les révisions furent complétées au moment de l'élaboration du plan 1958, les arrivages de charbon américains, qui approchaient 700 000 tonnes par mois au premier semestre 1957, sont tombés progressivement à environ de 400 000 tonnes par mois au début de 1958 et 150 000 tonnes à la fin de la même année³⁶⁶. La chute des importations américaines s'avérait remarquable, car celles-ci étaient passées de 6,9 millions de tonnes, en 1957, à 2,8 millions en 1958. Les importations en provenance des pays tiers ont reculé de moitié en 1958 (près de 5 millions de tonnes) par rapport à l'année précédente³⁶⁷. Ce succès du contrôle des importations contrastait avec la situation en Allemagne et en Belgique où celles-ci n'avaient pas été centralisées. Ces pays ont tardé à procéder à l'annulation des contrats d'importations à long terme, ce qui représentait le facteur principal de saturation du marché charbonnier et du gonflement brutal des stocks par rapport à l'année précédente (soit un décuplement en Allemagne et sept fois plus en Belgique)³⁶⁸.

³⁶⁵ CDF, *Rapport de gestion : Exercice 1957*, pp.27-28.

³⁶⁶ *Ibid.*, p.28.

³⁶⁷ CDF, *Statistiques annuelles*, 1963, p.33.

³⁶⁸ Régine Perron, *Le marché du charbon : un enjeu entre l'Europe et les États-Unis de 1945 à 1958*, Publications de la Sorbonne, 1996, p.272.

Tableau 34**Stocks totaux de houilles aux mines (en fin d'année) dans la CECA**

Unité) 1 000 tonnes

	1956	1957	1958	1959
Allemagne	700	735	8 565	10 330
Sarre	102	181	898	1 436
Belgique	179	1 413	6 928	7 496
France	4 524	4 583	7 380	10 955
Italie	29	50	21	111
Pays-Bas	259	312	746	864
Totaux	5 793	7 274	24 538	31 192

Source) CDF, *Rapport de Gestion : 1959*, p.127.

Si la France est parvenue à contenir les importations de charbons en provenance de pays-tiers, les Houillères nationales n'ont pu écouler leur charbon à un niveau identique à celui de l'année précédente, les ventes des Houillères nationales s'élevant à 43,6 millions de tonnes en 1958 contre 45,3 millions de 1957 (Tableau 64 de l'Annexe). Or, l'important résidait le fait qu'elles ont essayé le plus possible d'éviter d'effectuer le chômage pour réguler la production. En réalité, de façon étonnante, en 1958, on ne procéda à aucun licenciement, ni au chômage partiel, bien que dans les années 1953-54, les Houillères françaises y aient recouru afin de remédier aux méventes de charbon. Cela a été possible en grande partie à l'aménagement de stockage dans les mines au cours des deuxième et troisième plans. Les Houillères nationales avaient ainsi pu éviter le chômage

grâce à une politique active de stockage³⁶⁹. Certes, les stocks influaient négativement sur le bilan. Toutefois, le fait qu'elles aient procédé à des stocks au lieu de recourir au chômage montre que la détérioration de la situation financière était préférable à la déstabilisation des relations sociales.

Tableau 35

Évolution des stocks de charbon chez les consommateurs au 31 décembre (1957-1959)

Unité) 1 000 tonnes

	1957	1958	1959
SNCF	462	605	507
GDF	475	585	516
EDF	1 108	2 245	1 915
Sidérurgie	1 243	1 068	1 047
Agglomération	404	406	323
Total	3 692	4 909	4 308

Source) CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1958*, p.16 : CDF., *Rapport de Gestion : Exercice 1959*, p.20.

Les stockages effectués par les consommateurs ont également joué un rôle important pour absorber les charbons des houillères françaises, leurs stocks représentant

³⁶⁹ CDF, *Rapport de gestion : Exercice 1958*, p.10.

plus d'un tiers des stocks totaux du pays. C'était le cas notamment pour l'EDF (Tableau 35). L'électricien a toujours constitué un des consommateurs de charbon majeurs, et cela, dès l'institution des CDF. Cependant, sa consommation s'est révélée extrêmement variable du fait qu'elle dépendait dans une large mesure de la pluviosité. Cette particularité des besoins en charbon du secteur électrique a posé, dès la levée de la répartition du charbon, la question de l'irrégularité des commandes, marquées soit par des demandes urgentes ou des annulations soudaines. La conclusion du protocole commercial entre les CDF et l'EDF à la fin 1952 visait à régulariser la réception des charbons par l'EDF dont le tonnage était fixé par le programme de livraison annuelle³⁷⁰. Dès lors, l'EDF a continué à investir dans le stockage du charbon, car elle n'aurait pu recevoir les livraisons de combustibles prévues par les programmes annuels. En 1958, la pluviosité élevée de cette année a limité la consommation de combustibles solides dans les centrales thermiques. Malgré cela, la réception du charbon national par l'EDF a enregistré une nette progression, bien que ses importations de charbons étrangers aient baissé (2,5 milliers tonnes en 1957 et 1,5 millier en 1958). Les archives n'éclairent guère si cet accroissement relevait de la volonté de l'EDF ou de la direction des pouvoirs publics. Quoiqu'il en soit, il est certain que l'élargissement des stockages et leur résorption par EDF ont contribué à atténuer les effets du déclin des besoins français en charbon.

En fait, la profonde divergence entre un relatif progrès dans l'activité économique globale et les difficultés de l'industrie houillère se manifestait non seulement en France, mais dans l'ensemble de la Communauté européenne. La production

³⁷⁰ MAMEHARA, Keisuke, « Évolution historique des relations commerciales entre les CDF et l'EDF : problèmes d'approvisionnement des centrales thermiques en charbon (1946-58) », Mémoire de Master2 d'Histoire économique à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, novembre 2010.

industrielle (non compris le bâtiment) dans la Communauté se caractérisait, en 1958, par une nouvelle augmentation d'environ 7,6%, alors que la consommation brute de houille y avait reculé de 2,8%³⁷¹. Par ailleurs, les problèmes suscités par la surproduction semblaient moins aigus en France que dans d'autres pays producteurs de charbon, notamment la Belgique et l'Allemagne. Dès le début de l'année 1958, le placement de la production belge et allemande connut un ralentissement, les stocks de charbon excédaient les capacités de stockage. Les stocks mis à terre s'étaient accrus rapidement, il a fallu réduire les effectifs et procéder à un chômage partiel sévère. Les mines belges ont ainsi dû chômer en moyenne huit jours et une vingtaine de jours pour les mines allemandes³⁷². En ce sens, la situation française de l'exploitation du charbonnage semblait meilleure que d'autres pays producteurs de charbon de la CECA.

Cependant, la situation du marché charbonnier en France n'a fait que s'aggraver au cours des années 1959 et 1960. Bien que les économies européenne et française demeurent caractérisées par une expansion assez régulière, les méventes de charbons se sont poursuivies. Tandis que la consommation du charbon a reculé de 0,5 millions de tonne en 1959 par rapport à 1958, la production des Houillères nationales n'a pas reculé autant, la baisse s'élevant à seulement 0,2 milliers de tonnes (Tableau 41). Les pouvoirs publics se sont efforcés de contenir le plus possible les importations sur lesquelles il leur était possible d'exercer une action directe. Ces mesures permettaient d'atténuer l'incidence des méventes sur l'écoulement des bassins français. Les réductions se sont révélées particulièrement sensibles concernant les charbons américains que les pouvoirs publics avaient déjà considérablement réduits en 1958. En 1959, les importations

³⁷¹ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1959*, p.13.

³⁷² *Ibid.*, p.9, p.114.

américaines ont reculé de 2 millions de tonnes, soit 72% sur l'année précédente³⁷³.

Toutefois, la marge offerte par les importations semblait presque épuisée en 1959, car les stocks n'ont pas cessé de gonfler dans les houillères.

Tableau 36 Mouvement des stocks trimestriels dans les Houillères nationales (1958-1961)

Unité) 1 000 tonnes

	Houille marchande et lignite	Coke et agglomérés	Produits secondaires	Total	Évolution trimestrielle
Mars 1958	2 116	222	3 703	6 041	+1 009
Juin 1958	2 419	261	4 317	6 997	+956
Septembre 1958	3 025	389	4 635	8 049	+1 052
Décembre 1958	3 257	388	4 590	8 235	+186
Mars 1959	4 034	411	5 207	9 652	+1 417
Juin 1959	5 112	464	5 861	11 437	+1 785
Septembre 1959	5 551	679	5 980	12 210	+773
Décembre 1959	5 500	599	5 971	12 070	-140
Mars 1960	6 071	585	6 495	13 151	+1 080
Juin 1960	6 322	14	6 746	13 682	+531
Septembre 1960	6 658	647	7 035	14 340	+658
Décembre 1960	6 388	415	7 534	14 237	-103
Mars 1961	6 273	405	7 671	14 349	+198
Juin 1961	6 182	409	7 820	14 411	+62
Septembre 1961	5 451	560	7 628	13 639	-772
Décembre 1961	5 086	566	7 369	13 021	-618

Source) CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1958-1962*.

³⁷³ CDF, *Rapport de gestion : Exercice 1959*, p.32.

Cette nouvelle détérioration du marché charbonnier tenait essentiellement à la diminution des ventes du secteur « Industrie » et du secteur domestiques. Les expéditions vers la SNCF, GDF et l'EDF se sont révélées, dans leur ensemble, conformes aux programmes de livraison conclus par les CDF et les Houillères du Bassin avec ces services publics. Dans le secteur électrique, l'utilisation du fioul était limitée en raison du coût relativement onéreux de ce combustible pour la consommation dans ce secteur : le fioul n'était consommé que dans certaines centrales non équipées pour employer d'autres sources d'énergie, centrales localisées à proximité des raffineries³⁷⁴. La sidérurgie, pour sa part, a bénéficié d'une activité soutenue pendant toute l'année. Dans ces conditions, ses commandes se sont maintenues constamment à un niveau élevé³⁷⁵. La régularité des livraisons vers ces quatre importants consommateurs contrastait avec les résultats décevants obtenus dans d'autres secteurs, davantage soumis aux aléas de la conjoncture. Le rapport de gestion des CDF de 1959 conclut que l'année 1959 avait été handicapée par divers facteurs occasionnels : le niveau élevé des stocks existants au début de l'année ; une température moyenne plus douce que la normale, entraînant une sous-consommation de 1,3 million de tonnes.

Néanmoins, le rapport de gestion des CDF admettait que ces résultats défavorables résultaient également de la concurrence croissante des produits pétroliers et

³⁷⁴ Normalement, pour des raisons techniques, plus grande est la chaudière, moins rentable s'avère le remplacement du charbon par le fioul. Le fait que les chaudières des centrales thermiques étaient plus grandes que la plupart des chaudières utilisées dans l'industrie générale, pouvait constituer une des raisons de leur généralisation relativement tardive dans le secteur électrique. En 1959, la consommation des centrales thermiques de l'EDF au fioul a régressé de 42 000 tonnes par rapport à l'année précédente. En revanche, la consommation de charbon a enregistré un accroissement de 363 000 tonnes et celle de gaz naturel 394 000 de m³. *Ibid.*, p.27.

³⁷⁵ *Ibid.*, pp.16-17.

que seul, un déplacement du charbon par le fioul et le gaz naturel pouvaient expliquer que les enlèvements totaux de l'industrie aient fléchi de 840 000 tonnes entre 1958 et 1959, alors que l'indice d'activité industrielle avait progressé de 4,6% dans le même temps³⁷⁶. En considérant ces données statistiques, il semblait évident que les industries appartenant à la catégorie « Industrie » se dirigeaient de plus en plus vers le fioul et le gaz naturel aux dépens du charbon³⁷⁷. Les foyers domestiques ont aussi connu un développement d'équipements consommant de nouvelles formes d'énergie, le « gaz cuisine » et des chauffages d'appoint utilisant l'électricité, le fioul ou les gaz liquéfiés. Malgré la faible rigueur hivernale de 1959, les ventes de fioul, en ce qui concernait le chauffage des locaux, ont augmenté de 11%, tandis que l'expédition des boulets, combustible populaire par excellence et employé surtout pour les poêles et les cuisinières, a baissé de 650 000 tonnes d'une année à l'autre, soit 57% de la diminution totale des ventes aux foyers domestiques³⁷⁸.

³⁷⁶ L'expansion du fioul s'est poursuivie d'une façon très soutenue dans les industries telles que « Caoutchouc » et « Matériaux de construction », dont la consommation du fuel a progressé respectivement de 46% et 13% : *Ibid.*, p.17.

³⁷⁷ L'année 1959 s'avère la première année d'emploi massif du gaz de Lacq.

³⁷⁸ En fait, le nombre de poêles et de cuisinières au boulet vendues entre 1958 et 1959 a diminué respectivement de 170 000 pour les poêles (-30%) et de 70 000 pour les cuisinières (-14%). *Ibid.*, pp.29-30.

Tableau 37**Comparaison entre les prévisions des besoins en charbon pour 1961 du troisième Plan et consommation réelle en 1959**

Unité) million de tonnes

	Prévisions pour 1961 dans le troisième Plan	Consommations réelles 1959 (*1)
SNCF	3,7	3,6
Secteur électrique	17,1	13,9
Gaz	22,6	5,6
Sidérurgie		15,7
Industrie	14,7	12,8
Foyers domestiques	16,6	14,6
Exportations	2,5	1,6
Total	77,2	67,8

*1) Consommation = Achats des houillères françaises + Importations + Reprises des stocks

Source) CDF, *Rapport de Gestion : 1959*, pp.23-24, p.28 : CDF., *Statistiques annuelles*, 1963, pp.24-25.

La grave détérioration du marché charbonnier à partir du printemps de 1959 a eu pour conséquence un entassement rapide des stocks qui ont progressé de plus de 3 millions de tonnes seulement au cours du premier semestre³⁷⁹. Estimant qu'une telle cadence de stockage n'était plus supportable, les CDF ont opté pour la dernière solution, c'est-à-dire recourir au chômage pour cause des méventes, ce qui n'était plus survenu

³⁷⁹ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1959*, p.22.

depuis 1955. Ce mouvement a été amorcé par quelques mines du Centre-Midi en juin 1959³⁸⁰. Toutefois, le nombre moyen de journées chômées pour les méventes variaient par bassin. Le manque de débouchés affecta particulièrement le Bassin de Provence (25,4 jours) qui produisait du lignite, et non du charbon proprement dit, dont l'utilisation était limitée dans les centrales de Provence. Les bassins d'Auvergne et des Cévennes ont de même chômé, respectivement 8,46 jours et 9,81 jours, car ils produisaient des qualités de charbon particulièrement saturées par rapport aux capacités d'absorption du marché. En contraste avec ces bassins, ceux du Nord et du Pas-de-Calais n'ont pas chômé du tout. Pour atténuer les conséquences sociales du chômage dues aux méventes, les CDF, en accord avec les autorités de tutelle, ont mis en vigueur, en 1959, un système d'indemnisation inspiré de celui appliqué dans les années 1954/1955. Ces secours, à la charge intégrale des Houillères, se sont élevés à 104 millions de francs. C'est probablement grâce à cette mesure qu'en 1959, les Houillères nationales n'ont connu presque aucun mouvement social³⁸¹. Néanmoins, malgré ces jours chômés, l'amélioration des rendements réalisée par la modernisation des mines en 1959 a ironiquement empêché les houillères de contenir leur production conformément au déclin des besoins³⁸².

En théorie, pour réduire les écarts entre les ventes et la consommation, le remède immédiat aurait pu consister à étendre encore les jours chômés et par suite de réduire la production. La baisse des effectifs que les Houillères avaient augmentés pour faire face à la pénurie des années 1955-57, par le biais de licenciements, aurait pu réduire la

³⁸⁰ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1958*, p.9.

³⁸¹ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1959*, p.66.

³⁸² Le rendement au fond des mines est passé de 1 700 kg en 1957, 1 696 kg en 1958 et à 1 732 kg en 1959. CDF, *Statistiques annuelles*, 1963, p.9.

production de charbon. Cependant, cette mesure n'a pas été prise, car elle risquait d'entraîner des problèmes sociaux. En conséquence, le problème s'avérait plutôt structurel que conjoncturel, en raison de la rigidité de l'industrie charbonnière et du fait qu'il s'agissait d'une industrie de main-d'œuvre confrontée à des problèmes de surproduction, comme l'admettaient les dirigeants des CDF eux-mêmes³⁸³. La fluctuation des besoins en charbon s'avérant délicate à prévoir, il existait toujours un décalage temporel. Lorsque la France se trouvait confrontée à une pénurie de charbon, les carences en main-d'œuvre dans les mines les empêchaient d'accroître leur production jusqu'à leur pleine capacité. En cas de méventes, les mines souffraient de surproduction du fait des difficultés licenciements ou du chômage de masse. En fait, ce problème de rigidité de la main-d'œuvre avait été déjà indiqué au moment de la récession des années 1953/54. Mais aucune mesure n'avait été prise, ce qui aggrava la crise en 1959.

Les charbonnages faisaient également preuve de rigidité concernant ses programmes de grands travaux. Le renforcement de la capacité productive de quelques millions de tonnes nécessitait près d'une décennie, ce qui a justifié la rédaction d'un programme de modernisation des mines s'étalant sur dix années, alors que les Plans lui-même s'étalait sur quatre ans ou cinq ans. Néanmoins, cette longue durée du programme présentait le danger d'un suréquipement en cas d'une prévision erronée de l'évolution du marché charbonnier. On pourrait en dire de même pour l'aménagement des grands travaux des secteurs énergétiques, tels que la construction des centrales hydro-électriques. En contraste avec les besoins en électricité toujours en forte croissance, conformément à l'expansion économique, le secteur électrique ne semblait pas avoir souffert d'un suréquipement. En 1959, les travaux des Grands Ensembles « Tranche B » étaient en

³⁸³ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1958*, p.114.

cours, ils visaient à élever la capacité de la production charbonnière jusqu'à 65 millions de tonnes, conformément aux prévisions de l'évolution des besoins en charbon du programme du deuxième plan de modernisation. À la fin des années cinquante, il paraissait évident que ces prévisions avaient été surestimées, étant l'évolution réelle de la consommation réelle en 1959. La réalisation de tous les travaux de « Tranche B » n'était plus justifiée face à cette situation. Cependant, sans une forte intervention des pouvoirs publics, il s'avérait difficile de réviser ou suspendre le programme des travaux.

En fait, l'accroissement des ventes de charbon a constitué un autre biais par lequel atténuer les écarts entre les ventes et la production. Comme cela a déjà été mentionné, dès le début des années quarante, les CDF ont bien compris l'inexorabilité du déclin de la consommation de charbon par la SNCF. Dans le même temps, à la fin des années cinquante, il semblait évident que le secteur « Industrie » et le GDF allaient constamment réduire leur consommation de charbon à cause de la généralisation des produits pétroliers. Les ventes du gaz par GDF s'élevaient à 15 440 M cal en 1958, ce qui représentait à peu près 150% des calories vendues en 1950. Les tonnages de charbon enfournés ont marqué un recul significatif, de près de 10% en 1958 par rapport à l'année précédente, alors qu'au contraire, ceux des produits pétroliers se sont accrus de 53% (81% pour le propane, 21% pour les huiles de pétrole, 144% pour le gaz de raffinerie)³⁸⁴. Cela inaugurerait clairement l'intrusion de produits pétroliers dans le marché charbonnier de l'industrie gazière. Cette tendance est devenue plus manifeste encore au cours des années soixante. La baisse des prix de vente aurait pu constituer un moyen traditionnel pour promouvoir les ventes et concurrencer les produits pétroliers. Cependant, cette mesure

³⁸⁴ *Ibid.*, pp. 21-22.

présentait des effets pervers, car les résultats financiers des CDF se trouvaient toujours en déficit et sa situation financière risquait de s'aggraver encore. En effet, la part du coût fixe, notamment les salaires et les charges, dans les prix de revient, était tellement élevée (70-80%) que l'on ne pouvait pas réduire les prix de revient corrélativement à la baisse des prix de vente.

Tableau 38
Évolution des tonnages de houille distillée au GDF (1950-1960)

Unité) 1000 tonnes											
Année	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Houille distillée	4 781	5 031	5 233	4 921	4 838	4 629	4 909	4 768	4 262	3 745	3 312

Source) CDF, *Rapport de Gestion : Année 1960*, p.24.

Face à une situation si complexe, les CDF ont essayé de capter les débouchés les plus importants à partir de 1958 : l'Électricité de France. Les CDF et les Houillères nationales ont renouvelé le protocole commercial sur les livraisons de charbon avec l'EDF, en décembre 1958. Il a été conclu dans un esprit de réciprocité : l'EDF est traitée comme la cliente la plus favorisée par les CDF, tandis que les Houillères nationales sont considérées comme le fournisseur privilégié. Le protocole stipulait d'une part que les charbons livrés devaient être facturés aux prix des barèmes en vigueur au jour des

livraisons, compte tenu des primes et pénalités, et que les CDF s'engageaient à traiter l'EDF la cliente la plus favorisée pour des transactions similaires. Par ailleurs, il réglementait que si les besoins excédaient les tonnages de base [les tonnages fixés par les programmes de livraisons trimestrielles EDF-CDF], l'EDF s'engageait à procéder à des achats prioritairement aux Houillères nationales, avant d'importer les charbons étrangers³⁸⁵. Le protocole EDF-CDF a été ainsi refait de telle manière à réserver aux CDF des débouchés de son charbon, tandis que le protocole de 1951 s'était fixé simplement comme objectif de régulariser et stabiliser les livraisons de charbon des Houillères nationales à l'EDF.

Quant à la situation financière des Houillères nationales, elle est demeurée toujours déficitaire dans la dernière moitié des années cinquante. Si les résultats de l'exploitation brute ont progressé un peu entre 1958-59 grâce à une petite hausse des prix du charbon, les amortissements pesaient toujours sur le bilan de l'ensemble des Houillères nationales³⁸⁶. Déjà à la fin de l'année 1958, le déficit cumulé depuis la nationalisation s'était chiffré, pour l'ensemble des bassins, à 117 milliards 760 millions, ce qui représentait pour les comptes d'exploitation une charge annuelle de 5 milliards 300 millions de francs³⁸⁷.

³⁸⁵ ANMT, 2002/056/4706, Protocole entre Électricité de France, les Charbonnages de France et les Houillères de Bassins, le 20 décembre 1958.

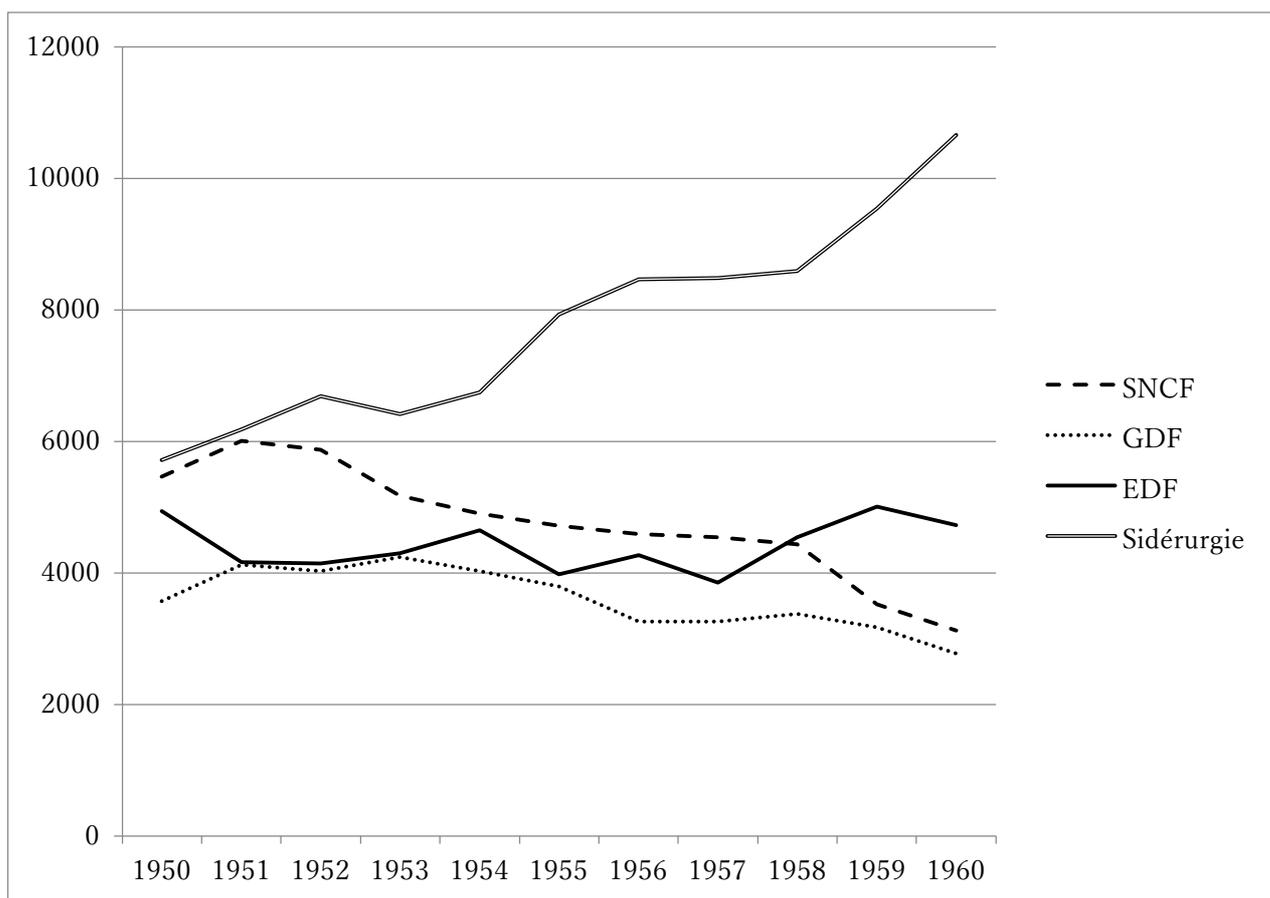
³⁸⁶ Se reporter au tableau 62 de l'Annexe pour l'évolution de la situation financière des Houillères nationales.

³⁸⁷ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1958*, p.116.

Graphe 2

Évolution des tonnages de charbons vendus par les Houillères nationales aux gros consommateurs

Unité) 1 000 tonnes



Source) CDF, *Statistiques annuelles*, 1963.

*Se porter au Tableau 65 de l'Annexe pour les chiffres exactes.

Les problèmes du gonflement des stocks et de l'aggravation financière apparaissent désormais évidemment d'ordre structurel, et non plus simplement conjoncturels. Cette prise de conscience rendait nécessaires des mesures radicales pour

améliorer la situation du marché charbonnier. Pourtant, la Commission de l'Énergie a tardé à adopter des mesures immédiates et radicales, car son rôle consistait à rédiger un programme de modernisation et de production conformément au plan pluriannuel. La CECA ne pouvait pas non plus adopter des mesures efficaces. Le Conseil des ministres de la CECA a autorisé de manière unanime, en novembre 1958 la Haute Autorité à accorder des subventions d'un montant de 7 millions de dollars afin d'aider les producteurs à financer l'accroissement de leurs stocks. Cependant, il n'est pas arrivé à décider d'autres mesures que l'aide au stockage, pour remédier à la surproduction du charbon, face à la divergence d'intérêts entre les pays membres, notamment entre les principaux producteurs de charbon (Allemagne, France et Belgique) et les pays importateurs (Italie et Pays-Bas)³⁸⁸. Quant à la coordination entre le charbon et le pétrole dans l'espace économique du Marché commun, le stade des études préliminaires n'était pas encore passé et l'incertitude demeurait complète³⁸⁹. Dans un tel contexte où personne n'a pris l'initiative pour décider d'un remède énergétique, le ministre de l'Industrie français figurait comme une exception.

³⁸⁸ Par exemple, l'Allemagne, la France et la Belgique insistent pour que les pays importateurs nets prennent des mesures concrètes en vue de restreindre leurs achats aux pays tiers, ce que les Pays-Bas et l'Italie persistent à refuser. SPIERENBURG, Dirk, POIDEVIN, Raymond, *Histoire de la Haute...*, p.538.

³⁸⁹ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1958*, p.10.

7-2 Démarches de Jean-Marcel Jeanneney en vue de résoudre la crise du charbonnage et la question du charbon sarrois

Jean-Marcel Jeanneney est entré, en janvier 1959, au gouvernement de Michel Debré, en tant que ministre de l'Industrie et du Commerce. Il a aussitôt compris que la réforme de la politique charbonnière représentait une des tâches majeures à accomplir, face à la crise du secteur qui s'est aggravée non seulement dans d'autres pays de la CECA, mais également en France³⁹⁰. Dès février, il fait observer devant les journalistes accrédités auprès du ministère de l'Industrie qu'il fallait « réviser la politique énergétique de la France ». Comme cela a été abordé dans le passage précédent, la situation du marché charbonnier en France s'est détériorée à une telle vitesse que les stocks des bassins ont dépassé pour la première fois la barre des 10 millions de tonnes entre mars et juin et certains bassins français ont finalement dû procéder, pour la première fois à partir de 1955, au chômage pour cause de méventes³⁹¹. Face à une telle situation, la révision du programme de production et de modernisation pour le troisième Plan apparaissait, pour lui, une tâche urgente. Il est remarquable que dans les débats autour du projet de loi du programme sur l'équipement économique général, de l'Assemblée nationale du 30 juin 1959, que Jean-Marcel Jeanneney ait évoqué qu'« il est probable que non seulement la part en pourcentage du charbon ira décroissant mais que, même au terme de quelques années, le montant absolu de l'énergie que nous devons demander au charbon tendra à

³⁹⁰ Ce passage est fait état dans KOCHER-MARBOEF, Éric, *Le Patricien et le Général : Jean-Marcel Jeanneney et Charles de Gaulle 1958-1969*, Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, 2003, pp.99-138.

³⁹¹ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1959*, p.22.

diminuer », prévision évidemment contredite par les prévisions effectuées par la Commission de l'Énergie pour la rédaction du programme de modernisation du troisième plan. Le texte de loi sur le programme d'équipement général a été adopté à l'Assemblée nationale le 23 juillet 1959. Cependant, l'Assemblée nationale et le Sénat ont voté l'amendement permettant d'adopter le texte de loi sur le programme énergétique global portant sur les années 1960, 1961 et 1962, avec pour échéance la fin de l'année.

En vue de la préparation du projet de loi sur la question charbonnière, Michel Debré et Jean-Marcel Jeanneney, ont choisi de procéder à une large consultation auprès de Pierre Massé, le Commissaire au Plan et des présidents des sociétés d'État du secteur énergétique, appelés à se prononcer dès le mois de juin. La section de l'énergie du Conseil économique et social a été saisie, à la mi-septembre. Celle-ci a élaboré un rapport et le remit à la mi-octobre. Ce document a joué un rôle majeur pour la rédaction du Plan Jeanneney. Selon lui, la découverte récente d'importants gisements de pétrole et de gaz au Sahara a bouleversé radicalement la perception classique du marché français de l'énergie. Le rapport estimait que les échanges d'énergie allaient constituer un élément positif dans la balance des comptes d'ici quelques années. Par ailleurs, ce rapport, qui considérait la crise comme structurelle non plus conjoncturelle, insista sur le fait que rentabilité et vérité des prix constituaient les deux critères essentiels devant prévaloir dans la politique énergétique nouvelle, bien qu'il fallait tenir compte de la sécurité des approvisionnements et des problèmes sociaux. Enfin, le rapport proposa une série de mesures pour l'application de la politique énergétique, telles que la création de la taxe pénalisant l'énergie la moins chère, ainsi qu'une aide provisoire à l'énergie la plus onéreuse, pour faire face à la situation à court terme. La note rédigée par Émile Arrighi de Casanova, directeur de l'Expansion industrielle au ministère de l'Industrie a également

exercé une forte influence sur les idées de Jean-Marcel Jeanneney. Le contenu de ce document proposait que les objectifs de production fussent étudiés par catégorie de charbon et par bassin, ainsi que l'abaissement du prix de revient par la fermeture des mines. Ces mesures devaient permettre de faire face à la diminution des besoins en charbon.

En décembre 1959, conformément à l'échéance sur le vote du texte de loi sur le programme de l'énergie, un débat sur la politique énergétique s'est tenu le 10 décembre à l'Assemblée nationale, et le 18 décembre au Sénat. Le discours que Jean-Marcel Jeanneney a prononcé, montrait clairement le changement d'orientation politique énergétique de la France. Devant l'Assemblée nationale, après avoir souligné l'offre pétrolière pléthorique et la rigidité des prix de revient du prix du charbon par rapport au pétrole, il a affirmé son intention de refuser d'élever arbitrairement les prix du pétrole et du gaz naturel comme un moyen de résoudre les méventes de charbon, car « elle aboutirait à renchérir le prix de l'énergie en France (...), une telle politique serait fatale à notre agriculture et à notre industrie ». Ensuite, il a finalement affirmé qu'il ne restait qu'une seule option : agir sur les quantités de charbon extraites en recherchant l'abaissement maximum des coûts de production, ce qui se traduisait par la fermeture des puits les moins rentables. Sur cette affirmation, Éric Kocher-Marbœuf indique que « cela se traduit par la fermeture des puits les moins rentables. Par cette notion, le ministre entend les puits où les coûts généraux d'exploitation dépassent la valeur marchande du charbon produit et non ceux dont les coûts dépassent le prix de la thermie-fuel par exemple ». En procédant à la fermeture de plusieurs sièges trop onéreux, le coût moyen devait baisser sensiblement : c'est cet objectif que visait le Plan Jeanneney. Il a tout de même prêté attention aux problèmes sociaux, en remarquant, devant le Sénat, que le ministre a

remarqué que la priorité politique consistait à prévoir cinq ans à l'avance les sites à fermer, afin d'éviter des troubles sociaux graves. Sur le plan juridique, les idées présentées par le ministre n'ont pas été votées en tant que projet de loi-programme. Le ministre de l'Industrie a choisi de recourir à l'article 132 du règlement de l'Assemblée prévoyant qu'une déclaration gouvernementale ne pouvait en aucun cas être suivie d'un vote, afin que le Plan disposât suffisamment de souplesse. Bien entendu, certains députés se sont opposés au Plan, notamment ceux élus dans les régions minières.

Au premier semestre de 1960, les ingénieurs des Mines des CDF et de la direction des Mines du ministère de l'Industrie ont consacré leurs efforts afin de réaliser les idées du ministre. Leur première tâche a consisté à procéder à des calculs complexes. Par suite de ces travaux, le ministre a progressivement dévoilé les mesures du plan d'assainissement. Au Conseil restreint du 17 juin 1960, a été décidé un plan d'assainissement décidant de fermer l'ensemble des sites du Centre-Midi d'ici 1965, hormis Blanzky et les mines du Dauphiné. L'annonce du plan a déclenché de vives protestations à gauche. Cependant, les violentes critiques de la part du PCF, de la SFIO et des syndicats (CGT, CFTC et FO) n'ont pas empêché le ministre de dévoiler son plan au Sénat le 21 juin. Devant la séance au Sénat du 21 juin 1960, il a précisé les modalités de son plan d'assainissement, en s'appuyant sur une projection chiffrée des objectifs de production par bassin pour 1965. Il préconisa que la production charbonnière totale en France devait passer d'environ 60 millions à 53 millions de tonnes, soit une baisse de l'ordre de 11,5%, répartie de la manière suivante : Nord et Pas-de-Calais, 28 millions de tonnes (29,3 millions en 1960) ; Lorraine, 13,5 millions (15,1 millions) ; Centre-Midi, 11,4 millions (12,9 millions). Les Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais ne devaient connaître qu'une réduction de 4,3%, celles du bassin de Lorraine une contraction

de 10,8%, mais le Centre-Midi devait abaisser sa production de 12%. En ce qui concernait la durée de cinq ans, il a souligné la rigidité de l'industrie charbonnière, en expliquant aux sénateurs qu'« il n'est pas possible de demander brusquement aux charbonnages de réduire une année leur production de 15%, puis devant un besoin inattendu de charbon, brusquement de la porter à 15% ou 20% de plus ». En revanche, au sujet des investissements, le plan prévoyait de favoriser davantage les industries houillères que les travaux neufs destinés à l'extraction, priorité qui semblait logique, car ce secteur fabriquait des produits dont les besoins ne cessaient de progresser : électricité, coques, etc. À côté des mesures d'assainissement de la production charbonnière, le Plan Jeanneney comportait des mesures sociales, qui ont été conçues comme une réponse aux critiques à gauche : procéder aux études sur l'aménagement des horaires de travail, aligner les salaires des mineurs au chômage partiel sur le salaire de base de leur catégorie, mesure prise en vue de ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des mineurs, introduire une indemnité permettant aux mineurs travaillant dans les Houillères du Centre-Midi depuis plus de trente ans de service et affectés par les déagements d'effectifs, attribuer une prime d'équipement aux entreprises s'implantant dans les régions minières, etc. Le Plan Jeanneney a marqué un revirement majeur dans l'histoire de la politique charbonnière de la France d'après-guerre, car il est apparu comme le premier programme visant à réduire la production. En fait, il a invalidé le programme de modernisation des mines du troisième plan.

7-3 Problème des stocks de charbon sarrois à la fin des années cinquante

En France, comme cela a été mentionné, les importations de charbons américains n'ont pas suscité de problèmes trop sérieux, et cela, grâce au contrôle par les pouvoirs publics sur les importations de charbon en provenance des pays-tiers. Pourtant, les importations de charbons sarrois posaient divers problèmes lors de la crise du charbon, notamment en raison de l'obligation d'importer du charbon sarrois conformément au Traité de Luxembourg. Ce passage abordera donc le problème des importations de charbon sarrois, question peu étudiée par les historiens.

L'origine historique de la question des charbons sarrois en France et de la crise du charbon remontait à l'après-guerre. Dès la défaite de l'Allemagne, les Alliés ont lancé des discussions au sujet du traitement de l'Allemagne, et notamment la question de la Sarre. Au début, le gouvernement français affichait sa volonté d'intégrer la Sarre, région industrielle et charbonnière. La France a été forcée de renoncer à cette politique sous la pression des États-Unis qui ne désiraient pas mener une politique punitive envers l'Allemagne. Cependant, la diplomatie française a remporté une certaine victoire, car elle a réussi à unifier les économies sarroise et française grâce à l'union économique et monétaire franco-sarroise, fondée en 1947 ; ainsi qu'à la mise à sa disposition de toute la production sarroise de charbon à partir d'avril 1949. Sur le plan politique également, la Sarre a été placée sous le contrôle du gouvernement français, car le Haut-Commissaire de la Sarre Gilbert Grandval, le chef de la Sarre de facto étant envoyé par lui. En juillet 1951, pour régler la question sarroise, le chancelier Konrad Adenauer proposa à son homologue, Robert Schuman, l'idée d'une « européanisation » de la Sarre. L'idée

consistait à lui restituer son indépendance sous le contrôle de l'Union de l'Europe Occidentale en vue de détacher définitivement la Sarre de l'Allemagne³⁹². Robert Schuman accueillit positivement cette proposition, l'Allemagne de l'Ouest et la France conclurent ainsi le Traité de Paris en 1954. Ce dernier régla qu'en 1954, des élections devaient être organisées dans la Sarre pour consulter les Sarrois quant à se prononcer pour ou contre le contrôle de la Sarre par l'Union de l'Europe Occidentale. Le résultat de ces élections alla à l'encontre des attentes des Français, car la majorité des Sarrois se prononcèrent contre l'eupéanisation de la Sarre. Ce résultat obligea la France à modifier en profondeur sa politique, car les Sarrois exprimèrent leur hostilité à cette idée.

Pour la France, qui dut renoncer à l'idée d'un détachement politique de l'Allemagne de la Sarre, le plus important résidait dans la préservation de ses intérêts sur les mines sarroises, exploitées par la société publique franco-sarroise, la Saarbergwerke. En outre, la question des mines du Warndt compliquait les négociations. Situées sur la frontière franco-sarroise, les mines du Warndt étaient, en effet, exploitées non par la Saarbergwerke, mais par les Houillères de Bassin de Lorraine par amodiation. La raison en était que les charbons pouvaient y être plus aisément extraits depuis le territoire français que depuis la Sarre³⁹³. Dans ces conditions, la France et l'Allemagne devaient résoudre séparément le problème de l'exploitation de Warndt et celui des autres régions minières de la Sarre. Ce fut notamment le cas du Warndt, qui conduisit à prolonger les négociations. La bonne qualité du charbon produit par les mines de Warndt incita la

³⁹² POIDEVIN, Raymond, « Robert Schuman et la Sarre (1948-1952) », dans VON, Herausgegeben, HUDEMANN, Rainer et POIDEVIN, Raymond (dir.), *La Sarre 1945-1955 : Un problème de l'histoire européenne*, München, R. Oldenbourg Verlag, 1992, pp.35-48.

³⁹³ ANMT, 2002/056/4250, Note sur les Houillères du Bassin de Lorraine et le Warndt, n.d.

France à souhaiter en conserver l'exploitation, tandis que la RFA désirait sa rétrocession³⁹⁴. Après de laborieuses négociations entre le gouvernement de la RFA, en vue de conclure le traité réglementant la question sur la Sarre, les deux parties décidèrent finalement le retrait de la France de l'exploitation des mines sarroises. Le traité de Luxembourg décida, en matière de charbon, premièrement qu'un tiers de la production du charbon de la Sarre, exception faite du Warndt, devait être livré à la France au plus tard à partir de l'année 1958, et cela, pour une durée de trente ans (article 83 du traité de Luxembourg)³⁹⁵. En second lieu, le traité stipulait que l'exploitation des mines du Warndt par les Houillères du Bassin de la Lorraine allait s'interrompre de façon progressive, sur une période s'étalant de 1962 à 1981 (article 81)³⁹⁶. En vue de compenser la perte de la production charbonnière, le Warndt était censé livrer annuellement à la France 1,2 million de tonnes, à partir de 1962, au profit des Houillères de Bassin de Lorraine³⁹⁷. L'Allemagne de l'Ouest garantissait ainsi à la France de conserver la part de ses importations depuis la Sarre, en échange du droit de l'exploitation des mines.

³⁹⁴ CAHN, Jean-Paul, *Le second retour : le rattachement de la Sarre à l'Allemagne*, Genève, Peter Lang, 1985, pp.193-223.

³⁹⁵ Cette part du tiers a été fixée en tenant compte du fait que la France a importé un tiers de la production du charbon sarrois au milieu des années cinquante.

³⁹⁶ Pour voir le texte intégral du traité réglant la question de la Sarre, consulter le site du Centre Visual de la Connaissance de l'Europe à Luxembourg <http://www.cvce.eu/obj/fr-3c15a97a-af5b-437b-95cc-4c24c5136afd>

³⁹⁷ L'idée de livrer à la France un tiers de production sarroise a été proposée par Hallstein et acceptée par Faure en mai 1956. CAD, 203QO/446, Télégramme départ du Ministère des affaires étrangères, Christian de Margerie, le 17 mai 1956.

Par contre, la livraison annuelle de 1 200 000 tonnes de Warndt a été conclue suite à la discussion entre Adenauer et Mollet, au mois de juin de la même année. « Accord Guy Mollet-Adenauer sur le problème sarrois », *Le Monde*, le 6 juin 1956.

Dans ces conditions, pourquoi la diplomatie française s'est-elle autant investie pour le maintien de la part hexagonale du charbon sarrois ? Alors que la France et l'Allemagne étaient tous deux pays membres de la CECA, la libre circulation du charbon était garantie par le traité et rien n'avait été prévu pour empêcher les consommateurs français d'importer des charbons sarrois, comme lorsque les mines de la Sarre étaient exploitées par la société franco-sarroise. Les archives consultées dans le cadre de cette recherche ne permettent pas de répondre à cette question. Une des raisons les plus plausibles, est que les négociations franco-allemandes sont survenues à un moment où le marché du charbon était assez serré au niveau de l'Europe occidentale. Dans un contexte où les importations de charbons en provenance des États-Unis progressaient, la diplomatie française a pu craindre que la société succédant à la Saarbergwerke, vendît prioritairement aux consommateurs allemands, même si une telle mesure allait à l'encontre de l'esprit de la CECA.

Fort malheureusement pour la France, le début des livraisons du tiers de la production de la Sarre, par application de l'article 83 du traité, coïncida à une période de méventes pour ses propres charbons. Le Comptoir de Vente des Charbons Sarrois (COVESAR), organisme public institué pour recevoir les charbons sarrois importés par l'application du traité de Luxembourg³⁹⁸, est arrivé à en stocker une partie, ce qui n'a fait qu'accumuler les stocks à cause de l'aggravation des méventes de charbon en France. En effet, le COVESAR se trouvait dans l'obligation de recevoir un tiers de la production de

³⁹⁸ *Journal Officiel de la République française, lois et décrets*, le 1^{er} janvier 1958, p.112. Sans capital, le gouvernement lui a avancé 20 000 000 NF, à titre de fonds de roulement. René Bresson en a été nommé président.

charbon sarrois, malgré la situation dépressive de la demande française en ce combustible. Le gouvernement français, qui disposait de la capacité de contrôler les importations de charbon provenant des pays-tiers, se trouvait impuissant devant les obligations du traité franco-allemand, qui a été signé alors que la pénurie en charbon apparaissait d'une extrême acuité.

En fait, le recul de la demande en charbon sarrois s'est révélé plus sévère que pour les charbons français, dans la mesure où les mines de la Sarre n'ont pas renouvelé leurs contrats de livraisons sur le long terme avec la SNCF et l'EDF avant le déclenchement de la crise du charbon. À un moment où le marché du charbon était serré entre 1956-57, elles cherchaient à pouvoir livrer avec davantage de souplesse leurs charbons aux demandeurs, ce qui les conduisait à ne plus renouveler leurs contrats avec l'EDF et la SNCF³⁹⁹. Toutefois, cette décision avait pour conséquence un recul des livraisons à ces deux secteurs par le COVESAR baissèrent jusqu'à quasiment disparaître vers 1960. Les livraisons de charbon national d'après les protocoles conclus avec les CDF et les Houillères nationales répondaient suffisamment aux besoins de l'EDF et de la SNCF pour qui il ne semblait plus opportun de recourir aux charbons étrangers⁴⁰⁰. En outre, le gouvernement français a laissé s'aggraver le problème des débouchés du COVESAR et n'a pas pris les mesures susceptibles de réserver un certain débouché, car ce genre de mesures aurait pu détériorer la situation commerciale des Houillères nationales⁴⁰¹.

Les stocks de charbon sarrois s'étant accumulés de plus en plus, vers la fin 1960, les stocks du COVESAR composés seulement de charbons marchands, avaient atteint

³⁹⁹ ANMT, 2002/056/4362, Procès-verbal de la 38^{ème} réunion du Conseil d'Administration du Comptoir de Vente des Charbons Sarrois, COVESAR, le 12 janvier 1962.

⁴⁰⁰ ANMT, 2002/056/4287, Rapport de Gestion : Année 1960, COVESAR, juin 1961, p.6.

⁴⁰¹ *Journal Officiel de la République française, lois et décrets*, le 21 décembre 1961.

environ 30% du volume des charbons marchands français stockés par les Houillères nationales françaises plus le COVESAR (Tableau 61 de l'Annexe). La situation financière du COVESAR semblait critique à cause des méventes. En l'absence de débouché, de subvention de l'État et d'avance du Trésor, le COVESAR manquait de liquidité pour payer ses frais courants pour le compte de la Saarbergwerke A. G. (entreprise publique ayant succédé pour l'exploitation des mines de la Sarre de Saarbergwerke avec le retour de la Sarre en Allemagne). Il dut recourir à l'émission d'effets et ensuite au crédit bancaire pour le paiement, ce qui a alourdi d'autant plus les dettes⁴⁰². C'est ainsi que les importations contraintes de charbon sarrois réglementées par le traité du Luxembourg ont constitué une question à résoudre pour le gouvernement, ainsi que le gonflement des stocks des charbons sarrois.

Face à ce problème non négligeable, Jean-Marcel Jeanneney n'a pas épargné ses efforts pour le résoudre, ainsi que pour remédier au problème de la surproduction du charbon national. En 1960, il entreprit deux démarches efficaces : l'une diplomatique et l'autre commerciale. La première consista en l'annulation *de facto* de l'article 81, des livraisons annuelles de 1 200 000 tonnes depuis les mines du Warndt à partir de 1962. Il a déclaré son intention de ne pas recevoir les 1 200 000 tonnes annuelles au cours du débat sur la politique de l'énergie, à l'Assemblée nationale du 10 décembre 1959 en réponse à une intervention du député de cette région, M. Mondon⁴⁰³. Il insista sur le fait que son interprétation de l'article 81 ne concernait que la France, il n'y avait pas

⁴⁰² ANMT, 2002/056/4362, Procès-verbal de la 38^{ème} réunion du Conseil d'Administration du Comptoir de Vente des Charbons Sarrois, COVESAR, le 12 janvier 1962.

⁴⁰³ ANMT, 2002/056/4362, Lettre de L. Armand (Président des Houillères du Bassin de la Lorraine) à J. M. Jeanneney, le 10 mars 1960.

d'obligation de prendre 1 200 000 tonnes, mais obligation pour le tiers de la production sarroise. En juillet 1960, les négociations franco-allemandes ont été lancées, après qu'Éric de Carbonnel, secrétaire général du ministère des Affaires Étrangères, transmet au gouvernement ouest-allemand les intentions de J-M. Jeanneney⁴⁰⁴. Au début, la diplomatie allemande n'a volontairement pas accepté la requête des Français, mais en fin de compte, elle décida de l'accepter durant l'hiver 1961. Pour la RFA, le pire était que si elle n'acceptait pas la demande des Français, la France aurait refusé la réception, même d'un tiers, de la production sarroise⁴⁰⁵. L'ambassadeur de France (Roger Seydoux) a su profiter de cette inquiétude de la diplomatie allemande en proposant à la fois d'annuler *de facto* l'article 81 et de garantir l'application de l'article 83⁴⁰⁶.

Au moment où les négociations franco-allemandes au sujet de l'article 81 se déroulaient, le gouvernement français a tenté de résoudre la question posée par l'article 83 du traité, réglementant les importations d'un tiers de la production des mines de la Sarre. Tant que l'article 83 obligeait la France à enlever le tiers de la production sarroise de charbon, il ne restait qu'à réduire les tonnages que recevait le COVESAR ou à accroître les ventes, en vue d'alléger le niveau de ces combustibles. Sur ce premier point, la production totale des mines de la Sarre n'a pas du tout diminué depuis 1958, malgré la crise du charbon. Au début 1961, le COVESAR a demandé à la Saarbergwerke A. G. l'ouverture des négociations pour connaître les prévisions de la production des mines de

⁴⁰⁴ CAD, 23QO/4, Note sur le charbon sarrois, Direction économique du Ministère des Affaires étrangères, le 23 septembre, 1960.

⁴⁰⁵ CAD, 23QO/4, Note sur le charbon sarrois, Direction économique du Ministère des Affaires étrangères, le 11 février 1966.

⁴⁰⁶ Ibid.

la Sarre et même pour influencer sur le niveau de cette disponibilité, mais sans succès⁴⁰⁷. Après avoir échoué dans sa tentative de limiter les tonnages reçus, l'élargissement des débouchés représentait l'unique possibilité pour réduire les stocks et ne pas aggraver davantage la situation de l'exploitation. En réalité, cette possibilité avait été examinée tout d'abord par le conseil d'administration du COVESAR. Un de ses membres, Jean Picard, jugea nécessaire de mener une politique de collaboration avec les CDF et que le COVESAR fût associé aux discussions entre les CDF et EDF pour l'approvisionnement des centrales électriques, à savoir l'unique débouché stable pour divers types de charbon⁴⁰⁸.

Fort heureusement, le contexte semblait favorable à cette option : le directeur du Service commercial des CDF admit le principe d'une contribution du COVESAR dans l'approvisionnement de l'EDF⁴⁰⁹. Peu après cette approbation, le 7 avril, le Comité de liaison des CDF et du COVESAR estima plus logique pour les fournitures de se baser sur le pourcentage de référence de ces mêmes années, soit environ 3,5% (livraisons de la Sarre/livraisons Sarre + bassins français), proposition à laquelle les CDF donnèrent leur accord⁴¹⁰. Pourquoi les CDF ont-ils consenti avec tant de facilité à une proposition susceptible de réduire leurs débouchés ? Il faut considérer les liaisons personnelles étroites entre les CDF et le COVESAR. Parmi les neuf membres du conseil, figuraient effectivement Jean Couture, directeur adjoint des CDF et Paul Gardent, membre de l'état-

⁴⁰⁷ ANMT, 2002/056/4362, Procès-verbal de la 26^{ème} réunion du Conseil d'Administration du Comptoir de Vente des Charbons Sarrois, COVESAR, le 20 mars 1961.

⁴⁰⁸ Ibid.

⁴⁰⁹ ANMT, 2002/056/4362, Procès-verbal de la 29^{ème} réunion du Conseil d'Administration du Comptoir de Vente des Charbons Sarrois, COVESAR, le 11 mars 1961.

⁴¹⁰ ANMT, 2002/056/4362, Procès-verbal de la 30^{ème} réunion du Conseil d'Administration du Comptoir de Vente des Charbons Sarrois, COVESAR, le 17 avril 1961.

major de la direction générale des Houillères du Bassin de la Lorraine. Le conseil d'administration du COVESAR abritait des membres très influents des CDF et des Houillères nationales, ce qui a pu faciliter le concours des CDF pour prendre des mesures, en vue de sortir le COVESAR des difficultés d'exploitation auxquelles il se trouvait confronté.

C'est à ce moment que le ministre de l'Industrie exprima son intention d'intervenir dans les négociations entre les CDF et le COVESAR concernant l'approvisionnement des centrales électriques. Au conseil d'administration du 26 mai 1961, Éric Alby, directeur des Mines, rapporta que la question de l'approvisionnement d'EDF, préoccupait le ministre de l'Industrie et souhaitait qu'aucune formule trop précise ne soit arrêtée avant que ce dernier ait pris contact personnellement avec l'EDF, les CDF et le COVESAR. Il précisa qu'avant de conclure le protocole entre ces trois établissements, il convenait de s'interroger si la solution vers laquelle ils s'acheminaient était de nature à résoudre le problème de l'écoulement des charbons sarrois, imposé à la France par le traité⁴¹¹. En fait, cette prise de contact personnelle entre les CDF, l'EDF, et le COVESAR avait été effectuée quatre mois après cette déclaration d'intervention. Dans la lettre destinée à Paul Baseilhac, directeur général des CDF, le ministre lui demanda d'accepter, à partir de 1962, la possibilité pour le COVESAR de se substituer à eux pour fournir à l'EDF, 3,5% des tonnages fermes prévus par le protocole EDF-CDF conclu à la fin 1960. De même, il s'agissait pour les CDF de renoncer au profit du COVESAR, le droit prioritaire sur les tonnages supplémentaires dont EDF pouvait avoir besoin dans les prochaines années, dans la limite de 400 000 tonnes par an. Il y déclara que l'objectif de

⁴¹¹ ANMT, 2002/056/4362, Procès-verbal de la 31^{ème} réunion du Conseil d'Administration du Comptoir de Vente des Charbons Sarrois, COVESAR, le 26 mai 1961.

ces mesures visait la résorption des stocks de charbons sarrois d'ici 1966-67⁴¹².

En réalité, la substitution de 3,5% par le charbon du COVESAR, du tonnage commandé par EDF, se trouvait presque au point d'être conclue entre les CDF et le COVESAR, avant même l'intervention ministérielle. C'était plutôt l'idée d'accorder la priorité aux charbons sarrois, en cas de commandes supplémentaires et son intention de résorber les stocks de ces mêmes charbons en 1966-67, qui distinguaient la demande de Jean-Marcel Jeanneney d'une décision du Comité de liaison CDF-COVESAR. Ainsi, il cherchait à résoudre le problème des charbons sarrois, en profitant de la consommation relativement stable et même croissante en charbon des centrales thermiques. Pourtant, il se montrait parfaitement conscient que la priorité sur les tonnages supplémentaires, dont EDF pouvait avoir besoin, était contradictoire à la clause du fournisseur le plus favorisé dans le protocole CDF-EDF-Houillères du Bassin de décembre 1958. Celui-ci stipulait que dans le cas où l'EDF aurait besoin d'un volume supérieur aux tonnages fixés dans le programme des livraisons, elle devait faire appel d'abord aux Bassins français.

À la réception de cette lettre, René Martin, le président du COVESAR, s'est mis en rapport avec les CDF, en la personne de Jean Couture, pour aboutir à une entente entre les deux fournisseurs. Cette entente est intervenue sans difficulté et ils ont, en outre, élaboré un projet de protocole CDF-EDF-COVESAR, en application des directives ministérielles, qui devait remplacer celui de 1958⁴¹³. Munis de ce projet de protocole, le président Martin et Jean Couture se rendirent auprès de Roger Gaspard, directeur général

⁴¹² ANMT, 2002/056/4712, Lettre de J. M. Jeanneney à P. Baseilhac, le 9 octobre 1961.

⁴¹³ ANMT, 2002/056/4362, Projet du Procès-verbal de la 36^{ème} réunion du Conseil d'Administration du Comptoir de Vente des Charbons Sarrois, COVESAR, le 10 novembre 1961.

de l'EDF. Ce dernier déclara que l'EDF allait se prêter volontiers à cette opération, mais que celle-ci ne devait se traduire par aucune perte pour son entreprise. Or, se posait la question du prix. En effet, les CDF déclarèrent qu'en raison des situations respectives des différents bassins, les tonnages à fournir par le COVESAR ne pouvaient être substitués que par les fournitures prévues pour le Nord-Pas-de-Calais. EDF estimait la hausse de prix qui en résultait pour elle à environ 12 francs par tonne substituée, augmentation calculée par la différence du pouvoir calorifique entre les charbons sarrois et ceux du Nord⁴¹⁴. C'est ainsi qu'EDF sollicita auprès du COVESAR une réduction de ce montant sur le barème. Néanmoins, cette condition ne paraissait guère acceptable pour l'EDF. Les ventes à EDF aux conditions du barème du COVESAR représentaient déjà une perte de 6,82 francs sur le prix départ, plus une perte de 5,5 francs environ sur le transport, soit au total plus de 12 francs, qui pouvaient être doublés si la thèse d'EDF était admise. Le président Martin rappela qu'il n'était pas raisonnable de faire supporter le sacrifice de 12 francs par tonne au COVESAR dont le déficit pour 1962 devait atteindre déjà un tiers de son chiffre d'affaires⁴¹⁵. Devant ce désaccord, il a été convenu qu'une audience du ministre allait être sollicitée en vue d'arbitrer cette question.

Hormis les prix des livraisons, les CDF, EDF et le COVESAR avaient convenu de fixer vers la fin 1962 des programmes de livraisons pour les années 1963-1966, le programme pour l'année 1966 étant considéré comme tonnages de référence, le volume des tonnages pouvait être modifié à la fin de l'année suivante. Pour la première fois depuis 1959, le COVESAR est parvenu à capter le secteur électrique comme débouché. Ce

⁴¹⁴ Ibid : ANMT, 2002/056/4362, Procès-verbal de la 41^{ème} réunion du Conseil d'Administration du Comptoir de Vente des Charbons Sarrois, COVESAR, le 16 avril 1962.

⁴¹⁵ ANMT, 2002/056/4362, Projet du Procès-verbal de la 36^{ème} réunion du Conseil d'Administration du Comptoir de Vente des Charbons Sarrois, COVESAR, le 10 novembre 1961.

programme avait fixé les livraisons du COVESAR au-delà de 3,5% des expéditions totales à EDF pour les années 1965 et 1966. Il a été décidé que le COVESAR allait expédier une partie des charbons sarrois pour réduire ses stocks de charbon, suivant l'objectif indiqué par la lettre du ministre de l'Industrie ci-dessus. Quant aux conditions des prix de livraison, l'arbitrage ministériel relatif aux conditions de facturation des tonnages du COVESAR prévus en substitution des charbons du Nord dans le protocole EDF-CDF est intervenu en avril 1963. Pour 1962 et 1963, il prévoyait que les livraisons de COVESAR devaient s'accomplir selon une parité thermique des charbons du Nord rendus dans les centrales parisiennes⁴¹⁶. Cela signifiait une aggravation du déficit du COVESAR causées par les prix de vente du charbon parce que les prix de ventes des charbons du Nord se sont avéré inférieurs aux prix de vente de COVESAR. Par contre, pour l'État, le déficit résultant de la vente de ses charbons à un prix inférieur aux prix d'achat couvert finalement par la Caisse de Compensation des Prix des combustibles minéraux solides (CCPCM), semblait préférable, compte tenu de sa situation financière, que de stocker le même tonnage, dont le paiement était financé par un compte spécial du Trésor de l'État. C'est ainsi que J.M. Jeanneney est parvenu à alléger la charge de l'État provoquée par les importations de charbons sarrois, qui ne répondaient plus aux besoins du pays, mais à une contrainte légale.

En fait, la substitution des tonnages pour EDF par le COVESAR n'avait pas produit d'effets immédiats sur l'amélioration de l'état de ses stocks. Même si cette mesure a contribué à élargir ses ventes en comparaison aux années où les ventes à destination du secteur électrique étaient proches du néant, les tonnages accumulés par le COVESAR ont

⁴¹⁶ ANMT, 2002/056/4362, Procès-verbal de la 41^{ème} réunion du Conseil d'Administration du Comptoir de Vente des Charbons Sarrois, COVESAR, le 16 avril 1962.

connu même un accroissement en 1962. Certes, ce regain entre le début et la fin de l'année s'était sensiblement atténué depuis l'institution du COVESAR, la substitution de 3,5% des commandes d'EDF ne s'avéra pas suffisante pour réduire les stocks de charbons sarrois. On devait attendre des demandes de tonnages supplémentaires de la part d'EDF à cause des perturbations des charbonnages liées aux grèves minières de l'année suivante. L'important résidait dans le fait que pour la première fois, le gouvernement était intervenu de façon directe dans l'écoulement du charbon, après que la répartition du charbon ait été levée au début 1950. Après, tout au long des années cinquante, le gouvernement n'est pas intervenu dans l'écoulement du charbon. La seule exception pourrait être l'intervention du gouvernement auprès des compagnies pétrolières de les amener à conclure une entente avec les CDF en 1954, année de mévente pour le charbon. Son intervention semblait toutefois plus indirecte que directe par rapport à l'intervention précédente pour l'EDF, dans le sens où l'État n'avait pas imposé au consommateur de recevoir un certain tonnage de charbon. Il est à noter que la première intervention pour favoriser l'écoulement des stocks ne s'est pas faite pour le compte des Houillères nationales, mais pour celui du COVESAR. Tandis que pour la production des Houillères nationales, le gouvernement a amorcé par l'élaboration du programme de réduction de la production charbonnière, il n'avait pas d'autres mesures pour faire face aux méventes du COVESAR que de lui réserver le débouché stable car il ne pouvait pas le droit de déterminer la production charbonnière sarroise. D'autre part, il est également à remarquer que le gouvernement a forcé, dans cet objectif, à l'EDF de reprendre le charbon sarrois, intervention répétée au milieu des années soixante pour les charbons français.

Grâce aux achats permanents de charbons sarrois par EDF, le COVESAR est parvenu à résorber les stocks jusqu'à un niveau négligeable vers la fin des années soixante,

ce qui a amené à dissoudre quasiment les avances du Trésor de l'État. En revanche, sans avoir réussi à remédier à la différence des prix de vente et d'achat, les avances de la Caisse de Compensation ne pouvaient que s'accroître jusqu'à l'expiration de la clause concernant les livraisons du charbon sarrois en France.

Chapitre 8

Exploitation des Houillères nationales dans le cadre du Plan Jeanneney (1960-1962)

8-1 Réalisation de la réduction du charbon des Houillères nationales

Une des tâches les plus urgentes du plan d'assainissement de l'industrie charbonnière visait à réduire les effectifs, sans susciter trop de problèmes sociaux. Cette tâche passait d'abord par la suspension de nouvelles embauches, ce mouvement ayant été amorcé dès avril 1960, conformément aux directives des pouvoirs publics avant l'annonce officielle du plan d'assainissement⁴¹⁷. Les effectifs ayant constamment reculé tout au long des années cinquante, à l'exception des années 1956 et 1957, cet arrêt des embauches a contribué à l'accélération de cette tendance.

⁴¹⁷ CDF, *Rapport de Gestion : 1960*, p.65.

Tableau 39**Nouveaux embauchages des effectifs des Houillères nationales (1959-1962)**

	1959	1960	1961	1962
Embauchage des jeunes	2 555	1 845	2 284	1 951
Embauchage des adultes	12 462	5 445	10 032	13 423
dont les embauchages obligatoires	N/A	3 954	2 807	3 734
Taux des départs volontaires	5,7%	4,6%	5,4%	6,6%

Source) CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1959*, p.63 : CDF., *Rapport de Gestion : Exercice 1960*, p.65 : CDF., *Rapport de Gestion : Exercice 1961*, p.65 : CDF., *Rapport de Gestion : Exercice 1962*, p.68.

La situation des recrutements variait sensiblement en fonction des bassins. Les Houillères du Nord et Pas-de-Calais, les moins affectées par le plan d'assainissement, ont relancé une campagne de recrutements, en septembre 1960, car la diminution des effectifs excédait « le rythme souhaitable ». Malgré la reprise de nouveaux engagements, en 1961 et 1962, les embauches locales demeuraient laborieuses dans la région du Nord à cause du plein emploi, ce qui conduisit les Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais à accepter des ouvriers en excédent dans d'autres bassins et recruter depuis l'étranger. Tel était notamment le cas du Maroc où une mission du bassin, en accord avec l'Office National de l'Immigration, a embauché sur place plus de 2 000 ouvriers en 1961⁴¹⁸. En revanche, des mesures particulières ont été prises afin d'obtenir la déflation indispensable,

⁴¹⁸ CDF, *Rapport de Gestion : 1961*, p.66.

principalement dans les bassins du Centre-Midi, les Houillères nationales les plus touchées par le plan d'assainissement. Certains bassins des Houillères du Centre-Midi ont alors engagé des retraites anticipées, grâce à un décret du 23 juillet 1960, qui les a rendues applicables par arrêté ministériel, dans les bassins de la Loire, des Cévennes, d'Aquitaine, d'Auvergne et de Provence... Par le biais de cette mesure, 2 208 ouvriers et 362 employés, techniciens ou agents de maîtrise ont ainsi quitté les Houillères du Bassin du Centre-Midi en 1960, et 2 820 ouvriers et 685 employés, l'année suivante⁴¹⁹.

Les licenciements ont pareillement participé à la diminution des effectifs dans les Houillères de Bassin du Centre-Midi, bien que celles-ci se soient efforcées d'atténuer le plus possible les problèmes liés à ces licenciements. Elles n'ont licencié leur personnel que dans la mesure où les personnes concernées pouvait être reclassées dans une autre activité, qu'il s'agisse de volontaires ayant trouvé par leurs propres moyens un nouvel emploi agréé par les services départementaux de la main-d'œuvre, ou de personnels convertis, sur l'initiative des Houillères, dans une industrie ayant des besoins de main-d'œuvre⁴²⁰. C'est dans ce contexte que les CDF et les Houillères de Bassin du Centre-Midi ont continué à rechercher, de manière active, des industries de conversion pour le reclassement des effectifs excédentaires de certaines exploitations. De même, l'État a décidé d'encourager les conversions professionnelles, en accordant une aide financière aux entreprises ayant décidé d'engager des membres du personnel issus des Houillères⁴²¹.

⁴¹⁹ Le décret fixa, - à titre exceptionnel, et jusqu'au 30 juin 1961-, l'âge limite de maintien en activité à l'âge à partir duquel les agents des Houillères pouvaient justifier de trente années de services validables pour l'obtention d'une pension de retraite dans le cadre du régime spécial de Sécurité Sociale dans les mines. CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1960*, p.66 : Do., *Rapport de Gestion : Exercice 1961*, pp.65-66.

⁴²⁰ *Ibid.*, p.68.

⁴²¹ Les aides se composaient de celles accordées par l'État : primes spéciales d'équipement,

Au cours des années 1960, 61 et 62, des conventions entre les Houillères et les entreprises ont ainsi créé au total 1 740 emplois pour les mineurs dans la région minière des Houillères du Bassin du Centre-Midi⁴²².

Au cours du trois première années des années soixante, le volume des effectifs des Houillères nationales a enregistré un recul de 16,5% (Tableau 59 de l'Annexe). C'est grâce au succès de l'abaissement des effectifs que les Houillères nationales sont parvenues à réduire la production de charbon. Dès 1962, elles ont rempli les objectifs de réduction de la production de charbon, de manière à porter la production des Houillères nationales, jusqu'à 52 millions de tonnes, bien que l'année terminale du Plan d'assainissement avait été fixée, en principe, en 1965. Il est remarquable qu'au cours de ces années, les Houillères aient suivi les directives politiques, tout en évitant dans la mesure du possible le chômage partiel pour cause de mévente. Exceptionnellement et seulement en 1960, les Houillères nationales ont procédé à des chômages partiels sur une vaste échelle face au gonflement des stocks, notamment dans certains bassins du Centre-Midi.⁴²³ Le pourcentage des absences liées au chômage pour cause de mévente sur le total des présences et des absences est ainsi passé de 0,61 en 1959 à 2,74 en 1960 (Tableau 60 de l'Annexe). Néanmoins, après que les stocks se soient réduits graduellement, grâce

garanties de l'État, exonérations fiscales ; de celles accordées par les CDF : prêts à taux réduit, cessions de terrains et bâtiments industriels, prêts accordés par les Sociétés de développement régional et enfin aides consenties par la CECA, en tant que prêts à long terme et à faible taux d'intérêt et aide à la formation professionnelle des mineurs. *Ibid.*, p. 69.

⁴²² *Ibid.*, p.68 : CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1962*, p.71.

⁴²³ Le nombre moyen de journées chômées pour cause de mévente de 1960 s'est élevé à 37,9 dans le Bassin de Provence, à 28,23 dans les Cévennes, 20,3 dans l'Auvergne, 19,04 en Auvergne, 13,79 dans la Loire, 12,18 en Lorraine, 9 dans le Dauphiné, 5 dans le Nord et le Pas-de-Calais et 2 à Blanzay. CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1960*, p.68.

à la diminution de l'écart entre la production et les ventes, le pourcentage est tombé, en 1961, jusqu'à 0,55 et finalement 0,32 en 1962⁴²⁴. C'est ainsi que les CDF sont arrivés à limiter la production de charbon, conformément à l'objectif du plan, visant à assainir sans entraîner les mouvements sociaux.

Tableau 40 **Évolution du nombre des mineurs de fond par bassin (1958-1962)**

	1958	1959	1960	1961	1962
Nord et Pas-de-Calais	81 416	80 705	74 845	73 118	73 060
Lorraine	26 104	24 389	23 004	21 403	21 213
Loire	8 946	7 976	6 956	6 232	5 869
Cévennes	8 322	7 773	6 484	5 850	5 362
Blanzy	5 756	5 497	5 167	5 035	4 966
Aquitaine	5 002	4 747	4 124	3 687	3 452
Provence	2 404	2 252	2 028	1 921	1 805
Auvergne	3 064	2 879	2 545	2 242	1 998
Dauphiné	1 655	1 600	1 487	1 477	1 468
Ensemble	142 669	137 818	126 640	120 965	119 193

Source) CDF, *Statistiques annuelles*, 1963, pp.12-13.

⁴²⁴ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1962*, p.72.

Tableau 41**Évolution des ressources et utilisations du charbon en France (1958-1962)**

Unité) 1 000 tonnes

	1958	1959	1960	1961	1962
Production nationale	60 095	59 889	58 298	55 264	55 241
Importations	19 177	14 861	15 042	15 707	15 951
Exportations	-1 940	-1 617	-1 538	-1 470	-1 554
Reprises des stocks	0	0	0	1 130	3 231
Ressources totales	77 332	73 133	71 802	70 665	72 931
	1958	1959	1960	1961	1962
Ventes (*1)	62 136	57 840	58 403	58 750	60 064
Consommations intérieures des mines (*2)	12 173	11 452	11 239	11 915	12 867
Consommation apparente totale	74 309	69 292	69 646	70 665	72 931
Mise en stock (*3)	3 203	3 841	2 156	0	0

*1) Les ventes, les importations et les exportations comprennent les ventes de l'aggloméré et du coke.

*2) Dont la perte à la cokéfaction et le boni d'agglomération.

*3) Les stocks de charbons français et de charbons sarrois importés en France

Source) CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1958*, p.122 ; CDF., *Rapport de Gestion : Exercice 1960*, p.128 ; CDF., *Rapport de Gestion : Exercice 1962*, p.124.

La diminution des stocks de charbon en 1961 et 1962 résultait non seulement du ralentissement programmé de la production, mais également de la stabilisation des ventes des charbons nationaux durant ces années⁴²⁵. La situation de l'industrie sidérurgique figurait au premier rang parmi les facteurs ayant contribué à la stabilisation des ventes (Tableau 65 de l'Annexe). L'activité s'est encore amplifiée au début des années soixante à la faveur des besoins croissants de la sidérurgie, en raison de l'amélioration de la conjoncture économique⁴²⁶. En 1960, les usines ont tourné à pleine capacité, ce qui accentua leur consommation en coques de haut fourneau, ainsi qu'en charbons à coke. Les bassins français ont ainsi bénéficié du rythme soutenu de l'activité sidérurgique : leurs livraisons globales ont progressé de plus de 800 000 tonnes, bien que cet accroissement des livraisons se soit réparti de manière très inégale entre les bassins : 530 000 tonnes pour le Nord et le Pas-de-Calais, 260 000 tonnes pour la Lorraine, et 20 000 tonnes pour le Centre-Midi⁴²⁷.

L'EDF a constitué un autre acheteur stable pour les Houillères nationales. Comme cela a été déjà mentionné, l'EDF, les CDF et les Houillères nationales ont conclu un nouveau protocole vers la fin de 1958, en vue de stabiliser les livraisons de charbon et d'introduire des relations commerciales profitables aux uns et aux autres. Dans ces conditions, les achats de charbon se sont effectués d'après les programmes de livraisons quadriennaux, renouvelables à la fin de chaque année. En effet, les achats de charbon des

⁴²⁵ Les ventes totales des Houillères nationales ont reculé jusqu'à 46,6 millions, en 1959, elles sont passées à 46,9 millions en 1960, 45,7 millions de tonnes en 1961 et 47,4 millions en 1962 (Tableau 64 de l'Annexe).

⁴²⁶ Le taux d'accroissement de la production industrielle (indice d'ensemble sans le bâtiment) par rapport à l'année précédente a progressé de 4,1% en 1958, 4,0% en 1959, 11,4% en 1960, 5,7% en 1961 et 8,1% en 1962. *Ibid.*, p.20.

⁴²⁷ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1960*, p.26.

Houillères nationales par l'EDF, entre 1961 et 1962, ont même dépassé les tonnages fixés, à la fin de 1959, par le programme des livraisons pour 1960-63. Cet accroissement résultait de la modification des programmes de livraisons, pour les années 1961-63, introduite à la demande l'EDF⁴²⁸. Vers la fin de l'année 1960, la direction des études et de recherches de l'EDF prévoyait que les besoins en charbon des centrales thermiques allaient dépasser les prévisions établies l'année précédente, en tenant compte de l'amélioration de la conjoncture économique, si la pluviosité se montrait élevée pour ces années⁴²⁹. Cette modification des prévisions concernant les besoins en charbon a conduit l'EDF à solliciter auprès des CDF diverses modifications dans les programmes de livraison pour les années suivantes, lors des négociations du renouvellement des programmes des livraisons de charbon des Houillères nationales. Cette requête fut finalement acceptée par les CDF⁴³⁰. C'est en raison de cette modification des programmes de livraisons que les achats réalisés par l'EDF se sont accrus dès 1961, malgré une stagnation entre 1958-1960. En réalité, la consommation en charbon des centrales thermiques de l'EDF a enregistré une progression constante (21,6% en 1961 et 31,2% en 1962 par rapport à l'année précédente), bien que son taux d'accroissement se soit avéré inférieur à celui en fuel-oil (29,9% en 1961 et 56,5% en 1962) et en gaz naturel (30,3%

⁴²⁸ Le protocole de décembre 1958 CDF-EDF a décidé la fixation des programmes de quatre ans suivants, à la fin de chaque année (N, N+1, N+2 et N+3). Le protocole admettait la possibilité de modifier les tonnages déjà établis pour N, N+1 et N+2 sous certaines conditions.

⁴²⁹ ANMT, 2002/056/4707, Section des services commerciaux à CDF, Mise à jour des tonnages du Protocole EDF, le 1^{er} octobre 1960.

⁴³⁰ Bien que le programme des livraisons de 1959 ait prévu que les Houillères du Bassin fourniraient à l'EDF environ 5 millions de tonnes pour 1961, 1962, et 1963, le programme de 1960 fut modifié à 5 millions, pour 1961, 6 millions pour 1962 et 7 millions pour 1963. ANMT, 2002/056/4706, 3^{ème} tableau annexe au Protocole entre Électricité de France, les Charbonnages de France et les Houillères du Bassin le 17 avril 1961.

en 1961 et 10,2% en 1962)⁴³¹.

Au début des années soixante, environ deux tiers de la production électrique thermique de l'EDF ont été assurés par la combustion de charbon. Par ailleurs, les nouvelles centrales thermiques, conçues au cours du troisième plan, se sont révélées, pour la plupart, des centrales fonctionnant au charbon ou seulement au lignite (11 tranches sur 17), même si l'EDF a réalisé un certain nombre de nouvelles installations de centrales fonctionnant au fioul ou au gaz naturel (Tableau 42). Sur ce point, l'important est que dans le secteur électrique, les prix rendus à la thermie PCS (Pouvoir Calorifique Supérieur) des combustibles se sont avérés avantageux pour les charbons, par rapport au fioul, dans toutes les régions (Tableau 43). Devant une telle situation, l'EDF allait, de toute évidence, demeurer, pour un temps encore, un consommateur majeur de charbon national, non seulement sur le court terme, mais aussi sur le moyen terme. Les CDF ont observé dans leur *Rapport de Gestion de 1961*, que « les débouchés sur lesquels le charbon fonde le plus d'espoirs – sidérurgie, électricité – confirment leur expansion » qui devait favoriser l'écoulement de la production de charbon⁴³². Pour les Houillères nationales, l'EDF s'est révélé un client d'autant plus précieux qu'elle pouvait consommer les charbons de diverses sortes, à la différence de la sidérurgie qui consommait, en principe, des coques et des charbons à coques destinés à être employés dans les hauts fourneaux.

⁴³¹ Se reporter au tableau 72 de l'Annexe sur l'évolution de la consommation de combustibles par l'EDF.

⁴³² CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1961*, p.9.

Tableau 42**Liste des centrales thermiques de l'EDF dont les travaux ont été amorcés au cours du troisième Plan**

Nom de la centrale		Année de début des travaux	Année de mise en service	Combustible employé lors de la mise en service	Puissance
Ambès	Deuxième tranche	1958	1960	Fioul et Gaz naturel	125
Chalon-sur-Saône	Deuxième tranche	1959	1962	Charbon	125
Dunkerque	Première tranche	1959	1962	Fioul et Gaz de haut fourneau	125
	Deuxième tranche	1959	1963	Fioul et Gaz de haut fourneau	125
Pont-sur-Sambre	Deuxième tranche	1959	1962	Charbon et Gaz naturel	125
Blénod	Première tranche	1960	1963	Charbon	125
Champagne	Deuxième tranche	1960	1965	Charbon	125
Montereau	Troisième tranche	1960	1964	Charbon	125
	Quatrième tranche	1960	1965	Charbon	125
Ansereuilles	Troisième tranche	1961	1965	Charbon	125
	Quatrième tranche	1961	1965	Charbon	125
Arjuzanx	Troisième tranche	1961	1965	Lignite	125
Loire-sur-Rhône	Première tranche	1961	1965	Fuel	125

Source) LARROQUE, Dominique, *Histoire du service de la production thermique d'Électricité de France : Tome premier 1946-1973*, Association pour l'histoire de l'électricité en France, pp.158-161 : Autorité de Sûreté Nucléaire, Dossier intitulé « Radioactivité Naturelle Technologiquement Renforcée », janvier 2009.

Tableau 43

Prix rendu en 1960 des combustibles destinés aux centrales thermiques

Unité) francs

Région	Charbon				Fuel				Différence des prix rendus en centimes
	Provenance	Prix à la thermie PCS			Provenance	Prix à la thermie PCS			
		Départ	Transport	Rendu		Départ	Transport	Rendu	
Nord	Nord	0,885	0,049	0,934	Dunkerque	1,090	0,049	1,139	0,205
Basse-Seine	Etats-Unis	0,917	0,036	0,953	Basse-Seine	1,090	0,028	1,118	0,165
Ouest	Etats-Unis	0,917	0,036	0,953	Donges	1,090	0,036	1,126	0,173
Sud-Ouest (Atlantique)	Etats-Unis	0,917	0,036	0,953	Bordeaux-Ambès	1,090	0,010	1,100	0,147
Sud-Ouest (Méditerranée)	Tarn	0,910	0,074	0,984	Frontignan	1,025	0,085	1,110	0,126
Sud-Est	Provence	0,870	0,064	0,934	Lavéra-Berre	1,025	0,010	1,035	0,101
Alpes et Centre	Loire	0,890	0,063	0,953	Bourgogne	1,060	0,039	1,099	0,146
Région parisienne	Nord	0,885	0,126	1,011	Basse-Seine	1,090	0,059	1,149	0,138
Est	Lorraine	0,895	0,068	0,963	Strasbourg	1,100	0,075	1,175	0,212

Source) CGP, *Rapport général de la Commission Quatrième plan de modernisation de développement économique et social (1962-1965)*, 1961, p.360.

Pour d'autres catégories de consommateurs, contrairement à la SNCF et à GDF qui n'ont eu de cesse de limiter leur consommation et leurs achats de charbons, les ventes de charbons des Houillères nationales, dans les secteurs Industrie et Foyers Domestiques, se sont plutôt stabilisées, et cela, dès 1960. La part du charbon dans la consommation totale des ressources d'énergie primaire n'a cessé de décliner (58,3% en 1960, 55,6% en 1961 et 50,3% en 1962), mais la valeur absolue des ventes par les Houillères nationales n'a pas diminué dans des proportions comparables (42,7 millions de tonnes en 1960, 42,7 millions en 1961 et 44,1 millions en 1962)⁴³³. La conjoncture économique a dynamisé l'activité industrielle, et par voie de conséquence, la consommation en charbon, notamment dans les secteurs tels que la céramique, la fabrication des matériaux de construction, la chimie la transformation des métaux⁴³⁴... La situation apparaissait identique pour le secteur « Foyers Domestiques ». La consommation et les ventes de charbons nationaux se sont stabilisées dès 1960. Si le recours aux produits pétroliers menaçait la pérennité du marché charbonnier dans ce secteur, leur essor n'a pas pour autant empêché de maintenir un niveau de consommation en charbon soutenu. En 1962, le printemps s'était révélé exceptionnellement froid et l'automne précoce, les températures basses qui ont résulté de ces accidents climatiques ont eu pour conséquence une hausse de plus de 13% de la consommation de charbon dans cette catégorie. Cette

⁴³³ Se reporter aux tableaux 65 et 67 de l'Annexe.

⁴³⁴ En 1962, la consommation en charbon a progressé de 12% dans la céramique et la fabrication des matériaux de construction, 9% dans la chimie, 8% dans la transformation des métaux, par rapport à l'année précédente. CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1962*, p.28.

rigueur climatique a entraîné en 1962 des déstockages de 280 000 tonnes de charbons stockés dans les bassins nationaux⁴³⁵. C'est dans un contexte de marché charbonnier apaisé par la réduction de l'écart entre la production et les ventes, que la Commission de l'Énergie s'est lancée dans la rédaction du programme de modernisation du secteur énergétique du quatrième plan de modernisation.

⁴³⁵ L'année 1962 s'est trouvée affectée d'un coefficient de rigueur proche de 127. *Ibid.*, p.29.

8-2 Plan de production des Houillères et Situation du marché du charbon du quatrième plan de développement économique (1962-1965)

Au terme du troisième plan de modernisation allait terminer, la Commission de l'Énergie s'est lancée dans la rédaction du Rapport général pour le quatrième plan. La tâche de la Commission de l'Énergie différait de celles fixées lors de la rédaction des plans de modernisation précédents. Jusqu'au troisième plan, la tâche la plus importante de la Commission de l'Énergie avait consisté dans la fixation d'objectifs de production, à partir desquels les Charbonnages de France procédèrent à la modernisation des Houillères. Maintenant que le ministre de l'Industrie avait privé la Commission de l'Énergie du rôle de fixation des objectifs de production, dans le cadre de l'annonce du plan d'assainissement, la Commission de l'Énergie n'avait qu'à procéder à l'établissement de prévisions sur l'évolution des besoins en charbon et des investissements. À l'instar des rapports des plans précédents, la Commission de l'Énergie a établi des prévisions portant sur l'évolution des besoins en charbon, qui s'étalaient au-delà de la fin du quatrième plan. Dans le *Rapport général pour le quatrième plan*, elle a réalisé des prévisions de 1962 jusqu'à 1975. Toutefois, l'obstacle auquel cette commission se trouvait confrontée dans la prévision des besoins en ressources énergétiques, résidait dans le nombre de variables permettant de procéder au calcul. Cette préoccupation avait pour conséquence d'améliorer la qualité du calcul, mais dans le même temps, élargissait la fourchette des besoins. Lors de la rédaction du quatrième plan,

la Commission de l'Énergie s'est appuyé, comme variantes principales, sur le taux de croissance économique (PIB), fixé à 4% ou à 5,5%, mais également sur l'élasticité de la consommation d'énergie/PIB (1 ou 0,8), le rythme de la baisse des produits pétroliers (baisse lente ou baisse rapide). En 1975, d'après les prévisions, les besoins en charbon étaient censés s'élever, au maximum, à plus de 100 millions de tonnes, bien que ceux-ci dussent se maintenir, au minimum, à 57,0 millions

Tableau 44

Prévision des besoins en charbon par la Commission de l'Énergie pour 1965 et 1975

Unité) millions de tonnes

	1965	1975 (4%)		1975(6%)	
		rapide	lent	rapide	lent
Élasticité consommation/PIB=1	82,0	67,0	85,0	77,0	100,5
Élasticité consommation/PIB=0,8	77,0	57,0	73,0	65,0	84,5

* 4% : 6% = taux de croissance du PIB :

rapide : lente = rythme de diminution des prix des produits pétroliers

Source) CGP, *Rapport général de la Commission de l'Énergie*, 1961, p.132.

Tableau 45**Écoulement de la production nationale de combustibles solides (hypothèse d'un développement du PIB de 4% de 1962 à 1965)**

Unité) millions de tonnes

	1960 (Résultats)	1965 (Prévisions)
Production	58,3	55,3
Mines	1,13	1,0
Usines d'agglomération minière	0,03	0
Cokeries	13,51	14,0
Usines à gaz	0,54	0
Transports	3,08	1,7
Sidérurgie	1,12	0,8
Industrie	11,40	9,0
Secteur domestique	11,88	10,5
Centrales (bas-produits)	6,00	7,35
Centrales (lignite)	0,66	2,2
Centrales (charbon marchand)	5,05	8,0
Exportations	1,0	1,0
Total	55,88	55,55
Écart entre la production et l'écoulement	2,61	0

Source) CGP, *Rapport général de la Commission de l'Énergie*, 1961, p.176.

Les estimations de la Commission de l'Énergie pour la rédaction du quatrième Plan a présenté un aspect rassurant pour les CDF, car elle estimait que la totalité de la production de charbon des Houillères nationales allait s'écouler, en 1965, et même au-

delà, exception faite des charbons non marchands (charbons de basse qualité), dont l'utilisation se trouvait limitée aux centrales minières⁴³⁶. La Commission de l'Énergie prévoyait que le ralentissement de l'écoulement de la production de charbon dans les domaines des transports, de l'industrie et dans les foyers domestiques aurait été compensé par un accroissement dans les centrales thermiques. Elle confirma que « la demande de combustibles solides s'accroîtra dans les années à venir » et qu'« une consommation de charbon qui atteindra de 77 à 82 millions de tonnes en 1965 devrait absorber aisément une production nationale qui sera alors de l'ordre de 55 millions de tonnes »⁴³⁷.

Quant à l'électricité, la Commission de l'Énergie jugeait que les besoins globaux en allaient passer de 72,02 TWh en 1960 à 109,5 TWh en 1965, et à 224/276 TWh en 1975⁴³⁸. De même, elle estimait que le rythme de croissance de la production hydro-électrique allait stagner pour cause de difficultés financières, les coûts d'investissements par KW s'élevant de l'ordre de 900 NF pour le thermique, 3 100 KW pour la moyenne des opérations hydrauliques⁴³⁹. La Commission de l'Énergie prévoyait une production hydro-électrique de 43 TWh en 1965 et 57 TWh, en 1975, ce qui signifiait que sa part dans la production électrique globale allait décroître⁴⁴⁰. En outre, les centrales

⁴³⁶ CGP, *Rapport général de la Commission de l'Énergie*, 1961, p.177.

⁴³⁷ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1961*, p.115.

⁴³⁸ *Ibid.*, p.89.

⁴³⁹ AN(PIERRE), 19771397/4, Compte-Rendu de la Réunion du 11 avril 1961, la Commission de l'Énergie.

⁴⁴⁰ AN(PIERRE), 19771397/4, Perspective de consommation de l'énergie en 1965 et 1975, Commission de l'Énergie, le 21 décembre 1960.

nucléaires ne se situaient encore que dans une phase préliminaire de leur développement. Selon les prévisions, leur production n'était susceptible d'assurer que 2 TWh, en 1965, et 27/36 TWh, en 1975. Dans ces conditions, seules les nouvelles centrales thermiques de l'EDF apparaissaient susceptibles de satisfaire la majeure partie de l'augmentation de la production électrique. Quant au choix des combustibles brûlés, la Commission de l'Énergie a procédé à un calcul afin de déterminer quel type de centrales à charbon et centrales à fioul - semblait la plus avantageuse, car « les choix dépendent, en particulier, des prix des combustibles rendus à la centrale »⁴⁴¹.

Au début des années soixante, les prix du fioul ont poursuivi leur déclin à cause d'une production qui s'est accrue plus rapidement que le rythme de la croissance des besoins. Comme le montre le tableau 43, les charbons nationaux destinés aux centrales thermiques ont coûté moins cher que le fioul à thermie, dans toutes les régions à cette époque. D'après les évaluations de la Commission de l'Énergie, dans l'hypothèse où la baisse du rapport prix thermie PCI fioul/prix thermie PCI charbon, atteignait 0,2 par rapport à l'année 1960, les prix du charbon devaient excéder ceux du fioul dans toutes les régions, sauf dans le Nord et l'Est en 1975⁴⁴². À cette diminution des prix du fioul, s'ajoutait le coût de l'exploitation et des investissements réduits dans les centrales à fioul. La Commission de l'Énergie prévoyait que dans la dernière moitié des années soixante, dans le cas où l'EDF aurait installé de nouvelles centrales thermiques, l'installation de

⁴⁴¹ CGP, *Quatrième plan de développement économique et social (1962-1965), Rapport général de la Commission de l'Énergie*, 1961, p.345.

⁴⁴² *Ibid.*, p.361.

centrales à fioul s'avérait économiquement plus avantageuse, sauf dans le Nord ou l'Est, à savoir des régions où la baisse des prix semblait plus lente qu'ailleurs. Sur le plan technique, l'adaptation au fioul des centrales à charbon ne posait pas de difficultés particulières, la Commission de l'Énergie en a donc conclu qu'« en ce qui concerne le Nord et l'Est, le calcul montre que, quelle que soit l'hypothèse de prix envisagée, l'adaptation au fuel n'est pas rentable. En revanche, dans la Région parisienne, l'adaptation au fuel peut être avantageuse dans les hypothèses de basse rapide du prix du fuel »⁴⁴³.

Dans ces conditions, la généralisation de l'emploi du fioul à la place du charbon dépendait du rythme de la baisse des prix du fioul. Mais il était plus difficile de prévoir l'évolution des prix des produits pétroliers que celle des prix du charbon non seulement parce que les prix des seconds étaient très sensibles à la conjoncture mais également parce que les prix des produits pétroliers ne se trouvaient pas strictement sous le contrôle des pouvoirs publics au moins par rapport aux prix du charbon⁴⁴⁴. Pour ces raisons, la Commission de l'Énergie a établi une fourchette assez ample pour les prix des produits pétroliers de 1975, alors qu'en réalité, ils auraient diminué plus rapidement que les prévisions de la Commission de l'Énergie, et cela, dès la rédaction du Rapport du quatrième plan.

⁴⁴³ Dans ce cas, ces hypothèses signifiaient qu'en 1975, la baisse du rapport prix thermie PCD fioul/ prix thermie charbon aurait diminué de 0,2% par rapport à 1960. *Ibid.*, p.358.

⁴⁴⁴ L'industrie pétrolière devaient remettre les barèmes officiels aux autorités publiques, ce qui n'était qu'une procédure formelle.

En fait, il est à mentionner que le problème de la balance commerciale du pays ne constituait plus le déterminant de la politique énergétique du quatrième plan, contrairement aux deuxième et troisième plan. Cela ne signifiait pas forcément que la France était parvenue à s'approvisionner suffisamment en combustible solide. Dans le cas où le rythme de la diminution des prix du fioul demeurait lent et que l'élasticité de la consommation de l'énergie contre le PIB était réduite, la France devaient importer un certain volume de charbons étrangers, ce qui impliquait des sorties de devises. Sur ce point, il est important d'indiquer que la balance des comptes extérieurs s'est considérablement améliorée au cours du troisième Plan, en majeure partie grâce à la dévaluation du franc en juin et septembre 1958. En 1959, la balance commerciale est même devenue excédentaire, situation qui s'est poursuivie jusqu'en 1963 (Tableau 46). La balance des comptes « prêt à long terme et investissement » se révélait de même excédentaire entre 1958-59. Entre 1960 et 1963, elle se révélait déficitaire, ce qui a été compensé par l'excédent de la balance commerciale. La France était enfin parvenue à surmonter jusqu'à un certain degré les difficultés pesant sur la balance des comptes extérieure, ce qui aurait pu amener la Commission de l'Énergie à ne pas aborder ce problème.

Dès lors que la sortie des devises entraînées par les importations ne constituait plus un problème économique majeur pour le pays, à part le problème social, la question de la sécurité justifiait l'importance de la poursuite de la production du charbon national. La France n'est pas parvenue à la découverte de gisements de pétrole sur le territoire métropolitain, malgré les efforts poursuivis depuis la dernière moitié des années quarante.

L'accroissement des importations de pétrole signifiait une dépendance accrue de l'étranger, concernant l'approvisionnement en ressources énergétiques. C'est dans ce contexte que la Commission de l'Énergie semblait devoir faire face à une problématique proche de celle de l'entre-deux-guerres. Cependant, à la différence de la seconde moitié des années trente, les inquiétudes de la Commission de l'Énergie s'inscrivaient plutôt dans un contexte de Guerre froide que celui d'une guerre « chaude » susceptible de provoquer une rupture dans l'approvisionnement extérieur en énergie, qu'elle soit de nature politique ou accidentelle. Et c'était sur ce point que le charbon national pouvait jouer un rôle crucial, en tant que source d'énergie garantissant la sécurité nationale de l'approvisionnement. Après avoir procédé à des analyses minutieuses, la Commission de l'Énergie a estimé souhaitable pour la sécurité nationale, à l'échéance de 1967, de maintenir une production entre 40 millions de tonnes et 50 millions de tonnes et de mener une politique de stockage des produits pétroliers, de préférence au stockage de charbon⁴⁴⁵. En fait, l'hypothèse que la Commission de l'Énergie a formulée ici est devenue une réalité, lors de la crise pétrolière, en 1973, déclenchée par les pays producteurs de pétrole arabes. Pourtant, la politique énergétique suivie après le quatrième plan entrainait en contradiction avec les préconisations formulées par la Commission de l'Énergie, les Français durent donc faire face à de sévères perturbations.

⁴⁴⁵ *Ibid.*, p.50, pp.67-68.

Tableau 46 Soldes des comptes extérieures de la France métropolitaine (1958-1964)

Unité) million de dollars U.S.

	1958		1959		1960		1961	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
1. Biens et Services	4 484,5	4820,7	5 395,9	4685,5	6 479,6	5 836,7	7 305,9	6 422,4
2. Prestations gratuites	141,5	26,7	104,8	74	64,4	73,5	149,9	80,2
3. Prêts à long terme et investissements	727,7	216	805,7	512,8	627,6	676,9	835,4	905,1
1+2+3	5 353,7	5063,4	6 303,4	5 272,3	7 166,6	6 587,1	8 291,2	7 407,7
Solde général	290,3		1 031,1		579,5		883,5	

	1962		1963		1964	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
1. Bien et Services	8 024,7	7 252,1	9 154,7	8771,1	10 455,3	10 477,5
2. Prestations gratuites	171,2	115,5	174,7	115,5	169,3	60,1
3. Prêts à long terme et investissements	1 257,6	1 577,8	1 257,6	1 577,8	1 580,8	1 135,8
1+2+3	9 753,5	8 945,4	1 0587	10 464,4	12 205,4	11 673,4
Solde général	808,1		122,6		532	

Source) INSEE, *Statistiques annuelles*, 1966, p.370.

Le printemps de l'année 1963 s'est accompagné d'une importante vague de grèves dans les mines. La grève générale des mineurs des Houillères nationales, du 1^{er} mars au 5 avril 1963, avait pour revendication principale, le rattrapage du retard des salaires miniers par rapport à ceux de l'industrie privée, que la fédération CDF des mineurs avait évalué à 11%⁴⁴⁶. Les mouvements sociaux prirent fin par le protocole d'accord conclu le 3 avril entre les CDF et les Houillères nationales, d'une part et les syndicats d'autre part⁴⁴⁷. Cette grève de trente jours ouvrables a eu des conséquences sévères pour l'exploitation des CDF, en provoquant une chute imprévisible de la production charbonnière, entre mars et avril. Le programme d'exploitation établi en début d'année avait prévu, pour 1963, une production de 53,8 millions de tonnes, chiffre fort voisin de celui de la production effectivement réalisée en 1962, dans le cadre des perspectives du quatrième plan de modernisation, assignées aux Houillères par la Commission de l'Énergie au Commissariat du Plan. Cependant, la grève de trente jours ouvrables a contribué au ralentissement de la production de charbon dans des proportions excédant le programme de réduction. La production de 1963 des Houillères nationales ne

⁴⁴⁶ Les Houillères s'en sont tenues à une politique de salaires plus stricte afin de ne pas alourdir exagérément leur situation. La grève de mars avait été précédée, en janvier, d'un mouvement de baisse des rendements, organisé par la CGT et FO. Les discussions du 15 février avec les CDF avaient échoué, ces derniers ne reconnaissant que 2,77% de retard. Concernant l'évolution de la grève, se reporter à NOÉ, Jean-Baptiste, *L'homme politique face à l'épreuve du changement : Le Général de Gaulle et la grève des mineurs, mars-avril 1963*, Paris, Édition Universitaire Européennes, 2010.

⁴⁴⁷ D'après les termes de ce protocole, au cours de l'année 1963, la hausse des salaires moyens des mineurs par rapport à 1962 a été de 11,7%, élévation qui sera suivie de trois phases de hausse jusqu'en 1964. ANMT, 2002/056/4287, *Rapport de Gestion : Année 1962*, COVESAR, juin 1963, p.11.

s'éleva effectivement qu'à 49,4 millions de tonnes, ce qui représentait 91,6% du programme⁴⁴⁸. En conséquence, le compte d'exploitation s'est soldé, pour la première fois, par un résultat brut négatif de 283 millions de francs (Tableau 62 de l'Annexe). La diminution des recettes des ventes ne se monta qu'à 4 430 millions en 1963, contre 4 518 millions l'année précédente, les dépenses (4 713 francs en 1963 contre 4 412 francs en 1962) ont progressé considérablement. La hausse des salaires et l'alourdissement des charges connexes, consécutive à la grève et les importations de charbons étrangers effectuées par les Houillères nationales, en vue d'éviter l'annulation des expéditions avaient eu pour corolaire de peser encore davantage sur les dépenses⁴⁴⁹.

Les répercussions de la grève ne se sont pas cantonnées à l'exploitation des mines, car le recul de la production a obligé l'ensemble des catégories de consommateurs à rechercher le charbon dont ils avaient besoin depuis l'étranger. En fait, la grève a éclaté au plus mauvais moment, car la demande en charbon s'était révélée assez soutenue durant l'hiver 1962-63, conséquemment à une saison hivernale exceptionnellement rude, comme les Français n'en observent normalement qu'une par siècle⁴⁵⁰. Le marché charbonnier entre l'offre et la demande s'est trouvé ainsi brutalement perturbé, ces deux péripéties, exceptionnelles l'une comme l'autre, mais qui se sont déclenchées de façon simultanée, ont alors conjugué leurs effets. Dans un tel contexte, le volume d'importations de charbon

⁴⁴⁸ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1963*, p.37.

⁴⁴⁹ *Ibid.*, p.13, p.87. Le salaire de base pour les mineurs du fond est passé de 1,890 francs à 2,066 francs par suite des relèvements successifs des rémunérations au cours de 1963. *Ibid.*, pp.64-65.

⁴⁵⁰ *Ibid.*, p.9.

pour l'année 1963 s'est élevé à 23 millions de tonnes, niveau excédant de 38% à celui de 1962 (Tableau 66 de l'Annexe). Depuis la guerre, ce tonnage n'avait guère été surpassé qu'en 1957. Au contraire des années 1956-57, où seuls les États-Unis disposaient de la capacité de fournir les pays étrangers, en raison de la pénurie de charbon à l'échelle européenne, tous les pays fournisseurs ont bénéficié, à des degrés divers, de cette augmentation, à l'instar des États-Unis, de la Grande-Bretagne, l'Allemagne de l'Ouest, dont les exportations de charbon ont progressé respectivement de 231%, 165%, et 19% par rapport à l'année précédente⁴⁵¹. Par ailleurs, les stocks du COVESAR ont joué un rôle significatif pour combler le déclin de la production. Sur l'ensemble de l'année, le COVESAR a vendu 3 millions de tonnes de houilles reprises dans ses stocks, qui ont ainsi enregistré une baisse de près de 70% (Tableau 61 de l'Annexe)⁴⁵². Ironiquement, la grève avait eu pour effet d'améliorer la situation de l'exploitation du COVESAR, en réduisant presque de la moitié l'emprunt émis par banque et l'État destiné à financer les charbons vendus par la Saarberkwerke A. G., conformément au le Traité de Luxembourg de 1956, mais stockés par le COVESAR, faute de débouché⁴⁵³...

En ce qui concerne les consommateurs de charbon, c'est le secteur électrique qui s'est trouvé le plus durement touché par le déclenchement des grèves. La suspension presque complète des livraisons des bassins français dans ce secteur a menacé de manière

⁴⁵¹ *Ibid.*, p.29.

⁴⁵² ANMT, 2002/056/4287, *Rapport de Gestion : Année 1963*, COVESAR, juin 1964, p.7.

⁴⁵³ *Ibid.*, p.15 : ANMT, 2002/056/4287, *Rapport de Gestion : Année 1962*, COVESAR, juin 1963, p.11.

significative le fonctionnement des centrales thermiques de l'EDF. La situation apparaissait d'autant plus délicate que le niveau des stocks avait été gravement réduit avant que la grève n'éclate, à cause de l'hiver le plus rigoureux du siècle et de la faible hydraulité du quatrième trimestre de 1962⁴⁵⁴. En vue de reconstituer les stocks des centrales thermiques dans les délais les plus courts possibles, l'EDF avait demandé aux CDF de lui livrer 880 milliers de tonnes supplémentaires, en sus des tonnages encadrés par le programme de livraisons⁴⁵⁵. Toutefois, le déclenchement de la grève empêcha les bassins de livrer à l'EDF ces tonnages supplémentaires, et même les tonnages censés être livrés, selon le programme de livraison. Cet ensemble de facteurs a contribué à un abaissement des stocks d'EDF, jusqu'en dessous du niveau minimum de sécurité. Au moment où la grève s'est terminée, le 1^{er} avril, les livraisons à EDF par les Houillères du Bassin, se sont révélées inférieures de 600 milliers de tonnes par rapport au programme de livraisons pour le premier trimestre 1963, et cela, pour des raisons de force majeure : grèves et perturbations du trafic dues au froid... C'est pour ces raisons que l'EDF a relancé ses importations de charbons étrangers, qui avaient été suspendues entre 1959 et 1962. En 1963, les importations de charbons par l'EDF se sont élevées jusqu'à 14,5 milliers de tonnes⁴⁵⁶.

En un sens, la grève de 1963 apparaissait comme une opportunité intéressante

⁴⁵⁴ Les stocks de charbon d'EDF s'élevaient à 1 652 tonnes vers la fin de 1962 contre 2 604 tonnes à la fin de 1961. CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1962*, p.22.

⁴⁵⁵ ANMT, 2002/056/4706, Lettre de la division des combustibles au service commercial du CDF, le 11 février 1963.

⁴⁵⁶ CDF, *Statistiques annuelles*, 1973, p.36.

pour résoudre temporairement les problèmes auxquels les charbonnages français devaient faire face à partir de l'éclatement de la crise charbonnière : l'entassement des stocks des charbons français et sarrois. Malgré les déstockages, la Commission de l'Énergie ne se montrait pas tant optimiste au sujet quant à l'évolution des besoins en charbon, et cela, dès la fin de la grève minière. En mai 1963, la Commission de l'Énergie semblait très consciente de la nécessité de modifier au niveau inférieur les prévisions des besoins en charbon pour l'année 1965, tout en remarquant, que l'industrie charbonnière souffrait de manière récurrente d'une récession structurelle⁴⁵⁷. Cette remarque apparaissait, quelque peu, excessivement pessimiste, dans la mesure où la consommation en charbon s'était développée au rythme prévu par la Commission de l'Énergie, lors de l'élaboration du Rapport du quatrième plan. Au cours de l'année 1963, elle s'est élevée à 77 millions de tonnes, niveau équivalent au tonnage le plus bas, par rapport aux prévisions des besoins de l'année 1965 (77/82 millions de tonnes)⁴⁵⁸. Néanmoins, l'examen des ventes de charbons, en 1963, par catégories de consommateurs éclaire sur le fait que la proposition de modification des prévisions de la Commission de l'Énergie reposait sur des bases solides, car en réalité, l'EDF, les foyers domestiques, et les agglomérations ont contribué, dans une large mesure, à l'accroissement de la consommation française de charbon. Cet accroissement semblerait résulter des conditions naturelles : faible hydraulité ayant entraîné une hausse de la production des centrales thermiques de l'EDF, l'hiver le plus

⁴⁵⁷ AN(PIERRE), 19771397/4, Note sur la situation du secteur charbonnier en Mai 1963, Commission de l'Énergie, n.d.

⁴⁵⁸ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1963*, p.112.

rigoureux depuis un siècle, incitant à recourir au chauffage à charbon. Les besoins du secteur « Industrie et Sidérurgie », sont restés à un niveau comparable par rapport à l'année précédente. En 1964, la consommation française de charbon est tombée à 74,4 millions de tonnes, et en 1965, jusqu'à 69,1 millions. Les ventes de charbon des Houillères du Bassin sont demeurées relativement stables, elles sont passées de 40,1 millions de tonnes en 1963 et à 40,6 millions en 1964, et à 39,3 millions en 1965⁴⁵⁹. Seule l'EDF a accru, de manière constante, sa consommation de charbons nationaux durant cette période, grâce à l'essor de la production électrique, et notamment au développement de la production thermique.

Tableau 47 **Évolution des prix du charbon et du fioul lourd n°2 entre 1960-1965**

Unité) francs par tonne

	Fin 1961	Fin 1962	Fin 1963	Fin 1964	Fin 1965
Charbons fines mi-lavées, demi-grasses du Nord et du Pas-de-Calais	63,50	63,50	67,00	67,00	67,00
Fioul lourd n°2	113,10	104,10	104,10	101,50	101,50

Source) CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1961*, p.32 : CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1962*, p.32 : CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1963*, p.29 : CDF., *Rapport de Gestion : Exercice 1964*, p.30 : CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1965*, p.32.

⁴⁵⁹ CDF, *Statistiques annuelles*, 1963, pp.66-70.

En 1965, année terminale du Plan Jeanneney, la production de charbon des Houillères nationales, en France, est tombée jusqu'à 53 millions de tonnes, et à 54 millions de tonnes, si l'on y ajoute celle des mines non nationalisées. Ce résultat signifiait une réalisation parfaite du Plan d'assainissement de 1960⁴⁶⁰. Ce résultat tenait, en majeure partie, à la diminution des effectifs, qui sont passés de 17,8 milliers de personnes, au début de 1962, à 15,2 milliers vers la fin de 1965⁴⁶¹. Toutefois, si la production de charbon a reculé conformément au Plan d'assainissement, les besoins en charbon n'ont pas évolué comme l'avait prévu la Commission de l'Énergie dans le Rapport du quatrième plan. En 1965, la consommation française apparente de charbon a reculé jusqu'à 68,5 millions de tonnes, tandis que la Commission de l'Énergie estimait, dans le Rapport du quatrième plan, que les besoins annuels en charbon devaient atteindre entre 77 millions de tonnes et 82 millions en 1965. En fait, la surestimation de la Commission de l'Énergie quant aux besoins en charbon semblait d'autant plus marquante que la consommation totale apparente d'énergie primaire correspondait dans une large mesure aux prévisions de la Commission de l'Énergie. En effet, elle avait prévu qu'elle aurait dû s'élever à environ 168 millions de tonnes d'équivalent charbon dans le Rapport du quatrième plan de 1962, dans l'hypothèse d'un accroissement moyen du PIB de 5,5% entre 1962 et 1965. En 1965,

⁴⁶⁰ La situation de la réalisation variait selon les bassins. Si les Houillères du Nord et du Pas-de-Calais ont affiché une production inférieure à l'objectif prévu pour 1965, à cause d'une pénurie en main-d'œuvre, ainsi qu'à l'épuisement des gisements, les Houillères de Lorraine ont enregistré une production supérieure à l'objectif, en raison, au contraire, d'un personnel abondant. « Charbonnages de France : Mutation progressive des activités et des structures », *La vie française*, le 29, juillet 1966.

⁴⁶¹ CDF, *Statistiques annuelles*, 1973, p.13.

la consommation en énergie primaire avait atteint, en fait, 166,8 millions de tonnes⁴⁶². Ces éléments signifiaient manifestement une surestimation des besoins en charbon et à la fois une sous-estimation du développement des produits pétroliers au cours du quatrième plan. Les consommations en produits pétroliers de 1965 ont, en effet, dépassé considérablement les prévisions pour la même année dans le quatrième plan (58,4 millions de tonnes équivalent charbon dans les prévisions et 74,6 millions en réalité).

Tableau 48

Programme de la production de charbon dans le quatrième Plan pour 1965 et réalisation

Unité) millions de tonne

	Objectif 1965	Réalisation 1965
Nord et Pas-de-Calais	28	25,5
Lorraine	13,5	15,5
Centre-Midi	11,45	11,9
Total	52,95	52,9

Source) CGP, *Cinquième plan : Rapport général de la Commission de l'Énergie*, 1965, p.138 : CGP, *Statistiques annuelles*, 1976, p.9.

⁴⁶² Si l'on tient compte du fait que le taux de l'accroissement annuel moyen du PIB s'est avéré supérieur aux prévisions (5,5% contre 6,0% en réalité), on pourrait en conclure que l'élasticité de la consommation d'énergie primaire / PIB était inférieure aux prévisions de la Commission de l'Énergie. *Ibid.*, p.27 : CGP, *Quatrième plan de développement économique et social (1962-1965), Rapport général de la Commission de l'Énergie*, 1961, p.131.

L'analyse des consommations par secteur en énergie primaire sur la base des statistiques fait ressortir que cette stagnation de la consommation de charbon tenait d'une part, à la stagnation dans le secteur « Industrie », ainsi que dans le secteur « Foyers Domestiques », à cause de la généralisation des produits pétroliers plus rapide que les prévisions. D'autre part, elle résultait également de stagnation des besoins en charbon dans la sidérurgie et les centrales électriques, deux consommateurs majeurs et stables, à la suite d'une stagnation de leurs activités par rapport aux prévisions du quatrième plan. Tandis que la production électrique de l'année 1965 n'a pas dépassé les chiffres des prévisions du quatrième plan (109,5 TWh contre 102 TWh), la production d'acier brut, pour la même année, s'avérait inférieure aux prévisions (23/24 millions de tonnes contre 19,6 millions) et la production de fonte brute également (19/19,5 millions de tonnes contre 15,8 millions)⁴⁶³.

Malgré une consommation de charbon notablement réduite par rapport aux prévisions, l'accumulation des stocks nationaux s'était limitée à 16 000 tonnes au cours de l'année 1965. Ce résultat s'expliquait d'une part à la réduction de la production charbonnière, ainsi qu'à la stabilité des consommations *absolues* de charbon de la France, qui se sont maintenues à un niveau proche (environ 69 millions de tonnes), au début et à la fin du Plan d'assainissement de l'industrie charbonnière (Tableaux 66 et 67 de l'Annexe)⁴⁶⁴. Par ailleurs, la limitation des importations de charbons en provenance des

⁴⁶³ *Ibid.*, p.282 : INSEE, *Annuaire statistique de la France, résumé rétrospectif*, 1966, p.242.

⁴⁶⁴ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1960*, p.128 : CDF., *Rapport de Gestion : Exercice 1965*, p.120.

pays-tiers, toujours placée sous le contrôle de l'État, malgré les préconisations de la CECA de le supprimer, a également contribué à contenir l'accumulation des stocks⁴⁶⁵. Les sources d'approvisionnement en provenance des pays-tiers ont été limitées, notamment certains courants, de façon à ramener les importations de charbons domestiques et de fines pour les agglomérations à des niveaux plus conformes à la situation du marché⁴⁶⁶.

Devant la surestimation manifeste des prévisions du quatrième plan quant à l'évolution des besoins en charbon, le gouvernement ne disposait d'autres moyens que de poursuivre la politique de réduction de la production charbonnière, toujours après la fin du Plan d'assainissement de 1960. En fait, cette décision a toujours été prise sur l'initiative du ministre de l'Industrie, et non de la Commission de l'Énergie. Dès le mois d'avril 1963, Michel Maurice-Bakanowski, successeur de Jean-Marcel Jeanneney à la fonction de ministre de l'Industrie, avait indiqué, lors de l'installation d'une table ronde prévue pour le protocole, conclu le 3 avril, à la fin des grèves minières entre les

⁴⁶⁵ Le groupe Interexécutif, créé en mai 1959 au sein de la CECA, ayant pour mission de définir une politique européenne de l'énergie, a remis, en 1962, son dossier au Conseil de ministres intitulé le « Mémoire sur la politique énergétique ». Il y préconisa la suppression par étapes de tous les contrôles qu'exerçaient les pays de la Communauté sur les importations de produits énergétiques en provenance des pays tiers, confiant dans la vertu supérieure d'un « marché ouvert » de l'énergie. Après que le Conseil d'administration des CDF étudia ce texte et attira l'attention des pouvoirs publics sur les perturbations sociales et sur les menaces qu'une dépendance énergétique accrue de l'extérieur était susceptible de peser sur la sécurité, le gouvernement français, pour sa part, a manifesté une attitude très réservée à l'égard du Mémoire. CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1962*, p.118.

⁴⁶⁶ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1965*, pp.31-32.

Charbonnages de France et les organisations syndicales, que l'étude des objectifs à assigner, en 1970, aux Houillères nationales constituait l'un des sujets majeurs devant faire l'objet des délibérations de celle-ci. Entre mars 1964 et juin 1965, cette table ronde s'est penchée sur les problèmes relatifs à l'avenir de la profession charbonnière, dix séances durant. Les représentants de la profession ont focalisé leur attention sur des problèmes tels que l'évolution de l'emploi et de l'activité économique dans les différentes régions charbonnières, la façon dont le charbon devait s'intégrer dans une politique de l'énergie, les moyens propres à assurer l'écoulement des tonnages produits et l'équilibre financier, etc., tout en examinant les objectifs pour la production de charbon à moyen terme⁴⁶⁷.

⁴⁶⁷ AN(PIERRE), 19900141/10, Rapport de synthèse sur la 3^{ème} partie des travaux de la Table Ronde sur l'avenir de la production nationale de charbon, n.l., le 15 juin 1965.

Tableau 49**Comparaison entre les prévisions dans le Rapport du quatrième plan et les réalisations de l'année 1965**

Unité) millions de tonnes équivalent charbon

	Combustibles solides		Produits pétroliers	
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations
Transports	2,0	1,8	19,5	22,6
Sidérurgie	19,0	15,3	2,2	2,0
Industrie	12,9	12,1	12,2	19,6
Secteur domestique	18,6	16,5	11,5	14,6
Centrales				
Bas-produits	7,3	7,8	-	-
Lignite	2,2	1,3	-	-
Combustibles riches	13,1	9,7	3,1	3,7

	Gaz naturel		Total	
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations
Transports	0,1	0,1	21,6	24,5
Sidérurgie	1,5	1,2	22,7	18,5
Industrie	5,7	5,3	31,5	37,0
Secteur domestique	2,8	3,3	32,9	34,4
Centrales				
Bas-produits	-	-	7,3	7,8
Lignite	-	-	2,2	1,3
Combustibles riches	1,3	1,0	16,5	14,4

Source) CGP, *Quatrième plan de développement économique et social (1962-1965), Rapport général de la Commission de l'Énergie*, 1961, p.131.

Les procès-verbaux de ces réunions ont été rédigés sous forme de rapports afin de proposer diverses suggestions à l'attention du gouvernement. Les CDF et les organisations syndicales ont proposé un objectif pour la production de charbon dans le cadre du cinquième plan (Tableau 50). Après l'adoption du rapport par l'ensemble des représentants de la profession charbonnière, à l'exception des représentants de la Fédération Nationale des ouvriers du Sous-SI CGT, celui-ci a fait l'objet d'un examen attentif de la part des administrations compétentes, notamment la direction des Mines du ministère de l'Industrie, qui a déterminé finalement l'objectif final de la production de charbon pour 1970⁴⁶⁸. Les objectifs ont été arrêtés, compte tenu d'une part, de préoccupations d'ordre général inscrites dans la loi même sur les orientations du cinquième plan, à savoir la sécurité des approvisionnements énergétiques socio-économiques régionaux, qui conduisirent à accorder des préférences propres à chaque bassin et d'autre part, de leurs projections dans le futur concernant la capacité des gisements, l'évolution des effectifs, les possibilités d'écoulement et les prévisions financières qui en résultaient... En la matière, l'épuisement des gisements a constitué un des principaux déterminants dans la fixation d'objectifs de production pour les Houillères du Bassin de Nord et Pas-de-Calais, mais également pour le bassin de la Loire et le bassin de Blanzay. Pour les Houillères de Bassin de Lorraine qui allaient être soumises, dans les années à venir, à une concurrence croissante avec les produits pétroliers, se posait la question des possibilités d'écoulement, comme c'était le cas aussi pour le bassin

⁴⁶⁸ AN(PIERRE), 19930277/73, Problèmes de la Production Charbonnière, Groupe de Travail « Charbon » de la Commission de l'Énergie, le 4 juin 1965.

d'Aquitaine, le bassin du Dauphiné et le bassin de Provence⁴⁶⁹.

Tableau 50

Objectifs de la production des Houillères nationales dans le cinquième Plan en 1970 par bassin

Unité) millions de tonnes

	Résultats de 1965	Recommandations Table-Ronde	Plan fixé par le gouvernement
Nord et Pas-de-Calais	25,5	23-25	23±0,5
Lorraine	15,5	14,5-15	14,5±0,5
Centre-Midi	11,9	10-12,5	10,5±0,5
Loire	2,2	N/A	1,7
Cévennes	2,2	N/A	2
Blanzy	2,3	N/A	2
Aquitaine	1,8	N/A	1,7
Auvergne	0,9	N/A	0,7
Dauphiné	0,75	N/A	0,7
Provence	1,7	N/A	1,7
Total	52,9	47,5-52,5	48

Source) AN(PIERRE), 19930277/73, Problèmes de la Production Charbonnière, Groupe de Travail « Charbon » de la Commission de l'Énergie, le 4 juin 1965 : CDF, *Statistiques annuelles*, 1973, p.9.

⁴⁶⁹ Ibid. Au printemps 1963 sont entrées en activité les raffineries de Strasbourg, ce qui a accentué la concurrence entre les produits pétroliers et le charbon lorrain. CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1963*, p.62.

Tableau 51**Prévision de de l'écoulement du charbon des Houillères nationales pour 1970**

Unité) millions de tonnes

	Résultats de 1965	Prévisions pour 1970
SNCF	1,86	0,80
GDF	0,47	0,65
EDF	8,26	4,90
Sidérurgie		
coke		5,00
charbon	10,15	5,40
Industrie	11,10	6,85
FDPI	10,40	9,85
Exportations	1,08	0,60
Ventes totales	40,38	37,15
Consommation intérieure dans les mines	13,01	10,85
Écoulement total	53,39	48,00

Source) AN(PIERRE), 19930277/73, Perspective du marché charbonnier en 1970, Groupe de Travail « Charbon », Commission de l'Énergie, le 3 juin 1965.

La Commission de l'Énergie a considéré raisonnable l'objectif pour la production des Houillères françaises fixée par le ministère de l'Industrie. En juin 1965, elle estimait que la consommation totale, en France, devait s'élever, en 1970, à 67,15 millions de tonnes, ce qui l'amena à conclure que l'écoulement de la production nationale

et des charbons sarrois importés, selon le Traité de Luxembourg, semblait globalement possible, sous réserve que cela supposait l'attribution d'aides financières aux Houillères nationales ou aux utilisateurs de charbon ou un relèvement des prix des énergies concurrentes, qui ralentirait le rythme de ces généralisation⁴⁷⁰.

⁴⁷⁰ AN(PIERRE), 19930277/73, Perspective du marché charbonnier en 1970, Groupe de Travail « Charbon », Commission de l'Énergie, le 3 juin 1965.

8-3 Conclusion du contrat général entre l'EDF et les CDF de janvier 1965

Parallèlement à la rédaction du programme de réduction de la production de charbon national, le gouvernement n'a pas épargné ses efforts au sujet des réserves de débouchés. Dans ce passage, on se penchera, plus spécialement, sur les relations commerciales entre les CDF et l'EDF qui ont évolué de manière sensible avec les accords conclus entre les deux parties, en janvier 1965.

Comme cela a été déjà indiqué, l'EDF, les CDF et les Houillères nationales ont fixé chaque année un programme de livraisons de charbons, le processus de rédaction étant réglementé par le protocole conclu en décembre 1958. Cependant, le nœud du problème qui a surgi après sa conclusion résidait dans le manque de souplesse dans l'application du programme des livraisons annuelles de charbon. Le protocole de décembre 1958 prévoyait qu'« avant le 1^{er} octobre de chaque année (N), les parties arrêtent en commun les tonnages de base pour l'année N+3 et, à titre indicatif, pour l'année N+4»⁴⁷¹. Ce système a été introduit en vue d'introduire une certaine stabilité dans les livraisons de charbon, qui devait s'avérer profitable à la fois pour le producteur et pour l'EDF. Néanmoins, après avoir conclu ce protocole, les deux parties devaient fixer un programme de livraison pour les trois années suivantes et les tonnages fixés ne pouvaient pas forcément être modifiés. Les besoins de l'EDF et la production de charbon pouvaient,

⁴⁷¹ ANMT, 2002/056/4706, Protocole entre Électricité de France, les Charbonnages de France et les Houillères du Bassin, le 20 décembre 1958.

en effet, évoluer différemment par rapport aux prévisions réalisées, lors de la rédaction des programmes de livraisons. La rigidité du programme des livraisons a posé d'autant plus de difficultés pour les deux parties que le protocole réglementait que l'inexécution des enlèvements par l'EDF ou des livraisons par les Houillères nationales devait être sanctionnée par des pénalités, payables en espèces. Ces considérations ont conduit les deux parties à l'idée que les clauses insérées en vue de stabiliser les livraisons de charbon nécessitaient une sévère refonte. Les CDF et l'EDF se sont lancés conjointement dans l'élaboration de projets en vue d'un nouveau protocole, en avril 1964, censé leur offrir davantage de souplesse dans le programme des livraisons de charbon⁴⁷².

La direction des Mines avait demandé aux CDF et à l'EDF de lui soumettre leurs projets, soit séparément, soit conjointement, en vue de participer à l'élaboration du nouveau protocole⁴⁷³. Lorsque furent dressés les protocoles de 1951 et de 1958, aucune administration n'est intervenue dans leur négociation et une large autonomie leur avait été accordée. En revanche, le nouveau protocole devait être élaboré sous la surveillance de la direction des Mines, fortement intéressée aux problèmes de l'écoulement du charbon national⁴⁷⁴. Après que le COVESAR se soit joint aux négociations entre les CDF et l'EDF,

⁴⁷² ANMT, 2002/056/4362, Procès-verbal de la 62^{ème} réunion du Conseil d'Administration du Comptoir de Vente des Charbons Sarrois, COVESAR, le 25 mai 1964.

⁴⁷³ ANMT, 2002/056/4706, Note sur l'importation de charbon par EDF, Section des services commerciaux à CDF, le 30 juillet 1964.

⁴⁷⁴ À ces trois parties, s'est joint le COVESAR dans l'élaboration du nouveau protocole automne 1964. ANMT, 2002/056/4362, Procès-verbal de la 66^{ème} réunion du Conseil d'Administration du Comptoir de Vente des Charbons Sarrois, COVESAR, le 24 octobre 1964.

durant l'automne 1964, le nouveau protocole, nommé « Contrat général pour l'approvisionnement des centrales thermiques EDF par les Houillères des Bassins et le COVESAR », a été conclu le 15 janvier 1965⁴⁷⁵. Il existait, sans doute, davantage de souplesse dans l'application du programme annuel des livraisons de charbon, car l'article 3 du « Contrat général » admettait des modifications dans les tonnages qui s'y trouvaient inscrits :

« Avant le 1^{er} octobre de l'année N, EDF fait connaître ses prévisions de besoins globaux de charbon pour les cinq années à venir. Il est alors établi un tableau qui fixe les obligations respectives des parties dans les conditions suivantes. [...] Pour chacune des trois années (N+1, N+2, N+3), les tableaux précisent la répartition des charbons par origine et par qualité. Les tonnages ainsi arrêtés sont fermes. Toutefois, à la demande des Producteurs, les tonnages de l'année N+1, peuvent, au moment où ils sont inscrits, être diminués de 5% au plus ou majorés de 2% au plus par rapport aux indications inscrites un an auparavant pour l'année en cause. Toutefois, ces possibilités de modifications s'entendent par bassin et par sorte ou groupe de sortes interchangeables. »

Les remarques de l'Article 1 (Objet du Contrat) apparaissaient comme ce qui importait le plus dans ce « Contrat général », c'étaient :

⁴⁷⁵ ANMT, 2002/056/4708, Contrat général pour l'approvisionnement des centrales thermiques EDF par les Houillères des Bassins et COVESAR, le 15 janvier 1965.

« EDF s'engage d'acheter aux Houillères de Bassin et à COVESAR, aux conditions de leurs barèmes, la totalité des tonnages de combustibles solides que ces producteurs pourront mettre à sa disposition dans le cadre des programmes de production charbonnière approuvés par les Pouvoirs Publics. Cet engagement s'entend sous les réserves suivantes : ces tonnages seront proposés à EDF suffisamment à l'avance suivant les modalités définies ci-après ; les quantités et qualités offertes seront techniquement utilisables dans les Centrales d'EDF, dans des conditions normales d'exploitations ; les barèmes des producteurs seront établis en conformité avec le traité de la CECA ».

Et c'est par cet objet, que l'article 4 arrêtait que « Les Producteurs indiquent les tonnages maximaux qu'ils pourraient éventuellement livrer et qu'EDF s'engage à enlever », sous réserve que « Le maximum indiqué pour l'année N+5 ne peut dépasser de plus de 10% le tonnage inscrit l'année précédente pour l'année N+5 (qui devient l'année N+4), sans que le tonnage qui sera inscrit en 1970 pour l'année 1975 puisse dépasser 15 millions de tonnes ». Cette clause a été inscrite suite à l'intervention des pouvoirs publics, notamment Jean Couture, secrétaire général à l'Énergie (poste créé à l'issue des grèves de 1963, chargé de remédier aux problèmes fondamentaux relatifs à la structure et à l'avenir de l'industrie houillère), soucieux d'éviter que des importations systématiques de charbons étrangers ne viennent mettre en échec le placement des charbons nationaux, dont ils

approuvaient la production⁴⁷⁶.

Il est à noter que cette intervention s'est faite après que l'EDF ait sollicité l'autorisation d'importations annuelles de 2 millions de tonnes de charbons en provenance de pays-tiers à partir de 1967. On avait insisté sur le fait que les fournitures des Houillères nationales allaient se révéler insuffisantes⁴⁷⁷. Dans ces conditions, c'est probablement face à cette demande que Jean Couture est intervenu dans les négociations entre l'EDF et les CDF, de manière à ce que le nouveau contrat comportât la clause mentionnée ci-dessus. Certes, l'écoulement des Houillères de Bassin n'avait guère posé de problèmes au cours du cinquième plan, mais il existait quand même une possibilité pour que les Houillères du Bassin ne puissent écouler la totalité de leur production pour cause d'estimations erronées de part de la Commission de l'Énergie. Par contre, les charbons importés sur la base de long contrat étaient susceptibles de réduire encore les débouchés potentiels pour les charbons. Il semble logique de penser que Jean Couture avait conçu la clause ci-dessus afin d'éviter ce genre de situation, car pour lui, finalement, l'EDF avait accepté cette demande, tout en soulignant la nature singulière du contrat que lui-même avait été amené à passer⁴⁷⁸. Il paraît nécessaire de rappeler que lorsqu'en 1954,

⁴⁷⁶ ANMT, 2002/056/4708, lettre par A. Decelle (directeur général de l'EDF) destinée à Jean Couture, Secrétaire Général à l'Énergie du Ministère de l'Industrie, le 20 novembre 1964.

Jean Couture a cumulé Directeur général-adjoint des CDF (1948-49 et 1953-63) et président du Conseil d'administration des Houillères du Nord et Pas-de-Calais (1963-73). CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1964*, p.119.

⁴⁷⁷ Ibid.

⁴⁷⁸ ANMT, 2002/056/4709, Charges exceptionnelles supportées par Électricité de France pour ses approvisionnements en énergie, Direction générale des Études économiques générales à l'EDF, le 4

alors que les Houillères nationales avaient souffert de méventes, les pouvoirs publics avaient forcé la profession pétrolière à conclure un accord sur la limitation des ventes de fioul aux secteurs électriques et à la SNCF pour l'année 1955. Toutefois, il ne s'agissait que d'une mesure temporaire jusqu'à ce que les méventes aient disparu. En fait, l'accord a été rendu caduc à la faveur du réchauffement du marché charbonnier. En revanche, le « Contrat général » ne constituait pas une mesure temporaire. L'EDF se trouvait liée par ses clauses jusqu'à ce que celles-ci soient cassées. En réalité, pour Jean Couture, il représentait « une pièce importante de la politique nationale de l'énergie suivie par les Pouvoirs Publics »⁴⁷⁹.

Par contre, le « Contrat général » a succédé à la clause du protocole de décembre 1958, par l'insertion de l'Article 12, définissant que l'EDF fasse « bénéficier les producteurs de la clause du fournisseur le plus favorisé ». Ainsi, il définissait qu'

« En conséquence, si EDF envisage d'acheter pour l'année en cours ou pour l'année suivante, des tonnages supplémentaires à ceux qui ont fait l'objet, pour ces mêmes années, de contrats à long terme passés avec l'importation au cours des années précédentes, les Producteurs seront consultés en temps opportun et à égalité de prix rendu à la thermie, pour une qualité techniquement convenable et des délais de livraison acceptable par EDF, ils auront priorité de livraison ».

juillet 1968.

⁴⁷⁹ Ibid.

Cette stipulation avait également, bien entendu, pour but de réserver l'écoulement du charbon national⁴⁸⁰.

Dans l'ensemble, le « Contrat général » s'est avéré extrêmement avantageux pour les CDF, dans le sens où l'EDF devait toujours recevoir les charbons que les Houillères nationales souhaitaient lui livrer. D'autre côté, en contrepartie de l'acceptation de ces conditions, l'EDF avait obtenu auprès du ministère de l'Industrie un certain nombre de mesures favorables en matière d'importations en provenance des pays-tiers. Comme cela a été déjà mentionné, les charbons américains rendus dans les ports d'importation coûtaient plus cher que leurs homologues français. Afin de faciliter l'obtention de combustibles solides, le financement par la Caisse de compensation des prix des combustibles minéraux solides (CCPCM), instituée en septembre 1939 en vue de faciliter l'obtention des combustibles pour les consommateurs français, elle-même financée par l'État, a atténué les écarts entre les charbons français et ceux des pays-tiers, notamment américains, en fixant des « prix de cession ». Néanmoins, les baisses de prix

⁴⁸⁰ Pourtant, la clause ci-dessus marquait également le début des litiges entre les CDF et l'EDF. Selon cette clause, avant que l'EDF ne procède à l'importation de charbons étrangers, les Houillères nationales devaient être consultées et pouvaient lui livrer les combustibles à la condition que le prix de vente rendu à la thermie qu'elles aurait proposé à l'EDF se trouve au même niveau que celui pour lequel l'EDF aurait importé. Concernant cette clause, alors que l'EDF désirait que le pays de provenance de référence soit la Pologne, car les charbons polonais étaient moins chers que leurs équivalents américains, les CDF portaient leur préférence sur les derniers. ANMT, 2002/056/4708, Lettre de Max Hecquet (Directeur des services commerciaux des CDF) à Jean Couture, le 30 mai 1967. ANMT, 2002/056/4708, Note sur l'approvisionnement d'EDF en charbon, Direction des services commerciaux, le 4 septembre 1967.

rendus des charbons américains au début des années soixante, ont renversé la situation, car les prix des charbons français dépassaient les prix rendus des charbons américains durant cette période⁴⁸¹. Face à cette situation, en vue de protéger le marché charbonnier national, cette fois-ci, conformément au mécanisme de la CCPCM, l'ATIC a fixé « les prix de cession », de telle sorte qu'ils fussent un peu supérieurs aux charbons nationaux⁴⁸². En réponse à la demande de l'EDF, l'autorité avait cependant admis la possibilité d'appliquer les « prix de cession spécial » pour l'EDF à la place des « prix de cession », dès lors que l'EDF acceptait les clauses du « Contrat Général ». L'institution des « prix de cession spécial » permettait à l'EDF d'obtenir les charbons importés à des prix avantageux, parce que dans ce cas-là, l'EDF pourrait importer les charbons pour les prix rendus au port d'importation, sans être affectée par le mécanisme de la CCPCM. C'est ainsi que l'État a accordé un privilège exceptionnel à l'EDF que d'autres entreprises ne profitaient pas, tout en l'obligeant de recevoir les charbons nationaux.

⁴⁸¹ Il n'existe pas de données précises pour les charbons thermiques, mais pour les charbons à coke, les prix français dépassaient ceux des charbons américains rendus dans les ports français au cours de 1961. AN (PIERRE), 19930277/73, Note « sur l'incidence économique de la réglementation actuelle de l'importation charbonnière et sur les modifications susceptibles d'être apportées à cette réglementation, notamment par une adaptation du régime des prix de cession », Commissariat général du Plan et d'Équipement de la Productivité, octobre 1964.

⁴⁸² La différence entre les prix rendus aux ports français d'importation et les « prix de cession » a été allouée à la Caisse de la Compensation.

Chapitre 9

Accélération de la réduction de la production du charbon

9-1 Situation du marché du charbon entre 1965 et 1968

Comme c'était le cas pour les plans précédents, l'évolution des besoins en charbon s'est déroulée dans des conditions différentes par rapport aux prévisions effectuées par l'État. La production de charbon des Houillères nationales a diminué conformément aux programmes fixés au cours des années 1966-68 : 53 millions de tonnes en 1965, à 51,9 million en 1966, à 49,3 million en 1967. Les Houillères nationales ont tout d'abord œuvré afin d'obtenir une baisse de production conforme au programme, par le

biais de la fusion accélérée des effectifs du fond. En réalité, en 1966, le nombre d'ouvriers a diminué de 8 631, et en 1967, de 12 395 ouvriers par rapport à l'année précédente, soit respectivement un recul de 5,4% et de 8,2%, ce recul avait suivi le rythme le plus soutenu observé depuis 1960⁴⁸³. Cette réduction des effectifs a été accomplie sans mesures particulières : mise à la retraite ou licenciements, limitation des embauchages, etc. Toutefois, les effets de la baisse des effectifs sur la production se sont trouvés pour une part notable, compensés par le progrès des rendements du fond, qui ont connu un progrès de 3,2% en 1966 et 6,8% en 1967, en comparaison avec l'année précédente (Tableau 58 de l'Annexe)⁴⁸⁴. Afin de satisfaire au programme de réduction de la production de 1966, les CDF ont décidé d'accorder deux jours de repos payés supplémentaires et ensuite, d'appliquer le chômage pour cause de mévente dans les bassins de Provence, des Cévennes et de la Loire, ce qui devait permettre d'atténuer la production de 166 000 tonnes⁴⁸⁵. Enfin, les conflits sociaux, notamment la grève de 24 heures du 19 mars 1966, avaient eu pour conséquence un recul de 250 000 tonnes de la production de charbon des Houillères nationales⁴⁸⁶.

⁴⁸³ CDF, *Statistiques annuelles*, 1976, p.13.

⁴⁸⁴ *Ibid.*, p.9.

⁴⁸⁵ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1966*, p.9.

⁴⁸⁶ *Ibid.*

Tableau 52**Résultat de l'écoulement du charbon des Houillères nationales de 1967, 1968 en comparaison avec les prévisions pour 1970**

Unité) million de tonne

	Résultats 1966	Résultats 1967	Résultats 1968	Prévisions pour 1970
SNCF	1,45	0,97	0,64	0,80
GDF	0,26	0,01	0,01	0
EDF	7,91	8,51	8,45	9,65
Sidérurgie				
coke				5,00
charbon	9,03	8,81	9,00	4,90
Industrie	9,56	8,69	7,91	6,70
FDPI	8,90	8,71	8,56	9,85
Exportations	0,99	1,02	1,12	0,60
Ventes totales	38,13	36,84	35,89	37,15

Consommation intérieures dans les mines	9,41	10,23	9,00	10,85
Écoulement total	47,54	47,07	44,89	48,00

Production	51,90	49,30	43,54	48,00
Mise des stocks	3,33	1,24	-1,54	0

Source) AN(PIERRE), 19930277/73, Perspectives du marché charbonnier en 1970, Groupe de Travail « Charbon », Commission de l'Énergie, le 3 juin 1965 : CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1967*, p.127.

Malgré la réduction de plus d'un million de tonnes de la production nationale, et celle de près de deux millions de tonnes des importations au cours de l'année 1966, les stocks de charbons non consommés ont progressé de manière considérable, notamment pour ce qui était des stocks des Houillères nationales, du COVESAR, et de l'Électricité de France. Ces derniers se sont accrus, en 1966, de 3,3 millions de tonnes, au lieu de 1,7 million l'année précédente⁴⁸⁷. En 1966, seule l'EDF avait amplifié les enlèvements du charbon des Houillères nationales en tant que grande catégorie de consommateurs. Certes, en 1966, la conjoncture générale ne s'était guère révélée favorable à l'écoulement des charbons : la production sidérurgique n'avait pas varié, l'hiver s'est avéré plus doux que la moyenne et surtout, les précipitations ont été fort abondantes, permettant de satisfaire presque la moitié des besoins en électricité, grâce aux ressources hydrauliques favorables de l'année 1966⁴⁸⁸. Toutefois, cela ne suffit pas à infirmer la tendance vers une régression structurelle de la consommation de charbon. De toute évidence, cette évolution se vérifiait pour les charbons industriels et gagnait désormais même les charbons domestiques, toujours à cause de la généralisation des produits pétroliers en grande partie à l'offensive de l'industrie pétrolière contre le marché du charbon. Les entreprises pétrolières se sont évertuées d'attirer les clients traditionnels du charbon, en leur proposant des rabais importants, malgré les prix publiés, ce qui a entraîné l'accélération du remplacement du charbon par les produits pétroliers⁴⁸⁹. Les prix du charbon, quant à eux, étaient encore

⁴⁸⁷ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1966*, pp.7-8.

⁴⁸⁸ *Ibid.*, p.8.

⁴⁸⁹ *Ibid.*, p.33.

bloqués en 1966, blocage institué en septembre 1963 en vue de limiter le plus possible toute hausses des prix industriels⁴⁹⁰. Pour concurrencer les produits pétroliers sur le marché, il fallait que les prix du charbon national fussent abaissés. Toutefois, cette tâche s'avérait presque impossible car au moment où le bilan de l'ensemble des Houillères nationales se trouvait confrontées à un déficit important, la baisse des prix aurait pu entraîner encore une détérioration de la situation financière des Houillères nationales, ce qui aurait nécessité un soutien financier accru de l'État.

Il est également à noter que le volume des charbons importés en provenance de pays-tiers est demeuré inchangé malgré la surproduction et le contrôle sur les importations de charbon de ces pays. Cette situation était en grande partie due à la pénurie de certains types du charbon⁴⁹¹. Par exemple, les ventes de charbons importés pour les FDPI sont restées supérieures de 349 milliers de tonnes, en 1966, à celles de 1961, alors que les ventes des Houillères nationales par rapport à celles de la même année ont régressé de 2 885 milliers⁴⁹². La pression des charbons d'importation, et plus particulièrement de ceux des pays tiers, s'est fait sentir très lourdement en 1966 dans le secteur FDPI. La raison tenait à leur qualité supérieure à celle des charbons français⁴⁹³. Cette question

⁴⁹⁰ Par suite, et malgré une conjoncture particulièrement favorable de 1963, les bassins français n'ont pu procéder qu'à une hausse limitée, ce qui a contribué également à une détérioration de la situation financière des Houillères nationales. CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1963*, p.29.

⁴⁹¹ Se reporter le tableau 66 de l'Annexe pour l'évolution des importations de houille, coke, aggloméré en France.

⁴⁹² CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1966*, pp.7-8, p.29.

⁴⁹³ *Ibid.* : AN(PIERRE), 1990141/10, Note sur la politique charbonnière, acronyme., n.d.

apparaissait essentielle, les CDF rendaient « pour une grande part de la mévente des classés de plus de 20 mm dont ont souffert les bassins du Nord-Pas-de-Calais et des Cévennes, qui ont stocké au cours de cette année plus de 500 000 tonnes de ces produits »⁴⁹⁴. Le vieillissement des gisements des Houillères des bassins du Nord et du Pas-de-Calais, qui produisaient le plus les charbons domestiques (anthracite et charbons maigres de bonne qualité) étant avancé, la France ne semblait avoir eu d'autres choix que de procéder à des importations pour satisfaire aux besoins des FDPI, malgré la surproduction en charbon national.

La surproduction du charbon national s'est poursuivie au cours de l'année 1967. Si les ventes de charbons importés, charbons sarrois compris, sont demeurées comparables à celles de 1966, celles des Houillères nationales ont reculé de 1,3 millions de tonnes (3,3%) d'une année à l'autre⁴⁹⁵. Hormis l'EDF, les enlèvements de combustibles minéraux solides ont décliné de manière constante dans tous les autres secteurs de consommation. La conjoncture économique de 1967 pouvait notamment en être tenue pour responsable. Dans l'ensemble d'une production industrielle en faible expansion, si l'activité de la sidérurgie n'avait pas marqué de progrès appréciables, un hiver un peu plus doux que la moyenne n'avait certes, pas davantage stimulé les besoins des consommateurs domestiques. Le *Rapport de Gestion* de 1967 des CDF remarquait, à l'instar de l'année précédente que, « par ailleurs les modifications structurelles du marché de l'énergie se sont accélérées. Les produits pétroliers, huiles de chauffage et gaz liquéfiés

⁴⁹⁴ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1966*, p.29.

⁴⁹⁵ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1967*, p.8.

réunis, représentaient 33,8% des ressources énergétiques utilisées en 1966. En 1967, ce taux atteint 37,9%»⁴⁹⁶. Face à une telle situation, les Houillères nationales ont été amenées, afin d'améliorer l'écoulement des charbons domestiques, à adopter diverses mesures : modification des règles de vente et des barèmes de base, modulation différente des variations saisonnières⁴⁹⁷. Malgré ces mesures commerciales, les stocks des Houillères n'ont fait que gonfler tout au long de l'année 1967, alors que le marché des foyers domestiques semblait avoir offert une meilleure résistance, après la forte régression enregistrée entre 1965 et 1966. À la fin de l'année 1967, les stocks globaux des Houillères nationales se sont élevés à 1,4 millions de tonnes, niveau proche de celui des années 1960. La Commission de l'Énergie jugea, lors de l'élaboration du cinquième plan, que les ventes des Houillères nationales devaient s'élever à 37,15 millions de tonnes en 1970⁴⁹⁸. Cependant, les ventes, en 1967, se montaient, en réalité, à seulement 36,84 millions de tonnes. La Commission de l'Énergie avait donc surestimé les besoins en charbon national, de la même façon qu'elle l'avait fait, pour les prévisions des besoins en charbon élaborées lors de la rédaction du quatrième Plan. Face à la résurgence de la crise charbonnière, il devenait délicat pour les Houillères nationales de continuer dans la voie que les années précédentes. En 1967, le chômage pour cause mévente, qui n'avait affecté, l'année précédente, que quelques bassins, a touché principalement la Lorraine (11 jours), la Loire

⁴⁹⁶ *Ibid.*

⁴⁹⁷ *Ibid.*

⁴⁹⁸ AN(PIERRE), 19930277/73, Perspective du marché charbonnier en 1970, Groupe de Travail « Charbon », Commission de l'Énergie, le 3 juin 1965.

(10 jours), les Cévennes (7,1 jours) et le Dauphiné (6 jours), ainsi que, dans une moindre mesure toutefois, le Nord (2,8 jours), Blanzky (0,9 jour) et l'Auvergne (1 jour)⁴⁹⁹. Il était urgent pour l'État de prendre une nouvelle mesure pour remédier à une telle situation.

⁴⁹⁹ Le chômage pour cause de mévente était indemnisé conformément aux dispositions du protocole du 18 mai 1967. En 1957, 1 319 milliers de francs ont ainsi été versés. CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1967*, p.83. Se reporter au Tableau 60 de l'Annexe pour l'évolution de l'absentéisme et ses causes.

9-2 Révision en baisse de programme de production du charbon

Le déclin des besoins en charbon au-delà des prévisions et la détérioration de la situation commerciale des Houillères nationales ont conduit le ministère de l'Industrie à envisager de nouveau comment adapter leur production. Il s'agissait de déterminer des objectifs concernant la production de charbon des Houillères nationales pour l'année 1975 et de rectifier ceux pour 1970 dans le cinquième Plan. (48 millions de tonnes, avec une tolérance de 1,5 million). Cette étude a abouti au rapport de mai 1967. Celui-ci en conclut à la fixation d'un objectif de production des Houillères nationales pour 1975 d'environ 30,5 millions de tonnes, avec une tolérance de plus ou moins de 2,5 millions de tonnes. Dans cette perspective, la production de 1970 devait être ramenée à 43 ou 44 millions de tonnes, ce qui correspondait sensiblement à la limite basse (46,5 millions de tonnes) de la fourchette prévue par le cinquième plan⁵⁰⁰. L'objectif à atteindre se traduisait par une diminution de près de la moitié des effectifs qui devaient descendre à environ 72 000 ouvriers inscrits.

Ces conclusions du rapport n'ont pas conduit à la révision officielle des objectifs du cinquième plan. Toutefois, il en a été largement tenu compte dans les orientations fournies aux CDF pour la réduction de leur production et en particulier dans la fixation du programme pour 1968 qui devait atteindre 47,6 millions de tonnes contre 50,2 millions

⁵⁰⁰ AN(PIERRE), 19900141/10, Note sur la politique charbonnière, acronyme, n.d.

en 1967. D'autre part, des instructions précises ont été prodiguées aux bassins afin de limiter les embauchages annuels à 1% des effectifs du fond dans le Nord et le Pas-de-Calais et en Lorraine, et pour l'arrêter totalement dans les bassins du Centre et Midi. Dans la réunion du 1^{er} juin 1967 de la Commission de l'Énergie, Max Hecquet, dirigeant des CDF, qui a assisté à la réunion, se plaint que « les documents présentés à la commission parlent beaucoup d'économie et peu des hommes ». À ce propos, Claude Daunésse, vice-président de la Commission et à la fois directeur des Mines, répondit qu'« il faut reconnaître que les énergies bon marché sont en expansion ». De son côté, Picard, membre de la Commission de l'Énergie remarquait qu'« un problème essentiel pour l'économie française est d'être compétitive avec ses concurrents étrangers »⁵⁰¹. Ces remarques corroborent avec les propos Charles de Gaulle au sujet du cinquième Plan, dont « l'objectif fondamental est d'assurer sur des bases solides, la capacité concurrentielle de notre économie, en vue de préserver son indépendance »⁵⁰². C'est ainsi que sous le dirigisme économique de C. de Gaulle, le déclin du charbonnage français, qui n'était pas de tout compétitif a été accélérée, tandis qu'il a accordé la priorité des activités de pointe à l'instar (recherche, atome, aviation, espace, informatique)⁵⁰³.

⁵⁰¹ AN(PIERRE), 19900141/10, Compte-rendu de la réunion du 1^{er} juin 1967, Commission de l'Énergie.

⁵⁰² DUPONT-FAUVILLE, Antoine, et BOISSONNAT, Jean, « La politique économique et financière de 1958 à 1969 », *Cahier de la Fondation Charles de Gaulle*, n°15, Fondation Charles de Gaulle, 2005, p.22.

⁵⁰³ BELTRAN, Alain, et MÉO, Jean, « De Gaulle et la modernisation de l'économie française », *Cahier de la Fondation Charles de Gaulle*, n°15, Fondation Charles de Gaulle, 2005, p.106.

Par contre, les modifications portant sur la production de charbon pour 1970 ne signifiaient pas forcément un désintérêt total de l'État à l'égard des problèmes sociaux. En effet, le gouvernement avait, dans le même temps, élaboré des mesures législatives portant sur la conversion et les retraites anticipées des mineurs au cours de 1957, afin d'atténuer les conséquences sociales provoquées par la réduction de la production charbonnière. Tandis que la mise en application du plan d'adaptation des années 1960-65, fixé avec le plan de réduction de la production de charbon en 1960 n'avait touché que les bassins de Centre-Midi, les mesures visant à réduire les effectifs, à l'instar de la législation sur les retraites anticipées des mineurs concernait tous les bassins, excepté ceux du Nord et du Pas-de-Calais, par les arrêtés du 16 avril (Loire, Cévennes, Blanzly, Aquitaine, Dauphiné) et du 16 septembre 1968 (Lorraine)⁵⁰⁴. Hormis les mesures portant sur les retraites anticipées, il faut mentionner l'arrêté du 25 août 1967 sur les nouvelles mesures d'aide au personnel (indemnités compensatrices de pertes de salaire, versées aux travailleurs licenciés et reclassés dans un emploi permanent, etc.), création de la société financière pour favoriser l'industrialisation des régions minières (SOFIREM) dont les statuts ont été approuvés par le décret du 26 juillet 1967⁵⁰⁵.

L'année 1968 a connu une nouvelle détérioration des ventes de combustibles minéraux solides, tant français que d'importation : 51,7 millions de tonnes au lieu de 52,6 millions l'année précédente. Les ventes des bassins français sont passées de 36,8 millions de tonnes l'année antérieure à 35,9 millions en 1968. Certes, du 20 mai au 5 juin inclus,

⁵⁰⁴ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1968*, p.84.

⁵⁰⁵ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1967*, pp.95-96.

la grève générale a paralysé l'ensemble de l'activité économique française, le recul des ventes n'était pourtant pas forcément dû à ces mouvements sociaux. En effet, la consommation apparente totale d'énergie en France, carburants exclus, avait elle-même progressé de 4,9% entre 1967 et 1968⁵⁰⁶. La part des combustibles solides minéraux dans l'approvisionnement de la France en énergie primaire n'a guère excédé 40% en 1968, alors qu'elle se trouvait encore voisine de 50%. Tandis que la sidérurgie avait accru sa consommation en coke et charbon à coke, en raison de l'essor de son activité, tous les autres secteurs ont réduit leurs enlèvements. La diminution des ventes au GDF et à la SNCF s'est effectuée conformément au programme de régression rapide. En revanche, les livraisons à l'EDF n'ont pas atteint les tonnages inscrits au protocole, en raison des annulations résultant de la grève des mines et de la suppression, à la demande de l'EDF, de fines maigres du bassin du Nord et du Pas-de-Calais⁵⁰⁷. Toutefois, si les ventes de charbon à l'EDF sont demeurées stables au cours des années suivantes, grâce au « Contrat général », le problème le plus sévère consistait dans le fait que les expéditions de charbons destinées à l'industrie et aux FDPI ont toujours été en régression, soit respectivement 9% et 2% par rapport à l'année précédente⁵⁰⁸. En fait, ce sont toujours ces catégories de consommateurs dont la consommation de charbon déclinait plus rapidement que les prévisions fixées par le gouvernement, tout en employant à la place des charbons le fuel-oil domestique dont les prix étaient devenus de plus en plus attractifs entre 1965 et 1967

⁵⁰⁶ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1968*, p.24.

⁵⁰⁷ *Ibid.*

⁵⁰⁸ *Ibid.*

(15,4 francs pour 100 tonnes vers la fin de 1965 12 francs en juillet 1967)⁵⁰⁹.

Face à cette situation, les pouvoirs publics n'ont pas pris de mesures protectrices pour le marché du charbon, qui seraient en contradiction de l'objectif du cinquième Plan, mais ils ont révisé encore à la baisse le programme de production. Le plan de production des Houillères nationales, fixé en 1967, avait retenu pour 1968 une extraction de 47,6 millions de tonnes. Ce programme de production pour 1968 devait amener la production française à un niveau déjà inférieur à l'objectif moyen de 48 millions de tonnes envisagé dans le cinquième Plan pour 1970. Néanmoins, si les Houillères nationales s'efforçaient de réduire la production conformément au plan, dès le premier trimestre de 1968, les stocks ont recommencé à croître. La grève de mai a entraîné une perte de 2,2 millions de tonnes, perte qui n'a pas pour autant pu contribuer aux déstockages du charbon des Houillères. Les stocks des Houillères nationales et du COVESAR n'ont fait que s'accumuler, pour atteindre, en juin 1968, 14,2 millions de tonnes, niveau enregistré vers la fin de l'année 1959, au cœur même de la crise du charbon. À la réduction des embauchages et les départs volontaires, s'ajoutaient l'application de mesures de conversion et de retraites anticipées. Le nombre d'ouvriers a reculé de 15 891 au cours de l'année 1968⁵¹⁰. Or, l'amélioration des rendements a toujours, en partie, effacé les effets de la réduction des effectifs sur la production. Des jours de chômage pour cause de mévente ont alors été décidés pour freiner la production dans de nombreux bassins, plus

⁵⁰⁹ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1965*, p.34 : CDF., *Rapport de Gestion : Exercice 1967*, p.36.

⁵¹⁰ CDF, *Statistiques annuelles*, 1973, p.13.

particulièrement dans les bassins des Cévennes (10,9 jours en moyenne) et dans les bassins de Blanzky (7 jours) et dans les bassins du Dauphiné (7 jours)⁵¹¹.

Bien évidemment, la surproduction du charbon a fait que les Houillères nationales et l'État se trouvaient confrontés à la détérioration de la situation financière, tout au long des années soixante. Les résultats bruts d'exploitation sont devenus, pour la première fois, négatifs, en 1963, en raison de la hausse des salaires des mineurs à l'issue de la grève qui a éclaté durant les mois de mars et avril. En 1968, le déficit des résultats bruts d'exploitation a atteint 1 152 millions de francs. Pendant ce temps, bien que les ventes de combustibles aient diminué à cause du recul du charbon et des méventes (3 405 millions de francs en 1960 contre 2 890 millions en 1968), les dépenses des « frais de personnel et charges connexes » ont nettement progressé (2 660 millions de francs en 1960 contre 3 259 millions en 1968). Les déficits ont été compensés jusqu'à un certain degré par les « subventions destinées à la reconversion et à la modernisation des Houillères nationales », subventions accordées selon les lois de finances du 22 décembre 1962 et du 23 février 1963, ainsi que la loi de finances rectificative du 2 juillet 1963⁵¹². Si presque la moitié des subventions ont été accordées par la CECA, le montant total des subventions que les Houillères ont touchées, s'est élevé à 1 572 millions de francs en 1968, alors qu'il était de 676 millions de francs, l'année de l'institution de cette

⁵¹¹ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1968*, p.85.

⁵¹² CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1963*, p.94. L'institution de cette loi a détruit le principe selon lequel l'État n'accordait pas aux CDF la substitution, alors qu'il accordait des avances dans des conditions avantageuses.

subvention, ce qui signifiait un alourdissement des charges pour l'État⁵¹³. Cette subvention, inscrite dans les « pertes et profits » a contribué à atténuer le déficit brut à partir de 1963. Toutefois, elle ne pouvait pas couvrir l'amortissement, le solde final de l'ensemble des Houillères nationales demeurait toujours fortement déficitaire (Tableau 62 de l'Annexe)⁵¹⁴.

Face à une telle situation, l'État a de nouveau tenté de réviser le programme de la production de charbon des Houillères nationales. André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire a fait connaître les décisions du gouvernement devant l'ensemble des organisations syndicales du cadres et patronales des CDF, en décembre 1968⁵¹⁵. Le ministre y a annoncé son plan de réduction de la production, dit « Plan Bettencourt », selon lequel la production de charbon nationale devait s'élever de l'ordre de 41,5 millions de tonnes en 1970. Le compte rendu de l'exposé faisait observer qu'

« il est parfaitement clair aujourd'hui que le charbon communautaire et plus particulièrement national est parfaitement incapable de répondre à l'évolution des

⁵¹³ CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1968*, p.103.

Le déficit qui n'a pas pu être couvert par cette subvention, avait été couvert, en principe, dans les années soixante par les emprunts bancaires à moyen terme.

⁵¹⁴ Se reporter au Tableau 62 de l'Annexe pour les résultats financiers de l'ensemble des Houillères nationales.

⁵¹⁵ CEGARRA, Marie, *La mémoire confisquée : Les mineurs marocains dans le Nord de la France*, Presses universitaires du Septentrion, 1999, p.58. AN(PIERRE), 19900141/10, Compte rendu de l'exposé fait par M. Bettencourt, acronyme, le 10 décembre 1968.

besoins énergétiques du pays qui seront en 1975 de l'ordre 260 millions de tonnes d'équivalent charbon contre 187 en 1967. Aussi, n'est-il pas concevable que le coût d'extraction de notre charbon constitue le prix directeur à long terme de l'énergie sur notre marché à partir duquel nos industries devraient orienter leurs investissements. C'est bien au contraire celui de l'énergie importée qui entre en ligne de compte. Certes, il faut corriger ces prix des frais entraînés par la constitution d'un dispositif de sécurité d'approvisionnement ou par la charge qu'ils occasionnent à notre balance commerciale, mais les données brutes sont les suivantes en 1968 : le coût pour EDF d'une tonne charbon lorrain dans une centrale de la région parisienne est de 79F alors que la même tonne de charbon importé lui revient à 61F ou à 68F suivant qu'il est polonais ou américain et que la quantité équivalente de fuel est offerte à 66F., prix qui ne fait pas apparaître les moindres coûts d'exploitations que procure une centrale au fuel.

À plus long terme, les coûts pour la collectivité de la tonne d'équivalent charbon, c'est-à-dire les coûts qui prennent uniquement en compte les charges futures qui sont exprimées en francs *courants* pour la même centrale de la région parisienne seront de l'ordre de grandeur suivant :

fuel lourd	50 à 60F / TEC
charbon polonais	de l'ordre de 50 F / t
charbon lorrain	70 à 75 F/ tonne»

Il faut noter que le coût des énergies importées incorporait pour environ 8 F/ tonne de dépenses liées à la sécurité d'approvisionnement. Aussi, si l'on s'accordait pour

considérer que l'importation de charbon est pratiquement équivalente à une importation de fuel oil, on doit considérer que c'est ce dernier produit que constitue l'élément directeur. »

Dans cet exposé, le ministre prévoyait les solutions suivantes afin de réaliser l'objectif de réduction de la production du charbon :

- 1) Dans le bassin de la Loire, la fermeture prévue pour l'année 1975 devait intervenir avant le 1^{er} janvier 1974 ;
- 2) Dans les bassins d'Auvergne, du Dauphiné et des Cévennes qui connaissaient des difficultés importantes d'écoulement et se trouvaient dans une situation financière particulièrement préoccupante au-delà de la fin de 1975 ;
- 3) Dans le bassin de Lorraine, il convenait de prévoir avant 1975 outre la fermeture de Sante-Fontaine déjà prévue en 1972, celle d'un autre siège d'extraction qui sera déterminé selon les études ;
- 4) Dans les bassins du Nord et du Pas-de-Calais, la production devait être réduite de moitié entre 1968 et 1975. Cette réduction de la production qui d'abord concernait les charbons gras en raison des difficultés que connaissaient les gisements devait porter pour l'essentiel sur les charbons maigres, en raison des difficultés d'écoulement.
- 5) Le principe d'un arrêt total des recrutements.

En résumé, l'État a décidé que le charbon national ne devait jouer qu'un rôle complémentaire et que les produits pétroliers et les charbons importés devaient assurer pour l'essentiel l'approvisionnement en combustible des pays. Bien que la Commission de l'Énergie avait admis de maintenir jusqu'à certain degré la production du charbon pour des raisons de sécurité nationale, lors de la rédaction du cinquième plan, les propos de Bettencourt montraient que cette même commission ne défendait plus la poursuite de la production nationale de charbon, en considération des charges que l'État et les consommateurs d'énergie devaient supporter.

Si le Plan d'assainissement du charbonnage annoncé par Jean-Marcel Jeanneney a constitué un revirement de la politique charbonnière de la France, il n'avait pas eu pour autant l'intention de réduire drastiquement la production charbonnière de la France. Toutefois, la généralisation plus rapide que la prévision des produits pétroliers politique a forcé l'État à réviser le programme de production du charbon national. Les mêmes situations se sont répétées lors de la rédaction du programme de production du charbon national en 1965 dans le cadre du cinquième Plan, mais également en 1967. Face à une telle situation, on pourrait considérer que le Plan Bettencourt constituait un aboutissement logique, il s'agissait du troisième programme de réduction de la production charbonnière nationale après le Plan Jeanneney, à savoir qu'il s'inscrivait dans la perspective de la fermeture de la totalité des Houillères nationales.

9-3 Désavantages économiques supportés par l'EDF que sous-tendait le « Contrat général »

Contrairement à l'accélération de la réduction de la production nationale de charbon, les programmes de livraisons par les Houillères nationales à l'EDF qui avaient été élaborés conformément au « Contrat général », prévoyaient un accroissement des livraisons de leurs charbons dans la dernière moitié des années soixante. Néanmoins, celles-ci avaient pour conséquence de mécontenter l'EDF, parce que l'achat prioritaire du charbon national lui causait des charges supplémentaires par rapport à celui des charbons importés. L'EDF se plaignit qu' «alors que le prix de l'énergie sur le marché européen l'orientait fortement à la baisse, les prix de cession [du charbon des Houillères nationales] ont été maintenus à un niveau très nettement supérieur aux prix internationaux. Il en est résulté entre les CDF et l'EDF un « transfert » de charges, qui n'a pas permis à la production française d'énergie électrique de bénéficier de la baisse du coût de l'énergie primaire dont certains pays voisins ont pu profiter ». L'EDF estimait que les pertes à supporter, en 1968, à cause de l'emploi de charbons des Houillères nationales à la place de ceux importés, se sont élevées à 125 millions de francs environ, dans l'hypothèse où l'EDF aurait obtenu des charbons importés aux prix rendus dans les ports d'importations, en l'absence de toutes formes de protection, telles que les prélèvements par le mécanisme de la CCPCM⁵¹⁶. Au sujet de ces pertes, l'EDF insista sur le fait qu'il y avait lieu d'ajouter

⁵¹⁶ ANMT, 2002/056/4708, Contrat EDF/CDF/COVESAR du 15 janvier 1965 : 3^{ème} tableau

les charges supplémentaires correspondant aux stocks anormaux pour lesquels EDF ne disposait pas de la liberté d'ajuster ses achats de charbons à ses besoins véritables. Si le « Contrat général » arrêta que « les quantités et qualités offertes seront techniquement utilisables dans les Centrales d'EDF, dans des conditions normales d'exploitations » (Article1), en fait, le manque de souplesse des programmes de livraisons a amené l'EDF à accroître davantage ses stocks de charbon en provenance des Houillères nationales, suite à la conclusion du « Contrat général » en 1965. Outre la détérioration progressive des stocks de charbon sur ses parcs, l'EDF devait supporter, sur le plan de la trésorerie, des charges financières qu'impliquaient les stocks. Pour 1968, les livraisons attribuées par le programme de livraisons ne permettant pas de réduire sensiblement les stocks, l'EDF estima que la charge financière de l'exercice induite allait atteindre environ 9 millions de francs⁵¹⁷.

annexe pour les années 1967 à 1971, le 13 février 1967.

⁵¹⁷ ANMT, 2002/056/4708, Charges exceptionnelles supportées par Électricité de France pour ses approvisionnements en énergie, Commission de l'Exploitation de l'EDF, le 4 juillet 1968.

Tableau 53**Programme des livraisons des Houillères nationales et de Covesar fixé en 1966**

Unité) 1 000 tonnes

	Nord et Pas-de-Calais	Lorraine	Centre-Midi	Covesar	Total	Réalisation
1967 (N+1)	2 673	4 030	1 662	1 120	9 485	9 579
1968 (N+2)	2 640	4 250	1 800	1 200	9 890	9 380
1969 (N+3)	2 650	4 600	2 200	1 300	11 825	9 580
1970 (N+4)	2 900	5 075	2 420	1 430	11 825	7 534
1971 (N+5)	3 190	5 580	2 660	1 575	13 005	6 455

Source) ANMT, 2002/056/4708, Contrat EDF/CDF/COVESAR du 15 janvier 1965 : 3^{ème} tableau annexe pour les années 1967 à 1971, le 13 février 1967.

Tableau 54**Stocks de charbon de l'EDF au 31 décembre de 1962 à 1968**

Unité) 1 000 tonnes

1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
1 652	3 452	2 507	3 450	4 266	4 529	4 075

Source) CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1963*, p.20 : CDF., *Rapport de Gestion : Exercice 1965*, p.22 : CDF., *Rapport de Gestion : Exercice 1967*, p.24 : CDF., *Rapport de Gestion : Exercice 1968*, p.23.

Par ailleurs, les livraisons effectuées selon le « Contrat général » ont freiné l'EDF dans le processus d'adoption du fioul, comme elle le désirait pourtant. Entre 1962 et 1967, l'électricien a décidé d'inscrire à son programme d'aménagement électrique 14 nouvelles tranches thermiques de 250 MW, tandis qu'elle a installé presque le même nombre de tranches thermiques à fioul. Presque toutes les tranches à charbon ont été installées dans l'objectif d'assurer l'écoulement des charbons nationaux et du Covesar, qu'elle devait recevoir d'après le programme de livraisons, et cela, nonobstant ses besoins réels. Mais ces installations ont provoqué des problèmes économiques d'autant plus sévères qu'à partir de janvier 1967, l'approvisionnement en fioul des centrales de l'EDF était assuré par des contrats à moyen ou long terme, ce qui a entraîné une baisse sensible sur les prix antérieurs. L'EDF a estimé que si toutes les centrales thermiques avaient recouru au fioul, elle aurait pu économiser 174,2 millions de francs, en 1968, dans l'hypothèse où le surprix du charbon national par rapport au fioul s'élevait en moyenne à 0,28 centime/thermie. Elle soulignait que cette évaluation ne prenait pas en compte le coût supplémentaire entraîné par le fonctionnement des tranches aux charbons anciennes, au détriment du fonctionnement des tranches modernes à fioul⁵¹⁸. De surcroît, selon la Commission de l'Énergie de 1968, dans les dix ou quinze années suivantes, la mise en service de pétroliers lourds devait conduire à une baisse des frets. De même, elle a remarqué qu'à la faveur de la création de raffineries alimentées par pipes à produits bruts, le développement des pipes à produits finis, devaient d'autre part conduire à une relative uniformisation des prix sur

⁵¹⁸ ANMT, 2002/056/4708, Charges exceptionnelles supportées par Électricité de France pour ses approvisionnements en énergie, Commission de l'Exploitation de l'EDF, le 4 juillet 1968.

l'ensemble du territoire, du moins pour les plus importants consommateurs, tels que les centrales thermiques⁵¹⁹. Devant les perspectives qui se présentaient concernant les prix du fioul, le fonctionnement des tranches à charbon à la place de celles à fioul allait, de toute évidence, causer de plus en plus de pertes financières pour l'EDF, si la plupart des tranches thermiques conçues par l'EDF dans la dernière moitié des années soixante étaient les tranches fonctionnant à fioul⁵²⁰. La conversion de certaines des tranches existantes fonctionnant au charbon en tranche à fioul semblait également souhaitable pour l'EDF, conversion qui n'apparaissait pas tellement difficile sur le plan technique. En réalité, au contraire, afin de consommer les charbons imposés par le « Contrat général », l'EDF a même converti certaines centrales à fioul en centrales à charbon, malgré la supériorité des prix des charbons nationaux par rapport à ceux du fioul⁵²¹.

D'un autre côté, l'EDF ne s'avérait pas toujours systématiquement perdante dans le commerce avec les Houillères nationales par l'intervention des pouvoirs publics, dans la mesure où ces derniers recommandèrent aux CDF de vendre leurs charbons lorrains avec des rabais conséquents à l'EDF, qui avaient été accordés en 1969⁵²². Cette intervention a entraîné une certaine réduction des recettes pour les Houillères, mais il est

⁵¹⁹ AN(PIERRE), 19930277/72, Prix des fuels à moyen et long terme, Commission de l'Énergie, le 19 février 1968.

⁵²⁰ Deux tranches seulement fonctionnaient à charbon (première tranche de la centrale d'Albi et deuxième tranche de la centrale de Bouchain), bien que neuf autres tranches appartenait au type à fioul. LARROQUE, Dominique, *Histoire du service...*, p.160.

⁵²¹ ANMT, 2002/056/4708, Réunion EDF du 2 mai 1967, Direction des services commerciaux des Charbonnages de France, le 3 mai 1967.

⁵²² CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1969*, p.9.

probable que l'État est intervenu au sujet des prix afin d'atténuer le mécontentement de l'EDF à l'encontre du Contrat général. C'est ainsi, que l'État a joué un rôle essentiel, de régulateur des intérêts commerciaux entre les deux entreprises énergétiques nationalisées, lorsque l'industrie charbonnière se dirigeait vers « l'euthanasie »...

Tableau 55

Liste des tranches thermiques de 250 MW décidées depuis le début du quatrième Plan pour assurer l'écoulement des charbons nationaux et du Covesar

Année d'inscription au programme	Année de mise en service	Tranches
1962	1966	Blénod 2
-	-	Vaires-sur-Marne 2
-	-	Vitry 1 et 2
-	1967	Pont-sur-Sambre 3
1963	-	Blénod 3
1964	1968	Loire-sur- Rhône 2
1965	1969	Albi
-	1968	Blénod 4
-	1969	Bouchain 1
1966	1970	Bouchain 2
-	-	Vitry 3
-	1971	Vitry 4
1967	-	La Maxe 1 et 2

Source) ANMT, 2002/056/4709, Charges exceptionnelles support/es par Électricité de France pour ses approvisionnements en énergie, Commission de l'Exploitation de l'EDF, le 4 juillet 1968.

Tableau 56**Transfert des charges imposé à l'EDF subi en 1968 selon les estimations de l'EDF**

	Tonnages attribués 1 000 tonnes	Quantité d'énergie Giga thermies	Prix moyen départ mine centime/thermie	Prix du combustible importé centime/thermie	Transfert millions de francs
Nord et Pas-de-Calais	2 693	16,7	0,90	0,73	28,4
Lorraine et Sarre	5 559	35,8	0,96	0,73	82,4
Loire et Blanzly	1 363	7,9	0,89	0,73	12,7
Aquitaine et Auvergne	459	2,2	0,78	0,73	1,1
Totaux	10 047	62,6	0,93	0,73	124,5

Source) ANMT, 2002/056/4709, Charges exceptionnelles supportées par Électricité de France pour ses approvisionnements en énergie, Commission de l'Exploitation de l'EDF, le 4 juillet 1968.

Conclusion de la troisième partie

Dans cette partie, on a abordé l'évolution de la politique charbonnière menée par l'État à partir de la crise du charbon de 1958. La crise du charbon a obligé le gouvernement à admettre que la politique charbonnière qu'il avait menée jusque-là devait être révisée. Néanmoins, dans une situation où ni le Commissariat général du Plan, ni la CECA ne pouvaient prendre de mesures efficaces et immédiates, la révision de la politique charbonnière a été confiée au ministre de l'Industrie. Pourtant, si le Plan Jeanneney a marqué un retournement considérable, en constituant le premier programme de limitation de la production de charbon, il n'avait pas forcément prévu une réduction aussi drastique. Les réducteurs du programme de production et de modernisation des Houillères du quatrième programme ont également estimé que le recul des besoins en ce combustible ne devait pas se révéler trop sévère et que les Houillères nationales pouvaient écouler l'ensemble de leur production au bout du cinquième plan.

Toutefois, la situation a évolué en dépit de ces prévisions. Au cours des années soixante, les prix des produits pétroliers ont baissé rapidement, en partie par la volonté des entreprises pétrolières de concurrencer le charbon. Face à cette attaque, l'État ne pouvait abaisser suffisamment les prix du charbon pour concurrencer les produits pétroliers, probablement parce que les charges qu'il devait verser en contrepartie étaient énormes, charges qui ne pouvaient plus se justifier uniquement pour protéger l'emploi des mineurs. Les programmes de restriction de la production du charbon national ont été

ainsi révisés chaque fois qu'il était apparu manifeste que les prévisions portant sur les besoins pour les charbons nationaux avaient été surestimées et que les Houillères nationales se trouvaient dans l'obligation de stocker davantage leurs charbons. Le Plan Bettencourt représentait un aboutissement dans l'orientation de la politique charbonnière inaugurée par le Plan Jeanneney. Il a même impliqué la fermeture des mines nationales françaises, en annonçant l'arrêt des embauchages, alors que la crise pétrolière de 1973 avait de manière temporaire ralenti cette tendance.

En fait, l'État n'a pas laissé l'exploitation des Houillères nationales aux prises des règles du marché. Le problème le plus urgent pour le charbonnage résidait non seulement à faciliter les mineurs de se convertir, mais également à trouver des débouchés pour sa production, dans un contexte où les stocks se sont accumulés au milieu des années soixante. Face à cette question, le gouvernement est intervenu dans les relations commerciales entre l'EDF et les CDF, afin de réserver des débouchés pour le charbon national, en considérant cette mesure comme « une pièce importante de la politique énergétique du pays ». Cependant, cette intervention avait pour conséquence d'imposer à l'EDF de consommer un combustible plus onéreux que d'autres à l'instar du fioul et des charbons étrangers, ce qui l'empêcha finalement de procéder à des baisses sur les prix de l'électricité. La politique d'accroissement de la production charbonnière suivie par le gouvernement français devait être non seulement à la charge de l'État, mais également à celle du secteur électrique et finalement par les consommateurs en électricité.

Conclusion

La thèse a considéré l'histoire de la politique charbonnière et de l'exploitation des Houillères nationales, au cours d'une période s'étalant de l'après-guerre jusqu'à la fin des années soixante. Par ailleurs, la démarche adoptée a consisté à appréhender non seulement la politique énergétique élaborée par le gouvernement, mais également les relations entre les deux plus importantes entreprises énergétiques nationalisées, à savoir les CDF et l'EDF. Tout d'abord, il nous semble utile de résumer partie par partie de notre thèse.

Dans la première partie, nous avons travaillé sur la période du premier Plan de modernisation. À la Libération, face à la pénurie absolue, l'accroissement de la production en ressources énergétiques et en énergie était apparu comme une condition *sine qua non* pour le rétablissement de l'économie française. Afin de répondre à cet enjeu, le gouvernement a élaboré un vaste programme de modernisation des houillères et de

l'électricité en 1946 dans le cadre du Plan Monnet. Ce programme désigna ces secteurs comme les secteurs de base susceptibles de renforcer au maximum la production en ressources énergétiques. De même, nous avons pu constater que dans le cadre du premier Plan, l'État a lié, de façon étroite, politique électrique et politique charbonnière. La première a été considérée comme un moyen d'atteindre l'objectif de la seconde : économiser le plus possible de charbons marchands. Dans cette optique, le programme de modernisation de 1946 a privilégié l'aménagement de centrales hydro-électriques et minières. D'autre part, lorsque le charbon a été placé sous son contrôle de l'État la politique charbonnière constituait pour celui-ci un moyen de réaliser l'objectif du programme de la production d'électricité en distribuant prioritairement le charbon au secteur électrique. La dernière moitié des années quarante correspond à une époque où l'État est intervenu de manière sensible, tant dans l'exploitation des entreprises énergétiques nationalisées que dans les relations entre les CDF et l'EDF.

Dans la seconde partie, nous avons abordé la politique en matière de charbon et d'électricité à une époque se situant entre le temps de pénurie absolue et l'éclatement de la crise charbonnière. Après la sortie du pays de la situation pénurie absolue, les objectifs de la modernisation du secteur énergétique dans le cadre du deuxième Plan ne s'étaient pas simplement bornés à l'accroissement de la production, mais concernaient tout autant l'amélioration des rendements et de la balance des comptes commerciaux internationaux. En outre, le renforcement de la compétitivité paraissait d'autant plus urgent dans la perspective de l'ouverture prochaine du marché commun du charbon. Au cours des années cinquante, les investissements des Houillères nationales avaient été

réalisés grâce à la poursuite de la distribution des fonds publics, ainsi qu'à la garantie de l'État concernant les emprunts obligataires. Considérant qu'elles ne constituaient qu'un phénomène conjoncturel, les méventes des années 1952/55 n'ont pas empêché le gouvernement de réviser les programmes de modernisation et de production du deuxième Plan. De son côté, le troisième Plan devait en principe succéder aux programmes de modernisation et de production des Houillères, il présentait la particularité de proposer des contrats à long terme pour les importations avec les États-Unis. En 1957, la production nationale de charbon a atteint un record à l'issue de la poursuite de la politique du deuxième Plan. Cette amélioration a ainsi contribué à atténuer la détérioration de la balance des comptes extérieurs, comme l'avait prévu le deuxième Plan. D'autre part, les Houillères françaises ne purent réaliser un des autres principaux objectifs du deuxième Plan, à savoir une baisse des prix de revient suffisante pour se trouver concurrentiel sur le marché communautaire. Malgré un lourd déficit, l'État n'avait pas autorisé les CDF à relever les barèmes sur les charbons d'une part parce qu'il désirait protéger les Houillères françaises sur le marché communautaire et d'autre part, parce qu'il envisageait aussi les prix du charbon comme un moyen de réaliser la politique des prix généraux. Or, s'il a continué à intervenir activement dans l'exploitation du charbonnage, la liaison entre les politiques concernant l'électricité et le charbon apparaissait moins marquée dans les deuxième et troisième Plans. Le choix portant sur des filières à installer en priorité entre le thermique et l'hydraulique a été effectué du point de vue de la situation financière de l'État, et non celui de la maximisation des disponibilités en charbons marchands. Une fois déterminées les priorités touchant les aménagements thermiques, l'État n'est pas intervenu

dans la fixation des choix entre les centrales fonctionnant au charbon et au fioul, lorsque l'EDF installa de nouvelles centrales thermiques. La plupart des centrales thermiques installées par l'EDF étaient des centrales marchant au charbon, mais ce choix ne résultait pas forcément de l'intervention gouvernementale, mais répondait aux intentions du producteur national d'électricité. L'État n'est pas intervenu non plus dans les relations commerciales entre l'EDF et les CDF, qui ont volontairement conclu leur premier protocole en 1951. En fait, l'État n'est intervenu qu'en 1954 dans les relations commerciales entre ces deux entreprises, de manière indirecte, en obligeant la profession pétrolière à limiter les ventes de fioul à l'EDF. Si l'État a maintenu une forte intervention dans l'exploitation des charbonnages, et cela à l'encontre de l'esprit libéral du Traité de Paris, cet interventionnisme a ainsi été relâché jusqu'à un certain degré en ce qui concernait les relations horizontales entre l'EDF et les CDF.

La troisième partie a travaillé sur la période partant de la crise du charbon jusqu'à la fin des années soixante, époque où l'industrie charbonnière souffrait d'une récession structurelle. La crise du charbon ne découlait pas simplement de la généralisation de l'emploi des produits pétroliers, mais elle apparaissait comme un aboutissement logique de la politique charbonnière suivie par un gouvernement, constamment préoccupé à renforcer la capacité de la production nationale charbonnière. Par ailleurs, la crise tenait à la rigidité de la production, liée au fait que le charbonnage étant une industrie de main-d'œuvre, la difficulté de licencier et de procéder au chômage technique les mineurs aggravèrent la situation de surproduction. La CECA ne pouvait prendre aucune mesure pour faire face à une crise qui se manifesta à l'échelle européenne,

chaque pays membre devait adopter des mesures individuellement. En France, cette tâche a été confiée au ministère de l'Industrie, non au Commissariat du Plan, chargé de l'élaboration des programmes de modernisation. À la différence de l'époque où la Commission de l'Énergie rédigeait les deuxième et troisième Plans, la charge que l'État devait assumer en vue de protéger le charbonnage français était considérée comme excessivement lourde pour justifier le maintien des investissements destinés à accroître la capacité de la production. Face à la crise, le Plan d'assainissement du charbonnage, dit Plan Jeanneney, a décidé une réduction de la production charbonnière. Pourtant, le Plan Jeanneney ne s'était pas révélé suffisant, car le rythme du recul de la consommation de charbon avait excédé les prévisions de la Commission de l'Énergie, qui avait élaboré son programme de production de charbon dans le cadre du quatrième Plan à partir du Plan Jeanneney. La baisse rapide des prix des produits pétroliers tout au long des années soixante a incité les consommateurs à recourir de moins en moins au charbon national. Face à l'entassement des stocks, les mesures prises par le gouvernement ne se cantonnèrent pas à la révision du programme de la production charbonnière. Il s'est efforcé également de réserver des débouchés pour le charbon national. De plus, la concrétisation de ces efforts se manifestait par l'intervention des pouvoirs publics dans les relations commerciales entre les CDF et l'EDF au milieu des années soixante, selon laquelle l'EDF devait prendre tous les charbons des Houillères nationales proposés par les CDF. Cette intervention a de même empêché l'EDF de consommer le fioul à sa disposition. C'est ainsi que l'intervention de l'État dans les relations entre les CDF et l'EDF a resurgi, mais dans le sens opposé. Si au moment de la pénurie absolue, cette

intervention avait profité à l'EDF en lui procurant prioritairement du charbon, cette fois-ci, elle lui a imposé d'accepter la charge résultant des prévisions erronées sur l'évolution des besoins de charbon par l'État.

L'élaboration de la politique charbonnière s'apparente ainsi à la résolution d'une formule mathématique complexe. Chaque fois que le Commissariat du Plan élaborait un programme de modernisation pour le secteur énergétique, il débutait ses travaux en procédant à des prévisions de l'évolution des besoins, en tenant compte du développement de l'économie globale et de l'évolution des besoins de chaque secteur de consommateurs, sauf quand il élaborait les programmes de modernisation de 1946. Ce travail s'est avéré d'autant plus essentiel pour le charbonnage dont les investissements pour le renforcement de la capacité productive doivent s'étaler sur plusieurs années. En principe, les investissements en faveur de ce secteur ont été effectués conformément aux programmes de production élaborés par le gouvernement, investissements réalisés grâce au financement rendu possible avec le soutien direct et indirect de l'État. Néanmoins, le problème résidait dans le fait que les hypothèses établies se révélèrent constamment erronées. Chaque fois qu'il élaborait un nouveau programme de production charbonnière, il devait réviser les prévisions précédentes et les programmes de modernisation. Les prévisions à propos des besoins en charbon ont été réévaluées à la hausse lors de l'élaboration du troisième Plan et à la baisse toujours à partir du Plan Jeanneney.

La difficulté de l'élaboration d'une politique charbonnière n'est pas limitée à la difficulté considérable de disposer de prévisions exactes. Après y avoir procédé, le

Commissariat du Plan devait concevoir des programmes de modernisation destinés à la production charbonnière, tout en prenant en compte de divers éléments : rendement, balance des comptes extérieurs, sécurité, problèmes sociaux et régionaux, etc. Si les prévisions à propos de l'évolution des besoins en charbon s'avèrent inexactes, il peut en résulter des effets négatifs, du moins sur un de ces éléments. Par exemple, la demande supérieure aux prévisions vers le milieu des années cinquante a stimulé les importations en masse de charbon, ce qui détériora la balance des comptes extérieurs. D'un autre côté, le recul de la demande plus rapide dans les années soixante que les prévisions ne l'avaient escompté, a entraîné des problèmes sociaux et régionaux plus prématurés que ces mêmes prévisions ne l'avaient envisagé. L'État se montrait davantage préoccupé par l'équilibre intérieur et extérieur, les problèmes sociaux et régionaux, la sécurité, les prix..., tout en considérant ces questions économiques et sociales comme vitales non seulement pour le charbonnage, mais aussi pour l'économie nationale. La situation financière des Houillères nationales constituait donc l'élément qui avait été le plus négligé par l'État, et cela, du premier Plan jusqu'à la fin du cinquième Plan. La poursuite de la production, malgré la surproduction, visait tant à éviter les mouvements sociaux qu'à maintenir les prix des ventes du charbon au niveau jusqu'à ce qu'ils ne puissent plus couvrir les coûts inhérents à la production et les amortissements. Cette politique présentait malheureusement pour corollaire un alourdissement des déficits dans les bilans des Houillères nationales.

Après avoir envisagé l'histoire de la politique charbonnière en France, on pourrait s'interroger sur le rôle qu'a pu jouer le marché commun du charbon. L'idée

centrale du marché commun du charbon et de la sidérurgie résidait dans la libre concurrence entre les pays membres de la CECA. Toutefois, comme on a pu le confirmer, l'intervention du gouvernement français s'est poursuivie pour ce qui était de la fixation des prix de ventes du charbon de manière officieuse, même après l'abrogation des mesures transitionnelles portant sur le plafond des prix. Par ailleurs, les CDF ont maintenu des prix préférentiels pour l'EDF, fixés par le protocole de la fin 1952. Bien entendu, le Traité de Paris de 1953 interdisait strictement toute intervention sur les prix de la part de l'État et la fixation de prix préférentiels par un producteur de charbon. En outre, l'État a continué d'accorder des avances aux CDF à des conditions préférentielles dans le but de combler le déficit, ce qui s'avéra notamment le cas dans la dotation de capital. Si ces mesures ne sont pas forcément interdites par le Traité de Paris, la survie d'une entreprise qui enregistrait chaque année de lourdes pertes grâce à des avances de l'État sous des conditions préférentielles s'avérait évidemment contradictoire avec l'esprit libéral de la CECA. En effet, cela empêchait d'introduire une concurrence libre et saine entre les producteurs. En théorie, la concurrence libre oblige une entreprise toujours déficitaire à sortir du marché. Mais dans le cas de la France, la priorité ne consistait pas nécessairement à respecter scrupuleusement les règles du Traité de Paris, ni à réaliser l'esprit de la CECA, il s'agissait plutôt de protéger une entreprise nationalisée sur un marché concurrentiel. Certes, l'ouverture du marché commun a levé les barrières douanières, mais la libre concurrence dans les pays membres demeurait superficielle. On pourrait même juger paradoxale l'inclusion d'une entreprise monopole et nationalisée dans un marché libre. En France, l'esprit libéral de la CECA n'a jamais vaincu le

dirigisme du gouvernement exercé sur la grosse industrie nationalisée. En fait, le gouvernement français n'était pas le seul à obliger l'industrie électrique de reprendre les charbons face à la crise, car le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne avait agi de même pour remédier à la surproduction de charbon dans la seconde moitié des années soixante. Toutefois, les modes d'intervention différaient sensiblement des deux côtés du Rhin, dans la mesure où en RFA, le gouvernement avait institué une loi arrêtant que les nouvelles installations de centrales thermiques devaient être des centrales fonctionnant au charbon, et non au fioul. Dans un pays où ni le charbonnage, ni l'industrie électrique n'ont été nationalisés, le gouvernement ne disposait guère d'autre choix que de recourir à de telles mesures législatives pour intervenir. En contraste, en France, les deux industries ont été nationalisées. L'intervention gouvernementale s'en est donc trouvée sensiblement facilitée, sans qu'il ait été nécessaire de recourir à aucune mesure législative, auprès de ces industries, la demande d'un haut-fonctionnaire s'avérait suffisante, lequel apparaissait comme une figure typique de la concrétisation de cette forme de dirigisme.

La crise pétrolière de 1973 a temporairement ralenti la politique de limitation de la production charbonnière, en raison de sa contribution à la sécurité du pays. Néanmoins, le développement de la production des centrales nucléaires a privé la raison d'être de la production nationale de charbon. En 2004, la dernière mine française a définitivement arrêté son exploitation. Cela symbolisait le moment de la disparition d'une industrie historique majeure en France. Le déficit accumulé lors de la dissolution des CDF s'est élevé à 2,5 milliards d'euros, dont le règlement se trouvait à la charge de l'État. À

partir des années soixante-dix, la production des centrales nucléaires s'est considérablement développée, et assure de nos jours 80% de la production électrique totale. Pour le gouvernement français, les centrales nucléaires représentaient le mode de production idéal pour résoudre d'un seul coup divers problèmes grâce à la réduction des importations de matières premières, le renforcement de la sécurité, et la réduction des émissions de CO₂. Avec l'essor de la production électrique et le déclin de la production charbonnière, les centrales thermiques ont été de plus en plus déclassées, à tel point que la production thermique ne représente aujourd'hui plus qu'environ 10% de la production électrique totale. Avec la fermeture de la totalité des mines françaises, l'État n'a plus besoin de chercher des débouchés pour le compte des Houillères nationales. Il ne reste plus que des terrils et des archives pour nous rappeler que la France a été un grand producteur de charbon.

ANNEXE

Tableau 57 Production de charbon en France (1946-1970)

Unité) 1 000 tonnes

	Houillères nationales										Houillères non nationalisées		Total
	Nord	Lorraine	Loire	Cévennes	Blanzy	Aquitaine	Provence	Auvergne	Dauphiné	Ensemble	Région landaise	Petites mines	
1938	28 239	6 739	3 274	2 438	2 511	1 534	633	955	375	46 697	263	597	47 562
1946	28 368	6 060	3 992	2 425	2 305	1 721	1 077	1 086	429	47 463	496	1330	49 280
1947	25 509	7 432	3 563	2 425	2 339	1 632	1 045	1 028	456	45 436	469	1405	47 309
1948	23 549	8 236	3 563	2 352	2 237	1 636	974	943	385	43 562	576	998	45 136
1949	27 659	9 772	3 820	2 853	2 601	2 024	1 119	1 198	464	51 530	497	1021	53 408
1950	27 560	10 347	3 585	2 716	2 600	1 964	993	1 014	442	51 221	531	769	52 521
1951	28 030	11 487	3 605	2 851	2 627	2 006	1 248	1 097	502	53 453	580	942	54 975
1952	29 466	12 210	3 805	2 893	2 678	2 100	1 205	1 145	536	55 978	605	772	57 355
1953	27 554	12 001	3 460	2 875	2 589	2 020	1 087	1 120	542	53 248	689	603	54 536
1954	28 705	12 996	3 330	2 819	2 612	1 910	1 133	1 092	536	55 133	610	572	56 315
1955	29 101	13 157	3 355	2 841	2 582	2 138	1 260	1 185	604	56 223	635	531	57 389
1956	28 583	13 286	3 432	2 909	2 641	2 185	1 413	1 168	604	56 181	635	531	57 381
1957	28 725	14 297	3 355	3 216	2 743	2 202	1 524	1 227	630	57 919	596	574	59 089
1958	28 858	14 971	3 531	3 139	2 727	2 227	1 482	1 287	675	58 897	684	458	60 039
1959	29 249	15 142	3 317	2 921	2 717	2 227	1 375	1 151	718	58 723	654	404	59 781
1960	28 940	14 703	3 010	2 587	2 651	2 978	1 290	1 078	688	57 025	855	356	58 236
1961	26 925	14 011	2 636	2 293	2 524	2 077	1 345	1 064	649	47 463	1453	289	55 263
1962	27 144	14 287	2 393	2 173	2 548	1 957	1 483	1 036	700	53 721	1298	222	55 241
1963	24 669	13 163	2 052	1 971	2 302	1 930	1 557	921	678	49 243	846	140	50 229
1964	26 567	15 628	2 223	2 307	2 468	2 117	1 606	941	730	54 593	569	115	55 277
1965	25 489	15 547	2 201	2 216	2 295	1 836	1 697	909	752	52 988	973	76	54 037
1966	25 278	11 096	2 108	1 862	2 206	1 682	1 615	832	791	51 895	949	58	52 902
1967	23 432	15 032	2 006	1 697	2 180	1 670	1 728	801	752	49 298	1203	54	50 555
1968	19 672	13 827	1 760	1 556	2 030	1 602	1 671	736	752	43 536	1551	45	45 132
1969	18 889	13 906	1 585	1 386	1 866	1 605	1 585	704	613	42 189	1315	29	43 533
1970	16 987	12 788	1 564	1 337	1 798	1 616	1 550	611	620	38 871	1235	33	40 139

Source) CDF, *Statistique annuelle*, 1963, pp.8-9 : CDF, *Statistique annuelle*, 1973, pp.8-9.

Tableau 58 Rendement fond (Production par mineur par poste)

Unité) kg

	Nord	Lorraine	Loire	Cévennes	Blanzy	Aquitaine	Provence	Auvergne	Dauphiné	Ensemble des Houillères nationales
1938	1 136	2 014	1 243	980	1 535	1 123	1 472	1 029	1 162	1 229
1946	856	1 276	1 121	786	1 186	964	1 201	905	872	933
1947	863	1 327	1 054	823	1 219	976	1 201	925	912	953
1948	878	1 342	1 043	839	1 254	981	1 114	937	854	975
1949	1 011	1 485	1 113	963	1 332	1 031	1 191	1 011	917	1 099
1950	1 089	1 765	1 193	1 032	1 413	1 107	1 478	980	957	1 203
1951	1 175	1 969	1 256	1 087	1 508	1 178	1 711	1 085	1 072	1 309
1952	1 228	2 018	1 287	1 135	1 578	1 246	1 798	1 149	1 112	1 364
1953	1 277	2 088	1 385	1 219	1 601	1 295	1 959	1 238	1 202	1 429
1954	1 349	2 214	1 429	1 321	1 682	1 392	2 180	1 291	1 318	1 519
1955	1 426	2 257	1 477	1 406	1 745	1 497	2 337	1 444	1 601	1 599
1956	1 484	2 275	1 535	1 456	1 873	1 593	2 432	1 531	1 603	1 662
1957	1 506	2 310	1 526	1 601	1 893	1 580	2 476	1 596	1 710	1 700
1958	1 499	2 285	1 608	1 457	1 912	1 615	2 417	1 638	1 707	1 696
1959	1 507	2 424	1 632	1 538	1 939	1 705	2 578	1 577	1 798	1 732
1960	1 562	2 580	1 757	1 643	2 027	1 840	2 817	1 655	1 816	1 814
1961	1 610	2 704	1 818	1 683	2 112	2 077	3 135	2 065	1 870	1 897
1962	1 633	2 808	1 789	1 743	2 202	2 172	3 776	2 184	2 027	1 949
1963	1 663	2 903	1 717	1 663	2 182	2 338	3 932	2 322	2 080	1 990
1964	1 709	3 113	1 760	1 666	2 214	2 536	4 134	2 318	2 106	2 077
1965	1 661	3 239	1 790	1 697	2 285	2 462	4 246	2 404	2 147	2 073
1966	1 707	3 453	1 877	1 628	2 306	2 471	4 477	2 343	2 291	2 140
1967	1 805	3 703	2 003	1 657	2 465	2 598	4 870	2 436	2 415	2 285
1968	1 842	3 888	2 011	1 856	2 730	2 765	5 165	2 485	2 530	2 398
1969	1 973	4 175	2 103	2 007	2 683	2 872	5 413	2 696	2 788	2 575
1970	2 053	4 381	2 294	2 089	2 690	3 074	5 711	2 775	3 147	2 702

Source) CDF, *Statistique annuelle*, 1963, pp.8-9 : CDF, *Statistique annuelle*, 1973, pp.8-9.

Tableau 59 **Nombre de l'effectif (1948-1970)**

	Ouvriers	Agents de maîtrise et techniciens	Employés et cadres administratifs	Directeurs et ingénieurs	Total
1948	291 573	15 805	11 989	2 015	321 382
1949	283 921	16 590	11 082	2 002	313 595
1950	258 315	16 336	10 328	2 052	287 031
1951	255 846	16 452	10 060	2 042	284 400
1952	248 585	16 540	9 577	2 062	276 764
1953	235 539	16 348	9 195	2 082	263 164
1954	227 266	16 242	8 907	2 086	254 501
1955	218 694	16 245	8 714	2 070	245 723
1956	215 395	16 294	8 575	2 057	242 321
1957	216 724	16 526	8 429	2 100	243 779
1958	213 038	16 619	8 171	2 071	239 889
1959	205 945	16 552	7 925	2 071	232 493
1960	191 019	16 188	7 567	2 019	216 793
1961	182 617	15 961	7 255	1 949	207 782
1962	178 080	15 799	6 965	1 948	202 792
1963	172 379	15 623	6 716	1 896	196 614
1964	167 194	15 521	6 497	1 886	191 098
1965	160 693	15 428	6 313	1 922	184 356
1966	152 062	15 271	6 155	1 923	175 411
1967	139 667	15 032	5 810	1 869	162 378
1968	123 776	13 745	5 200	1 594	144 315
1969	111 191	13 083	4 773	1 479	130 526
1970	100 987	12 424	4 461	1 366	119 238

Source) CDF, *Statistiques annuelles*, 1963, p.11 : CDF, *Statistiques annuelles*, 1973, p.13.

Tableau 60 Absentéisme des Houillères nationales (1947-1970)

(% sur l'ensemble de la présence + l'absence)

	Maladies	Blessures	Absences excusées et non excusées	Congés payés	Grèves	Chômage cause technique : fêtes locales	Chômage pour mévente	Personnel occupé au jour	Ensemble
1947	5,13	6,19	4,96	5,42	5,93	0,06			27,69
1948	4,70	4,99	6,66	5,49	8,33	0,10			30,27
1949	5,09	4,00	4,55	5,02	0,36	0,13			19,15
1950	4,93	3,93	3,73	6,58	0,12	1,14			20,42
1951	5,44	3,91	3,64	6,51	0,10	2,81			19,50
1952	5,39	3,72	3,17	6,68	0,35	0,50			18,96
1953	5,63	3,53	3,00	7,17	2,30	1,55			23,18
1954	5,69	3,36	2,79	7,03	0,10	2,81			21,78
1955	6,53	3,52	2,91	7,23	0,17	0,94			21,30
1956	6,94	3,63	3,22	7,18	0,24	0,26			21,47
1957	7,77	3,38	3,14	7,13	0,38	0,25	-	-	22,05
1958	6,39	3,23	2,99	7,11	0,42	0,31	-	-	20,45
1959	6,07	2,92	2,63	7,29	0,01	1,10	0,61	-	20,62
1960	5,94	2,75	2,42	7,32	0,04	0,37	2,74	-	21,58
1961	5,61	2,66	1,32	7,68	0,52	0,10	0,55	1,37	19,80
1962	5,99	2,58	1,43	7,52	0,51	0,05	0,32	1,42	19,82
1963	5,88	2,53	1,45	7,41	8,38	0,06	-	1,47	27,18
1964	5,65	2,71	1,37	8,56	0,56	0,07	0,07	1,45	20,44
1965	5,81	2,59	1,35	8,47	0,03	0,13	0,05	1,42	19,85
1966	5,46	2,78	1,11	8,13	0,21	0,08	0,22	1,31	19,30
1967	5,45	2,59	0,86	8,59	0,37	0,22	1,40	1,22	20,70
1968	5,51	2,54	0,88	8,92	3,58	0,22	0,72	1,11	23,48
1969	6,29	2,70	1,05	9,02	0,30	0,20	0,15	1,09	20,80
1970	5,92	2,77	1,04	9,02	0,56	0,25	0,01	1,07	20,64

Source) CDF, *Rapport de Gestion*, 1948-1970.

Tableau 61**Stocks du charbon des Houillères nationales et du COVESAR (1949-1970)**

Unité) 1 000 tonnes

	Charbon français			Charbon sarrois	Total
	Charbon marchand	Aggloméré et Coke	Charbon non-marchand		
1949	543	N/A	840	-	1 383
1950	1 161	N/A	1 501	-	2 662
1951	440	N/A	901	-	1 341
1952	2 099	N/A	1 131	-	4 239
1953	2 553	N/A	3 346	-	5 900
1954	3 350	340	4 606	-	7 957
1955	1 225	103	6 160	-	6 160
1956	779	81	4 663	-	4 664
1957	1 332	172	3 528	-	5 032
1958	3 257	388	4 590	662	8 897
1959	5 500	600	5 971	1 993	14 064
1960	6 228	415	7 534	2 962	17 139
1961	5 000	566	7 270	3 993	16 829
1962	2 971	422	6 212	4 447	14 052
1963	1 624	197	5 062	1 473	8 356
1964	2 167	551	4 106	1 129	7 953
1965	3 021	481	4 792	1 125	9 419
1966	5 419	768	5 562	1 525	13 274
1967	6 244	901	5 844	1 620	14 609
1968	4 808	724	5 920	1 217	12 669
1969	3 363	361	4 761	446	8 931
1970	2 485	317	3 735	112	6 649

Source) CDF, *Rapport de Gestion*, 1948-1970 : COVESAR, *Rapport de Gestion*, 1958-1970.

Tableau 62 Bilan de l'ensemble des Houillères nationales (1948-1970)

Unité) millions de NF

	Résultats d'exploitation			Pertes et profits	Solde final
	Résultats bruts	Amortissements	Résultats nets		
1948	151	508,1	-523,2	-	-523,2
1949	142,3	134,9	7,4	5,1	12,4
1950	151,1	162,7	-11,5	-13,2	-25,2
1951	284,1	202,3	81,8	14,4	95,6
1952	254,6	308,0	-53,4	6,2	-47,3
1953	139,3	354,0	-214,7	-13,1	-227,8
1954	299,7	374,4	-74,6	-20,1	-94,7
1955	260,1	401,8	-141,7	-4,8	-146,4,
1956	289,4	428,5	-139,1	-7,1	-146,1
1957	244,4	462,9	-218,4	-44,7	-263,1
1958	316,7	495,1	-178,4	21,2	-157,2
1959	502,1	539,4	-372,1	63,6	-308,5
1960	408,5	566,4	157,9	37,4	120,5
1961	244,9	588,8	343,9	81,7	262,2
1962	106,0	596,9	490,9	77,8	413,1
1963	-283,2	608,6	891,8	610,6	281,2
1964	-26,0	604,9	630,9	442,1	188,8
1965	-359,4	569,0	928,4	605,6	322,8
1966	-537,5	577,7	1.115,2	711,9	440,3
1967	-807,3	615,0	1.442,3	920,2	522,1
1968	-1.157,2	550,2	1.707,4	1334,3	373,1
1969	-1.112,2	544,5	1.656,7	1600,4	56,3
1970	-274,2	536,8	-811	803,4	7,6

Source) CDF, *Rapport de Gestion*, 1948-1970.

Tableau 63**Consommation d'énergies primaires (1946-1970)**

Unité) million de tec (tonne équivalente charbon)

	Charbon	Fioul	Gaz liquéfiés	Gaz naturel	Électricité hydraulique	Électricité nucléaire	Total	Charbon en % du total
1938	67,6	2,1	0,1	-	7,2	-	77,0	87,7
1946	59,4	1,8	-	0,1	7,8	-	69,1	85,9
1947	63,4	2,9	0,1	0,2	9,0	-	75,6	83,8
1948	64,5	4,8	0,1	0,2	10,3	-	79,9	80,7
1949	72,0	6,4	0,1	0,2	4,4	-	83,1	86,6
1950	62,8	7,2	0,2	0,3	6,4	-	76,9	81,6
1951	72,8	8,2	0,2	0,4	8,4	-	90,0	80,8
1952	71,4	8,4	0,3	0,4	8,9	-	89,4	79,8
1953	65,6	9,5	0,4	0,3	8,4	-	84,2	77,9
1954	67,1	10,8	0,5	0,4	9,7	-	88,5	75,8
1955	69,9	12,0	0,6	0,4	10,2	-	93,1	75,0
1956	79,0	14,0	0,8	0,4	10,3	-	104,5	75,5
1957	81,7	14,0	0,9	0,6	9,9	-	107,1	76,2
1958	74,3	16,0	1,1	0,8	12,9	-	105,1	70,6
1959	69,3	16,6	1,2	1,9	13,0	-	102,0	67,9
1960	69,6	18,8	1,3	3,7	16,1	-	109,5	63,5
1961	70,7	20,3	1,5	5,6	15,3	-	113,4	62,3
1962	72,9	25,1	1,7	6,6	14,4	-	120,7	60,3
1963	77,1	31,2	1,9	7,2	14,7	0,1	132,2	58,3
1964	74,4	37,2	2,1	7,5	12,3	0,2	133,7	55,6
1965	69,1	42,1	2,3	7,9	15,7	0,3	137,4	50,3
1966	64,2	44,7	2,4	8,4	18,2	0,5	138,4	46,4
1967	63,7	52,3	2,6	9,4	15,9	0,8	144,7	44,0
1968	61,6	58,7	2,8	11,0	17,2	1,1	152,4	40,4
1969	61,1	66,9	3,0	13,2	17,3	1,5	163,0	37,5
1970	58,4	79,7	3,2	15,0	18,8	1,5	176,6	33,1

*Coefficient de conversion :

Combustibles minéraux solides

1 tonne = 1 tec

Fuel-oils

1 tonne = 1,5 tec

Gaz liquéfiés

1 tonne = 1,5 tec

Gaz naturel

1000 m³ = 1,4 tec

Électricité hydraulique

1000 kWh = 0,7 tec à partir de 1938, 0,4 tec à partir de 1947

Source) CDF, *Statistiques annuelles*, 1963, pp.22-23 : CDF, *Statistiques annuelles*, 1973, pp.26-27.

Tableau 64 **Ventes des Houillères nationales par bassin (1947-1970)**

Unité) 1 000 tonnes

	Nord et Pas-de-Calais	Lorraine	Centre-Midi	Total
1947	19 104	5 955	12 611	37 678
1948	17 391	6 516	11 565	35 472
1949	20 263	7 776	11 768	39 807
1950	20 753	8 087	11 031	39 871
1951	22 109	10 187	12 593	44 889
1952	22 389	9 488	11 604	43 481
1953	20 769	9 771	10 847	41 387
1954	21 296	10 263	10 916	42 475
1955	23 913	10 844	12 047	46 804
1956	22 584	10 666	12 429	45 679
1957	22 076	11 265	11 929	45 270
1958	21 307	11 049	11 427	43 561
1959	21 254	11 441	10 866	43 688
1960	21 570	11 423	10 695	42 688
1961	21 216	11 454	10 111	42 781
1962	21 507	12 143	10 484	44 134
1963	19 524	20 048	9 710	41 177
1964	20 048	12 591	9 077	41 716
1965	18 857	12 849	8 675	40 381
1966	17 456	12 659	8 011	38 126
1967	16 532	12 609	7 701	36 842
1968	16 145	12 472	7 272	35 889
1969	16 151	12 286	7 742	36 179
1970	13 726	11 029	7 318	32 073

*Les ventes comprennent celles de l'aggloméré et du coke fabriqués dans les mines.

Source) CDF, *Statistiques annuelles*, 1963, pp.24-25 : CDF, *Statistiques annuelles*, 1973, pp.26-27.

Tableau 65**Ventes des Houillères nationales par catégories de consommateur (1947-1970)**

Unité) 1 000 tonnes

	SNCF	GDF	EDF	Sidérurgie	Industrie	Navigation, soutes	FDPI	Agglomération hors mines	Exportations	Total
1947	5 410	2 105	5 300	4 700	11 170	503	7 888	162	440	37 678
1948	4 296	2 088	4 500	4 308	11 220	192	8 292	228	348	35 472
1949	4 794	2 936	5 498	4 585	11 435	126	9 111	200	1 102	39 807
1950	4 917	2 974	4 759	4 453	11 002	84	8 978	404	2 299	39 870
1951	5 032	3 030	4 115	4 972	13 832	112	10 966	826	2 004	44 889
1952	4 980	3 060	4 118	5 651	12 017	67	11 236	684	1 668	43 481
1953	4 388	3 191	4 275	5 045	11 372	54	9 927	553	2 492	38 805
1954	4 152	3 049	4 498	5 408	12 042	54	9 747	545	2 980	39 495
1955	4 045	2 856	3 838	6 640	12 437	46	10 010	664	6 337	46 873
1956	3 902	2 437	4 131	7 024	13 578	42	11 610	489	2 490	45 703
1957	3 871	2 481	3 712	7 142	13 316	46	12 204	265	2 232	45 269
1958	3 768	2 485	4 387	7 186	12 832	54	11 036	97	1 939	43 784
1959	3 333	2 403	4 991	8 305	12 093	37	10 623	157	1 617	43 559
1960	3 116	2 033	4 729	9 113	12 349	32	10 569	209	1 538	43 688
1961	2 922	1 603	5 043	9 085	12 069	20	10 449	108	1 470	42 769
1962	2 689	1 308	5 684	9 171	11 850	7	11 784	91	1 554	44 138
1963	2 371	734	4 690	8 574	11 685	5	11 938	58	1 124	41 177
1964	2 364	561	6 373	9 363	11 233	4	10 690	35	1 093	41 716
1965	1 824	304	7 422	9 110	10 406	5	10 181	31	1 088	40 381
1966	1 447	259	7 913	9 026	9 557	5	8 899	31	989	38 125
1967	970	86	8 509	8 814	8 685	5	8 711	40	1 022	36 842
1968	639	29	8 450	9 009	7 911	2	8 558	126	1 165	35 889
1969	579	3	8 521	9 445	7 517	-	7 949	191	1 974	36 179
1970	386	-	6 864	8 920	6 027	1	7 751	151	1 973	32 073

*Les ventes incluent le coke et l'aggloméré et du coke fabriqués dans les mines.

Source) CDF, *Statistiques annuelles*, 1963, pp.24-25 : CDF, *Statistiques annuelles*, 1973, pp.26-27.

Tableau 66 Importations de houille, coke, aggloméré (1946-1967)

Unité) 1 000 tonnes

	Allemagne	dont Sarre	Pays-Bas	Union Belgo-Luxembourgeoise	Grande-Bretagne	USA	Pologne	URSS	Divers	Total
1938	6 851	1 583	1 945	4 699	6 477	-	1 576	93	459	22 100
1946	3 503	1 407	86	559	723	5 157	567	-	38	10 633
1947	3 096	1 182	152	801	5	11 915	510	-	131	16 610
1948	7 047	2 376	205	786	719	8 950	1 848	-	136	19 691
1949	11 640	3 748	236	922	1 518	4 581	1 985	-	155	21 057
1950	10 470	4 899	335	949	1 248	48	670	29	20	13 769
1951	11 194	5 175	444	675	593	4 491	967	190	203	18 757
1952	11 102	4 591	513	1 397	1 125	3 142	753	199	206	18 587
1953	10 787	4 360	527	2 038	448	289	480	250	139	15 013
1954	10 705	4 625	935	2 052	994	55	514	404	248	15 927
1955	10 864	4 217	1 070	1 871	951	802	438	550	162	16 710
1956	11 151	4 377	1 065	1 807	781	6 053	1 206	611	155	22 841
1957	11 619	4 165	1 162	2 402	838	6 905	1 281	605	170	25 061
1958	12 140	4 720	1 126	1 624	573	2 762	690	687	276	19 909
1959	11 324	4 432	1 505	1 249	273	773	287	702	200	16 313
1960	10 936	4 260	1 946	1 149	220	578	265	784	99	15 979
1961	10 794	4 030	2 502	1 095	430	649	225	932	143	16 778
1962	10 185	3 888	2 240	1 048	830	778	226	947	236	16 508
1963	11 265	3 756	2 261	1 717	2 197	2 577	361	1 836	584	22 813
1964	10 078	3 562	2 264	1 478	1 088	2 015	542	1 722	384	19 714
1965	9 149	3 511	2 055	923	810	1 916	472	1 557	261	17 150
1966	9 145	3 478	1 593	566	707	1 742	556	1 450	114	15 896
1967	8 741	3 171	1 175	600	566	2 154	651	1 467	57	15 442
1968	9 389	2 867	1 020	875	426	1 681	799	1 256	44	15 519
1969	9 215	2 688	967	681	388	1 998	1 088	1 348	69	15 786
1970	9 497	2 611	791	247	500	3 345	1 533	1 454	176	17 597

Source) CDF, *Statistiques annuelles*, 1963, pp.26-27 : CDF, *Statistiques annuelles*, 1973, pp.34-35.

Tableau 67 Facteurs de la demande en charbon (1952 = 100)

	Taux de l'accroissement de la PNB	Production industrielle sans bâtiment	Coefficient de rigueur d'hiver
1949	85,1	83	86
1950	7,5%	88	105
1951	5,9%	99	96
1952	3,2%	100	107
1953	2,6%	101	96
1954	4,5%	111	100
1955	5,2%	121	104
1956	5,7%	134	120
1957	5,0%	146	87
1958	2,6%	152	101
1959	2,9%	158	95
1960	7,6%	176	95
1961	4,5%	186	86
1962	5,8%	201	120
1963	6,2%	N/A	140,4
1964	6,9%	N/A	111,0
1965	4,8%	N/A	112,4
1966	5,3%	N/A	96,0
1967	5,0%	N/A	92,6
1968	4,6%	N/A	105,1
1969	7,7%	N/A	107,3
1970	5,9%	N/A	110,0

Source) CDF, *Statistiques annuelles*, 1963, p.20 : CDF, *Statistiques annuelles*, 1973, 23.

Tableau 68 Financement des dépenses d'investissements des CDF (1947-1967)

Unité) millions de francs courants

	1947	1948	1949	1950	1951	1952
Fonds public	0	46 384	57 105	44 693	21 172	41 030
Crédits bancaires	21 000	0	0	5 200	14 315	14 685
Emprunts	7 529	0	0	0	0	13 015
Autofinancement	4 684	2 305	7 931	12 695	28 859	32 077
Divers	0	667	544	0	1 288	0
Total	33 213	49 356	65 580	62 588	65 634	100 807
	1953	1954	1955	1956	1957	1958
Fonds public	29 800	40 600	22 000	24 000	17 100	15 000
Crédits bancaires	22 000	2 000	40 833	31 700	45 094	47 805
Emprunts	24 459	20 602				
Autofinancement	16 173	19 902	31 092	25 904	27 679	28 875
Divers	0	0	0	0	0	0
Total	92 432	83 104	93 925	81 604	89 873	91 680
	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Fonds public	24 000	150 000	110 000	105 000	60 000	100 000
Crédits bancaires	33 721	406 578	213 440	837 267	512 623	238 640
Emprunts						
Autofinancement	35 257	544 343	503 461	329 001	443 796	362 367
Divers	0	0	0	0	0	0
Total	92 978	1 100 921	826 901	1 071 268	1 016 419	701 007
	1965	1966	1967			
Fonds public	50 000	40 000	150 000			
Crédits bancaires	437 038	518 669	700 124			
Emprunts						
Autofinancement	310 220	173 271	239 197			
Divers	0	0	0			
Total	797 258	731 940	1 089 321			

Source) CDF, *Rapport de Gestion*, 1948-1970.

Tableau 69 Production électrique par filière (1947-1970)

Unité) millions de kWh

	Hydraulique			Thermique					Nucléaire	Total
	EDF	Autres usines	Total	EDF	Houillères	Sidérurgie	Autres usines	Total		
1947	11 191	1 854	13 045	7 729	3 479	1 167	599	12 974	-	26 019
1948	12 084	2 757	14 841	7 689	3 465	1 653	1 375	14 182	-	29 023
1949	8 560	2 596	11 156	10 456	4 723	1 994	1 777	18 950	-	30 106
1950	12 646	3 604	16 250	8 577	4 674	2 019	1 703	16 973	-	33 223
1951	17 009	4 191	21 200	7 770	5 014	2 241	2 113	17 138	-	38 338
1952	17 511	4 899	22 410	7 830	5 755	2 659	2 086	18 330	-	40 740
1953	16 013	5 097	21 110	8 577	6 822	2 713	2 309	20 421	-	41 531
1954	18 664	5 634	24 298	7 983	7 779	2 841	2 709	21 312	-	45 610
1955	19 725	5 850	25 575	8 783	8 924	3 612	2 820	24 139	-	49 714
1956	19 721	6 168	25 889	10 672	10 393	3 937	2 984	27 986	-	53 875
1957	19 137	5 736	24 873	14 093	11 163	4 045	3 302	32 603	-	57 476
1958	23 846	8 390	32 236	12 458	9 876	4 083	2 944	29 361	4	61 597
1959	24 952	7 815	32 767	14 990	9 495	4 351	3 047	31 883	41	64 691
1960	30 830	9 700	40 530	14 648	8 846	4 850	3 300	31 644	130	72 304
1961	28 768	9 598	38 366	19 021	10 428	5 251	3 575	38 275	243	76 884
1962	27 035	8 902	35 937	26 161	12 152	5 168	3 833	47 314	423	83 674
1963	33 234	10 379	43 613	24 615	10 931	4 743	4 150	44 439	419	88 471
1964	34 972	24 092	59 064	34 405	14 750	4 858	4 471	58 484	580	118 128
1965	33 280	21 733	55 013	32 394	12 137	4 805	4 780	54 116	900	110 029
1966	34 268	20 148	54 416	32 873	10 227	4 733	5 188	53 021	1 400	108 837
1967	41 800	3 300	45 100	39 000	11 800	4 500	6 100	61 400	2 100	108 600
1968	46 800	3 500	50 300	46 600	18 000			64 600	3 200	118 100
1969	49 300	3 600	52 900	56 400	22 200			78 600	4 500	136 000
1970	53 000	3 600	56 600	54 400	29 700			84 100	3 900	144 600

Source) EDF, *Rapport d'activité*, 1946-1970.

Tableau 70 Production thermique par types de combustibles (1948-1967)

Unité) GWh

	Charbon	Lignite	Bas-Produits	Fioul	Gaz de Hauts-Fourneaux	Gaz naturel
1948	6 924	209	167	638	N/A	-
1949	9 065	695	4 705	625	N/A	-
1950	7 489	711	4 330	496	N/A	-
1951	9 415	291	4 227	1 031	2 174	-
1952	9 132	293	5 158	1 178	2 569	-
1953	10 048	320	6 097	1 343	2 613	-
1954	9 757	343	7 030	1 461	2 721	-
1955	10 024	264	8 542	1 826	3 432	-
1956	11 060	479	9 985	2 795	3 667	-
1957	15 035	374	10 399	2 950	3 845	-
1958	12 987	244	9 263	2 639	3 883	77
1959	14 778	196	8 622	2 718	4 151	1 418
1960	12 732	306	8 296	2 477	4 270	3 561
1961	15 255	681	9 528	3 548	4 471	4 794
1962	20 511	659	11 422	4 771	4 285	5 693
1963	19 440	440	9 441	6 447	3 573	5 098
1964	24 339	330	13 200	12 126	4 436	4 053
1965	24 813	596	10 587	10 943	4 127	3 050
1966	27 307	578	9 267	8 207	4 003	3 596
1967	34 200	700	9 200	11 600	4 100	4 100

Source) EDF, *Rapport d'activité*, 1948-1967.

Tableau 71 Puissance installée des nouvelles centrales thermiques (1948-1967)

Unité) MW

	Centrales de l'EDF	Centrales minières	Centrales sidérurgiques	Total
1948	20	80	0	100
1949	190	160	0	350
1950	240	168	0	408
1951	190	145	40	375
1952	110	300	80	490
1953	170	393	15	578
1954	103	305	79	487
1955	388	128	50	566
1956	583	0	0	583
1957	460	52	40	552
1958	639	0	0	639
1959	1 170	310	50	1 530
1960	535	60	250	845
1961	500	0	0	500
1962	648	0	5	653
1963	688	250	50	988
1964	532	0	0	532
1965	245	0	0	245
1966	1 259	0	0	1 259
1967	577	250	0	827

Source) EDF, *Rapport d'activité*, 1948-1967.

Tableau 72 **Consommation de combustibles par l'EDF (1948-1968)**Unité) milliers de tonnes (milliards de m³ pour le gaz naturel)

	Charbon	Lignite	Bas-Produits	Fioul	Gaz naturel
1948	4 979	666	246	324	-
1949	6 413	695	270	625	-
1950	5 048	711	193	496	-
1951	4 292	736	203	475	-
1952	4 171	764	129	531	-
1953	4 305	844	150	565	-
1954	3 856	809	112	580	-
1955	3 951	732	192	655	-
1956	4 521	767	221	750	-
1957	5 736	652	114	739	-
1958	4 771	742	-	594	0,023
1959	5 141	669	-	552	0,417
1960	4 119	856	-	642	1,036
1961	4 721	1 454	-	639	1,361
1962	6 800	1 297	-	1 254	1,590
1963	5 713	842	-	1 399	1,328
1964	7 844	572	-	2 908	1,107
1965	7 675	973	-	2 533	0,739
1966	8 464	949	-	1 992	0,982
1967	9 800	400	-	4 000	1,300
1968	10 576	1 551	-	1 953	0,917

Source) EDF, *Statistiques de la production et de la consommation*, 1948-1968.

Sources

1. Archives

Archives Nationale (Site de Pierrefitte-sur-Seine)

19771397/4

19771434/1

19771434/2

19771434/35

19771434/46

19771434/47

19900141/10

19930277/73

80AJ/36

80AJ/37

80AJ/38

80AJ/39

80AJ/40

80AJ/123

80AJ/127

Archives nationales du Monde de Travail (Roubaix)

2002/056/4706

2002/056/4708

2002/056/4709

2002/056/4250

2002/056/4287

2002/056/4362

2002/056/4706

2002/056/4707

2002/056/4712

Fondation nationale de Science-Po (Paris)

FRANCE/531/664

Fondation de Jean Monnet de l'Europe (Lausanne)

AMF 9/3/4

AMF 9/3/6

AMF 12/3/1i

AMF 17/5/4

AMF 17/5/8

Archives d'EDF (Blois)

891252

Centre des Archives Diplomatiques (Courneuve)

203QO/446

23QO/4

P6871

2. Publications imprimées

Statistiques

INSEE, *Annuaire Statistique de la France 1946*, 1947.

INSEE, *Annuaire Statistique de la France 1950*, 1951.

INSEE, *Annuaire Statistique de la France 1956*, 1957.

INSEE, *Annuaire Statistique de la France 1957*, 1958.

INSEE, *Annuaire Statistique de la France 1958*, 1959.

INSEE, *Annuaire Statistique de la France 1959*, 1960.

INSEE, *Annuaire Statistique de la France 1960*, 1961.

INSEE, *Annuaire Statistique de la France 1961*, 1962.

INSEE, *Annuaire Statistique de la France 1962*, 1963.

INSEE, *Annuaire Statistique de la France 1963*, 1964.

INSEE, *Annuaire Statistique de la France 1964*, 1965.

INSEE, *Bulletin de la statistique générale de la France, 1947-1948*.

INSEE, *Mouvement économique en France de 1938 à 1948*.

INSEE, *Le mouvement économique en France 1949-1979*.

EDF, *Statistique annuelle*, Centre de Documentation EDF, 1974.

CDF, *Statistiques annuelles*, 1963.

CDF, *Statistiques annuelles*, 1973.

Publications gouvernementales

Autorité de Sûreté Nucléaire, Dossier intitulé « Radioactivité Naturelle Technologiquement Renforcée », janvier 2009.

Commissariat Général du Plan de Modernisation et d'Équipement, *Premier Rapport de la Commission de Modernisation des Houillères*, Paris, Imprimerie Nationale, 1946.

Commissariat Général du Plan de Modernisation et d'Équipement, *Premier Rapport de la Commission de Modernisation de l'Electricité*, Paris, Imprimerie Nationale, 1946.

Commissariat Général du Plan de modernisation et d'équipement, *Rapport Général sur le premier plan de modernisation et d'équipement*, Paris, Imprimerie Nationale, 1946

Commissariat Général du Plan de modernisation et d'équipement, *Rapport sur les résultats obtenus dans la réalisation du plan de modernisation et d'équipement au cours du premier semestre 1947*, Paris, Imprimerie Nationale, 1947

Commissariat Général du Plan de modernisation et d'équipement, *Deuxième Rapport Semestrial sur la réalisation du plan de modernisation et d'équipement : Résultats au 31 Décembre*, Paris, Imprimerie Nationale, 1948.

Commissariat Général du Plan de modernisation et d'équipement, *Troisième rapport semestriel sur la réalisation du plan de modernisation et d'équipement : Résultats au 30 Juin 1948*, Paris, Imprimerie Nationale, Imprimerie Nationale, 1948.

Commissariat Général du Plan de modernisation et d'équipement, *État des opérations du plan et d'équipement : France métropolitaine*, Paris, Imprimerie Nationale, 1949.

Commissariat Général du Plan de modernisation et d'équipement, *Deux ans d'exécution du plan de modernisation et d'équipement (1947-1948) : Quatrième rapport semestriel sur la réalisation du plan de modernisation et d'équipement*, Paris, Imprimerie Nationale, 1949.

Commissariat Général du Plan de modernisation et d'équipement, *État des opérations du plan de modernisation et d'équipement à la fin de 1950*, Paris, Imprimerie Nationale, 1951.

Commissariat Général du Plan de modernisation et d'équipement, *Quatre ans d'exécution du plan de modernisation et d'équipement de l'Union française (Réalisation 1947-50 et programme 1951)*, Paris, Imprimerie Nationale, 1951.

Commissariat Général du Plan de modernisation et d'équipement, *Cinq ans d'exécution du plan de modernisation et d'équipement de l'Union française (Réalisation 1947-1951 et programme 1952)*, Paris, Imprimerie Nationale, 1952.

Commissariat Général du Plan de modernisation et d'équipement, *Rapport sur la réalisation du plan de modernisation et d'équipement de l'Union française : Année 1952*, Paris, Imprimerie Nationale, 1953.

Commissariat Général du Plan de modernisation et d'équipement, *Rapport Général de la Commission de l'Énergie*, Paris, Imprimerie Nationale, 1953.

Commissariat Général du Plan de modernisation et d'équipement, *Projet du deuxième plan de modernisation et d'équipement (1954-57) : Exposé de la situation et Exposé du plan*, Paris, Imprimerie Nationale, 1954.

Commissariat Général du Plan de modernisation et d'équipement, *Troisième plan de modernisation et d'équipement : Rapport général de la Commission de l'Énergie*, Paris, Imprimerie Nationale, 1957.

Commissariat Général du Plan de modernisation et d'équipement, *Troisième plan de modernisation et d'équipement (1958-1961)*, Paris, Imprimerie Nationale, 1960.

Commissariat Général du Plan d'équipement et de la productivité, *Rapport général de la Commission de l'Énergie*, Paris, Imprimerie Nationale, 1961.

Commissariat Général du Plan d'équipement et de la productivité, *V^e plan 1966-1970* :
Rapport général de la Commission de l'Énergie, Paris, Imprimerie Nationale, 1966.

Journal Officiel de l'Assemblée nationale constituante

Journal Officiel : décrets et lois

Publication des entreprises

CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1947*, 1948.

CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1948*, 1949.

CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1949*, 1950.

CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1950*, 1951.

CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1951*, 1952.

CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1952*, 1953.

CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1953*, 1954.

CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1954*, 1955.

CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1955*, 1956.

CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1956*, 1957.

CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1957*, 1958.

CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1958*, 1959.

CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1959*, 1960.

CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1960*, 1961.

CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1961*, 1962.

CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1962*, 1963.

CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1963*, 1964.

CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1964*, 1965.

CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1965*, 1966.

CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1966*, 1967.

CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1967*, 1968.

CDF, *Rapport de Gestion : Exercice 1968*, 1969.

EDF, *Rapport d'activité : Exercice 1946, 1947, 1948*. 1949.

EDF, *Rapport d'activité : Exercice 1951*, 1952.

EDF, *Rapport d'activité : Exercice 1952*. 1953.

EDF, *Rapport d'activité : Exercice 1953*, 1954.

EDF, *Rapport d'activité : Exercice 1954*, 1955.

EDF, *Rapport d'activité : Exercice 1955*, 1956.

EDF, *Rapport d'activité : Exercice 1956*. 1957.

EDF, *Rapport d'activité : Exercice 1957*, 1958.

EDF, *Rapport d'activité : Exercice 1958*, 1959.

EDF, *Rapport d'activité : Exercice 1959*, 1960.

EDF, *Rapport d'activité : Exercice 1960*. 1961.

EDF, *Rapport d'activité : Exercice 1961*, 1962.

EDF, *Rapport d'activité : Exercice 1963*, 1964.

EDF, *Rapport d'activité : Exercice 1964*, 1965.

EDF, *Rapport d'activité : Exercice 1965*. 1966.

EDF, *Rapport d'activité : Exercice 1966*, 1967.

EDF, *Rapport d'activité : Exercice 1967*, 1968.

EDF, *Rapport d'activité : Exercice 1968*, 1969.

EDF, *Rapport d'activité : Exercice 1969*. 1970.

EDF, *Rapport d'activité : Exercice 1970*, 1971.

SNCF, *Activité et productivité de la SNCF en 1952*, février 1953.

Presse, Journal

La vie française

Le Monde

3. Bibliographie

Ouvrages

BANAL, Michel, « Le Plan Marshall et l'électricité en France », Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget (dir.), *Le Plan Marshall et le relèvement économique de l'Europe*, Paris, Comité pour l'Histoire économique et financière de la France.

BARJOT, Dominique et MORSEL, Henri, « La nationalisation de l'électricité : nécessité technique ou logique politique ? » dans BADEL, Laurence (dir.), *La nationalisation de l'électricité : nécessité technique ou logique politique ?* Presses Universitaires de la France, Paris, 1996.

BAROTH, Gilbert, « Les Charbonnages de France et les Houillères de Bassin dans leur rapports avec l'État et la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier », Thèse pour le Doctorat d'État, Faculté de droit et des sciences politiques à l'Université de Strasbourg, juin 1956.

BELTRAN, Alain, *Gaz de France, deux siècles de culture gazière*, Cherche Midi, Paris, 2009.

BELTRAN, Alain, WILLIOT, Jean-Pierre, *Suez l'histoire*, Édition PC, Paris, 2008.

BREMOND, Janine, *Les nationalisations*, Hatier, Paris, 1977.

BOUITHILLIER, Guy, « La nationalisation du gaz et de l'électricité en France :

Contribution à l'étude des décisions politiques », Thèses de Doctorat, Université de Paris, 1968.

CAHN, Jean-Paul, *Le second retour : le rattachement de la Sarre à l'Allemagne*, Genève, Peter Lang, 1985.

DREYFUS, Michel, « Les luttes sociales à l'E.D.F. – G.D.F. de la libération à nos jours » dans MORSEL, Henri (dir.), *Histoire de l'électricité en France, Tome troisième 1946-1987*, Fayard, 1996.

DUPONT-FAUVILLE, Antoine, et BOISSONNAT, Jean, « La politique économique et financière de 1958 à 1969 », *Cahier de la Fondation Charles de Gaulle*, n°15, Fondation Charles de Gaulle, 2005, p.106.

FROST, Robert. L., *Alternative Currents: Nationalized Power in France, 1946-1970*, New York, Cornell University Press, 1991.

HOLTER, Darryl, *The battle for coal: miners and the politics of nationalization in France; 1940-1950*, DeKalb, Northern Illinois University Press, 1992.

KAUFER, Rémy, « Cheminot, mineurs, métallos... : Les grèves insurrectionnelles de 1947 », *Historia*, n°733, janvier 2008, Paris, Sophia publication.

KOCHER-MARBOEUF, Éric, *Le Patricien et le Général : Jean-Marcel Jeanneney et Charles de Gaulle 1958-1969*, Paris, Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, 2003.

LACOSTE, Philippe, « Le programme d'équipement hydro-électrique et d'interconnexion en France à la fin des années trente : Aboutissement d'un mouvement de longue durée et prélude à la nationalisation de l'industrie électrique? », Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université de Paris X (Nanterre), juin 1985.

LACROIX-RIZ, Annie, « La nationalisation de l'électricité et du gaz », *Cahier d'Histoire de l'Institut Maurice Thorez*, vol. 6, n°34, janvier 1974, Paris, Institut Maurice Thorez.

LARROQUE, Dominique, *Histoire du service de la production thermique d'Électricité de France : tome premier 1946-73*, Paris, Association pour l'histoire de l'électricité en France, 1997.

LEFÈVRE, Sylvie, *Les relations économiques franco-allemandes de 1945 à 1995 De l'occupation à la coopération*, Paris, Comité pour l'Histoire économique et financière de

la France, 1998.

MAMEHARA, Keisuke, « Évolution historique des relations commerciales entre les CDF et l'EDF : problèmes d'approvisionnement des centrales thermiques en charbon (1946-58) », Mémoire de Master 2 d'Histoire économique à l'Université de Paris1 Panthéon-Sorbonne, novembre 2010.

MARGAIRAZ, Michel, *L'État, les finances et l'économie : Histoire d'une conversion*, Paris, Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, 1991.

———, « Les finances, le Plan Monnet et le Plan Marshall : Entre contrainte, controverses et convergences », dans GIRAULT, René, LÉVY-LEBOYER, Maurice (dir.), *Le plan Marshall et le relèvement économique de l'Europe*, Paris, 1993.

MIOCHE, Philippe, *Le Plan Monnet : Genèse et Élaboration 1941-1947*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1987.

MONNET, Jean, *Mémoire*, Fayard, Paris, 1976.

MORSEL, Henri (dir.), *Histoire générale de l'électricité de France : Tome troisième, Une œuvre nationale : l'équipement, la croissance de la demande, le nucléaire : 1946-1987*, Paris, Fayard, 1996.

MUNIGA, Jacques, « De l'aménagement assisté à l'aménagement concerté : les bassins houillers français en quête d'une reconversion économique », Thèse de Doctorat, Université de Lyon 2, 1995.

NOÉ, Jean-Baptiste, *L'homme politique face à l'épreuve du changement : Le Général de Gaulle et la grève des mineurs, mars-avril 1963*, Paris, Édition Universitaire Européennes, 2010.

NOUISHI, André, *La France et le pétrole de 1924 de nos jours*, Picard, 2013. ROCHE, François, *Total Fina Elf : une major française*, Paris, Cherche Midi, 2003.

PERRON, Régine, *Le marché du charbon, un enjeu entre l'Europe et les États-Unis de 1945 à 1958*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996.

PICARD, Jean-François, BELTRAN, Alain, BUNGENER, Martine, *Histoire(s) de l'EDF : Comment se sont prises les décisions de 1946 à nos jours*, Paris, DUNOD, 1985.

POIDEVIN, Raymond, « Robert Schuman et la Sarre (1948-1952) », dans VON, Herausgegeben, HUDEMANN, Rainer et POIDEVIN, Raymond (dir.), *La Sarre 1945-1955 : Un problème de l'histoire européenne*, München, R. Oldenbourg Verlag, 1992.

- ROCHE, François, *Total Fina Elf : une major française*, Paris, Cherche Midi, 2003.
- ROUSSO, Henri, « L'organisation industrielle de Vichy », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, octobre 1979.
- SPIERENBURG, Dirk, POIDEVIN, Raymond, *Histoire de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier*, Bruxelles, Bruyant, 1993.
- TREMPÉ, Roland, *Les trois batailles du charbon : 1936-1947*, Paris, Édition la Découverte, 1989.
- TERTRAIS, Hugues, *La piastre et le fusil : le coût de la guerre d'Indochine, 1945-1954*, Paris, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2002.
- VILAIN, Michel, *La politique de l'énergie en France de la Seconde Guerre mondiale à l'horizon 1985*, Paris, Cujas, 1969.
- VARASHIN, Denis, « Pas de veine pour le charbon français (1944-1960) », dans BELTRAN, Alain et al (dir.), *État et Énergie XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, 2009.
- WORONOFF, Denis, *Histoire de l'industrie en France du siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 1994.

INDEXE

A			
Accord Blum-Byrnes	42	BLANCARD, Jean	167
ADENAUER, Konrad	234, 236	BLUM, Léon	15
ALPHAND, Hervé	82	BOUCHENY, Louis	86
ARMANET, Jean	44	BOUTEVILLE, Roger	57
ARRIGHI de CASANOVA, Émile	230	C	
AURIOL, Vincent	82	De CARBONNEL, Éric	240
B		Communauté Européenne du Charbon de l'Acier (CECA)	
BASEILHAC, Paul	242	6, 101-102, 113, 115, 118-119, 152-154, 159, 162, 188, 191, 195, 196, 208, 217, 228.	
BAROTH, Gilbert	152	CHAUTEMPS, Camille	15
BETTENCOURT, André	308	Comité d'Organisation (CO)	19, 57, 66
BEULLAC, Christian	118, 119	Commissariat d'Énergie Atomique (CEA)	167, 201
BEVIN, Ernest	82		
BIDAULT, George	82		
BILLOUX, François	72		

Compagnie Nationale de la Rhône	57	European Coal Organisation (ECO)	32
Comptoir de Vente des Charbons Sarrois (COVESAR)	237-247, 272, 287-289, 297 306, 315		
Conférence de Moscou	81	F	
Conseil Nationale de la Résistance (CNR)	12, 16	Fonds de Développement Économique et Social (FDES)	166
COUTURE, Jean	241, 243, 289 290, 291	Fonds de Modernisation et d'Équipement (FME)	83, 90, 126
		FRANCHON, Benoît	27
D			
DALADIER, Édouard	55	G	
DAUNÉSSE, Claude	303	GARDENT, Paul	168
DEBRÉ, Michel	229, 230	GASPARD, Roger	58, 138, 243
Délégation Générale à l'Équipement Nationale (DGEN)	19, 21	GDF	75, 97, 116, 122, 137, 189, 190, 194, 219, 224, 259, 305
De GAULLE, Charles	12, 38, 39, 167, 303	GIGUET, Raymond	135
DELFOSSÉ, Léon	80	GUILLAUME, Marin	85
DESROUSSEAUX, Jacques	122, 169	GIBRAT, Robert	61
DREYFUS, Pierre	123, 124	GRANDVAL, Gilbert	234
DUGUET, Victorin	43	GRÉZEL, Pierre	137
		H	
E		HECQUET, Max	303
European Cooperation Agency (ECA)	128	HIRSCH, Étienne	167

J

JEANNENEY, Jean-Marcel
229-231, 239, 240, 245, 245, 279

L

LACOSTE, Robert
20, 28, 84, 85, 86, 135

M

MARSHALL, George 82
MARTIN, René 243, 244
MASSÉ, Pierre
135, 137, 139, 140, 142, 230
MAURICE-BAKANOWSKI,
Michel 279
MAYER, René 85
MENDÈS-FRANCE, Pierre 20, 37
MONNET, Jean
18, 34, 37, 42-43, 45

N

Note bleue 135- 142

O

Office Central de Répartition des
Produits Industriels (OCRPI)
66-68, 88

Office des Charbons des
Secteurs Électriques (OCSE)
69, 70, 72

Office de Répartition des
Combustibles pour l'Industrie
Sidérurgiques (ORCIS) 69, 70

Office de Répartition du
Charbon (ORCHAR)
67-74, 76-78, 86, 88, 95- 96

P

PAUL, Marcel 67, 72
PERRINEAU, George Charles 44
PICARD, Jean 241,303
Plan Bettencourt 308- 311
Plan Jeanneney 210, 230-233,276
Plan Marshall 82, 85, 89, 94, 108
Plan MEN 20
Programme de 1938 54-57,62, 99
Programme de 1941 56, 60 -61

R

RAMADIER, Paul	15, 28
Rapport Taïx	135-139, 143
RIST, Charles	45

S

Saarbergwerke	235, 239
Saarbergwerke A.G.	239, 240
SCHUMAN, Robert	234, 235
SEYDOUX, Roger	240
SNCF	35, 53, 64, 69, 74, 78, 79, 95, 97, 116, 117, 122, 142, 159, 168 169, 174, 185, 189, 190, 192, 219, 224, 238, 259, 291, 305
Société électrique de la Moyenne Dordogne	57

T

TAÏX, Gabriel	128, 135, 137, 138
THOREZ, Maurice	27
Tranche de Démarrage	19

Liste des Tableaux et Graphes

Tableau 1	Situation des disponibilités du charbon en France (1938-48)
Tableau 2	Évolution de la production mensuelle de charbon en France entre 1945-46
Tableau 3	Évolution du rendement du fond des mines (production par mineur et par poste) et de l'absentéisme pendant la période de l'après-guerre
Tableau 4	Répartition du personnel par nationalité en 1946 et en 1947
Tableau 5	Importations mensuelles des charbons pendant la période d'après-guerre
Tableau 6	Production de charbon des pays exportateurs de charbons vers la France
Tableau 7	Programme décennal de la production de charbon des Houillères nationales de 1946
Tableau 8	Objectif de la production charbonnière par bassin fixé en 1946
Tableau 9	Production électrique annuelle productible des centrales mises en service entre le début du Plan Monnet et la fin 1949
Tableau 10	Puissances totales des installations devant entrer en service entre mars 1947 et 1951 d'après l'objectif de la Commission de Modernisation de l'Électricité en 1946
Tableau 11	Distribution des investissements dans l'industrie électrique fixée en 1946 par le Commissariat Général du Plan pour le Premier Plan
Tableau 12	Production de charbon en Allemagne de l'Ouest entre 1945 et 1950

Tableau 13	Évolution de la production de charbon dans les Houillères nationales en 1948
Tableau 14	Affectation de la contre-valeur de l'aide américaine
Tableau 15	Résultats de la production des secteurs de base entre le Premier Plan
Tableau 16	Balance des paiements de la zone franc avec l'étranger (1946-1952)
Tableau 17	Répartition des investissements à réaliser prévus par le Commissariat du Plan pour le deuxième plan
Tableau 18	Rendements des Houillères européennes et française en 1953
Tableau 19	Évolution de la production électrique selon le type de centrale
Tableau 20	Répartition des investissements consacrés aux houillères en 1948 et 1949
Tableau 21	Évolution des recettes et dépenses consolidées des administrations publiques (1949-1954)
Tableau 22	Liste des centrales d'EDF fonctionnant au fioul censées entrer en service avant 1960/61
Tableau 23	Coûts supplémentaires d'investissements pour l'installation d'une centrale au charbon à deux tranches de 115/125MW par rapport à une centrale au fioul
Tableau 24	Journées chômées pour cause de méventes (non imputées sur les congés payés) entre 1952 et 1954
Tableau 25	Consommation de fioul et plafond des ventes de fioul à la SNCF fixé par l'accord de 1955
Tableau 26	Liste des centrales dont l'installation a été décidée au cours du deuxième Plan
Tableau 27	Évolution de la balance des paiements de la zone franc entre 1954 et 1957 et prévisions pour 1961
Tableau 28	Évolution du montant des importations entre 1954-1961
Tableau 29	Évolution de la situation du marché en France (1954-1957)
Tableau 30	Valeurs des combustibles importés en France (1954-1957)
Tableau 31	Prévisions du deuxième Plan pour 1957 et 1961, prévisions du troisième Plan pour 1961 et 1965, et réalisation de 1957 sur les besoins en charbon
Tableau 32	Prévision de l'évolution de la production électrique entre 1955 et 1965

Tableau 33	Prévisions de l'évolution des importations de charbon en France de 1961 et 1965
Tableau 34	Stocks totaux de houilles aux mines (en fin d'année) dans la CECA
Tableau 35	Évolution des stocks de charbon chez les consommateurs au 31 décembre (1957-1959)
Tableau 36	Mouvement des stocks trimestriels dans les Houillères nationales (1958-1961)
Tableau 37	Comparaison entre les prévisions des besoins en charbon pour 1961 du troisième Plan et consommation réelle en 1959
Tableau 38	Évolution des tonnages de houille distillée au GDF (1950-1960)
Tableau 39	Nouveaux embauchages des effectifs des Houillères nationales (1959-1962)
Tableau 40	Évolution du nombre des mineurs de fond par bassin (1958-1962)
Tableau 41	Évolution des ressources et utilisateurs du charbon en France (1958-1962)
Tableau 42	Liste des centrales thermiques de l'EDF dont les travaux ont été amorcés au cours du troisième Plan
Tableau 43	Prix rendu en 1960 des combustibles destinés aux centrales thermiques
Tableau 44	Prévision des besoins en charbon par la Commission de l'Énergie pour 1965 et 1975
Tableau 45	Écoulement de la production nationale de combustibles solides (hypothèse d'un développement du PIB de 4% de 1962 à 1965)
Tableau 46	Soldes des comptes extérieurs de la France métropole (1958-1964)
Tableau 47	Évolution des prix du charbon et du fioul lourd n°2 entre 1960-1965
Tableau 48	Programme de la production de charbon dans le quatrième Plan pour 1965 et réalisation
Tableau 49	Comparaison entre les prévisions dans le Rapport du quatrième plan et les réalisations de l'année 1965
Tableau 50	Objectifs de la production des Houillères nationales dans le cinquième Plan en 1970
Tableau 51	Prévision de de l'écoulement du charbon des Houillères nationales pour 1970

Tableau 52	Résultat de l'écoulement du charbon des Houillères nationales de 1967, 1968 en comparaison avec les prévisions pour 1970
Tableau 53	Programme des livraisons des Houillères nationales et du Covesar fixé en 1966
Tableau 54	Stocks de charbon de l'EDF au 31 décembre de 1962 à 1968
Tableau 55	Liste des tranches thermiques de 250 MW décidées depuis le début du quatrième Plan pour assurer l'écoulement des charbons nationaux et du Covesar
Tableau 56	Transfert de charges imposé à l'EDF subi en 1968 selon l'estimation de l'EDF
Tableau 57	Production de charbon en France (1946-1970)
Tableau 58	Rendement fond (production par mineur par poste)
Tableau 59	Nombre de l'effectif (1948-1970)
Tableau 60	Absentéisme des Houillères nationales (1947-1970)
Tableau 61	Stocks des Houillères nationales et du COVESAR (1949-1970)
Tableau 62	Bilan de l'ensemble des Houillères nationales (1948-1970)
Tableau 63	Consommation d'énergies primaires (1946-1970)
Tableau 64	Ventes des Houillères nationales par bassin (1947-1970)
Tableau 65	Ventes des Houillères nationales par catégories de consommateur (1947-1970)
Tableau 66	Importations de houille, coke, aggloméré (1946-1967)
Tableau 67	Facteurs de la demande en charbon
Tableau 68	Financement des dépenses d'investissements des CDF (1947-1967)
Tableau 69	Production électrique par filière (1947-1970)
Tableau 70	Production thermique par types de combustibles (1948-1967)
Tableau 71	Puissance installée des nouvelles centrales thermiques (1948-1967)
Tableau 72	Consommation de combustibles par EDF

- Grappe 1 Consitution du financement des investissements des CDF entre 1947 et 1951
- Grappe 2 Évolution des tonnages de charbons vendus par les Houillères nationales aux gros consommateurs

Table des matières	Page
Introduction	2
 Première partie	
Politique charbonnière et politique électrique d'après-guerre (1946-1950)	10
 Chapitre 1	
Pénurie en charbon d'après-guerre en France et planification du secteur énergétique	
 1-1 Nationalisation des mines et planification du charbonnage	12
1-2 Situation du charbon disponible dès la Libération	21
1-3 Rédaction du Plan Monnet et Programme de Modernisation des Houillères et de l'Électricité	37
 Chapitre 2	
Programme de l'aménagement électrique dans le Plan Monnet	
 2-1 Programme de l'aménagement de l'hydro-électricité dans le Plan Monnet et programme de 1938	52
2-2 Programme de l'aménagement des centrales thermiques dans le Plan Monnet	59

Chapitre 3

Répartition du charbon d'après-guerre et évolution des programmes du Plan Monnet

3-1	Décision du maintien de la répartition du charbon	66
3-2	Stagnation de la production charbonnière entre 1947 et 1948	80
3-3	Détente rapide du marché charbonnier et fin de la répartition du charbon	88
	Conclusion de la première partie	99

Deuxième partie

Politique énergétique des deuxième et troisième Plans (1950-1958) **101**

Chapitre 4

Programme de modernisation des Houillères et de l'Électricité dans le deuxième Plan

4-1	Objectifs généraux du deuxième plan de modernisation et du Programme de modernisation de l'Énergie	103
4-2	Programme complémentaire de 1949 et programme de modernisation de l'électricité dans le deuxième Plan	125
4-3	Question du choix du combustible dans la centrale thermique de l'EDF	145

Chapitre 5

Évolution de la politique charbonnière au milieu des années cinquante

5-1	Évolution du marché de la première moitié des années cinquante et perspective des besoins en charbon de la Commission de l'Énergie	156
5-2	Évaluation des méventes du charbon et mesures de la protection du charbon face aux méventes	164
5-3	Question du choix de la filière pour les centrales thermiques de l'EDF	173

Chapitre 6

Troisième plan de modernisation et programme de modernisation du secteur énergétique

6-1	Objectifs généraux du troisième Plan de modernisation	177
6-2	Programme de modernisation des Houillères dans le troisième plan	185
6-3	Programme de modernisation de l'Électricité dans le troisième Plan	200
	Conclusion de la deuxième partie	207

Troisième partie

	Temps de l'assainissement du charbonnage (1958-1968)	209
--	---	------------

Chapitre 7

Crise du charbon en France et Démarches de l'État pour y remédier

7-1	Politique charbonnière de la France face au revirement du marché du charbon en 1958	211
------------	--	------------

7-2	Démarches de J. M. Jeanneney en vue de résoudre la crise du charbonnage et la question du charbon sarrois	229
7-3	Problème des stocks du charbon sarrois	234
Chapitre 8		
Exploitation des Houillères nationales dans le cadre du Plan Jeanneney		
8-1	Réalisation de la réduction du charbon des Houillères nationales	248
8-2	Programme de production des Houillères dans le quatrième plan et évolution de la situation du marché du charbon au cours du quatrième Plan	261
8-3	Conclusion du contrat général entre l'EDF et les CDF de janvier 1965	286
Chapitre 9		
Accélération de la réduction de la production du charbon		
9-1	Situation du marché du charbon entre 1965 et 1968	294
9-2	Révision en baisse de programme de production du charbon de 1965	302
9-3	Désavantages économiques supportés par l'EDF que sous-tendait le «Contrat général»	312
Conclusion de la troisième partie		319
Conclusion		321
Annexe		331
Sources		348
Indexe		359
Liste des tableaux et graphes		363